This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

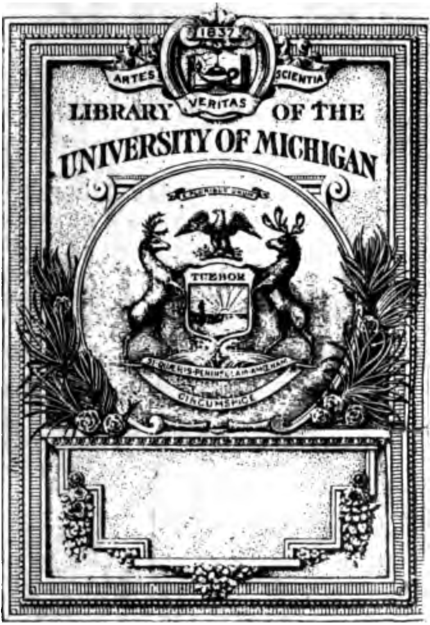
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

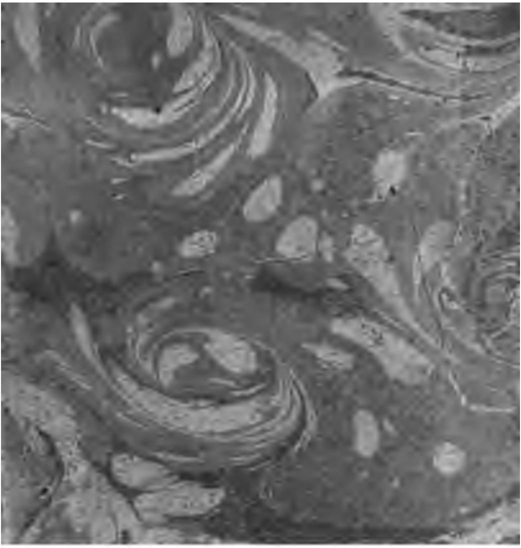

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Janvier 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc, & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	1. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

L'HISTO

Des Sciences & des b

Recueillis par l'Ordre de
Serenissime Monseigneu
Souverain de Dom

Janvier 1715.

MEMO

POUR L'HI

des Sciences & de

Janvier 17

ARTICL

ANALYSE DE L'AP contenant une nouv simple & litterale de des dissertations sur le sur l'état des ames apre le Purgatoire, sur le sur d'autres matieres

d'éclairciſſemens ; mais peut-être une certaine confiance que chacun a naturellement en la pénétration de ſon eſprit, nous a produit ce grand nombre d'interprétations & d'explications. L'Auteur de celle-ci, qu'on croit être M. Du Pin, bien différent de ceux qui multiplient les myſtéres dans ce livre ſacré, comme à deſſein de faire paroître plus d'habileté en les développant, s'applique à chercher des ſens naturels, & à amener, pour ainſi dire, à nôtre intelligence, ce qui ſemble la paſſer. Ce volume contient une Analyſe de l'Apocalypſe, & onze diſſertations.

Analyſe de l'Apocalypſe.

L'Analyſe eſt courte, ſimple, & débarraſſée d'une érudition qui ne feroit qu'en interrompre la ſuite, & détourner l'attention du Lecteur.

Apocalypſe, eſt un mot tiré du Grec, qui ſignifie Révélation. „ St. „ Jean l'Evangeliſte, dit l'Auteur, „ fait part dans ce livre aux ſept „ principales Egliſes d'Aſie, de la ré- „ vélation qui lui avoit été faite par

[redacted]

„ un Ange, pour être adressée à ces „ Eglises. Cette révélation a deux „ parties. La premiere contient des „ avis que l'Ange ordonne à St. Jean „ de donner aux Evêques des sept „ Eglises, touchant l'état de leur „ troupeau. La seconde est une pré- „ diction des choses futures, qui doi- „ vent néanmoins arriver bientôt, „ sous des figures symboliques & „ énygmatiques.

Comme les difficultez ne se pré- sentent que dans la seconde partie, on passera la premiére, remarquant seulement, après l'Auteur, „ qu'il

[redacted]

teurs seront punis, & que l'Eglise victorieuse triomphera de l'idolatrie; qu'enfin leur constance sera couronnée d'une gloire éternelle.

Elles commencent au ch. 6. par l'ouverture du livre *écrit dedans & dehors, & scellé de sept sceaux*, que l'Agneau seul put ouvrir. Selon l'Auteur il vaut mieux dire, que *le livre étoit écrit en dedans, & scellé par dehors de sept sceaux*. C'étoit, selon l'usage de ce tems-là, sept feüilles roulées les unes sur les autres, & chacune avec son sceau, en sorte que la prémiere étant déployée, la seconde étoit encore scellée.

A l'ouverture du premier sceau, St. Jean « *vit paroître tout d'un coup un* „ *cheval blanc*, tel qu'en montoient „ les vainqueurs au jour de leur „ triomphe. *Celui qui étoit monté des-* „ *sus avoit un arc, on lui donna une* „ *Couronne, & il partit en vainqueur* „ *pour emporter une victoire*. Il n'y a „ pas de doute que ce ne soit JESUS-„ CHRIST, qui est représenté ici „ sous ce symbole, comme un Prin-„ ce qui va pour vaincre, & pour „ conquérir les nations.

... C'est l
guerre, comme les
vaux qui parurent e
la famine & de la p
teur veut „ qu'il rep
„ pereurs Romains
„ truire la Religion C
„ faiſant mourir les C
A l'ouverture du ſi
terre trembla, le ſole
la lune fut teinte de ſa
que quelque grande ca
la deſtruction de Jeru
l'Empire Romain, ou d
tier avant le Jugemen
„ mieux, dit l'Auteur,
„ quer à aucun événem
„ lier, l'entendre en gé
„ vengean...

„ jectures frivoles, c'eſt une teméri-
„ té : il faut s'en tenir à la lettre, &
„ dire que par là Saint Jean a ſeule-
„ ment repréſenté en général, mais
„ d'une maniére vive & prophéti-
„ que, la vengeance que JESUS-
„ CHRIST exerceroit contre les
„ perſécuteurs des Chrétiens, ſoit en
„ ce monde, ſoit en l'autre.

Il s'exprime de la même maniére ſur les terribles effets du ſon des ſept trompettes au ch. 8. & ſur les dix coupes de la colere de Dieu au ch. 16. Il prend auſſi au ch. 11. pour un tems indéterminé, mais aſſez court, [...] deux mois que la ville [...]

demeureront trois jours & demi sans sépulture ; après lesquels l'esprit de vie rentrant en eux, ils se releveront, & monteront au Ciel. Tout ce que dit l'Auteur sur cet endroit, c'est que l'Eglise passera à un état florissant, au grand étonnement des Gentils, qui l'avoient vûë presque annéantie par la persécution de Dioclétien.

Ici l'Auteur en vient enfin à des événemens particuliers. Il trouve sept Empereurs persécuteurs signifiez au ch. 12. par les sept têtes de la bête qui sort de la mer, sçavoir, Diocletien, Maximien, Galerius, Maximin, Severe, Maxence, Licinius. Et il semble se rendre au sentiment assez commun des Interpretes, que Saint Jean a prédit l'oppression de l'Eglise par Diocletien, & sa délivrance par Constantin, avec la décadence de l'Empire Romain.

Les trois derniers Chapitres de l'Apocalypse sont du dernier jugement, où la gloire de l'Eglise sera consommée.

Dissertations.

Dans la premiere l'Auteur prouve

Quelques Interpretes les expliquent des hérésies contre la divinité de Jesus-Christ, & principalement de l'Arianisme, qui fit tant de ravages en son tems. Or ces hérésies nuisirent à l'Eglise, au lieu que le texte marque évidemment que les sauterelles sortirent de la fumée de l'abîme, pour tourmenter *ceux qui n'avoient point le signe de Dieu sur leur front*, c'est à dire, les ennemis des Chrétiens. L'Auteur touche les choses si légérement dans cette dissertation, qu'un Lecteur qui n'en est pas instruit d'ailleurs auroit de la peine à les comprendre.

Sa méthode est differente dans la neuviéme touchant les Millénaires. Ils s'imaginoient qu'un tems viendroit, que Jesus-Christ ressusciteroit tous les Justes, pour les faire vivre mille ans sur la terre dans l'abondance de tous les biens, & avec toutes les satisfactions permises, dont les sens sont capables, que Jesus-Christ au milieu d'eux établiroit son trône à Jérusalem, qui seroit réédifiée magnifiquement. Chacun de ceux qui se flattoient de cette

que ; & s'il y a de l'obſcurité, ce n'eſt point dans les termes, mais dans les choſes.

Dans la cinquiéme diſſertation il nomme les Anciens qui ont entrepris de commenter l'Apocalypſe, les Modernes ſont ſans nombre.

La ſixiéme & les deux ſuivantes ſont deſtinées à réfuter les Interpretes, qui fixent les prédictions de l'Apocalyſe au Jugement univerſel, ou à la deſtruction de Jéruſalem & aux calamitez des Juifs ; ou qui les regardant par rapport aux perſécutions que l'Egliſe devoit ſouffrir, cherchent en chacune un événe-

„ sont d'anciens Peres de l'E
„ qui en étoient comme les c
„ nes, lesquels ont avancé ce
„ ment dans leurs écrits ; &
„ que divers hérétiques l'ayent
„ tenu, l'Eglise ne les a pas con
„ nez précisément à cause de
„ opinion.

C'est Papias Evêque d'Hiér
Saint Justin, Saint Irenée, T
lien, Nepos Evêque en Eg
Victorin Evêque de Petaw en
nonie, Lactance. Il faut en co
nir, & ajouter que les suivre
point, ce seroit devenir hérét
Ce seroit, comme l'Auteur l'e
fort au long, aller contre ce
JESUS-CHRIST dans l'Evangile,
Paul dans ses Epîtres nous ap
nent expressément, que les bo
les méchans ressusciteront ens
pour paroître au Jugement gén
d'où ceux là iront dans la vie
nelle & au Royaume du Ciel,
ci en un feu éternel ; que nos
après la résurrection seront co
spirituels, & que nous serons
me les Anges.

Le sentiment des Millénaires

originairement de la fauſſe idée que les Juifs avoient & qu'ils ont encore du Meſſie : la queſtion que firent les Saducéens à JESUS-CHRIST [a] touchant la femme qui avoit eû ſept maris, le ſuppoſe : c'eſt celui de l'Auteur du quatriéme livre d'Eſdras ch. 4ᵉ. & 6ᵉ. Les Rabbins Maïemonides, Abarbanel, dans le livre intitulé *le Prédicateur du ſalut*, dont on a donné l'extrait au mois de Février 1713. Manaſſés-ben-Iſraël, le ſoutiennent.

Papias a été le premier à le faire paſſer aux Chrétiens. C'étoit un pe-

têter par Nepos ; Origene le réfuta ; & dans la ſuite tous les Peres n'en ont parlé qu'avec mépris & avec indignation.

La dixiéme diſſertation eſt longue & ſçavante ; l'Auteur y examine ce que les Anciens ont penſé de l'état des ames après la mort & juſqu'au jour du Jugement. Il diſtingue ſur cette queſtion trois divers ſentimens. 1°. Que les ames ſont comme endormies & ſans aucun ſentiment ; pour ne point parler de ceux qui les croyent annéanties, & qu'elles reſſuſciteront avec les corps. 2°. Que les ames des Juſtes ſont en un lieu de repos & de rafraichiſſement, celles des impies dans un lieu de tourmens. 3°. Qu'auſſitôt après la mort elles ſubiront un jugement particulier, d'où elles paſſeront au bonheur éternel, ou aux tourmens éternels ; enſorte néanmoins que les ames des Juſtes qui n'auront pas ſatisfait pour leurs pechez, ſeront arrêtées pour les expier dans le Purgatoire. Le dernier ſentiment eſt le veritable, & celui de l'Egliſe Catholique ; comme le premier eſt im-

[redacted]

celui des Sociniens, qui ne
›issent point de substance spi-
, ni de distinction entre le
: l'ame.
seulement ceux qui s'étoient
persuader de l'opinion des
ires, mais plusieurs autres
ıt rejettée, ont embrassé le
sentiment, & parlé de la
le & de la damnation, com-
:royant differées jusqu'après
:ment universel. L'Auteur
e au long leurs passages, qu'il
agne de ses réflexions.
sse au troisiéme sentiment,
pelle simplement, *sentiment*
ımmun à présent : mais qui en
un dogme que l'Eglise nous
à croire. Il l'appuye de l'au-
e l'Ecriture, & du témoig-
plusieurs Peres, commen-
: Hermas, S. Clement de
S. Ignace, S. Athenagoras,
ien dans le livre de l'exhor-
ı martyre; il faut ajouter, &
livre de la mortalité. Il cite
es anciens Actes du martyre
;nace, de S. Polycarpe, de
Symphorose, des Saintes

1837
ARTES SCIENTIA VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

vés

de
re,
mes
jou-
or-
Et
van-
ente
el-
dant
qui
rps,
sire-
fal-

des

Perpetuë & Felicité. On remarquera que les Peres qui semblent être pour le second sentiment, reviennent la plûpart à celui-ci en d'autres endroits de leurs écrits. Et comment n'y pas revenir, puisque les Saints sont avec JESUS-CHRIST, qui certainement est en possession de la béatitude, qu'ils sont avec les Anges qui n'attendent pas le dernier jugement pour être heureux ?

La conclusion de l'Auteur est, „ Qu'il est prouvé par l'Ecriture & „ par la Tradition, que les ames des „ Justes sont heureuses avant le jour „ du Jugement dernier, & que cel- „ les des méchans sont dans les sup- „ plices ; que les unes & les autres „ ne sont pas encore dans un état „ parfait & entier de bonheur, ou „ de misere, & que la récompense „ ou la punition entiere est réservée „ au jour du Jugement dernier ; „ qu'il ne faut pas s'imaginer, com- „ me quelques Scolastiques l'ont „ avancé, que le défaut de la per- „ fection de la béatitude des ames „ avant la résurrection ne consiste „ que dans un appétit naturel qu'el-

„ lesont d'être réünies à leurs corps:
„ mais qu'effectivement elles ne
„ joüissent pas du même bonheur
„ dont elles joüiront après la réü-
„ nion avec leurs corps, & que de
„ même les Réprouvez ne souffrent
„ pas tout ce qu'ils souffriront après
„ la résurrection de leurs corps.

Ce que disent les Théologiens de cet appétit naturel, c'est à dire, d'une inclination naturelle des ames envers leurs corps dont elles souhaitent la réünion, est assez conforme à la pensée de S. Augustin. Et quant à ce que les Théologiens avan-

délivrer ? Quel est celui des
morts sans être régenerez &
Baptême ? Quel est celui des
dans le Purgatoire ? L'Auteı
traite toutes avec sa méthode
naire, qui consiste principal
à rapporter les passages des Per
chaque point.

Ce n'est qu'une inadvert
lorsqu'il dit *page* 584. que Cel
disciple de Pelage fut interrog
le Concile de Diospole. Et c'
une autre *page* 570. de mettre
distinction entre les enfans
dans le sein de leur mere, o
après en être sortis, & ceux q
vent plus longtems sans pa
pourtant à l'âge de raison.

Comme les Peres ont tous ét
suadez que JESUS-CHRIST est
& est mort pour le salut de tc
hommes, & que personne ne
roit être sauvé sans la foi en J
CHRIST, quelques-uns d'en
ont crû, qu'après sa mort i
descendu aux enfers pour s'a
cer lui même à ceux qui pend
vie n'en avoient eû aucune co
sance, & pour les sauver s'il

... ...iers, & confe
ment que des Prédicateurs
nüent d'y descendre pour y a
cer l'Evangile à ceux qui n'
l'entendre, tandis qu'ils ont é
la terre.

La dissertation IIe. est du
ment dernier & des circonst
qui le précederont & l'accompa
ront.

ARTICLE II.

SUITE DE L'EXTRAIT DU TRA de l'action de Dieu sur les créatu dont la premiere partie est dans Memoires du mois de Mars de l'an passée 1714.

reprocher des erreurs que peutêt
il auroit ôtées de son livre, quan
ce second extrait deviendroit pu
blic. Il pouvoit au contraire no
répondre, & nous voulions rep
quer sans être obligez de parler ta
de fois d'un ouvrage assez décri
La seconde édition n'a point paru
ou n'a paru qu'en secret. L'Auteu
qui n'est plus inconnu, ne s'est ni r
tracté, ni justifié, & nous n'avo
pas crû qu'il fallût différer plus lon
tems à publier nos remarques sur
dangereux ouvrage.

Il nous reste à rendre compte
la seconde partie de la septiéme se
tion, où l'Auteur entreprend l'ex
men des differens systêmes sur
grace. Il ne fut jamais de meilleu
foi que dans le commencement
cet examen : il a raison de rédui
tous les systemes sur la grace à deu
celui qui soutient la nécessité de l'
quilibre dans la volonté pour sauv
la liberté, & celui qui rejette l
quilibre. Il a raison de mettre
Congruistes parmi les Théologie
qui conservent l'équilibre ; il a fc
bien compris leur doctrine. La co

 gru

... que la grace par ce ...
vienne maitresse de la ...
tion ; c'est un rapport de
la détermination future de
té connu de Dieu par la pr...
& l'Auteur pouvoit s'ép...
peine de transcrire de long...
de Suarés, pour prouver u...
qu'on ne lui conteste pas : o...
contestera pas non plus la di...
qu'il met entre la grace effic...
Janséniftes, & la grace effica...
Congruistes. L'efficacité de la
selon les Jansenistes, vient t...
la grace même, & nullemen...
volonté, par la supériorité ...
ce que la grace a sur la volont...
en a plus pour déter...

le veritable ſens, voilà le ſeul ſen auquel les prétendus Auguſtinien d'accord avec les Calviniſtes deffendent *la grace efficace par elle mêm* L'Auteur ne le diſſimule pas.

La congruité Catholique admet dans la grace une force plus grand ou plus petite d'incliner la volonté un rapport plus parfait ou moins parfait aux diſpoſitions de la volonté mais elle laiſſe dans la volonté un équilibre entier, une entiere proportion de force pour réſiſter à la force qu'a la grace de la mouvoir; enſorte que la grace l'aide à ſe déterminer, & ne la prédétermine pas, enſorte que Dieu ne puiſſe voir le ſuccès de la grace que dans la détermination future.

La prémotion laiſſe auſſi l'équilibre entier dans la volonté, puiſqu'elle eſt tellement attachée à l'acte, que le moment déciſif pour la liberté eſt paſſé quand elle agit, puiſqu'elle eſt un concours qui n'ajoute rien à l'acte, comme nôtre Auteur le prouve par les plus fameux Thomiſtes.

Faiſons ici une obſervation im-

portante, & qui montrera que l'erreur n'eſt jamais d'accord avec elle-même. Les Janſéniſtes ne ceſſent de dire que la grace dans leur ſyſtême *eſt efficace par elle même, que ſon efficacité vient toute de la grace, & nullement de la volonté.* Ils déclament contre le ſentiment qui fait dépendre l'efficacité de la grace du conſentement de l'homme, comme ils déclameroient contre une erreur Pélagienne. Qui croiroit après cela que dans leur ſyſteme l'efficacité de la grace dépend de la cupidité, plus

donc l'inclination plus ou moins forte de la volonté pour les objets défendus qui décide de l'effet de la grace. Aucun des adversaires des Jansenistes a-t'il soumis la grace à la volonté autant que ces novateurs la soumettent à la cupidité ? Les vaines déclamations des Jansenistes retombent donc sur eux. Revenons à nôtre Auteur. Pour établir le systême Jansénien sur la ruine de tous les autres, il s'applique à détruire la necessité de l'équilibre : il éblouïra les esprits superficiels par des citations infidelles de S. Augustin, par des tours artificieux, par le ridicule qu'il jette malignement sur la doctrine opposée à la sienne : mais les esprits solides & pénetrans découvriront bientôt que ces tours éloquens portent sur une fausse notion de l'équilibre. Il confond à dessein des choses qu'on ne sçauroit trop distinguer, les penchans de la volonté, & les forces qu'a la volonté pour n'être point entraînée d'aucun côté : l'état de la volonté sans grace, & l'état de la volonté aidée par une grace au moins suffisante : le pou-

la ... de se laiss
dinairement par la passi
te, & la necessité d'y s
Développons ce qu'il
& toutes ses preuves co
cessité de l'équilibre s'é
On peut entendre par
de la volonté, une situat
n'est pas plus inclinée d'un
de l'autre; une tranquillit
de passions, l'indolence Sto
affection égale pour les ob
présentent, & sur lesquels
bere : cet équilibre est chim
c'est pourtant celui que l'Aut
titue finement au veritable é
c'est contre cet équilibre ima
qu'il déclame, c'est le seul
exemples qu'il ...

tiva de St. Thomas ; le milieu don
elle ne peut sortir sans perdre la li
berté , *media vis* de St. Augustin
en un mot , c'est le libre arbitre, l
volonté ne l'auroit pas pour les œu
vres surnaturelles sans le secours d
la grace. St. Augustin , dans les pa
ssages que l'Auteur cite , ne reproch
à Julien que de donner à la volont
un égal pouvoir pour pécher &
pour mériter , un pouvoir pareil
celui d'Adam. Le libre arbitre
maintenant besoin d'être guéri pa
la grace médicinale de Jesus
Christ ; mais la grace suffisant
est ce remede du Sauveur , qui
guérit & qui lui rend l'équilibr
C'est là le principe de tous les Ca
tholiques , que l'Auteur cache pa
une dissimulation ordinaire aux H
retiques , parceque ce principe con
nu découvre le foible de toutes s
objections.

Répetons-le encore, pour précau
tionner les Lecteurs contre un Au
teur qui tourne en mille manier
différentes ses argumens captieu
L'équilibre que tous les Catholiqu
reconnoissent inséparable de la vo

..., seroit dans une e
puissance de rien faire d'uti
salut, elle tient de la grace l
pour le bien surnaturel, mai
pas besoin de grace efficace
dans cet équilibre, la grace s
l'y met, elle ne seroit pas sufi
si elle ne rétablissoit l'équilibr
à dire, le pouvoir de faire le

Ajoutons que l'équilibre n'
une proportion si juste ent
penchans de la volonté, qu'el
soit pas plus inclinée d'un côt
de l'autre, il est compatible a
plus grande violence des pass
il consiste dans l'indifference
dans leur plus terrible agitation
serve dans la volonté le ...
ne pas cons...

Comment la refute-t'il ? I. En inſinuant ſon erreur, comme un principe reçu ; en traitant de paradoxe cette verité, également certaine dans la Philoſophie & dans la Religion, que la volonté n'eſt pas libre, ſi elle n'a pas le pouvoir actuel & parfait de réſiſter à la grace la plus éfficace, & à la plus violente tentation. II. Il prétend que ſi cette verité eſt conſtante, on ne peut plus dire que l'homme ſoit foible, comme ſi ſa foibleſſe conſiſtoit dans le défaut de liberté, & non pas dans la malheureuſe facilité de ceder à ſes paſ-

reſpondroit à la grace ſelon toute ſon étenduë; mais il s'en faut beaucoup qu'elle en uſe ainſi : aſſoupie, enchantée, elle s'abandonne à l'attrait le plus fort : libre, elle agit comme eſclave, elle préfere une ſervitude indolente à une indépendance pénible : pour réſiſter, il faut combattre contre la cupidité, elle cede lâchement, & ſe fait inſenſiblement une habitude de ſon eſclavage. Il eſt donc abſolument néceſſaire pour bien connoître la volonté, de diſtiguer ſoigneuſement ſa nature de ſa coûtume d'agir ; ſon pouvoir de l'uſage qu'elle en fait, ſi le pouvoir de réſiſter, je parle d'un pouvoir réel, actuel, complet, & relatif aux circonſtances preſentes, lui manque, elle n'eſt plus libre ; mais quoique libre, elle peut ſuivre d'ordinaire la plus forte impreſſion, s'en faire une habitude. Voilà l'état de la plûpart des hommes ; voilà d'où naît le beſoin d'une grace puiſſante, victorieuſe, qui donne non ſeulement le pouvoir, mais la facilité ; qui non ſeulement ouvre le chemin du ſalut, mais qui l'applaniſſe. Sans

ces graces puissantes, on peut faire l
bien & surmonter la tentation; ma
il est difficile de faire le bien & d
surmonter la tentation; il est rar
qu'on la surmonte, & qu'on fasse l
bien. Il est donc nécessaire de de
mander à Dieu les graces les plus for
tes; on en a besoin, & l'Eglise a di
nous apprendre à les demander. Qu
de faux raisonnemens de l'Auteur cet
te seule réflexion fait tomber! A me
sure que l'illusion qu'ils forment s
dissipera, on s'appercevra sans pein
que l'unique but de son livre est d
transformer l'homme en machine

Les réflexions generales de l'Au
teur sur les systemes de la grace ser
vent de préliminaires au parallel
de son systeme avec celui de Molina
Il divise l'exposé de ce dernier en
plusieurs articles, sur chacun desqu
il fait quelques remarques. Avan
que d'examiner ces remarques, i
faut observer que l'on doit distin
guer dans la Doctrine de Molina c
qu'a pensé ce Théologien sur le
forces naturelles que la volonté hu
maine a même dans l'état présent
& la maniere d'accorder la grace &

la liberté qu'il a proposée. Les Jésuites, dans les fameuses disputes *de Auxiliis*, déclarerent qu'ils soutenoient comme la Doctrine de leur Ordre le systeme de Molina sur l'accord de la grace & de la liberté; mais qu'ils n'adoptoient pas ses sentimens sur les forces du libre arbitre, quoi qu'ils fussent communs à Molina avec plusieurs Theologiens: les Jésuites se bornerent à soutenir que ces opinions de Molina ne meritoient aucune censure. L'Auteur n'avoit garde de faire cette observation, ni d'avertir du peu de liaison qu'ont ces

consiste cette corruption, si l'homme est aujourd'hui tel qu'il seroit dans l'état de pure nature? Vaines déclamations cent fois détruites. Le libre arbitre, à qui la grace donnoit & le pouvoir du bien surnaturel, & un empire absolu sur les passions, n'est-il pas affoibli par la perte de cette grace originelle? N'est il pas panché du côté du mal où le porte la cupidité qui n'a plus ce frein? On peut prouver le peché originel comme les Peres l'ont prouvé, par la corruption de l'homme, supposant la foi de l'état d'innocence, dont celui-ci est étrangement différent; cet état même est different de celui de pure nature, & Suarés & Molina ne le nient pas. Quoique l'homme soit au fond tel qu'il seroit dans l'état de pure nature, il est privé des graces naturelles que la bonté de Dieu répandroit liberalement sur sa créature innocente, il est encore privé des secours d'une providence attentive à éloigner ce qui le porteroit trop violemment au mal; providence que l'homme innocent éprouveroit, & que l'homme pecheur ne doit pas esperer, si on ne

a ces secours naturels
dence

Le pouvoir que Mol
dans tout homme, mêm
peché, de pratiquer tout
tus, d'aimer Dieu, d'
loi, de faire pénitence d'u
naturelle, donne à l'Aute
casion favorable de crit
Théologien, occasion qu'
pas échaper. Il veut pro
ces opinions, que le S. Siege
du de censurer, & que l
Jansénisme censure de sa p
torité, sont des suites néce
la doctrine de l'équilibre n
pour la liberté. Si l'on do
l'Auteur a plus d'éloigne

n'auront point de grace surnaturelle qui leur rende possibles les actes surnaturels. Or, dit-il, les infidelles n'ont pas ces graces surnaturelles, & Molina, ajoute-t'il, en convient; c'est ce qui l'a obligé de recourir à un pouvoir naturel d'observer ses Commandemens d'une maniere naturelle. Voilà le lien, conclud nôtre Auteur, de la doctrine de Molina, sur les forces naturelles de l'homme, avec le principe de l'équilibre.

Faut-il s'arrêter sur les absurdités de ce raisonnement? Molina a crû avec tous les Catholiques, & a repeté plus d'une fois, que les infidelles ne manquent jamais de la grace nécessaire pour accomplir d'une maniere surnaturelle les commandemens qui obligent à des actes surnaturels; & quand il auroit nié cette verité, comme l'Auteur le lui impute par une grossiere calomnie, auroit-il été assez insensé, le terme n'est point trop fort, pour croire remédier à ce manque de grace surnaturelle, en supposant que l'homme peut observer d'une maniere toute naturelle des Commandemens qui exigent qu'il agisse surnaturellement.

L'Anonyme raiſonne auſſi mal, & montre plus de mauvaiſe foi en parlant du pacte entre Dieu & le Redempteur, que Molina & Suarés ont admis. Il n'a pas voulu voir que ce terme n'eſt qu'une maniere de parler, pour expliquer l'univerſalité de la redemption. Molina s'en explique au commencement de la dixiéme diſpute, immédiatement après les paroles citées par l'Auteur, & il réduit ce pacte, dont l'Auteur fait trop de bruit, & dont il demande par une raillerie auſſi froide qu'impie, l'original, ou une copie légaliſée, Molina, dis-je, réduit ce pacte à une verité ſi clairement exprimée dans l'Ecriture, & ſi conſtamment enſeignée par les Peres, *que la bonté du Sauveur a ſurpaſſé la malignité du peché, & s'eſt étenduë à tous ceux que le peché d'Adam avoit infectez; que le Fils de Dieu, vrai Redempteur de tous les hommes, a merité & obtenu facilement de ſon Pere, qui veut que tous les hommes ſoient ſauvez*, pour chacun des enfans d'Adam le pouvoir de devenir enfans de Dieu, s'ils le veulent, & des ſecours ſurnaturels tou-

reconnu que Molir
feigner la doctrine
le Clergé dans la p
quiéme & sixiéme t
ce, a combattu cett
Chrysostome Javelle
de l'Ordre de S. Dom
me dangereuse, *parùi*
ce sont les propres te
na, dans la premiere
question vingt-troisiém
trerons pas dans le dé
de plusieurs autres r
l'Ecrivain Janséniste f
de propos au Théologi

Quand on le voit dans une longue digreſſion faire valoir juſqu'aux moindres difficultez qu'on forme contre le concours, qui ne croiroit que Molina eſt l'inventeur de cette opinion? Soupçonneroit-on que c'eſt le ſentiment preſque univerſel des Théologiens & des Philoſophes de l'Ecole? Ceux qui ſont au fait riront ſans doute, de voir l'Auteur, fier de ces objections triviales, conclure que Molina fait Dieu Auteur du peché.

Nous avons dit qu'il fait ſouvent un crime à Molina de n'être pas hé-

s'emporte avec la même violence ſur ce principe du Théologien Eſpagnol, ou plûtôt de la Tradition, *que Dieu veut ſauver tous les hommes, pourvû qu'ils le veüillent.* Molina a tiré les autoritez dont il appuye cette verité de quelques ouvrages douteux & même ſuppoſez ; l'Ecrivain Janſéniſte ne le lui pardonne pas, quoiqu'il ſçache que Molina auroit pû citer pour cette verité tous les Peres, tous les anciens Théologiens, & ſurtout S. Auguſtin, il a lû dans le traité douziéme ſur S. Jean, ou dans ſon bréviaire, dans l'homelie de la ſeconde ferie de la Pentecôte : *Quantùm in Medico eſt, venit ſanare ægrotum .... Venit Salvator in mundum, quare ſalvator mundi dictus eſt niſi ut ſalvet mundum?... Salvari non vis ab ipſo, ex te judicaberis.* „ Le Médecin „ n'a rien omis de ſon côté pour „ guérir le malade, le Sauveur eſt „ venu dans le monde, pourquoi „ l'appelle-t'on Sauveur du monde, „ ſi ce n'eſt parcequ'il eſt venu ſau„ ver le monde? Vous ne voulez pas „ être ſauvez par lui, vous ſerez ju„ gez par vôtre faute.

Janvier 1715.

Autre accuſation griéve intentée contre Molina par le Janſéniſte : le Théologien Eſpagnol a dit, qu'il y avoit quelque choſe de nous dans la bonne œuvre, dans le bon uſage du ſecours neceſſaire de la grace. Il l'a dit en effet, il l'a dit avec tous les Catholiques après S. Auguſtin, après S. Proſper : *Accipit donum*, dit S. Proſper, *quo acquirat & meritum, ut quod in illo inchoatum eſt per gratiam Chriſti, etiam augeatur per induſtriam liberi arbitrii, nunquam remoto Dei adjutorio.* « L'homme reçoit un don par » lequel il acquiert le merite, en-

tiam relictum est. » Après que la grace » nous est donnée tout dépend de » nous.

Le reproche de nouveauté ne pouvoit pas être omis dans un ouvrage où l'on a rassemblé tout ce qui s'est dit contre la doctrine de Molina ; mais pour lui laisser quelque apparence de force, il ne falloit pas citer un long passage de ce Théologien, où il dit expressément qu'il a tiré son systeme des écrits des Saints Peres, & qu'il n'a point d'autre merite que d'avoir expliqué plus clairement ce qu'ils lui ont appris : *Quod in labores eorum introeuntes, totque concertationibus & egregiis aliorum dictis atque inventis illustrati, dilucidiùs aliquantulum radicem attigerimus, unde hæc omnia consentiunt.*

L'Ecrivain Janséniste finit par les conséquences qu'il prétend tirer du parallele de son systeme avec celui de Molina. Ce n'est plus un Théologien ; ni même un Philosophe qui raisonne, c'est un Sophiste qui se jouë des Lecteurs par des subtilitez ; & qui pour mieux faire briller son éloquence, s'exerce sur des para-

etablit la grace suff[illegible]
ne à chaque homm[illegible]
salut ; le systeme q[illegible]
ment la volonté gé[illegible]
qu'a Dieu du salut [illegible]
mes, ce systeme *b[illegible]*
l'homme & de Dieu ; [illegible]
l'Ecriture nous apprend
sauver tous les hommes
geux à la grace suffisant
reté qu'on ne sçauroit sou[illegible]
flater d'être en état de
noir ce qui est blanc [illegible]
prendre de prouver d[illegible]
theses. Aussi ne le prou[illegible]
& quelques efforts que
teur, cet endroit de s[illegible]
d'une foiblesse [illegible]

dans ce ſyſteme, parce qu'il ne leur donne pas des graces dont l'efficacité future lui ſoit connüe, & il diſſimule que Dieu leur donne des graces ſi ſuffiſantes, qu'il ne tient qu'à eux de s'en ſervir & de ſe ſauver. N'eſt-ce pas les aimer?

Faiſons encore une réflexion generale ſur ſon ouvrage. Le titre promet des preuves de la prémotion phyſique, tirées dés lumieres de la raiſon; le livre finit par une comparaiſon des ſyſtemes ſur la grace, que l'Auteur réduit à deux. Ne l'appellons point au tribunal de l'Egliſe, ne lui oppoſons ni l'Ecriture, ni la Tradition, reconnoiſſons la raiſon pour juge, & conſentons que tout homme de bon ſens, que les ſimples fidelles, prononcent ſur l'expoſé des deux ſyſtemes.

Dans le ſien l'homme eſt une pure machine, que deux poids, la cupidité & la grace, entrainent tantôt vers le bien, tantôt vers le mal. Dieu, qui a créé tous les hommes, n'en veut ſauver qu'une très petite partie: le reſte, abandonné à ſon mauvais ſort, eſt deſtiné à des pei-

nes éternelles. JESUS-CHRIST pouvoit prier pour ces malheureux, il ne l'a pas fait. Il s'appelle le Sauveur de tous les hommes, & ne veut ſauver que fort peu d'hommes : perſonne ne ſçait s'il eſt ſon Sauveur ; perſonne ne peut dire avec aſſurance que JESUS-CHRIST eſt mort pour lui ; les plus grands Saints ſeulement peuvent ſe hazarder à le dire ſur quelque vraiſemblance. Il eſt auſſi impoſſible aux hommes de faire le bien quand ils pechent, qu'il eſt impoſſible de lever un poids de cent livres avec une force qui n'eſt

Le systeme entierement opposé a pour principes la justice & la bonté de Dieu. Ses défenseurs enseignent, que Dieu n'a créé les hommes que pour les rendre éternellement heureux ; que le peché d'Adam ayant rompu le premier projet de son amour pour les hommes, sa bonté inépuisable l'a porté à envoyer son fils sauver par sa mort ceux que le peché d'Adam avoit perdus ; qu'il n'en a laissé aucun sans des moyens suffisans de se sauver ; que ces moyens sont des graces sans lesquelles le salut seroit impossible, que Dieu ne veut & ne peut ni recompenser, ni punir, que ceux qui l'ont mérité, & qu'il leur conserve la liberté de faire le bien, ou de ne le pas faire, sans laquelle on ne meriteroit ni supplice ni recompense ; que personne n'est puni que pour n'avoir pas fait un bon usage de la grace & de sa liberté.

Les défenseurs de ce systeme enseignent encore ; que Dieu n'a pas distribué ses graces au hazard ; que sa science infinie lui a découvert non seulement tout l'avenir, mais tout

le poſſible, mais les futurs conditionnels, c'eſt à dire, ce qui arriveroit en différentes circonſtances: cette derniere ſcience, appellée *ſcience moyenne*, pour la diſtinguer de deux autres ſciences que les Théologiens diſtinguent en Dieu, lui découvre l'effet qu'aura la grace donnée en telle circonſtance; par là la grace devient entre les mains de Dieu un inſtrument infaillible de la converſion & du ſalut. Dieu pourroit, il eſt vrai, donner à tous les hommes des graces ſuivies de leur effet; mais il les refuſe juſtement à pluſieurs, parce qu'ils ſe refuſent eux-mêmes à ſa bonté, & ne ſe ſervent pas des moyens puiſſans que Dieu leur donne; en un mot, dans ce ſyſteme, Dieu aime tous les hommes, il n'en exclut aucun du ſalut, il fait même tout ce qu'il doit pour ſauver chaque homme en particulier: quiconque périt, périt par ſa faute; JESUS-CHRIST eſt veritablement le Sauveur de tous les hommes: on ne peut rien pour le ſalut ſans la grace, mais la grace ne manque pas. Dieu en nous couronnant couronne

ſes dons, mais il couronne a mérites. L'homme eſt libre regles de la morale, les loi ſocieté, ont un fondement dans ſa liberté. Dieu en lui d la grace lui donne des ſecours, pas des chaines ; il le traite en en fils, & non pas en eſclave : ſa foibleſſe, & ne change pas ſa nature : il obtient ſon conſentement, & ne l'arrache pas ; il gagne ſa volonté, & ne la néceſſite pas. Pour concerter ainſi l'opération de la grace & la liberté, il faut une ſageſſe infinie, une bonté infinie : nulle action de Dieu ne porte mieux le caractere de ſon infinie perfection, nulle n'eſt plus digne de Dieu.

Que la ſimplicité Chrétienne, que la raiſon prononce ſans conſulter autre choſe que les idées communes de pouvoir & de néceſſité, de liberté & de mérite, de recompenſe & de peine, de juſtice & de bonté, ſans conſulter autre choſe que l'idée de Dieu & les ſentimens de l'homme ; on prendra encore plûtôt ſon parti, s'il eſt poſſible, quand on examinera ces deux ſyſtemes ſur les

premiers principes de la religion & de la morale Chrétienne, ſur le langage le plus ordinaire de l'Ecriture Sainte & de l'Egliſe.

Applaudiſſons à la France : le prompt débit de la premiere édition du livre *de l'action de Dieu*, ne lui fait pas grand tort, un livre annoncé, préconiſé par une Cabale nombreuſe, a dû ſe vendre en peu de tems : l'avoir acheté étoit une marque d'eſprit, & mille gens en ont orné leur bibliotheque, ne l'ont pas ſeulement ouvert. Ces

trées, des lieux communs hors de leur place, des penſées fauſſes revêtûës d'expreſſions brillantes ; ce n'eſt pas aſſez qu'un livre ſoit bien écrit, il faut qu'il ſoit bon ; & il n'eſt bon que quand il conduit au vrai.

Les accuſations de Spinoſiſme continuent contre l'Auteur, on verra dans l'article ſuivant qu'un Théologien prétend l'en convaincre, par les endroits même où il a voulu paroître le réfuter. Le ſilence de l'Auteur donne un grand poids à ces accuſations, & fait dire, que contraint à parler un peu obſcurément, il n'eſt pas fâché qu'on l'ait entendu.

ARTICLE III.

LETTRE D'UN THEOLOGIEN de Toulouſe ſur l'Athéiſme caché dans le livre de l'action de Dieu.

MON REVEREND PERE,

Vous avez annoncé dans vôtre dernier Journal l'ouvrage d'un Abbé qui refute l'Auteur *de l'action de Dieu*

ſur les créatures ; je ne ſçaurois aſſez vous marquer la joye que beaucoup de perſonnes en ont ici. Le parti en eſt allarmé ; & ſi l'Abbé démaſque bien le Spinoſiſme de cet ouvrage, également dangereux, déteſtable & artificieux, quelle confuſion pour ceux qui s'en ſont déclarez les admirateurs ? Peut-être vous l'a t'on déja marqué, que ſi ſon Auteur eſt le premier qui ait allié en un ouvrage public le Spinoſiſme & le Prédeſtinatianiſme, il n'eſt pas le ſeul qui croye que l'un ſe confond avec l'autre ; & qui ait été conduit par celui ci en

berté ; si Mr. l'Abbé y prend bi
garde, il trouvera qu'aucun *Spin*
siste ne fera difficulté de l'admett
dans les mêmes termes, & au mên
sens, c'est à dire, fondée sur une v
lonté qui opere par sa seule nature
sans être éclairée, dirigée, inclin
par les raisons primitives d'une s
preme sagesse ; car nôtre Autei
n'en veut point au fond reconnoît
en sa monstrueuse divinité. C'est
qui paroît dans les endroits entre a
tres que je vais seulement indique

On peut voir comme il s'en exp
que dans les chapitres 2. & 3. de
seconde partie de la sixiéme sectic
La seule conclusion de ces deux ch
pitres, & qui commence, Si on r
demande, donc &c. suffit.

Dans le ch. suivant Tom. 2. p. 4
47. il applaudit fort au long à s
principe, & quoique par une indig
supercherie il y fasse semblant d'a
mirer la sagesse de Dieu, il est v
néanmoins qu'il l'y annéantit en m
me tems, en la réduisant à un cho
entre deux partis égaux.

L'idée naturelle que nous avc

de la raison, de la justice, l'incommodant, il lui suffit de dire, sans en donner aucune notion, qu'elle n'est pas telle en Dieu. T. 2. p. 264. 265.

En vain demanderoit-on à l'Auteur quelque raison primitive de la différente destinée des hommes, il déclare qu'il n'y en a point d'autre que la volonté de Dieu, & une volonté *indifférente*. T. 2. p. 150.

Mais si la destination des hommes, leur prédestination & leur réprobation, ne suppose en Dieu aucune raison, bien moins les autres operations y en supposeront-elles. Aussi point de Spinosiste qui ne s'accommode du sens auquel l'Auteur use de cette maxime, *Deus vult hoc propter hoc, sed non propter hoc vult hoc*. T. 2. p. 70.

Ce seroit en vain, dit-il ailleurs, T. 2 p. 48. que nous chercherions des raisons primitives & indispensables de la conduite de Dieu. Ainsi Dieu est libre, c'est l'Auteur qui parle, *ibid* p. 44. parce que tout lui est égal & que rien ne l'incline, rien ne le balance, rien ne le détermine. S'il y avoit en lui une raison de pré-

ſcience, elle le porteroit à *agir né*
ſairement, *ibid* p. 50. Cependant
librement, n'eſt-ce pas choiſir.
peut-on ſans raiſon ? Dieu n'a
pas tout compoſé, nombré, meſ
en ſa ſageſſe, ſa raiſon, ſon conſei
ſa loi ? Se peut-il contredire ? Où
ra la difference eſſentielle & nec
ſaire du bien & du mal moral ?

Comment rapporter, comme
l'Auteur, la perte de preſque tou
les créatures, les ſeuls épis re
après la moiſſon, ſauvez (c'eſ
comparaiſon,) à une volonté pu
ment arbitraire ? Ne ſeroit-ce
ſuppoſer Dieu reprouvant par p
malignité ? Eſt-il vraiſemblable
l'Auteur ait crû Dieu méchant
une malignité purement capricieu
Il eſt ſans doute plus naturel de c
re qu'il n'a regardé cette perte
tant de créatures, que comme
ſuite naturelle & neceſſaire de la
ture de l'Etre univerſel, ſi tant
qu'il ait au fond crû cette perte a
funeſte & auſſi univerſelle qu'il ſe
ble le ſuppoſer.

Quoique l'Auteur attaque l'
potheſe des loix generales, ſoute

par le P. M. il eſt cependant remarquable qu'il en admet lui-même au fond toute la réalité, & en quelque ordre que ce ſoit. Toute la difference que j'ai apperçû entre eux, eſt que le P. M. en rapporte l'inſtitution à des raiſons en Dieu, qui ne l'a préferée à toute autre, que parce qu'il l'a trouvée avoir plus de rapport & de conformité à ſes divins attributs; au lieu que nôtre nouveau Prédeterminant n'en ſuppoſant aucune rai-

ſilence ſur le ſens des Spinoſiſtes, qu'il ne diſtingue jamais, pour s'éloigner de leur langage qui lui eſt ſi ordinaire; le ſens qu'il attache aux termes d'être éminemment en Dieu, de créer, d'être poſſible; la différence qu'il met entre la divinité, l'être univerſel, & l'être particulier, ſont encore autant d'endroits qui n'auront pas échapé à Mr. l'Abbé. Auſſi le Spinoſiſme s'y produit-il ſi éffrontément, qu'il n'eſt pas poſſible d'en défendre l'ouvrage. C'eſt le jugement qu'en portent ici beaucoup d'habiles gens.

la défenſe de ceux que leur propre foibleſſe laiſſeroit expoſez à la rapacité & à la violence, elles donnent aux pupilles des tuteurs & des curateurs, pour prendre ſoin de leur éducation, & veiller à la conſervation de leur bien. Et comme le tuteur pourroit lui-même abuſer de l'adminiſtration qui lui eſt confiée, la loi a encore uſé de précaution contre lui; enſorte que s'appliquant, comme il le doit, à procurer l'avantage de ſon pupille, il eſt de ſa ſageſſe de penſer au compte qu'il ſera contraint de lui en rendre, afin de ne payer pas du ſien ce qu'il lui auroit fait perdre par ſa négligence, ou par ſa malverſation.

Cela fait voir de quelle importance eſt un bon traité ſur cette matie-

comme de surérogation,
ce qui concerne les ma
communauté entre le
femme, les successions
rectes que collatérales; l
& les rapports en partage
tages & les donations, les
mentaires, les substitutic

Tout l'ouvrage est div
tre livres, & chaque livr
sé en plusieurs chapitres.

Au liv. 1. ch. 1. l'Aut
l'état des enfans; & il di
le nom d'*enfans* les seuls
sont entendus; & qu'ai
fait à une personne & à
ne passe qu'aux légitime
Novelle *De restitutione Dot*
quidem mulier, un enfan
mois accomplis après la
mari de sa mere, est cens
légitime. *Mulier edens pa*
cimo mense post obitum mariti
tur ex alio concepisse. Sur c
un enfant né dans ce terme
légitime par un Arrêt du 2
1626. que rapporte Mr. I
toutefois un autre Arrêt
Septembre 1653. rapport

mier tome du Journal des Audiences l. 7^e^. ch. 27^e^. fut favorable à une fille née au-même terme, & la déclara héritiere légitime. Les circonſtances différentes donnerent lieu à cette diverſité de Jugement, ſelon la maxime, *Præſumptio ex multis circumſtantiis colligenda eſt.*

Un enfant né pendant le mariage, eſt réputé légitime, nonobſtant la déclaration contraire de ſa mere : & il a été ainſi jugé par un Arrêt de la Grand-Chambre du 4^e^ d'Août 1689. Voici un exemple ſingulier. Un mari ſe diſoit impuiſſant, & la femme vouloit ſe marier à un autre, dont elle diſoit avoir eû l'enfant qui paroiſſoit, ſur cela intervint un Arrêt rapporté au Journal des Audiences l. 8^e^. ch. 23. qui déclara l'enfant né de leur conjonction légitime, & obligea la femme à retourner avec ſon mari.

L'Auteur traite enſuite de l'état des enfans illégitimes, & de leur légitimation par lettres du Prince.

Au ſecond chap. il vient aux tutelles, à la nomination des tuteurs, ſelon le Droit Romain & le Coûtu-

mier. Il marque la
teurs de faire l'inve
te des meubles lai *sse*
les. Il explique ce *qu*
noble & Garde-Bour
Coutume de Paris, le
les charges qu'elles a
article des plus consi
coûtume de Paris, &
explique, est la co
communauté en faveu
après le decès de leu
leur mere, laquelle d
que l'inventaire soit
judiciairement.

Dans le 3e. chap. i
mancipation, de la r
Mineurs, de leur état
mariez ; & de diverses
qui y ont rapport. Da
pose les solennitez req
lebration du mariage,
lier en celui des mine
ne suffit pas que le tu
sente, il faut y avoir l'
sentement des parens.

La matiere du secon
ple, puisqu'il s'agit *d*
gardent les enfans min

Janvier 1715.

jeurs. Et le premier chapitre eſt de la légitime & du droit d'aîneſſe. Selon la loi des douze Tables chacun pouvoit diſpoſer de ſon bien à ſon gré, & le laiſſer à qui il lui plaiſoit. Dans la ſuite cette diſpoſition vague & arbitraire fut reſtreinte en faveur des enfans & petits enfans, auxquels le tiers de l'hérédité fut conſervé à partager entre eux. Et c'eſt ce qui s'appelle légitime, dont un enfant ne ſçauroit être privé par nulle donation, ou par nul leg, qui ſoient à ſon déſavantage. Selon la coûtume de Paris la légitime eſt fixée à la moitié de la portion qui devoit revenir à chaque enfant, ſi la ſucceſſion étoit venuë entiere, & ſans être chargée de donation & de leg.

A cette occaſion l'Auteur dit deux choſes remarquables. 1°. Une fille obligée, à cauſe de la multitude des Créanciers, de renoncer à la ſucceſſion de ſon pere & de ſa mere, demande ſa légitime à ſes freres & ſœurs, ſur ce qui leur avoit été avancé en mariage, & l'obtient par Arrêt de la Grand-Chambre du 3ᵉ. Decembre 1642. 2°. L'enfant qui

demande sa légitime, n'a
tion que contre le dernie
re ; mais si la derniere do
épuisée sans parvenir à la co
ce de sa légitime, il a actio
le précedent donataire, & d
me sorte contre les autres en
gradant. C'est ainsi qu'il a ét
par des Arrêts rapportez dans le
nal des Audiences l. 4. ch. 5. &
ch. 6.

La Coûtume de Paris rédui
droit d'aînesse, ou le préciput,
Château, ou Manoir principal, av
la basse-court attenant & contiguë
& un arpent de terre dans l'enclo
ou jardin, l'enclos étant fermé de
murailles, ou de hayes vives : si
dans cet espace il y a un moulin, ou
un four, ou un pressoir, le corps &
les ustenciles entrent dans le préci-
put, & le revenu est partagé com-
me le reste du fief. Si le fief n'a point
de maison, mais seulement des ter-
res labourables, le fils aîné en prend
un arpent à son choix pour préciput.
Outre cela, quand il n'y a que deux
enfans à venir à la succession de leurs
pere & mere, les deux tiers des fiefs.

Janvier 1715.

& héritages tenus noblement appartiennent à l'aîné : & quand il y a plus de deux enfans , l'aîné emporte la moitié des mêmes fiefs , & laisse l'autre moitié à partager également entre les autres. Entre des filles le droit d'aînesse n'a point de lieu.

La dot & le doüaire sont la matiere du second chapitre. Le Droit Romain ignoroit ce que nous appellons doüaire; mais les Provinces de Droit écrit y reviennent par l'augment , ou accroissement de dot. On se contentera ici d'exposer un point

trer. Et alors ils sont nom
riers, qualité incomp
celle d'héritiers : c'est à e
sir entre l'une ou l'autre.

Si un homme se remarie
re à l'égard des enfans du p
est tel qu'on vient de le déc
moitié de ce premier doüai
moitié des conquêts & acqu
aura faits pendant & après s
mier mariage, forment le d
des enfans du second lit ; qui d
re toujours le même, soit q
enfans du premier lit vivent
qu'ils meurent.

Le chap. 3e. est de la commun
té & des conventions matrimon
les. La coûtume de Paris admet
don mutuel, & qui se nomme préc
put. Il se leve seulement sur les effe
de la communauté, en commençan
par les meubles, sans toucher au
propre : & il égalle la portion de ce-
lui des enfans qui prendroit le moins
à la succession. L'hypothéque de la
femme pour son préciput est du
tems de son contract de mariage ;
ensorte qu'elle peut agir hypothé-
cairement contre les créanciers, en-

ers qui son mari auroit alienê des iens de la communauté. Ce préciut lui est acquis, lors même qu'elle renonce à la communauté.

Il est traité des secondes Nôces au chap. 4^e^. & des donations au préjudice des enfans de differens lits.

Le troisiéme livre est des avantages, des dons, des legs & des substitutions. L'Auteur fait observer au chap. premier que tous les avantages qu'un mari & une femme se peuvent faire, doivent être exprimez dans le contract de mariage; après quoi

de le passer. Cependant la malade sentant approcher sa fin, les rappelle, & leur déclare qu'à l'instant même, s'ils lui refusent la satisfaction qu'elle demande, elle fait un leg universel de ses biens. Ils passent donc le contract ; & vont aussi-tôt faire une nouvelle protestation devant le même Notaire qui avoit reçu la premiere. Après la mort de leur parente ils obtinrent des Lettres de rescission du contract, prétextant que c'étoit un avantage qu'une femme faisoit indirectement : mais ils furent déboutez par une sentence du Chastelet de Paris du 17e. de Juin 1610.

Dans le chapitre second l'Auteur traite des dons qu'un pere & une mere peuvent faire à leurs enfans. Et la Coûtume de Paris ne pourvoit qu'en apparence à l'égalité de partage entre les enfans. Car si d'un côté elle défend au pere & à la mere d'avantager un de leurs enfans au préjudice des autres, c'est lorsqu'ils viennent tous à la succession en qualité d'héritiers : de l'autre elle permet des dons & des legs en faveur

des uns préférablement aux autres de ſorte qu'un d'entr'eux abandonnant la qualité d'héritier, peut avec celle de donâtaire, ou légataire, prendre pour lui la plus grande part de la ſucceſſion, & laiſſer ſeulement à ſes freres & ſœurs leur légitime.

Le chap. 3ᵉ. eſt des legs teſtamentaires, le 4ᵉ. des ſubſtitutions.

Dans le 4ᵉ. livre l'Auteur aux deux premiers chapitres traite des ſucceſſions; au 3ᵉ. des héritiers, des dettes dont les ſucceſſions ſont chargées, du droit & du préciput d'un enfant qui renonce à la ſucceſſion de ſon pere & de ſa mere; au 4ᵉ. des rapports en partage; au 5ᵉ. de la preſcription des Mineurs, & de l'hypothéque qu'ils ont ſur le bien de leurs tuteurs. Enfin, le dernier chapitre contient diverſes obſervations ſur les tutelles & curatelles.

Il a été impoſſible de ſuivre l'Auteur en tant de ſujets differens, & l'on croit en avoir dit ſuffiſamment pour donner une idée de ſon ouvrage.

ris. Centuriæ tres &c. (
Trois centuries de chose.
touchant des hommes illus
science, lesquelles sont p
me un essai d'autres centuri
être suivront. Par Vincent F
Bâle, aux frais des Thur
1713. *In douze, pages* 21(

LE dessein de l'Auteur
fermer dans un si pet
trois cens faits de personne
mandables par leur science
de un choix & une précision
croit pas trouver dans son
qui d'ailleurs est bien ...

& hors de là aſſez obſcurs; étudier & compoſer, a été pour eux un métier. L'érudition en effet ne s'acquiert que par un travail très-appliquant, & aux dépens des ſatisfactions de la vie : ſi les perſonnes nées & élevées dans l'opulence n'y ſont pas portez par un génie particulier, ils aiment mieux tourner leur ambition d'un autre côté.

Mr. Paravicini ne s'arrête pas aux ſeuls Sçavans modernes ; il parle d'Hippocrate, d'Ariſtote, de Platon.

main elle n'avoit formé que des caracteres que perſonne que lui ne pouvoit déchiffrer.

Paul Manuce avoit lû & relû Ciceron pendant vingt ans, & s'exerçoit tous les jours à compoſer en Latin; toutefois une lettre à un de ſes amis étoit pour lui l'ouvrage d'un mois. Et ſi l'on en croit Scioppius, une lettre qu'avoit commencé Paul Manuce aux premiers jours du printems, étoit à peine finie aux derniers jours de l'automne. Il laiſſoit dans ſon broüillon quatre doigts d'intervalle entre les lignes, pour les chan-

ne reconnoiſſoient point dans ſon entretien celui qu'ils avoient admiré dans ſes livres. Il en a été de même de Fracaſtor, de Sigonius, de Rigault, de Saumaiſe; auxquels on peut ajouter deux célébres Poëtes, Malherbe & le Pere Comire.

Pluſieurs de ceux qui ſe ſont rendus célébres dans les Sciences, ont commencé tard à s'y appliquer. Tels ont été Raimond Urſus, qui à l'âge de dix-huit ans, gardant les cochons,

Senateur du Royaume de Suede, ſçavoit douze langues; le Suedois, le Moſcovite, le Polonois, le François, l'Eſpagnol, l'Italien, l'Alleman, le Flamand, l'Anglois, le Latin, le Grec, l'Hébreu; il ſçavoit la Philoſophie & quelques parties des Mathématiques, comme la Géographie & les Fortifications; il ſçavoit auſſi de la Théologie. A l'âge de dix-huit ans il paſſa Docteur en Droit à Leide; & étant allé en Angleterre, il fut aggrégé à la Societé Royalle des Sciences. L'année ſuivante il fut Aſſeſſeur au Tribunal de Wiſmar. Une courſe ſi précipitée fut bientôt terminée; & Guſtave Helmfeld ne paſſa pas la 22ᵉ. année. Il mourut à Thorn en Pruſſe l'an 1674.

Une autre eſpece de prodige, c'eſt Marc-Huldric Schoenberger, fils d'un Tailleur de Weide dans le Palatinat, né en 1601. & mort à Coninsberg en 1649. qui ayant perdu la vûë d'une petite vérole, à l'âge de quatre ans, ſe rendit néanmoins habile dans les Langues, la Philoſophie, & les Mathématiques, & les enſeignoit avec une grande facilité. Il ſçavoit l'Aleman, le François, le Latin, le Grec, l'Hébreu, le Caldaïque, le Syriaque, l'Arabe. Outre cela il faiſoit des inſtrumens de Muſique, & les touchoit fort bien.

L'Auteur fait mention de quelques Sçavans qui ont ceſſé de l'être, ayant oublié tout ce qu'ils avoient appris. De ce nombre ſont, George de Trebizonde, Sleidan,

... plein de mensonges ... p...
coûté à Maffée douze ans de
dore de Sicile en a employé
vrage que nous avons de lu
de Bibliothéque. Ce qui surp
ge, c'est qu'Emmanuel Th
occupé quarante ans de son l
niosa elocutione, de la mani
mer ingénieusement. Sanna
vingt ans a continuellement re
mé son poëme, *De partu Virgi*
fantement de la Vierge.

ARTICLE V

HISTOIRE DE L'E
par Mr. l'Abbé de Choisy. Tom
depuis l'an 1300. *jusqu'à l'a*
Paris, chez Antoine Desallie
Jacques 1714 *in* 4°. *pages* 44
table Chronologique.

V ...

les nations à mettre une fleur de lis sur la rose au point du Nord.

L'habile Historien ne se laisse point surprendre aux erreurs vulgaires ; il justifie Jean XXII. de l'ambition dont l'ont accusé tant d'Historiens, qui se sont copiez l'un l'autre. Mr. de Choisy prouve que ce qu'on raconte de son élection, que les Cardinaux s'étant rapportez à lui du choix du Pape, il se choisit lui même, est une fable. L'Auteur a soin de mettre dans tout leur jour les exemples de vertu : il n'oublie pas que Boucicault Maréchal de France à vingt-cinq ans, dans un tems où il n'y en avoit encore que deux ; Boucicault, ce fameux guerrier & ce grand politique, bien fait, mais plus moderé que son âge ne comportoit, magnifique ordinairement dans ses habits, ne portoit le vendredi qu'un habit noir ; jeûnoit les samedis si rigoureusement, qu'on ne lui servoit qu'un plat, & trouvoit toujours de l'argent pour fournir à de bonnes œuvres.

Le Roi d'Angleterre, vainqueur à Azincourt, loin de se laisser emporter à la vanité, fait une reflexion solide & toute Chrétienne. „*Je reconnois que Dieu m'a donné* „ *la grace de la victoire sur les François,* „ *non pas que je le vaille, mais il a voulu* „ *les punir, & n'est de merveilles, s'il est* „ *vrai ce que j'en ay oï dire : car on dit que* „ *onc ne fut plus grand desroi ne desordon-* „ *nance de voluptez, pechez & mauvais vi-*

„ *ces ne fut veu qui regnent en France au-*
„ *jourd'hui, & se Dieu en est courroussé,*
„ *nulli ne s'en doit ébahir.*

Tamerlan jouë un beau rolle dans cette histoire. Après avoir rendu à l'Empire des Mogols son ancienne étenduë, par pure generosité, il entreprend de rétablir les Princes détrônez par Bajazeth : il vaincq ce redoutable ennemi, & rend jusqu'au moindre village aux Princes dépoüillez ; il envoye jusqu'en France chercher l'Empereur de Constantinople pour le remettre dans son Empire. Ce Héros si fier, ce maître de l'Orient, ce vengeur des Rois, rechercha l'alliance du Roi de France.

Les portraits d'Ottoman & du Connétable du Guesclin feront connoître comment

„ héritages furent nommez Timars, & ceux
„ qui les possedoient Timariots : l'usage
„ en dure encore aujourd'hui chez les
„ Turcs, qui peuvent en peu de tems met-
„ tre sur pied de puissantes armées, en con-
„ voquant ces Timariots en forme d'arrie-
„ reban.

„ Ottoman institua aussi les Janissaires,
„ ou soldats de sa garde, toûjours prêts à
„ exécuter ses ordres, & malgré ce pouvoir
„ absolu, il regna avec tant de justice,
„ qu'encore aujourd'hui au couronnement
„ des Grands Seigneurs, on leur souhaite
„ la bonté d'Ottoman.

Le portrait de Bertrand du Guesclin présente à tous les guerriers le plus beau modele qu'ils puissent imiter.

„ Il dit adieu à tous ces vieux Capitaines
„ qui le suivoient depuis quarante ans : Et
„ vous souvenez, leur dit-il, en quelques
„ occasions que vous vous trouviez, que
„ les gens d'Eglise, les femmes, les en-
„ fans, & le pauvre peuple, ne sont point
„ vos ennemis. Il mourut un crucifix à la
„ main, à l'âge de soixante & six ans, Hé-
„ ros dans toutes les actions de sa vie,
„ froid & tranquille en donnant les ordres
„ dans un combat, terrible en les exécu-
„ tant, toûjours prêt à faire par lui-même
„ ce qu'il ordonnoit aux autres : inviola-
„ ble dans les paroles qu'il avoit une fois
„ données, méprisant l'argent, qu'il ne re-
„ cevoit de la liberalité du Roi, que pour

... Mais ce qu
» extraordinaire, liber
» qui touche sensiblemen
» ros, il disoit que la glo
» tager entre les homme
» les richesses, & il en fai
» tomber une partie sur cei
» accompagné dans une act
» sa vertu & ses grandes
» presque également aimé
» amis & des ennemis de l'E
» les autres ne le nomman
» Connétable.

» La nouvelle de sa mort fu
» panduë par tout le Royaum
» une consternation générale
» geois de Paris, qui l'avoi
» tant de fois parmi eux, doux
» après avoir gagné des bataille
» rent touchez sensiblement : c
» bloit à tous les coins ...
» ler ...

„ moindres circonstances de la vie & de la „ mort du Connétable du Guesclin, & par „ l'ordre du plus grand des Rois, on a „ rendu les mêmes honneurs à un Héros „ formé sur le même modele *.

On peut lire sur Bertrand Du Guesclin la comparaison de ce Héros avec Olivier de Clisson par le Pere Tournemine ; elle est dans le premier Article de nos Memoires du mois d'Avril mil sept cens huit.

* *Mr. De Turenne.*

ARTICLE VII.

RECUEIL DE PLUSIEURS PIECES de Poësie présentées à l'Academie Françoise, pour le prix de l'année 1713. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie, & plusieurs pieces de poësie qui y ont été lüës en differentes occasions.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard 1713. *in* 12. *pages* 165.

L'Ode qui commence ce recüeil, & qui a obtenu le prix, est de Mr. Mallet, premier Commis de Mr. Des Marets. Elle a pour sujet *les glorieux succès des armes du Roi dans la derniere campagne de Flandres.* Le Poëte a feint qu'introduit dans le Conseil des Dieux, il y voit Minerve proposer de rendre la paix à l'Europe en faisant vaincre Loüis, obtenir le consentement de Jupiter, voler à Denain, & exécuter.

... vez vous voir sans horreur
Que la Discorde cruelle
Exerce tant de fureur ?
La Paix par elle exilée
Ne peut être rappellée
Que par les soins d'un Heros ;
Que vôtre bras la seconde ,
Qu'il vainque , & de tout le mon
Vous assûrez le repos.

L'Academie n'a pas crû qu'un pr
pour recompenser Mr. Mallet , elle
lui même au nombre des Juges : i
d'entrer dans ce Corps illustre.

Dans un tems où l'amour des Le
perdu beaucoup de sa vivacité , on
content d'un homme engagé dan
grandes affaires , qui favoriseroit les
tes , & payeroit liberalement leurs
vaux. L'inclination de Mr. Mallet po
belles Lettres va plus loin , elle en fa
Poëte ...

Trois pieces ont disputé le prix, & rendu la décision douteuse. Un poëme ; la fiction en est ingénieuse, la paix persuade à la victoire de revenir sous les drapeaux de Loüis, & de le mettre en état de forcer ses ennemis au repos qu'ils refusent, & dont ils ont besoin. On peut juger de la versification par les vers suivans.

Tout répond à nos vœux, la gloire du combat
A de nouveaux exploits anime le soldat.
On part, l'Escaut frémit ; saint Amand, Marchienne,
N'ont point contre nos coups de bras qui les soutienne.
Ils cedent. Quel butin ! Le Batave jaloux
Se voit percer des traits aiguisez contre nous.
C'est peu. Tremble, Douay, nos bataillons s'approchent,
Dégagez des lenteurs que les tiens nous reprochent.
Cet airain foudroyant qui couvre tes remparts,
Et qui vomit au loin la mort de toutes parts,
Ne t'affranchira point du joug qui te menace,
Loüis parle, & Villars est maître de la Place.
Nouvel ordre. Il poursuit, Bouchain & le Quesnoy,

Fiers de reprendre un jou
quitterent.
Grand Roi, rien ne t'arrê
puissans,
Reparent dans trois moi
trois ans.
Mais nous voici jettez a
tempêtes,
Quel calme! Nos rivaux
nos conquêtes
Recherchent l'amitié d'un
reux,
Qui ne les a vaincus que p
heureux.
Discorde affreuse, fuis. Re
Astrée,
Qu'Utrecht cede aux Arrêts
sacrée,
Qu'avec nous rëünis le Batav
glois
De Philippe ...

Après le poëme vient une Ode ; en y quelques stances.

Des peuples guidez par la rage
Dans nos champs s'étoient répandus,
Avec eux marchoit le ravage.
Le Seigneur parle, ils ne sont plus.
Longtems dans leurs bras redoutables,
De nos crimes vengeurs coupables,
Il mit les traits de son courroux :
Mais sous leurs murs réduits en poudre
Il les écrase de la foudre
Dont il les arma contre nous.

Ainsi sa facile clemence
Soutient nos peuples abatus,
Loüis, le bonheur de la France,
N'est que le prix de tes vertus.
Du ciel le courroux salutaire,
Par la rigueur la plus sévére,
Eprouva ton cœur & ta foi :
Mais ton courage inébranlable,
Soumis à la main qui t'accable,
La force à combattre pour toi.

Non, non, le destin de la guerre
Ne dépend point de nos soldats,
Et le souverain du tonnerre
Est le souverain des combats.
Ces Rois, ces conquerans rapides,
Sur qui les nations timides
Tiennent leurs regards arrêtez,
Dans leurs entreprises sinistres,
Ne sont que les foibles Ministres
De ses suprêmes volontez.

Une Epître au Roi est la quatriéme. Nous en copions les vers qui nous tombent sous les yeux. Le Poëte parle de nos ennemis.

Si le plaisir de vaincre a pû les transporter,
C'est un plaisir qu'encor ils n'avoient sçu goûter.
Dans leurs prosperitez pardonne à la victoire :
Elle en fait elle même un trophée à ta gloire.
Sa faveur qui trompoit tant de peuples

té telle que l'Academie, en droit de l'exiger ; il découvre, il expose avec beaucoup d'art les défauts ordinaires des Censeurs : les uns sont trop prompts & trop décisifs, les autres sont chagrins & dédaigneux, ceux-ci portent l'exactitude jusqu'au scrupule, ceux-là ont l'esprit trop borné, il en est d'envieux, il s'en trouve de flateurs. Peignons d'après l'Auteur les Censeurs trop exacts.

Que devient un Auteur, qui aime à se donner un peu d'essor, lorsqu'il tombe entre les mains de ces Critiques qui font profession d'une exactitude outrée ? Ces hommes sages à la verité, mais trop timides, ne marchent jamais que par des chemins battus : ils n'évitent les chûtes qu'à force

Mr. de la Mothe sur l'éloquence & sur le zele de la Religion. La harangue de Monseigneur le Cardinal de Polignac au Roi sur la paix, les complimens de Mr. Danchet & de Mr. de la Monnoie, & les réponses de Mr. l'Abbé Regnier & de Mr. l'Abbé d'Estrées. Nous avons parlé de ces modeles d'éloquence & de poësie ; mais nous n'avons pû rendre compte au public de deux pieces qui paroissent ici pour la premiere fois. *Un discours de Mr. Morant, Avocat du Roi à Soissons, envoyé à l'Academie Françoise par l'Academie de Soissons pour l'an* 1712. sur cette maxime si vraye & si

Que plus à un precipice est ses pas ;
Mais avec du courage où n pas ?
Que des divines loix observat
Il n'ait dans ses projets que la guide ;
Qu'il veüille s'arracher au plaisirs ,
Par la droite raison regler tous
S'interdire l'espoir de ces haute
Qu'environnent toujours les fr portunes.
Content de ce qu'il est , n'app esprit
Qu'à remplir les devoirs que l prescrit ,
Et de tous les Etats connoissa

ant à éloigner de ses frontiéres les maux la guerre, la justice lui mettra les ar-es à la main, pour punir des sujets re-lles, ou pour fixer l'inquiétude des issances jalouses de sa grandeur; mais milieu des actions de valeur, toujours glées par la prudence, ce Prince attentif nservera une véritable ardeur pour la ix, il ira lui même au devant d'elle, & apprendra par son exemple à tous ces inces enyvrez follement de leur gran-ur, qu'il n'y a qu'un goût dépravé sur le int d'honneur, qui puisse faire regarder démarches vers la paix, comme des aits de foiblesse & de lâcheté.

ARTICLE VIII.

ment éloquent dédaigne de charger s
pieces d'ornemens étrangers ; il n'en em
ploye que de naturels, & il les employe
avec une sage œconomie : il a soin qu'ils
n'ôtent rien à la justesse & à la solidité qui
sont les veritables beautez d'un discours:
son sujet demandoit de l'élevation, il lui
en a donné : qu'on en juge par ce trait, il
parle de la religion Chrétienne.

„ Cette divine Philosophie, non con-
„ tente d'établir le repos des particuliers,
„ assûre encore par la sagesse de ses maxi-
„ mes celui de la République.

„ Jusqu'à Jesus-Christ on n'avoit vû
„ que des societez unies par les liens ex-
„ térieurs des loix civiles ; liens toujours
„ prêts à être rompus par l'interêt des pas-
„ sions. Il étoit réservé à la seule religion
„ Chrétienne de réformer veritablement le
„ monde, de détruire les sources intérieu-
„ res des vices, & d'amener parmi les
„ hommes des principes d'union, de fide-
„ lité, & de droiture, qui fussent à l'é-
„ preuve de toute sorte d'intérêts. Aussi
„ ne voit-on sous son regne, ni haine, ni
„ jalousie, ni ambition : toute vanité,
„ toute recherche de soi même, tout dé-
„ guisement, tout artifice en sont bannis :
„ elle introduit la bonne foi dans le com-
„ merce, l'équité dans le Barreau, la paix
„ dans les familles, la tranquillité dans
„ tout l'Etat. Disons tout, c'est elle qui
„ forme les bons Souverains, les bons su-

„ jets, les bons Magiſtrats, les peres ſa-
„ ges, les fils ſoumis, les époux fidelles,
„ les amis conſtans.

Mr. Taphinon a ſeul diſputé le prix, ce n'eſt pas la premiere fois qu'il a partagé les ſuffrages de l'Academie. Le commencement de la premiere partie ſuffit pour juger du mérite de ſa piece, & pour convaincre qu'il a le goût de la veritable éloquence.

„ Si la religion n'eſt le fondement de
„ nos connoiſſances, le déſir de ſçavoir,
„ dangereuſe prérogative de l'eſprit, ne
„ ſert qu'à le troubler & à l'humilier.

„ claire malgré lui ſur ſa condition & ſur
„ ſes devoirs. Une voix importune crie
„ au fond de ſon cœur ; s'il s'interdit l'eſ-
„ perance , il ne ſçauroit s'interdire la
„ crainte , ni étouffer le ſentiment de la
„ vérité , dont il veut ſe dérober la con-
„ noiſſance.

„ Sera-t'il plus tranquille s'il ſe fait une
„ religion ſelon les lumieres d'une raiſon
„ corrompuë ? N'éprouve-t'il pas que c'eſt
„ une lueur trompeuſe qui l'éblouït , un
„ mélange de clarté & de tenebres , de
„ fermeté & d'inconſtance , plus propre à
„ l'égarer qu'à le conduire.

Le vœu fait par Loüis XIII. en conſacrant ſon Royaume à la Sainte Vierge, de conſtruire un autel principal, & de décorer le chœur de Nôtre Dame , vœu accompli ſi magnifiquement par Loüis le Grand , étoit le ſujet propoſé aux Poëtes.

Un poëme de Mr. l'Abbé du Jarry a eû le prix. C'eſt la troiſiéme fois que l'Academie couronne ce Poëte. Cet éloge ſuffit , & nous n'oſerions y rien ajouter. Copions ſeulement quelques vers du commencement :

Viens , ô Religion ! des mortels adorée ,
Deſcends, fille du Ciel , de la voute azurée,
Reçois de tes enfans couronnez & ſoumis ,
Les dons offerts par l'un , & par l'autre promis.
Que j'aime à voir Loüis , victorieux & calme ,

La tête couronnée & d'olive & de palme,
A la ſource des dons offrir un ſaint tribut,
Et rapporter à Dieu l'éclat qu'il en reçut.

L'Ode qui ſuit eſt de Mr. Aroüet, jeune Auteur d'une grande eſperance. Deux Stances mettront le Lecteur en état d'en juger :

O toi ! Cher à nôtre memoire,
Puiſque Loüis te doit le jour,
Deſcends du pur ſein de la gloire,
Des bons Rois immortel ſéjour :
Reviens ſur ces rives illuſtres,
Où ton fils depuis tant de luſtres
Porte ton ſceptre dans ſes mains.
Reconnois-le aux vertus ſuprêmes,
Qui ceignent de cent diadêmes,
Son front reſpectable aux humains.

Un Autel izolé, qu'un baluſtre environne,
Dans ſa ſimplicité me ravit & m'étonne,
Je découvre plus loin l'étendart glorieux,
Du ſalut des mortels inſtrument précieux.
Sur les genoux tremblans de la foible Marie,
O myſtere! Un Dieu gît ſans couleur & ſans vie,
Et la mort qui frémit du coup qu'elle a porté,
N'oſeroit de ſon front flétrir la Majeſté.
Le ciſeau ſur Marie épuiſant ſon adreſſe
Dans ſes yeux preſque éteints marque encor la tendreſſe,
Mais, malgré la douleur qui lui perce le cœur,
Elle adore avec foi la celeſte rigueur.
Près de l'Autel un Prince, ami de la juſtice,
Après avoir du ſort ſurmonté le caprice,

D'en remplir la grandeur il se fait une loi,
Il obéit en fils, il exécute en Roi.

La quatriéme & la cinquiéme piece sont deux Odes; la quatriéme est de Mr. de Bainville:

La Stance qu'on va lire a paru à de bons Connoisseurs n'être pas indigne de Malherbe.

Lors qu'éclairé par la Sagesse
Un Roi juste, actif, généreux,
Fait son bonheur de la tendresse,
Du peuple qu'il sçait rendre heureux,
Ce n'est qu'en frémissant qu'on pense
Au jour où pour sa recompense
Les Cieux doivent le rappeller.

Le Duel à ses maximes
N'immole plus nos guerriers.
Ils ne hazardent leur vie,
Que pour sauver la Patrie
Et moissonner des Lauriers.

Mr. De la Mothe se trouvant à la té
l'Academie le jour de la distributio
prix, se crut obligé d'exciter l'émul
qui avoit paru refroidie, non par la q
des ouvrages, qui nous ont, dit-il
souhaitter d'avoir plus d'un prix à
buer, mais par le nombre des prétem
moindre qu'à l'ordinaire. Pour l'excite
te émulation précieuse, il fait voir les
tages que l'Etat en recevra ; il releve l
des prix que l'Academie distribuë, il
ve que les sujets mêmes qu'elles prop
doivent contribuer à rendre l'émul
plus vive.

„ L'éloquence, dit-il, y travaille
„ la Religion. L'Orateur en méditai
„ sujet en doit devenir plus vertueux,
„ le traitant avec zele, il commu
„ aux autres les veritez salutaires qui
„ pénetré. Quelques gens aimeroient
„ une morale toute humaine & ind
„ dante du Christianisme : ils pensen
„ l'esprit en auroit occasion de brill
„ vantage, que les fleurs de l'éloq
„ s'y assortiroient mieux qu'à l'au
„ Chrétienne.

„ Vain préjugé, qui ne prouve e

„ que l'ignorance de l'éloquence & de la „ morale même. Ils ignorent l'éloquence, „ s'ils ne ſçavent pas que c'eſt la verité & „ l'importance de ſa matiere qui fait ſa „ plus grande force ; & ils ignorent la mo- „ rale, s'ils ne ſçavent pas qu'elle n'a „ de ferme fondement que la Religion ; „ qu'elle demeure ſans regle & ſans motifs, „ ſi la Religion ne l'éclaire & ne l'anime ; „ qu'elle ne ſeroit jamais qu'une ſpécula- „ tion froide de l'eſprit, ſi la connoiſſance „ d'un Légiſlateur ſécourable, qui eſt lui „ même le modele & la recompenſe de la „ vertu qu'il commande, n'en faiſoit, pour „ ainſi dire, la paſſion dominante du „ cœur.

C'eſt à cette néceſſité de connoître la

,, mes , autant d'hommages qu'elle rend à
,, Dieu, qui en eſt le principe & la fin. El-
,, le louë un Héros, mais un Héros Chré-
,, tien, un Roi qui n'eſt puiſſant que pour
,, la juſtice, qui n'applaudit qu'à des ver-
,, tus pures, & qui couvre la valeur même
,, d'infamie, quand elle n'eſt qu'orgueil
,, & que vengeance; un Roi qui rejette tout
,, pact avec l'erreur, qui étend le regne de
,, la verité juſqu'aux Iſles lointaines, &
,, qui ne connoît de politique que le zele
,, prudent de la Religion; un Roi qui ſu-
,, périeur aux proſperitez, ſçait s'arrêter au
,, milieu de ſes conquêtes, quand le repos
,, du monde veut qu'il ceſſe de vaincre; &
,, qui ſupérieur aux diſgraces, ſçait rappel-
,, ler la victoire à force de fermeté, quand

peutêtre déplû, il paroît lever un obstacle qui décourage les jeunes Auteurs : ,, Ils
,, ne sçavent pas, disent-ils, quel est nôtre
,, goût, ni à quelle espece d'éloquence ou
,, de poësie nous laissons emporter nos suf-
,, frages. Nos principes sont simples, nous
,, voulons dans l'éloquence que l'Orateur
,, établisse clairement ce qu'il doit prou-
,, ver ; qu'il marche ensuite de preuve en
,, preuve, sans perdre de tems à des beautez
,, étrangeres, & que croissant toujours en
,, raisonnement, jusqu'à ce qu'il ait épuisé
,, son sujet, nous nous sentions convain-
,, cus avant que nous réflechissions qu'il
,, nous a sçû plaire.

,, Ce n'est pas que nous nous conten-
,, tions d'une secheresse dogmatique, qui
,, éclaire inutilement, puisqu'elle ne tou-
,, che point. L'éloquence doit aller au cœur,
,, & flatter même l'oreille ; mais ce ne
,, doit être que pour donner plus de force
,, à la vérité. Il faut que le raisonnement
,, prenne toutes sortes de formes, mais sans
,, cesser d'être pressant ; il peut même se
,, cacher quelquefois, pourvû qu'il se fas-
,, se toujours sentir, & que dans le même
,, tems qu'il intéresse le cœur par la passion,
,, & qu'il flatte l'imagination par les tours,
,, il saisisse l'esprit par une liaison d'idées
,, & par une force de conséquences qui ar-
,, rache son consentement.

,, Il y a deux pieges qui tout connus
,, qu'ils sont n'en sont gueres plus évitez.

„ Quelques Auteurs , pour vouloir é
„ sublimes , se perdent dans des idées c
„ fuses qui n'ont souvent d'élevation
„ leur obscurité : ils ne dévelóppent pc
„ aux autres ce qu'ils n'ont point dém
„ eux mêmes , & trop charmez de qu
„ ques termes éblouïssans ; ils ne s'emb
„ rassent gueres que le sens même soit
„ mineux. Les autres contens d'un v
„ trivial & d'une clarté trop familiere,
„ disent rien qui ne paroisse plutôt le f
„ de leur mémoire que celui de leur
„ flexion. Cela n'est-il pas vrai , disent
„ Ne m'entend-on pas ? Ouï ; mais n
„ voulons un vrai de recherche , qui n
„ instruise ; & une clarté élegante ,
„ nous fasse voir un grand sens dans to
„ sa dignité.

„ Nous avoüons encore que la pureté
„ la langue nous est chere , l'Academi
„ souffre point qu'on viole des regles qu
„ le doit maintenir ; mais cependant n
„ les surbordonnons au génie & au ju
„ ment , & nous pardonnerons toujo
„ quelques fautes de langage , quanc
„ solidité du sens & la beauté des tours
„ manderont grace pour elles.

„ La poësie n'est qu'une éloquence
„ amoureuse de la fiction , & plus hard
„ quoique plus contrainte ; mais sa l
„ dicsse ne l'affranchit pas de la raison
„ contrainte ne la dispense pas de l'exa
„ tude,& elle ne doit feindre que de l'a
„ & au profit de la verité.

Le reste du discours est presque entierement employé à étendre, à développer cette idée de la poësie parfaite. On y sent partout un maitre qui a pratiqué ce qu'il prescrit.

Une *Ode* récitée le même jour par Mr. *l'Abbé Abeille* paroît ici ; c'est un éloge de Mr. l'Abbé Bignon, auquel toute l'Europe souscrita, nous n'en pouvons transcrire qu'une Stance.

Bignon, l'homme peut être aimable,
Et par l'esprit & par l'humeur ;
Mais les seules vertus du cœur

„ font pénibles, les ſuites ne manqueront „ jamais d'en être heureuſes; ſi les routes „ qui menent au ſommet des ſciences pa„ roiſſent longues & difficiles, la diverſité „ des objets, la beauté des matieres, la no„ bleſſe & l'excellence des choſes, les fleurs „ qui naiſſent, pour ainſi dire, à tous mo„ mens ſous nos pas, jointes à la grandeur „ de la recompenſe & à l'idée de la gloire „ qui en eſt le terme, ne ſont-elles pas „ bien capables d'en charmer les dégoûts „ & les peines, d'en rompre tous les obſta„ cles, & de les faire regarder même com„ me les efforts, ou les degrez neceſſaires „ pour y parvenir?

Nous avons parlé du compliment de Mr. de Villars *, & de la réponſe de Mr. de la Chapelle.

Nôtre Extrait eſt déja trop long, & ne nous permet que d'inviter nos Lecteurs à lire le compliment de Mr. De la Motthe à Monſeigneur Voiſin, Chancelier de France, l'Ode de Mr. l'Abbé Abeille ſur la valeur; c'eſt un éloge de feu Monſieur le Maréchal de Luxembourg, Héros qu'on ne peut trop loüer; & l'origine de Marſeille, poëme en vers libres, compoſé par Mr. le Marquis de St. Aulaire. Le ſeul nom des Auteurs prévient en faveur de ces ouvrages.

* *Septembre* 1714.

ARTICLE IX.

DAMNATÆ THESES AB Alexandro VII. Innocentio XI. & Alexandro VIII. necnon Janſenii, ad Theologicam trutinam revocatæ juxtà pondus Sanctuarii. Editio quarta. C'eſt-à dire, *Les propoſitions condamnées par Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII. examinées ſelon les regles de la Théologie, & peſées au poids du Sanctuaire. Quatriéme édition. Par le P. Dominique Viva de la Compagnie de* JESUS, *Profeſſeur de Théologie à Naples.* A Padouë, de l'imprimerie du Séminaire, [redacted]

de cinq ans, depuis 1708. jusqu'à 1713. est parvenu à la quatriéme édition ; & c'est tout l'éloge qu'on en fera.

Quand le P. Viva dit au titre de son livre, qu'il rappelle ces propositions à la balance de la Théologie pour les peser au poids du Sanctuaire, *ad Theologicam trutinam revocatæ juxtà pondus Sanctuarii*, ce n'est pas pour examiner par une audacieuse présomption, si elles sont bien condamnées. Il commence par une dissertation générale, intitulée *Quæstio prodroma*, sur la soumission que les Fidelles doivent au jugement du S. Siége en matiere de Foi & de Morale : & il étend cette soumission aux faits dogmatiques. Son dessein est de montrer, qu'elles méritent les flétrissures qu'elles out reçûës.

L'Auteur a divisé son ouvrage en trois parties, par rapport aux trois Papes qui ont condamné des propositions. Il rapporte leurs Decrets ; & puis prenant chaque proposition l'une après l'autre, il l'explique & en expose le sens ; cite quelques Auteurs qui l'avoient avancée, avec leurs raisons, prouve qu'elle est fausse & digne de censure ; répond à ce qui sembloit la favoriser.

Quand il n'a fallu que lire on a suivi le P. Viva avec utilité & avec plaisir ; sa solidité, sa netteté, sa précision ont été de grands attraits. Mais rendre ici compte de ce qu'il dit sur 45 propositions condam-

nées par Alexandre VII. 65 condamnées par Innocent XI. 31. condamnées par Alexandre VIII. deux du peché Philosophique condamnées par le même Pape; c'est une chose qu'on ne doit pas tenter, & on est contraint de renvoyer au livre.

Parlons cependant de quelques-unes. La premiere de celles qui ont été condamnées par Alexandre VII. est conçûë en ces termes : " Un homme n'est obligé en aucun „ tems de sa vie de faire un acte de foi, „ d'esperance, de charité ; eû égard aux „ préceptes divins qui commandent ces „ vertus, *ex vi praceptorum*. Sur quoi le P. Viva observe que l'obligation de faire des actes de ces vertus peut venir de deux [redacted]

de croire à ſa parole, d'eſperer en ſes p
meſſes, d'aimer ſa bonté infinie ? Au c
traire, n'eſt-il pas évident que puiſ
Dieu eſt nôtre créateur & nôtre derni
fin, c'eſt pour nous une obligation que
loi naturelle nous impoſe, de le reconn
tre, & de nous porter vers lui ; qu'y ma
quer, c'eſt l'excès de l'ingratitude & u
égarement horrible ? Enfin, ſans les acte
de ces vertus, il eſt impoſſible de bien re
gler nôtre vie.

Il y a donc un précepte ſpécial de le
pratiquer. Mais en quel tems ſommes nou
preſſez de l'accomplir, enſorte qu'alo
omettant de faire les actes commandez
ce ſoit peché mortel ? Le Pere Viva dit pré
mierement, après S. Thomas, que c'eſt l
commencement & la fin de la vie : il di
ſecondement, avec Suarés, que dans l
cours de la vie le tems ſe détermine ſelo
un jugement prudent, *judicio prudentum*
eû égard à la grace qui invite, aux réfle
xions qui ſe préſentent, aux circonſtance
qui y portent ; ce qui arrive aſſez fré
quemment, plus pour les uns, moi
pour les autres.

Le Pape Innocent XI. a condamné que
ques propoſitions qui reſtreignent le pré
cepte de l'amour de Dieu à un ſeul act
pendant toute la vie, ou tout au plus à u
acte de cinq ans en cinq ans ; ce ſeroit m
conclure, qu'il ſuffit donc d'avoir aim
Dieu deux fois en ſa vie, ou de l'aim

de quatre ans en quatre ans. Car le Pape condamne seulement l'absurdité impie de ces propositions, & ne prétend pas nous arrêter précisément en deçà, où se rencontre une semblable absurdité. De même qu'Alexandre VII. en condamnant cette proposition : " Celui qui le Dimanche des „ Rameaux récite l'Office du jour de Pâ- „ ques, satisfait au précepte du Bréviaire ; n'autorise pas à réciter l'Office de Pâques le Dimanche de la Passion, non plus que le Dimanche des Rameaux.

Le P. Viva prend occasion de parler du précepte de la contrition après un peché mortel, & il raisonne sur les mêmes principes, remarquant néanmoins, qu'il y a [redacted]

Pour rendre aux actions leur peine ou leur salaire,
Doit nous offrir son aide & puis nous laisser faire.

Il paroît par la fin de la lettre que l'Auteur n'est pas loin du Royaume de Dieu & que la verité a beaucoup de pouvoir sur un cœur que le vice n'a pas endurci.

ARTICLE X.

LETTRE ECRITE A UN MILORD à Londres, par un Anglois voyageur en France.

VOus attendez peutêtre, mon cher Milord, en voyant une si longue lettre, d'y trouver un détail de tout ce que j'ai vû de plus curieux en France; point du tout. Je ne vous parlerai que de la Religion. Vous vous effarouchez déja, mais rassurez vous : ce ne sera pas une morale triste, sévere & ennuyeuse, mais un systeme qui inspire la joye, & qui flatte tout ce qu'il y a de plus naturel en l'homme.

1. Il y a dans ce païs-ci comme en Angleterre, des Toris & des Whigs : les Whigs Gallicans, comme en nôtre païs, sont un amas de gens de toute espece, & de toutes sortes de caracteres, même contradictoires. Ils n'ont rien de commun que l'amour de l'indépendance. Les Déist

s, les Sociniens, les Esprits forts, les
uguenots, les Républicains, tous ceux
ui souffrent avec peine le gouvernement
vil & Ecclésiastique, se cachent sous le
om de Jansénistes, comme chez nous
us le nom de Whigs; ils poussent les
uvres Moines qui sont leurs dupes à s'en-
edéchirer, & ils esperent un jour se-
üer leur joug en les divisant. La morale
ces Messieurs répond parfaitement à ces
aximes d'Anarchie; le grand Corneille
développe dans son Œdipe vers la fin
l'acte troisiéme avec une délicatesse &
e force infinie.

ame est donc toute esclave; une loi sou-
veraine

Et nôtre volonté n'aime, hait, et
évite,
Que suivant que d'en haut leur bras
cipite.

Selon ce systême il y a deux d
tions qui entrainent tous les homm
le bien, ou dans le mal, d'une n
douce, mais invincible. Les différ
cès d'un plaisir celeste ou terrestr
rendent vertueux sans mérite, ou
sans crime. Un jeune Marquis,
tout à fait dans nos principes sur l
me, m'a appris tout le mystere d
secte. Il s'appelle *nouveau discipl*
Augustin, pour avoir accès aup
Dames de la Grace, qui sont les c
du parti. Il étudie les flux & refl
retours successifs de ces deux délec
dans le cœur des Miladys Jansénien
est Philosophe, & Cavalier tout
il m'assûre qu'en goûtant la déle
terrestre, ces Dames deviennent
tout intellectuelles : voici comme
lon les Jansénistes, résister au pla
restre, c'est augmenter sa violence
me qui arrêteroit le cours d'un
pour le faire déborder ensuite av
d'impétuosité. Ceder à cette délec
c'est épuiser les passions, c'est é
leur vigueur, c'est devenir pure
gence.

Janvier 1715.

' Le systême est conforme à l'experience, vrai dans la pratique, joli, riant, délectable, & pourtant ces Messieurs ne parlent que de la pénitence. Paradoxe incroyable à ceux qui sont encore novices! Mais aux initiez le mystere se dévoile. Il faut abbattre, épuiser les sens, rallentir les ardeurs de la concupiscence, en cedant à la délectation. On devient ensuite intellectuel, parceque le contrepoids étant ôté, le plaisir celeste agit necessairement & sans obstacle. L'homme est une balance, il faut qu'il monte, ou qu'il descende, selon le plus grand poids du plaisir, qui est le seul ressort qui remuë son cœur. Il est tout corps, ou tout esprit, selon que la délec-

Voilà la conduite de Dieu sur ses Elûs, qu'il fait mourir dans le moment qu'ils sont enyvrez du plaisir céleste ; mais pour le commun des hommes, il a résolu de toute éternité de leur refuser la sainte délectation, ou s'ils en goûtent, de leur trencher le fil de la vie, précisément dans le tems que la balance panche vers le plaisir terrestre, afin d'accomplir son decret éternel. C'est ici le grand mystere de la prédestination. *O altitudo !*

Pour les Toris Gallicans, ils ne sont pas tous, non plus que les Whigs, d'un même caractere. On m'assure qu'il y en a entre eux qui réhaussent le pouvoir du Pape jusqu'à l'infaillibilité despotique, & si on vouloit les croire, le souverain Pontife seroit un jour Empereur Universel. Rome Chrétienne copieroit le modele de Rome Payenne, & confondroit ensemble le Sacerdoce & la Royauté. Je n'en ai pourtant point trouvé de cette espece. Les Toris Gallicans avec qui j'ai commerce sont les gens du monde les plus raisonnables. Ils donnent à l'homme une liberté qui le rend l'unique Auteur de tous ses maux, & Dieu la cause de tous ses biens. Ils prétendent que la pure vertu, bien loin de causer toujours la délectation, est souvent accompagnée des amertumes les plus vives & les plus pénibles ; mais il faut aimer le beau pour le beau, & sacrifier aux devoirs de la vertu, non seule-

ment ses grossiers, mais ses plus purs plaisirs.

Quant au gouvernement de l'Eglise, ils disent que c'est une Monarchie moderée par l'aristocracie. Une autorité fixe & visible, disent-ils, est absolument necessaire dans la Religion, pour fixer l'inconstance de l'esprit humain, qui le rend sans cesse le jouët de ses propres idées; pour réprimer les excès de son imagination visionnaire, qui le flate souvent d'être inspiré, & pour dompter l'orgueïl de son cœur, qui affecte l'indépendance en tout: une autorité vague commune au sacerdoce en general ne remedie point aux inconvéniens. Les membres particuliers de la Hiérar-

Philosophes, amateurs de la sagesse, qui craignons d'embrasser son ombre pour sa réalité, mais qui néanmoins la cherchons sans feinte. J'ai l'honneur d'être &c.

ARTICLE XI.

TRAITE' DE L'ESPRIT DE l'homme, où l'on verra la preuve de son existence, l'origine de ses idées pendant son union avec le corps, &c. Dédié à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans. Par M. De Rassiels du Vigier. A Paris, chez Nicolas Pepie, ruë Saint Jacques au Grand S. Basile, proche la fontaine S. Severin, 1714. *in* 8°. *pages* 287.

MOnsieur du Vigier est le Guerrier Philosophe, Auteur d'un nouveau systême de Physique, dont on parla dans ces Mémoires au mois de Mai de l'année derniere. Il fait paroitre la même assûrance à marcher dans les voïes de la Philosophie, sans craindre la rencontre, ni de M. Descartes, ni d'aucun autre Philosophe, de quelque réputation qu'il soit.

La connoissance de nous mêmes, qui nous est si fort recommandée, dit-il dans la préface, est désormais assez parfaite en ce qui regarde l'œconomie de nôtre corps; & il n'y a plus là-dessus de nouvelles découvertes à attendre, sinon du hazard :

 mais

mais la principale partie de nous mêmes, qui eſt l'ame & l'eſprit, ne tombe pas ſous l'expérience, & ne ſe découvre que par le raiſonnement. Et comme il ne croit pas que perſonne ait traité aſſez ſolidement d'un ſi noble ſujet, il entreprend de nous en inſtruire. Ce lui ſeroit peu de conſidérer l'ame dans ſon état naturel : il promet de pouſſer ſes recherches juſqu'au peché originel, à la prédeſtination & la réprobation, & à la maniere dont Dieu exerce ſon domaine ſur le cœur de l'homme. Il s'eſt, avertit-il, trouvé engagé par la ſuite des matieres en ces queſtions profondes qui ont étonné S. Paul & S. Auguſtin : il n'a pas crû néanmoins devoir rebrouſſer chemin, dans l'eſperance que ſes Lec-

[redacted]

l'esprit, & avoir du bon sens, ce n'est p:
avoir deux facultez ; car un bon espr
voit le vrai en tout : mais un esprit subti
dédaignant de mettre son application au
choses vulgaires, fait passer un homm
pour n'avoir pas de bons sens & ne sça
voir pas vivre.

Comme tous les hommes, poursuit-i
au chapitre second, ont pris naissance d'u
seul, il s'ensuit que leurs ames sont d'un
même nature. Ce qui seroit encore vrai
s'il avoit plû à Dieu de créer plusieur
hommes tout à la fois, parcequ'il auroi
agi uniformement.

Dans le troisiéme chapitre il soutien
qu'il n'y a point d'idées *innées*, & qu'elle
nous viennent toutes par les sens & par le
impressions faites dans le cerveau ; qu
l'âme est plus noble que ne le sont se
idées. D'où il conclut que M. Descarte
s'est trompé, prétendant appuyer une dé-
monstration de l'existence de Dieu su
l'excellence de l'idée que nous en avons.

Les trois chapitres suivans sont destinez
à réfuter M. Descartes & le P. Malebran-
che, sur la maniére dont nous voyons &
nous sentons les objets. Il dit à celui-ci
que nous ne pourrions jamais errer, si nous
voyions tout en Dieu, & que Dieu mê-
me fût l'idée ; parceque, par exemple, le
soleil intelligible, & tel qu'il est en Dieu,
ne sçauroit nous tromper, & ne se présen-
teroit à nôtre esprit que comme il est vé-

ritablement. Il lui dit encore, que si nous avions des connoissances purement intellectuelles, indépendantes des organes du corps, & par l'union de nôtre esprit avec le Verbe Divin, il s'ensuivroit que toute personne dévote découvriroit les véritez les plus abstruses de toutes les sciences, puisque selon le P. Malebranche c'est le peché qui rompt l'union de nôtre esprit avec le Verbe, & que la grace la rétablit & l'augmente.

Il explique dans le ch. 7[e] & les trois suivans l'union de l'ame & du corps par le commerce mutuel des pensées en celles-là, & des mouvemens en celui-ci, commerce que Dieu a établi & qu'il entretient, en-

[redacted]

pour les premiers mouvemens, & ſpécialement pour celui de la colere, qui peut comme les autres être réprimé par la volonté. Il ajoute des reflexions ſur l'emportement, la vanité, la fauſſe bravoure.

Le ch. 13ᵉ. eſt des habitudes, qui ſe forment par la réïtération d'Actes ſemblables, d'où il arrive que les eſprits animaux trouvent les ouvertures plus libres, & plus de facilité pour couler vers certains muſcles que vers d'autres. Mr. du Vigier prend occaſion de réfuter ce qu'a avancé Mr. Deſcartes, que l'ame agit avec d'autant plus de liberté, qu'elle eſt pouſſée à agir par de plus fortes inclinations : d'où il s'enſuivroit évidemment, qu'Adam auroit peché avec moins de liberté, que les

tems. Ainsi Adam portoit en soi le corps de tous les hommes qui devoient naître de lui. 2°. Il veut qu'à ces corps en petit fûssent aussi jointes les ames, dont ils sont animez à mesure qu'ils viennent au jour. 3°. Comme un enfant dans le sein de sa mere se sent des impressions qu'elle ressent en elle même, de même toutes les ames des hommes contenuës en Adam eurent part à la tentation dont il fut agité, & consentirent librement avec lui à sa désobéïssance, avec cette différence néanmoins, qu'Adam avoit un plus parfait usage de sa liberté, & pécha plus griévement.

sez en la rémission des pechez, afin que par la régénération ils soient purifiez de celui qu'ils ont contracté par leur naissance. S.Augustin dès le premier de ses ouvrages contre les Pélagiens répete cent fois que les enfans n'ont commis aucun peché de leur propre volonté. *Qui dicunt parvulos ideò baptizari, ut hoc eis remittatur, quod in hac vita proprium contraxerunt, non quod ex Adam traduxerunt : non magno molimine refellendi sunt. Quandò enim secum ipsi paululùm sine certandi studio cogitaverint, quàm sit absurdum nec dignum disputatione quod dicunt, continuò sententiam commutabunt.*

Au reste, Mr. du Vigier fait profession d'un sincere attachement à la doctrine de l'Eglise, & de ne vouloir s'en éloigner en rien.

Dans le dernier chapitre il s'exprime bien sur le libre arbitre, sur la préscience, sur la prédestination. Et il met la prédestination antécédente à la grace & à la gloire.

Nous ajouterons un avis important pour la justification d'un Censeur habile & exact. L'approbation qu'on a imprimée à la tête du livre dont on vient de parler n'est point conforme à celle que ce Censeur a donnée, laquelle étoit conçûë en ces termes : " J'ai lû „ par l'ordre de Monseigneur le Chance- „ lier le livre intitulé, Traité de l'esprit de „ l'homme, où me bornant à l'examen de „ ce qui regarde la Physique, sans m'en-

„ gager de ce qui eſt du reſſort de Théolo-
„ gie, je n'ai rien trouvé qui en puiſſe em-
„ pêcher l'impreſſion. *Le Libraire a ordre de ſupprimer l'approbation, qui n'eſt pas ſemblable à celle du Cenſeur.*

ARTICLE XII.

APOLOGIE DE L'HISTOIRE de l'Indulgence de Portioncule. A Toul, chez Loüis & Etienne Rolin 1714. *In* 8º. *pages* 200.

UN tems a été que les faits, s'ils étoient édifians, trouvoient aiſé-ment créance, & peu de contradiction : à la faveur d'une crédulité ſimple qui les re-

[redacted]

& ainsi de suite ; ensorte que la critic
plus défiante ne sçauroit refuser d'y
crire.

Afin de faciliter l'intelligence de c
suit, on croit devoir rapporter ici ce
y a d'essentiel.

L'histoire de cette célebre Indul
est merveilleuse.

S. François, averti par un Ang
JESUS-CHRIST avec la Sainte Vierg
une grande troupe d'Anges, l'atte
dans l'Eglise de Portiuncule, s'y r
Vous travaillez beaucoup avec vos F
lui dit le Sauveur : vous êtes envoyé
le salut des nations ; demandez moi
que chose qui puisse y contribuer, &
gloire de mon mom. S. François,
d'étonnement se prosterna contre terr
étant revenu à lui, il demanda par l'i
cession de la Reine du Ciel, nôtre
mune Avocate, l'Indulgence pléniere.
beaucoup, reprit JESUS-CHRIST : m
vous l'accorde, & vous obtiendrez
re de plus grandes faveurs. Je vous
mande seulement d'aller demander ce
à mon Vicaire en terre.

En effet, S. François dès le lende
au matin, prenant Frere Massé de
rignan avec lui, alla exposer au Pape
noré III. qui étoit alors à Perouse, la
ce que JESUS-CHRIST lui avoit acc
Il y eut quelque difficulté, parce qu'
tems-là les Indulgences plénieres ét

rares, & que quelques Cardinaux représentoient que c'étoit ruiner les Croisades. Toutefois le Pape se rendit aux humbles instances de St. François ; & voyant qu'il se retiroit sans faire mention de Bulle, le rappella, lui disant : *Quò vadis, Simpliciane ? Quid certi refers de tua Indulgentia ?* Où allez vous, Simplicien ? Et que remportez vous pour assûrer vôtre Indulgence ? S. François répondit qu'une parole lui suffisoit, que JESUS-CHRIST & sa sainte mere étoient toute sa sûreté.

Tel est le récit qu'en fait Wadingue, l'habile & judicieux Annaliste des Mineurs

„ Or ils rendent témoignage,
„ çois, sur une révélation qu
„ prit F. Massé avec lui, all
„ Pape Honoré qui étoit alors
„ & lui demanda avec autant
„ que de constance, la permis
„ blier l'Indulgence que Nôtr
„ lui avoit accordée. C'est, ajc
„ de nôtre Bienheureux Pere
„ avons appris cette faveur spécia

2°. Michel Bernardi, citoyen
atteste par serment, qu'étant allé
Dame des Anges, dite Portioncule
des Religieux, sçavoir, Bernard d
te-Ville, Leon, Pierre de Catane
de Riéti, Philippe, Massé, Sylvestr
s'entretenoient ensemble, & qui
fait approcher lui raconterent la mer
qui étoit arrivée peu de jours aupara
C'étoit la vision qu'avoit eüe S. Fran
L'attestation est dattée de l'an 1223.

3°. Le P. Bernard de Besse Secretair
Saint Bonaventure, dans son Commen
re sur ces paroles : *Tout ce que vous lie
sur la terre &c.* fait mention de la mên
vision.

4°. Le P. Benoît d'Arezzo, reçu dan
l'Ordre par Saint François,& depuis Nonc
du Pape à Constantinople & à Babylone
le P. Rainier de Mariano, compagnon du
même P. Benoît, & qui l'avoit été du P.
Massé, assûrent par acte autentique; qu'ils
ont souvent entendu raconter au F. Massé,
Janvier 1715.

qu'il accompagna Saint François, lorsque le S. alla demander au Pape l'Indulgence. De plus, Pierre Zelphan assûre, qu'il assista à la consécration de l'Eglise de Portioncule, & qu'en cette occasion St. François dit en prêchant, que le Pape lui avoit accordé de bouche l'Indulgence.

5°. Tous ces témoins qu'on vient de citer sont, ou du tems même que la chose se passa, ou y touchent de près : ils fondent une tradition qui est continuée par les suivans. Le P. Jean d'Alverne déclare qu'il a souvent entendu dire aux principaux de l'Ordre, comme ils l'avoient appris du F. Massé, que le Pape avoit fait publier l'Indulgence que Nôtre-Seigneur avoit accor-[redacted]

sceau de l'Evéque d'Assise. En 130
baut Evêque d'Assise confirma le t
un Mandement exprès, où il co
ceux qui refusent d'y ajouter foi. I
Bréviaire de l'Ordre de 1320. réci
parition de Nôtre-Seigneur à Saint l
avec la concession de l'Indulgence

6°. Ste. Brigitte en ses révélatio
Angele de Foligny, le Bienheureu
ne de Hongrie, Barthelemi de Pise e
Saint Antonin, St. Bernardin, fo
des preuves plus éloignées.

7°. Faut il s'étonner qu'un gran
bre de Théologiens, de Cano
d'Historiens, qui sont venus après,
pas hésité sur ce point? Ce qui est p
sidérable, c'est que vingt Papes l'o
firmé, ou du moins l'ont supofé.
dre IV. dit expressément dans un
que S. François, *par la volonté du*
leste, a prêché la merveilleuse Indul
Nôtre-Dame de Portioncule. La B
rapportée dans le livre intitulé, *M*
perfections de St. François, imprimé
en 1599. & par Medina.

Personne ne formoit de doute s
toire de l'Indulgence de Porti
quand Kemnitius Lutherien s'avis
mier de l'attaquer : mais sa teme
ré primée par le Cardinal Bellarmi
la suite Mrs. de Sainte-Beuve &
pour lesquels l'Auteur marque un
singuliere, ont paru n'en être pas c

eus, parce que Saint Bonaventure n'en parle pas dans la vie de St. François.

C'eſt l'objection commune. Mais au ſilence de Saint Bonaventure le P. Benoît de Toul oppoſe le témoignage exprès de tant de ſaints & vertueux Religieux, qui ont converſé avec Saint François, ou avec ſes premiers diſciples : à un argument négatif il oppoſe pluſieurs arguments poſitifs. Si l'autorité de S. Bonaventure ſuffit pour faire croire les ſtigmates, pourquoi celles qu'on a rapportées, ne ſuffiront-elles pas pour faire croire un fait, qui après tout eſt moins merveilleux ?

Il y a quelque ſujet de s'étonner que le P. Benoît de Toul ne cite point en ſa faveur la Bulle de Canoniſation de St. Fran-

[redacted]

mois de Janvier 1223. Elles son entiérement semblables en ce qu'il y a d'essentiel pour l'Indulgence. Nôtre-Seigneur en la donnant, & le Pape en la confirmant, usent des mêmes termes, mais la seconde est plus merveilleuse en ses circonstances ; & c'est celle qui se lit dans la Legende. Saint François s'étoit roulé nud sur des épines, qui au moment même se couvrirent de roses blanches & rouges : il fut aussi-tôt appellé à l'Eglise : après que Nôtre-Seigneur eut accordé l'Indulgence, les Anges chanterent le *Te Deum* : les Freres virent de leurs cellules la lumiere admirable dont l'Eglise étoit éclairée, & entendirent ce qui s'y disoit, le lendemain au matin S. François leur fit défense d'en parler, & partit pour Rome avec Bernard de Quinte-Ville, Pierre de Catane & Ange de Riéti, qu'il produisit devant le Pape Honoré III. comme témoins de la grace que Nôtre-Seigneur lui avoit faite, & il présenta aussi des roses au Pape.

Le R. P. Benoît de Toul est Auteur de plusieurs autres ouvrages considérables, d'une histoire des Evêques de Toul, d'une de la Maison de Lorraine ; & on compte jusqu'à dix-sept volumes sortis de sa plume.

ARTICLE XIII.

OPUSCULA VARIA DE LATINITATE Jurisconsultorum Veterum. C'est à dire,

Janvier 1715.

Divers ouvrages touchant la Latinité des anciens Jurisconsultes, avec de nouvelles remarques. Par Charles-André Du Ker. A Leide, chez Jean Vander Linder le jeune, *in* 8°. 1711. *pages* 490.

DE plus de vingt mille volumes des anciens Jurisconsultes, il ne reste que ce qu'il a plû à Tribonien & à ses associez de faire entrer dans la compilation du Digeste. On n'y admire pas seulement la sagesse de leurs décisions, mais aussi la précision & l'élégance de leurs expressions. Quelle perte, si même ces prétieux restes

entreprit la défense des Anciens Jurisco sultes ; & son ouvrage est infiniment a dessus de celui d'Alciat, tant pour l'ér dition, que pour la vivacité. L'Editeur a porte de bonnes raisons, qui font croi que cette défense est de Jacques Cappel qui ayant été obligé, parce qu'il étoit H guenot, de se défaire d'une charge de Co seiller qu'il avoit au Parlement de Bret gne, se retira à Sedan, & y mourut en 158 Ainsi les lettres signifient *Jacobo Cape Parisiensi Juris Consulto Auctore.*

L'ordre qu'a suivi l'Editeur, est de me tre sous chacune des expressions repris par Valla le texte de Valla, la réfutati d'Alciat, ce qu'en a dit Floridus Sabinu la défense de Cappell. Et au bas des ma ges il a ajouté ses propres remarques, q ne sont pas indignes de la place qu'ell tiennent. Comme il s'agit de Latini & d'élegance, tous ces Auteurs se sont ét diez à n'en point manquer. Du reste, sont des dissertations Grammaticales s des mots & des phrases ; matiere peu co venable à un extrait, on en donnera pou tant quelques exemples.

Valla reprend Tribonien d'avoir dit a livre 4. des Instituts titre 8. *Noxa est i sum corpus quod punitur.* Car, ajoute Val ce mot, *Noxa*, signifie la peine que do souffrir le coupable : ainsi *dedere noxa*, c *ad noxam*, c'est livrer le coupable à peine qu'il merite. Le même mot, *nox*

Janvier 1715.

signifie aussi un dommage ; & Ovide au 15^e^. livre des metamorphoses dit des eaux d'un lac d'Arcadie,

Nocte nocent pota, sine noxa luce bibuntur.

De là vient que selon Paul, il falloit dire selon Caïus, dans le Digeste : *Noxales actiones appellantur, quæ non ex contractu, sed ex noxa & maleficio servorum adversus nos instituuntur : quarum actionum vis & potestas hæc est, ut, si damnati fuerimus, liceat nobis deditione ipsius corporis, quod deliquerit, evitare litis æstimationem.* Les actions appellées *Noxales* sont des procès intentez contre nous à l'occasion d'une faute, ou d'un dommage causé par nos escla-

noxa. Ensuite il montre par quelques citations, que *noxia* signifie une faute, comme dans ce vers de Manilius,

Quin etiam infelix virtus, & noxia felix.

Floridus Sabinus demande à Alciat, non pas un raisonnement, mais une citation, pour prouver que *noxa* signifie le coupable: & il s'étend sur ce que *noxa* & *noxia* se prennent indifféremment pour une faute.

Cappel reproche justement à Valla trop de précipitation, & peu d'exactitude à citer les Auteurs. C'est à sa précipitation qu'il faut attribuer qu'il ne se souvienne pas d'avoir lû *noxia*, mot si ordinaire à Plaute & à Terence, qui ne sont pas des livres inconnus à un Grammairien. Ulpien dit: *Noxia est ipsum delictum.* Et Caïus: *Noxia appellatione omne delictum continetur.* Et une loi des douze tables, *Si quadrupes pauperiem fecerit: animal, quod commisit noxiam, dato, aut noxa æstimationem dato.* Certainement, continuë Cappell, les Anciens ont mis quelque différence entre les mots *noxa* & *noxia*: les Jurisconsultes disent *noxam sarcire*, *noxa dedere*, *noxa caput sequitur*; & en ces occasions ils n'usent jamais du mot *noxia*. Or *noxa* ne signifie pas seulement le dommage, mais aussi celui qui l'a fait; comme dans le Digeste *l.* 1. *de his qui dejec. vel effud.* en ces termes: *Si servus fecisse dicetur: in judicio adjiciam, aut noxam de-*

dere, & ſelon une autre leçon : *Ut noxam dedere liceat*. C'eſt l'eſclave qui a fait le mal & qu'il eſt permis de livrer, qui eſt appellé *noxa*. Mr. Du Ker dans ſa note remarque, qu'Antoine Auguſtin a interpreté cette loi dans le même ſens. On eſt ſurpris de ne voir point ici le proverbe : *Filii Heroum, noxa.*

Valla reprend enſuite l'étymologie du mot *Teſtamentum*, rapportée par Tribonien au l. 2. des Inſtituts titre 10. & priſe de Servius Sulpitius, *Quod teſtatio mentis eſt.* Aulugelle s'en étoit déja mocqué, & avoit demandé, ſi *mens* entroit auſſi dans la formation, de *paludamentum*, de *calceamentum*, & d'autres mots pareillement terminez ? Alciat & Cappell répondent que ces

[redacted]

dans un contract, ou dans un traité e
templation, ou en considération. *Hab*
fectum, avoir dessein, se déterminer.
loratè, sans aucun titre apparent. *Ma*
sceleritas, malice, méchanceté. Les
de l'Editeur sur ces sortes d'expressio
ritent d'être lûës : il marque divers A
qui les ont aussi employées.

ARTICLE XIV.

PRINCIPES PHYSIQ
rapportez à la Médecine pratiqu
autres Traitez sur cet Art. Par M. C
bon, ci-devant Premier Médecin de
Sobieski Roi de Pologne. A Paris,
des Augustins, chez Claude Jon
vis-à-vis la descente du Pont-ne
l'Image Nôtre-Dame. *In* 8°. *page.*

COmme la Médecine, dit M. C
bon dans sa préface, est un art
fautes deviennent souvent des meu
de même que celles des Théologie
viennent des hérésies, elle doit être t
avec beaucoup d'habileté. Or il est
que ceux qui en ont fait professio
sont partagez. Les uns on crû qu'il r
loit jamais travailler que sur des p
pes réduits en système par des consé
ces entassées les unes sur les autres
autres ont tout abandonné à l'expé
journaliére des remedes. Ceux-là so

Dogmatiſtes, qui regnent dans les Ecoles, ceux-ci ſont les Empyriques.

Un habile Médecin, ſelon l'idée qu'en donne M. Chambon, doit uſer de raiſonnement : & comme les principes communs & reconnus de tous ne ſuffiſent pas à la guériſon du quart des maladies, il doit encore s'en faire de propres, les fondant ſur ſes expériences particuliéres, qui ne conſiſtent pas ſeulement à viſiter les malades, & à obſerver l'effet des remedes ; mais tout ce qu'il voit dans la nature & dans les arts, lui en fournit continuellement, s'il a du génie pour les remarquer & pour en profiter. Car en Médecine, de même qu'en éloquence & en Poëſie, il faut du génie : [redacted]

pour les premiers mouvemens, & lement pour celui de la colere, q comme les autres être réprimé par lonté. Il ajoute des reflexions sur l' tement, la vanité, la fausse bravou

Le ch. 13[e]. est des habitudes, forment par la réïtération d'Actes l bles, d'où il arrive que les esprits a trouvent les ouvertures plus libres, de facilité pour couler vers certai cles que vers d'autres. Mr. du Vigie occasion de réfuter ce qu'a avar Descartes, que l'ame agit avec c plus de liberté, qu'elle est pousséc par de plus fortes inclinations : s'ensuivroit évidemment, qu'Ad roit peché avec moins de liberté, hommes pechent maintenant ; & est encore plus absurde, un hon chant par malice, & malgré les 1 de sa conscience, agiroit avec moi berté, & seroit moins criminel.

L'Auteur ne doit pas trouver m qu'en rapportant son prétendu syst peché originel, on le désapprouve tes ses parties, comme contraire à trine de l'Eglise, & absolument élc la raison. C'est au ch. 13[e]. qu'il l 1°. Il suppose que tout ce qui est naîtra d'animaux, tout ce qui s' s'élevera de plantes, a été formé vie dès la prémiere création, ne s'étendre & se développer par la l

tems. Ainsi Adam portoit en soi le corps de tous les hommes qui devoient naître de lui. 2°. Il veut qu'à ces corps en petit fûssent aussi jointes les ames, dont ils sont animez à mesure qu'ils viennent au jour. 3°. Comme un enfant dans le sein de sa mere se sent des impressions qu'elle ressent en elle même, de même toutes les ames des hommes contenuës en Adam eurent part à la tentation dont il fut agité, & consentirent librement avec lui à sa désobéïssance, avec cette différence néanmoins, qu'Adam avoit un plus parfait usage de sa liberté, & pécha plus griévement.

„ le corps de l'homme est le venin de
„ l'homme. L'aliment mal cuit & mal di-
„ geré est le verjus & l'arsénic du raisin.
„ La partie mal cuite & mal digerée
„ de l'or est le mercure, le vitriol & l'ar-
„ sénic de l'or. Chaque corps par consé-
„ quent a dans sa propre miniere son ar-
„ sénic & son poison.

C'est proprement à la page 23[e]. qu'il expose son systême de Physique en ces
„ termes. " Je crois, avec quelques Phi-
„ losophes, que l'eau est le principe de
„ toutes choses, & que toutes choses sont
„ faites d'eau, que le soleil est la source &
„ le centre des eaux. Le mouvement &
„ le brillant qui paroît dans la matiere
„ dont le soleil est composé, ressemble si
„ fort à un or qui se purifie, qu'un Philo-
„ sophe l'a regardé comme un or en cou-
„ pelle; & les parties qui composent le
„ soleil, ou cette même matiere dans son
„ tout, comme une cire qui sert à former
„ les ouvrages de la nature, qui ne diffé-
„ rent entre eux, qu'en ce que les parties
„ des uns sont en repos, & des autres en
„ mouvement. Les parties qui sont en
„ mouvement dans cette grande machi-
„ ne, retiennent le nom d'eau; dont les
„ unes sont appellées purement & simple-
„ ment eau, telles que celles de la mer, des
„ rivieres, de l'air, de la rosée: les autres
„ sont appellées eau feu, comme le globe
„ qui forme le soleil, & les autres corps

umineux qui lui ressemblent. La flui-
dité, la désunion où elles sont, doit
être regardée comme la crudité de cette
matiere dont l'univers est composé. Les
autres plus collées & plus adhérentes les
unes auprès des autres, sont appellées
terres : & dans cet état de solidité, el-
les doivent être regardées dans un point
de cuite & de digestion, tel que celui
que nous reconnoîtrions dans le vif-ar-
gent, s'il avoit perdu sa fluidité.

Mr. Dagoumer, Professeur Emerit de
ilosophie, autre approbateur du livre,
porte son jugement que sur la Physique
i y est contenuë, & déclare *qu'il est
suadé qu'elle coule de source, & qu'elle*

[redacted]

,, ingrès les unes dans les autres, & que
,, chaque levain, ou dissolvant, doit être
,, pris dans les corps du même genre. Si cela est ainsi il faut commencer par avoir de l'or potable, c'est-à-dire, de l'eau d'or, avant que de faire de l'or potable.

Ensuite Mr. Chambon se déclare contre l'usage excessif de la saignée. Il dit, que ce suc que nous appellons sang, est formé de deux matieres très-différentes, l'une consistant en la graisse la plus épurée de la terre, & l'autre en la partie la plus active de l'air, laquelle ayant beaucoup de mouvement, est par conséquent plus capable d'en communiquer à tous les corps qui en sont susceptibles. Il ajoute que les végétaux & les mineraux ont aussi leur sang qui coule dans leurs pores, & il fait remarquer que jamais personne ne s'est avisé de travailler à la purification des métaux en les saignant, ou en tirant de leur miniere les sucs propres à les perfectionner. De même saigner les arbres & les plantes, faire des incisions à leur écorce, & faire couler leur suc, ce n'est pas les réparer, mais les détruire.

Ses raisons pour montrer l'inutilité de la saignée sont premiérement, qu'elle ne sçauroit corriger la constitution du sang, soit qu'il soit trop fluide, ou trop visqueux & coagulé ; ce qui en reste dans les corps garde les mauvaises qualitez qu'il avoit. C'est dans les visceres destinez à la diges-

tion qu'il faut aller chercher & combattre le mal, & en la rectifiant, pourvoir à ce que le chyle, & conséquemment le sang, soient bons & sains.

Secondement, pourvû que le sang soit d'une bonne qualité, il n'y a point à craindre de son abondance; parceque, dit Mr. Chambon, les corps qui sont de même nature se pénétrent aisément & sans effervescence. Si néanmoins les vaisseaux s'en trouvent trop gonflez, le conseil que doit donner un Medecin homme de probité, c'est de retrancher de la nourriture ordinaire, & non pas de tirer des palettes de sang.

En troisiéme lieu, s'il s'agit de rafraîchir le sang, & d'arrêter son mouvement

[redacted]

inflammation, le premier soi
cher l'épine. 2°. Quand un C
à guérir une tumeur, il fait cui
rir la matiére par des digestifs;
méthode qui doit s'observer
cruditez intérieures.

Enfin, prétendre par la saign
dans les vaisseaux les humeurs
les rhumatismes, les tumeurs,
n'est-ce pas vouloir rendre au
ne sçauroit que l'infecter & le

Du reste, M. Chambon n'est
ment ennemi de la saignée,
conseille en quelques occasions

Il s'exprime sur toutes ces
beaucoup de vivacité, & avec
abondance d'expériences & d'e
pousse les Médecins à casse, à
medes benins, d'une force qui
au Lecteur, & qu'on n'a pû e
faire sentir: en un mot, il faut
même.

Voici quelques expériences
bles. Il rapporte celle-ci po
qu'un levain supérieur change
un levain moins fort. Il met d
de verre scellé hermétiquement
d'une cloche de verre, exposé
& nuit pendant les équinoxes
rez tant des minéraux que des
bien purifiez, calcinez & desséch
feu. Dès que l'air passant pa
du verre commence à pénétrer

se corporifie & se change en leur nature, & dans une année les augmente de la moitié. Une année qu'il y avoit beaucoup de fiévres malignes, ces sels n'augmenterent point en quantité.

On envoya de Montpellier à Mr. Chambon, il y a environ deux ans, une pierre sortie de la vessie du foye par les selles, avec une rélation de l'état du malade, qui étoit actuellement dans l'usage du Quinquina. Il mit cette pierre à l'épreuve de toutes les liqueurs corrosives, & même à l'extrait du Quinquina; & elle durcissoit davantage: il l'approcha d'une bougie, & elle prenoit feu. Il eut donc la pensée d'en mettre quelques fragmens dans de [redacted]

le en poudre, distillez-le sans y rien
ter : rectifiez ou clarifiez par de nou
distillations, ce qui a été déja dit
vous aurez une liqueur & un baume
ble de réveiller & de mettre en m
ment le sang qui sera noyé & enve
dans l'animal. Il observe au même e
que le sang & l'urine fournissent
ammoniac, qui mêlé avec l'eau fort
sur l'or. D'où il conjecture, qu'il po
y avoir une conformité de nature
le sang & l'or ; & que par conséque
auroit un or bien ouvert & bien sub
auroit une résine & un feu qui mul
roit le nôtre.

Un peu auparavant il avoit parlé d
trait d'urine. Etant pourrie à l'air
soleil, & ensuite distillée à petit fe
laisse au fond du vase une huile, ou
inflammable, & qui exposée à l'air
fume : c'est un phosphore. Or la
avec laquelle cette résine, qui s'est
du sang, s'évapore & s'introduit dan
fait voir, dit M. Chambon, qu'elle
la même nature ; que c'est la mati
leste, ou le feu aërien, qui par le
mons s'étoit glissé dans la masse du
où il excite le mouvement qui no
vivre.

L'Auteur passe à la considération
des Teinturiers, il décrit les drogu
pres à donner diverses couleurs, &
des conséquences pour la pratique

Médecine. Il examine dans le même dessein la maniere de faire le savon & de teindre le verre. Après quoi il traite très-amplement d'une maladie, dont il ne nous convient pas de parler.

Mr. Chambon page 307^{e}. témoigne vivement qu'il souhaitteroit que les Médecins fussent Apoticaires, & que les remedes fussent travaillez par la main de ceux qui les ordonnent. Il est d'autant mieux fondé à faire ce souhait, que faisant peu d'estime des remedes vulgaires, il prend tous les siens de la Chymie ; & dans cet ouvrage il enseigne la préparation de plusieurs de ces remedes.

Il ajoute des choses curieuses des diffé- [redacted]

„ entre elles, mais qu'elles sont de même nature. Aussi il arrive que dans le mélange
„ & dans le tourbillon qu'elles forment,
„ c'est à dire, dans la circulation, ces deux
„ corps tiennent la même place dans le pe-
„ tit monde qu'ils occuppent dans le grand;
„ c'est à dire, qu'ils sont tantôt sous une
„ forme solide, tantôt sous une forme li-
„ quide; tantôt dans un état volatil, tan-
„ tôt dans un fixe. Les moyens par lesquels
„ nous apprendrons cette concorde & la
„ nature de l'air, seront la clef, l'échelle
„ & la lunette, par lesquels nous pénétre-
„ rons dans le Ciel Philosophique. Il dit ensuite que ses trois principes, le sel, le soufre & le mercure, désunis, & ensuite rassemblez par une adresse merveilleuse, sont les aimans de l'air, qui se corporifie, & devient de la nature de ces aimans.

Il traite des météores; & il marque une estime singuliere de la rosée.

Mr. Chambon ajoute une rélation curieuse d'un voyage qu'il fit étant Medecin du Roi de Pologne, à des mines de sel & de soufre qui sont en ce Royaume.

Il finit par un traité de l'apoplexie, qu'il croit pouvoir appeller Goutte, pour la distinguer des autres maladies qui attaquent la tête. Il donne une composition des Gouttes d'Angleterre, toute différente de celle que Mr. Biet a décrite dans une lettre insérée dans ces Memoires au mois d'Août 1713. Voici comme Mr. Chambon s'explique:

Prenez de l'écorce de ſaxifrage, racine d'Aſarum, de chacune deux onces ; bois d'Aloës une once, opium de Thebaïde ſix gros; ſel volatil de crâne humain, ſel volatil de ſang humain, de chacun un gros ; eſprit de vin rectifié deux livres. Mettez le tout dans un matras bien lutté, & laiſſez digérer au bain marie pendant une quinzaine de jours : laiſſez refroidir ; filtrez à travers un papier gris. Si l'on veut diſtiller le tout, les gouttes ſeront blanches : au lieu que de cette maniére elles retiennent la teinture des matiéres qui ont infuſé avec l'eſ-

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITERAIRES DE MOSCOU.

LE Tzar a institué un Ordre militaire de Chevaliers de Saint André, & pour faire entrer ses sujets dans l'esprit de cette nouvelle Institution, il a fait traduire en Esclavon une histoire des Ordres de Chevalerie qui parut en 1699. à Amsterdam. Adrien Schonebek, Graveur habile qui en est l'Auteur, avoit passé en Moscovie, où il est mort, aprés avoir achevé les gravures dont la traduction est ornée, & qui sont d'une grande beauté.

Il est sorti en même tems de l'Imprimerie Tzarienne une Géographie universelle.

Ili KRATKOE *semnaio Kruga opis-canie.*

Géographie, ou courte description de la terre; ce n'est qu'un abregé fort imparfait. On espere que Mr. Pause, chargé par le Tzar de nous donner une Géographie plus ample, nous fera connoître les vastes païs où ce Prince commande, & les extremitez si peu connuës de l'Europe & de l'Asie.

D'ALEMAGNE, DE DANTZIC.

Mr. Helving de l'Academie Royale de Berlin a publié l'histoire naturelle & la description exacte de plus de deux cens cinquante especes de plantes qui naissent dans la Prusse, & que les Botanistes qui ont écrit sur les plantes de ce païs ou n'ont pas connuës, ou du moins n'ont pas fait connoître ; il a joint à cette histoire un traité de la culture des fleurs accommodé au climat.

Flora quasimodo genita, sive enumeratio aliquot indigenarum in Prussia quarum in herbariis adhuc editis borussicis aut nulla,

[redacted]

sur cette matiere, & il nous fait espe[...]
la part de Mr. Helving *le Verger de P[...]*
Viridarium Prussiæ, ou l'histoire des [...]
fruitiers de ce Royaume, & la manie[...]
les cultiver ; un Dictionnaire Latin-
nois & Prussien de leurs noms, & une [...]
cription des pierres extraordinaires du [...]
païs.

DE BRUNSVIK.

Mr. le Baron de Leibnitz a écr[...]
Brunsvik au Pere Tournemine le 28[...]
tobre, en ces termes :

„ Ce n'est que depuis peu de sem[...]
„ que j'ai vû le livre qu'on a publié c[...]
„ moi en Angleterre ; & afin que le p[...]
„ blic tire quelque fruit de cette cont[...]
„ tion, je pense à publier aussi un *Com[...]*
„ *cium Epistolicum* sur ces matieres [...]
„ j'espere que Messieurs les Anglois [...]
„ communiqueront ce qu'ils trouver[...]
„ core chez eux, & que je ne trouve [...]
„ chez moi après tant d'années. Ce q[...]
„ pourrai donner au Public à cette [...]
„ sion servira à éclaircir les progrès [...]
„ science, & comment j'ai avancé [...]
„ peu. Tout ce qu'on allegue en fa[...]
„ de Mr. Newton ne peut valoir que [...]
„ lui attribuer l'invention de quelques [...]
„ *tes* ; mais cela n'a rien de com[...]
„ avec *le nouveau calcul* qu'il ne pa[...]
„ pas avoir bien entendu, non plus [...]

„Monsieur David Gregory, & ses autres
„ disciples en Angleterre. J'ai aussi quel-
„ que part aux *suites*, mais après lui.

„ Autant que je me souviens de la let-
„ tre où Mr. Descartes veut rendre raison
„ de la méthode *de maximis & minimis*
„ de Mr. de Fermat, il n'y dit rien qui
„ n'ait déja été connu de Mr. de Fermat
„ & d'autres. Ce ne sont que quelques
„ commencemens fort éloignez du nou-
„ veau calcul, qui est toute autre chose.
„ Au lieu de prendre les grandeurs infi-
„ nitesimales pour o, comme Monsieur de
„ Fermat, Monsieur Descartes, & même
„ Mr. Newton & tous les autres ont fait,
„ avant que mon *Algorithme des incom-*

[redacted]

„ Mes *Annales de l'Empire d'Occident*, „ ne sont pas seulement pour les Carlo- „ vingiens. Je les ai déja poussez plus „ avant. Le R. P. Daniel a bien insinué, „ à mon avis, que sous les Carlovingiens „ il y avoit quelque chose d'électif mêlé „ avec la succession.

DE HALL.

La ville d'Aix la Chapelle a prétendu que les ornemens Impériaux & les reliques de la Chapelle Imperiale, qui se gardent à Nuremberg depuis que l'Empereur Sigismond les a confiées à cette ville, devoient rêster à Aix la Chapelle, comme au lieu où les Empereurs sont sacrez. Une autre raison plus forte en faveur de cette grande ville, c'est qu'elle est Catholique, & la ville de Nuremberg Protestante, ce qui doit empêcher de lui confier des Reliques qu'elle n'honore pas. Mr. Ludevig a entrepris de défendre les droits de la ville de Nuremberg : s'il les défend mal, du moins il y débite beaucoup d'érudition sur les ornemens Impériaux, dont il fait connoître & la forme & l'antiquité, & sur les Reliques de la Chapelle Impériale, dont il soutient la verité. Il y réfute ce que d'autres Protestans ont écrit pour rendre suspecte l'histoire du Martyre de Saint Maurice, dont la lance est une des reliques conservées à Nuremberg.

Noriberga Insignium Imperialium tutela.

Janvier 1715.

ris adversus æmulos obtrectatores asserta Moderatore conflictus inauguralis Joanne Petro Ludevig, in 4o. 1713.

DE LIPSIC.

Une ſcene du petit Cartaginois Pænulus de Plaute a beaucoup exercé les Critiques; le langage fort different du Latin étoit vraiſemblablement du Cartaginois, & l'on n'en pouvoit pas preſque douter. Mais comment expliquer ce fragment d'une langue dont il ne nous reſte plus rien ? Mrs. Petit, Bochart, Braunius & Le Clerc, l'ont entrepris, en ſuppoſant que le Latin de la ſcene ſuivante étoit l'interpretation du Car- [redacted]

mité du Cartaginois de cette scen
l'Hébreu plus sensible, en établissan
principe des changemens qu'il y a fa
ce Cartaginois a été d'abord écrit en
ritain, ou en Syriaque, de ce ca
qu'on appelle *estrangelo*: il avance u
tre conjecture peu probable, que le
niciens venoient d'Esaü, & non pas
naan. Mr. Morin a tâché inutilemen
sont traité *de la premiere langue*, d'ap
la même conjecture de quelques preu

*Commentatio Philologica qua nobi
gua Carchedenica reliquia ab Accio
Sarsinate Actu quinto Scena primo &
da fabula qua inscribitur Panulus ad
ta explicatur & ad dialectum Aramæ
fertur, à Georgio Henrico Sappuhnio,*

Mr. Leuckfeld continuë de publi
Aleman l'origine & l'histoire de plu
Monasteres d'Alemagne: Il a fait pa
depuis peu en deux volumes *in* 4°. I
antiquitez de l'Abbaye de Bursfeld,
donné son nom à une Congregation
bre, & de deux autres. II. *Celle de
baye de Katelembourg*, & de deux aut

Mr. Lunig a recueilli en trois tom
lettres écrites pendant deux siécles p
Princes de l'Europe.

Littera Principum Europa ab anno 1
usque ad annum 1712. *Latina lingua e
ta, in tres partes divisa, & in lucem
à Joanne Christiano Lunig, tomi tres,*

Il a recueilli de la même ma

en trois tomes les harangues prononcées par des Princes de l'Europe, par leurs Ministres, ou par des hommes illustres.

Orationes Procerum Europæ, eorumdemque Ministrorum ac Legatorum, ut & virorum celeberrimorum Latina lingua ab aliquot sæculis usque ad annum 1713. *habitæ, in lucem editæ à Joanne Christiano Lunig, partes tres, in 8°.*

On craint de manquer de bois dans l'Allemagne, qui n'étoit autrefois qu'une vaste forêt. La licence d'abattre les forêts, l'imprudence de ceux qui ont crû profiter en changeant les forêts en labourages, même dans les montagnes, & surtout la mauvaise culture des bois, sont les causes de ce

tere du Pape Leon X. vers l'Empereur Maximilien. II. Une continuation des Annales de Baviere d'Aventin, tirée de l'édition que Nicolas Cisner fit à Bâle de ces Annales l'an 1580. & qui manque aux autres éditions, & même à la derniere que Mr. Gundlingius vient de donner.

Richardi Gotthelf Struvii acta literaria ex manuscriptis Collecta, fasciculi octavus, nonus & decimus.

M. Schmid a publié la vie du Sçavant Sagittarius.

Joannis Andreæ Schmidii Commentarius de vita & scriptis Gasparis Sagittarii, in octavo.

DE FRANCFORT.

Un Auteur, qui se cache sous le nom de *Melissante*, & qu'on sçait être un docte Thuringien, nommé *Jean Godefroi Gregorii Toba*, a imprimé en Aleman *une description des anciens Châteaux d'Alemagne*, qui donne de grands éclaircissemens sur l'histoire de ce païs, & sur les généalogies de plusieurs familles illustres.

M. Vigandus a fait un recueil d'éloges des Théologiens illustres. On donne aisément ce titre parmi les Protestans. *Joannis Rudolfi Vigandi tractatus de nobilibus Theologis.* 1714.

DE COLOGNE.

M. Henri Sulli, habile Horloger de Londres, en passant ici pour aller à Vienne à la suite de Mr. le Duc d'Aremberg, me dit qu'il alloit faire imprimer un ouvrage de sa façon, sous le titre de *Regle artificielle du tems, qui comprend l'idée de la division naturelle & artificielle du tems, avec la nature & la construction de toutes sortes d'horloges & de montres qui sont de l'usage ordinaire, & la maniere de s'en servir adroitement.*

Metternich (Guillaume) imprime un *in* 4°. intitulé, *Introductio ad jus publicum Romano-Ecclesiasticum, complectens statum* [redacted]

D'ESPAGNE, DE MADRID.

La paix n'a pas plutôt donné au Roi les moyens de faire éclater son amour pour les belles Lettres, qu'il a pensé à établir dans cette Ville une Académie, qui se proposa pour fin la perfection de la langue, de l'éloquence & de la poësie Castillane: elle est composée de vingt-quatre Associez, qui joüiront de tous les privileges des Officiers de la Maison du Roi. Sa Majesté Catholique a voulu être le protecteur de cette Académie, comme le Roi son grand-pere l'est de l'Académie Françoise. Elle a choisi le Duc d'Escalone, le plus habile homme d'Espagne, pour en être le Président, & Don Vincenzo Squarzafigo pour en être le Secretaire.

D'ITALIE, DE PISE.

Mr. Migliorucci a donné au Public des *Institutes de Droit Canon* qu'on estime, il fait au commencement du premier tome une *histoire critique des ouvrages de même genre.*

Institutiones Juris Canonici, cum explicationibus in quibus universum jus Pontificium proponitur & noritia historiæ Ecclesiasticæ passim illustratur, nonnon variis disputationibus aliqua novitate ad usum scholasticum excitatis discussisque elucidatur. Opus

Lazari-Benedicti Miglioracci, sacrorum Canonum in Pisana Universitate Professoris ordinarii. Pisis, *in* 4°. trois tomes.

Le Seigneur Camille Ranier Borghi a fait imprimer un traité sur une espece de Joûte, ou de bataille feinte, qui se donne tous les ans sur le Pont neuf de cette Ville le jour de St. Antoine. Il en rapporte l'institution aux Grecs qui ont bâti Pise.

Oplomachia Pisana ouvero la bataglia del ponte di Pisa, *in* 4°.

DE NAPLES.

Le Docteur Damien Sconamiglio, Médecin de profession & Mathematicien d'inclination, a expliqué fort clairement les

[redacted]

de beaucoup la premiere édition de ce Dictionaire si estimé des Sçavans. L'Auteur, Moine de St. Silvestre, est un de ces génies heureux à qui l'on doit le rétablissement des belles Lettres dans le seiziéme siécle; il fut disciple du fameux Jean Lascaris, ami de tous ces sçavans Grecs que la ruine de l'Empire d'Orient fit passer en Italie : c'est sous leur direction qu'il composa son Dictionaire. Devenu dans la suite Précepteur de Leon X. & Evêque de Nocera, il n'épargna ni peine ni dépense pour perfectionner cet ouvrage : la premiere édition est de l'an 1538. faite à Bâle.

Varini Phavorini Camertis Nucerini Episcopi magnum Dictionarium, seu thesaurus universæ linguæ Græcæ novâ hac editione per Antonium Bortoli Typographum Venetum diligentissimè castigatus & auctus, in folio majori.

On a fait une nouvelle édition de l'ouvrage du Seigneur Garzoni, sur la maniere de connoître & d'élever les Chevaux, augmenté d'un quatriéme livre sur leurs maladies.

L'arte di ben cognoscere e distinguere le qualita de Cavalli d'introdurre & di conservare una razza nobile, & di risanare il Cavallo da mali á quali soggiace studiata da Marino Garzoni Senatore Veneto; terza impressione con aggiunta del libro quarto. Chez Poletti, *in 4°.*

DE TURIN.

Le second tome de l'histoire de cette Ville, écrite par Mr. l'Abbé Ferrero, finit à la mort d'Emmanuël Philibert en 1580. La premiere partie est du Comte Emmanüel Tesoro. L'Abbé Ferrero est un vrai Sçavant, & un Historien exact.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le Sieur Kennedy a été arrêté pour avoir publié le livre dont voici le titre, & qui fait beaucoup de bruit.

Memoirs concerning the affairs of Scotland &c. C'est à dire, *Memoires touchant les affaires d'Ecosse, depuis le commencement du*

[redacted]

Histoire chronologique d'Anglet. abregé de tout ce qui y est arrivé d. quable depuis le tems de Jule César la paix de 1713. *Cet ouvrage ne que des faits qui sont tirez des n Auteurs. Le compilateur de cette h. nomme Pointer, Chapelain du Co. Merton à Oxford, & Recteur de la se de Slapton dans la province de N pton. A Londres, chez Bernard Linto.* 2. *volumes in* 12.

A Chronological history of Engla

Discours Critique sur l'Iliade d' traduit du François de Mr. de la l'Académie Françoise, par Mr. Thé vend chez Lintott.

A critical discourse upon Homers

Knapton vend un *traité* où l'on *la divinité de Jesus-Christ, con Clark.* Mr. Potter, qui en est Auteu voir par l'Ecriture, que Jesus Chi de même essence & de même pe que Dieu le Pere, & que c'étoit là ment des Peres avant le Concile d qui a été constamment soutenu compilateurs de la lithurgie de l'Eg

de divers ouvrages Philosophiques de Ciceron semblable à l'édition *des Tusculanes* qu'il fit paroître en 1709.

DE HOLLANDE, DE LEUVARDE.

Halma imprimera bientôt le recüeil d'anciennes inscriptions Grecques & Latines rassemblées par le sçavant Gudius. Mr. Koolius avoit préparé ce recueïl pour l'impression sous la direction de Mr. Grævius, c'est Mr. Hessolius qui aura l'honneur de le rendre public.

Antiquæ inscriptiones, cùm Græcæ, tùm Latinæ, olim à Marquardo Gudio collectæ, nuper à Joanne Koolio digestæ Joannis Geor-

D'AMSTERDAM

Thomas Johnson a impr
suite des Mémoires du Chevalie
avec la Vie de l'Auteur traduite
glois, *in* 8°.

Volters vend *le neuviéme*
trésor Anatomique de Mr. Ruis
Les gravures en sont belles.

DE LA HAYE.

La nouvelle maniere de fortifie
ces dont Mr. *Lansberg* est Au
que *Pierre Hudson* a imprimé
mérite l'attention du public
la nouveauté du systeme qu
teur propose, & plus encore
Critique qu'il fait des pla
mieux fortifiées, & par l'
des sieges les plus fameux de
niere guerre où il s'est trouv

des Galeres & du commerce donna à sa Majesté Catholique *le* 29. *Octobre* 1714. à l'occasion de la salle d'armes de l'Arsenal des Galeres que cette Princesse voulut voir. On ne comprend pas qu'en aussi peu de tèms qu'il en a eû, il ait imaginé & fait exécuter une fête si réguliere, si magnifique, & où son esprit a encore plus brillé que sa magnificence.

DE LYON.

Nos Magistrats ont fait imprimer [redacted]

[redacted]

Les ſubdiviſions de ſa premiere partie ouvrent un vaſte champ à ſon éloquence. Trois choſes contribuent à rendre un monument illuſtre & éternel, le motif qu'on a eû de l'élever, le lieu où il eſt élevé, ſa propre beauté. On peut donc promettre à la ſtatuë du Roi une eſpece d'éternité; jamais motif plus juſte n'en fit conſacrer une, c'eſt à Loüis le Grand qu'on l'éleve, pour avoir rendu la paix au monde; c'eſt dans Lyon qu'on l'éleve: la gloire de cette ville rend le monument plus illuſtre & plus durable, & l'on ne pouvoit en élever une plus magnifique.

Dans la ſeconde partie l'Orateur loüe la prudence des Magiſtrats de Lyon à bien prendre l'occaſion d'ériger le monument; il loüe l'affection ſinguliere avec laquelle ils l'ont érigé; quelque grand que ſoit le ſujet l'Orateur n'eſt nulle part au deſſous de ſon ſujet. Il n'a pas travaillé ſeulement pour la gloire du Roi, & pour celle de la ville de Lyon, il a travaillé pour la ſienne.

Lions & Bruyſet ont fait une nouvelle édition fort augmentée, & preſ-

que entierement refonduë d'un livre intitulé, *Lettres instructives sur les erreurs du tems.* Le titre n'impose point; ces lettres donnent toutes les lumieres qu'on peut souhaiter sur les contestations qui troublent l'Eglise ; les matieres les moins intelligibles par la sublimité des mysteres, & les questions les plus embroüillées par la chaleur & la mauvaise foi des disputes, y sont éclaircies d'une maniere familiere, il est vrai, mais cependant avec toute la précision & l'exactitude que l'importance du sujet le de-

l'erreur ſont contraints d'en loüer le tour & le ſtile.

DE PARIS.

On eſt obligé à l'Auteur du *livre de l'action de Dieu* de nous avoir révélé le ſecret de la Théologie Janſéniennе : on lui aura encore obligation de nous avoir découvert un ſecret plus important. Tous ceux qui ſe connoiſſent en ſtile ſont perſuadez qu'il eſt l'Auteur *de la diſſertation géometrique pour montrer qu'on ne peut recevoir la Conſtitution, même avec des explications* ; & de *la diſſertation Théologique du témoignage de la verité dans l'Egliſe Catholique :* il nous apprend dans le dernier de ces Libelles quelle regle de croyance, ou plûtôt d'incrédulité, le Parti s'eſt faite.

Les Catholiques, fondez ſur les promeſſes du Fils de Dieu, ſont convaincus qu'il n'a abandonné les veritez de la foi, ni à la foibleſſe & aux caprices de l'eſprit, ni aux déreglemens du cœur humain, qu'il a établi un tribunal viſible, infaillible,

toujours dirigé par le Saint Eſprit, & dont les déciſions terminent les diſputes, fixent la croyance des fidelles, & aſſurent le dépôt de la révélation contre tout l'artifice des paſſions & toute la puiſſance de l'Enfer. Les Proteſtans, pour éviter de ſe ſoumettre à ce tribunal qui les condamnoit, imaginerent je ne ſçai quel eſprit particulier donné à tous les fidelles pour leur expliquer le ſens de l'Ecriture ; ils ſentirent bientôt que cet étrange principe rompoit tous les liens de leur ſocieté ; qu'il rendoit la

culier, ont entierement ſoumis la foi à la raiſon, & la parole de Dieu au jugement des hommes, bornant ainſi la religion dans les limites étroites des connoiſſances humaines ; les Proteſtans, demeurez ſans principe de foi, ſont Fanatiques quand ils diſputent contre les Catholiques, ou les Sociniens ; & Sociniens, quand ils diſputent contre les Fanatiques.

Le Théologien Janſéniſte propoſe un ſyſteme plus bizarre : comme il veut ſe déguiſer ſous les apparences d'un Catholique, il rejette, dit-il, toute autre Communion que la Communion Romaine, c'eſt ainſi qu'il s'exprime, au lieu de dire la Communion de l'Egliſe Romaine, il a ſes raiſons pour ne pas parler ſi clairement. Il admet la viſibilité, la perpetuité & l'infaillibilité de l'Egliſe, l'autorité de la Chaire : mais à quoi réduit-il ces expreſſions ? A rien. Selon lui l'autorité de la Chaire réſide dans le corps des Evêques ; mais ils ne ſont infaillibles que quand ils ne ſe trompent pas : on ne peut s'en fier à leur déciſion ſans l'examiner ; & c'*eſt* au peuple fidelle que cet examen

appartient ; il eſt juge de ſes juges ; il peut, il doit préſumer que la puiſſance ſéculiere, les paſſions, l'ignorance des Evêques, ont rendu le jugement inique, & fait préférer l'erreur à la verité. Juſqu'ici l'Auteur eſt d'accord avec les Proteſtans ; il va plus loin.

Il faut donner au peuple quelques regles pour ſe déterminer dans l'examen qu'il doit faire du jugement des Evêques. Se déterminera-t'il par la

le petit nombre opprimé c'est à dire, le parti condamné par tout le reste de l'Eglise. Qu'on ne s'étonne point d'une idée aussi extraordinaire, l'Auteur a besoin de ces principes surprenans pour rejetter la derniere Constitution reçuë de toute l'Eglise : charmé de ce que son systeme a de rapport avec son dessein, il n'a pas vû les embarras où il l'engageoit, il n'a pas vû qu'en suivant la regle de foi qu'il donne, il falloit être pur Arien, ou demi Arien tour à tour; à mesure que le parti contraire prévaloit à la Cour de Constance, qu'il falloit être Catholique sous Valens,& retourner à l'Arianisme sous Théodose ; être Nestorien après le Concile d'Ephese, Eutychien après le Concile de Calcedoine ; Nestorien, après le cinquiéme Concile general; Monothelite après le sixiéme. Si la verité est toûjours dans le parti opprimé, ces variations de foi ont été inévitables, & il faut encore aujourd'hui examiner ces anciens jugemens de l'Eglise; une connoissance exacte de toute l'histoire Ecclésiastique est necessaire au plus simple fidelle pour former

ſa foi, car on ne preſcrit point contre la verité.

Ce n'eſt pas le ſeul inconvénient de ſon ſyſtême, il annéantit lès promeſſes de Jesus-Christ : l'Egliſe n'eſt pas plus infaillible que tout autre corps. Ajoutons que ces principes ont été inconnus à tous les Peres : ils ont tous enſeigné unanimement que le peuple Chrétien étoit obligé à une docilité ſans réſerve pour la déciſion des Paſteurs, qu'il devoit compter

de l'entêtement, du goût pour la singularité, la contradiction, la chicanne, un esprit faux, aucun vice, aucun défaut, aucune foiblesse.

Enfin, ne sent-il pas que son systeme ne laisse aucun remede à l'erreur, & rend les disputes éternelles ? Qu'il se répande en invectives contre les Prélats & les Princes, qu'il s'efforce de rendre suspecte l'intégrité du grand nombre des Pasteurs, qu'il anime des traits d'éloquence les plus vifs les plaintes du parti opprimé ; ces lieux communs n'éblouïront que les esprits superficiels, ils ne prouvent rien.

Les fidelles ne croyent pas impossible qu'un grand nombre d'Evêques soit dans quelques occasions séduit par les artifices de l'erreur, ou entraîné par la violence de la persécution ; ces cas sont rares, très-rares, mais enfin la foi n'est pas fondée précisément sur le témoignage du nombre considerable des Pasteurs. L'Eglise est établie sur la pierre, selon la parole de JESUS-CHRIST ; le Siege Apostolique, l'Eglise Romaine, est le centre de la commu-

nion Catholique : c'eſt dans elle & par elle que toutes les Egliſes Catholiques du monde conſervent l'unité de la foi par leur union avec elle, comme S. Irenée l'a enſeigné dès le ſecond ſiecle. Ainſi dans les diviſions qui troublent l'Egliſe, le parti où la verité ſe trouve, c'eſt le parti uni de Communion au S. Siege. On défie l'Auteur de montrer dans toute l'antiquité Chrétienne une autre marque de catholicité : &

fidelles, elle ne feroit entendre
des applaudissemens ; c'est son
langage après une décision... que, c'est le cri des hérétiques
belles qui courent aux armes. N...
la voix des fidelles ne s'exprime
point par des satyres indécentes
par des déclamations séditieuses
par des chansons impies, libertines
telles que la Thalie d'Arius ; c'est
le langage ordinaire des hérétiques.
Mais encore, où ce cri s'est-il fait
entendre ? Dans les lieux seulement
où le Jansénisme avoit prévalu : tou-
tes les autres parties de l'Eglise ont
applaudi au jugement du S. Siege.
Les peuples, dit-on, ont été effrayez
de voir condamné ce qu'on leur prê-
choit, ce qu'ils lisoient dans les li-
vres estimez, ce qu'on leur insinuoit
dans le confessionnal, ce qu'on en-
seignoit dans les classes, la doctrine
de leurs Curez. Et depuis quand
cette doctrine étoit-elle devenuë si
commune ? Ne peut-on pas marquer
le tems précis où elle a commencé ?
Les livres, les sermons, les caté-
chismes du commencement du sie-
cle passé, des témoins qui vivent

Janvier 1715.

encore, ne reclament-ils pas pour l'ancienne tradition ? Et par quels artifices la nouvelle doctrine a-t'elle prévalu dans ces lieux ? Peut-on y penser sans honneur ? Des hommes sans conscience ont envahi les postes par la dissimulation la plus noire, par les parjures les plus exécrables : des femmes chargées de pechez ont passé des intrigues de la galanterie aux intrigues du Parti ; une direction commode en effet l'a emporté sur la direction qui n'étoit commode que dans l'idée de ceux qui la décrioient. On a embrassé en foule une dévotion, qui pourvû qu'on parle beaucoup de pénitence, dispense d'en pratiquer d'autre que l'éloignement de la Communion, qui se dédommage du retranchement

les autres passions ? La morale Jansénienne a bien des ressources pour les ames foibles & tentées, le parti a dû s'augmenter ; il seroit surprenant qu'il ne fût pas nombreux, ayant surtout eû l'adresse & le crédit d'imposer le silence à ses adversaires, & de débiter impunément ses erreurs couvertes d'un voile très-leger & autorisées du nom respectable de S. Augustin. Le cri qui s'est élevé contre la Constitution dans les lieux où le parti etoit le plus fort, ne doit pas plus surprendre que le cri qui s'éleva en Alemagne, en Angleterre, contre le Concile de Trente : l'un prouve autant que l'autre.

Au reste, nous n'imputons pas à l'Auteur l'invention de son systeme pernicieux sur la regle de la foi & l'autorité de l'Eglise. Il l'a pris tout entier dans les discours séditieux d'*Eutherius Evêque de Tyane*, le plus emporté des Nestoriens. Ces discours sont imprimez à la fin du 5e. tome de la derniere édition des œuvres de Theodoret, & ailleurs.

Rondet vend *l'esprit des saints Evangiles*, où le veritable dessein que cha-

que Evangeliste se propose est démontré par une analyse sçavante de chaque Evangile. Le P. Lattaignant Jesuite, connu par d'autres ouvrages, est Auteur de celui-ci, où il a rempli le beau projet que le titre propose. Nous en parlerons plus au long.

La nouvelle édition *du traité du secret de la Confession* est fort augmentée dans le corps du livre, soit pour les preuves du secret, soit pour la punition du crime de la révélation :

tins ce que tout le monde a senti
la nomination de Mr. l'Abbé de V
leroi à l'Archevêché de Lyon.

Le R. P. Martianai Benedictin
fait imprimer chez Lambin le pro
d'un nouveau commentaire sur l'
criture sainte, où il prétend l'exp
quer par elle même, sans avoir
cours aux Rabins, ni même aux I
terpretes Chrétiens. Il lui donne
pour titre,

Biblia sacra paralella & harmonic
sive Commentarius concordantialis,
teralis & historicus in utrumque Tes
mentum, cum prolegomenis novis,

e projet que l'Auteur publie : il con-
ient ses remarques sur le premier
hapitre de la Genese, dans lesquel-
:s il ne touche pas à plusieurs diffi-
ıltez considerables de ce chapitre.

FIN.

tins ce que tout le monde a se
la nomination de Mr. l'Abbé d
leroi à l'Archevêché de Lyon.

Le R. P. Martianai Benedic
fait imprimer chez Lambin le p
d'un nouveau commentaire sur
criture sainte, où il prétend l'ex
quer par elle même, sans avoir
cours aux Rabins, ni même aux
terpretes Chrétiens. Il lui donn
pour titre,

Biblia sacra paralella & harmonica
sive Commentarius concordantialis, l
teralis & historicus in utrumque Test
mentum, cum prolegomenis novis, &
Dictionario sacro ad intelligentiam vu
gata Latina versionis.

Sa méthode consiste à marquer
la marge de chaque verset les en
droits de l'Ecriture, dont il cro
qu'on peut se servir pour l'expl
quer, & il fera sentir le rapport d
ces passages dans deux especes de no
tes, les unes plus courtes au bas de
pages, les autres plus longues à l
fin de chaque chapitre. On dout
que cette méthode suffise pour ré
soudre toutes les difficultez de l'E
criture, & ce doute est fortifié pa

[redacted]

de Choisy. Tome 7e. depuis l'an 1300. *jusqu'à l'an* 1422. p. 71
T. VII. *Recüeil de plusieurs pieces de poësie présentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année* 1713. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie.* p. 78
T. VIII. *Recüeil de plusieurs piéces d'éloquence & de poësie, présentées à l'Academie Françoise, pour les prix de l'année* 1714. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie.* p. 87
T. IX. Damnatæ theses ab Alexandro VII. Innocentio XI. & Alexandro VIII. necnon Jansenii, ad Theologicam trutinam revocatæ juxtà pondus Sanctuarii. *Les Propositions condamnées par Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII. examinées selon les regles de la Théologie, & pesées au poids du Sanctuaire. Par le Pere Viva Jesuite.* p. 101
T. X. *Lettre écrite à un Milord à Londres, par un Anglois Voyageur en France.* page 108
T. XI. *Traité de l'esprit de l'homme, où l'on verra la preuve de son existence &c. dédié à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans. Par Mr. de Rassiels du Vigier.* p. 116
T. XII. *Apologie de l'Histoire de l'indulgence de Portioncule.* p. 125
T. XIII. Opuscula varia de Latinitate Jurisconsultorum veterum. *Divers ouvrages touchant la Latinité des anciens*

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Janvier 1715.

ART. I. *ANalyse de l'Apocalypse, contenant une nouvelle explication simple & literale de ce livre, avec des dissertations sur les Millenaires, sur l'état des ames après la mort, sur le Purgatoire, sur le Jugement, & sur d'autres matieres importantes de la Religion.* Pag. 1

ART. II. *Suite de l'extrait du traité de l'action de Dieu sur les créatures, dont la premiere partie est dans les Memoires du mois de Mars de l'année* 1714. p. 19

ART. III. *Lettre d'un Théologien de Toulouse, sur l'Athéïsme caché dans le livre de l'action de Dieu.* p. 48

ART. IV. *Traité des Minoritez, des Tutelles & des Curatelles, & des droits des enfans majeurs & mineurs. Par Mr. ***. Avocat au Parlement.* p. 54

ART. V. Vincentii Paravicini Conrectoris Gymn. Basileensis singularia de viris eruditione claris. Centuriæ tres &c. *Trois Centuries de choses singulieres touchant des hommes illustres par leur science, lesquelles sont publiées comme un essai d'autres Centuries qui peutêtre suivront. Par Vincent Paravicini.* p. 66

ART. VI. *Histoire de l'Eglise, par Mr. l'Abbé*

de Choisy. Tome 7e. depuis l'an 1350. *jusqu'à l'an* 1422. p. 71

ART. VII. *Recüeil de plusieurs pieces de poësie présentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année* 1713. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie.* p. 78

ART. VIII. *Recüeil de plusieurs piéces d'éloquence & de poësie, présentées à l'Academie Françoise, pour les prix de l'année* 1714. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie.* p. 87

ART. IX. Damnatæ theses ab Alexandro VII. Innocentio XI. & Alexandro VIII. necnon Jansenii, ad Theologicam trutinam revocatæ juxtà pondus Sanctuarii,

Jurisconsultes, avec de nouvelles remarques. Par Charles Andre Du Ker. p. 135

ART. XIV. *Principes Physiques rapportez à la Médecine pratique & autres traitez sur cet Art. Par Mr. Chambon ci-devant premier Medecin de Jean Sobieski Roi de Pologne.* p. 138

ART. XV. *Nouvelles Literaires.*

De Moscou. p. 152
D'Alemagne, de Dantzic. p. 153
De Brunsvik. p. 154
De Hall. p. 156
De Lipsic. p. 157
D'Iena. p. 159
De Francfort. p. 160
De Cologne. p. 161
D'Espagne, de Madrid. p. 162
D'Italie, de Pise. ibid.
De Naples. p. 163
De Venise. ibid.
De Turin. p. 165
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Cambrige. p. 166
De Hollande, de Leuvarde. p. 167
De Francker. ibid.
D'Amsterdam. p. 168
De la Haye. ibid.
De Marseille. ibid.
De Lyon. p. 169
De Paris. p. 172

Fin de la Table.

nr Catholique : c'eſt dans elle &
elle que toutes les Egliſes Ca-
liques du monde conſervent l'u-
de la foi par leur union avec el-
comme S. Irenée l'a enſeigné dès
ſecond ſiecle. Ainſi dans les di-
ions qui troublent l'Egliſe, le
el où la verité ſe trouve, c'eſt le
el uni de Communion au S. Sie-
On défie l'Auteur de montrer
s toute l'antiquité Chrétienne
autre marque de catholicité ; &
cela comment juſtifier l'Egliſe
ine contre le ſchiſme de l'Egliſe

[redacted]

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

[redacted]

CES MEMOIRES O
commencé au Mois de Jan
1701. & se vendent 15 s. le
en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	2. v.

On trouve à Paris chez E. GANEA
*Journaux de Verdun depuis leur comm
ment jusqu'à present, & tous les m
debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1715.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1715.

ARTICLE XVI.

poids, & gardoit sa prémiere valeur, passant dans le commerce des citoyens, eû égard au prix, pour ce qu'il avoit été en son origine. Ces changemens étoient au profit de l'Etat, sans incommoder les particuliers.

Rome ne commença à avoir de la monnoye d'argent que l'an 485. de sa fondation, & quatre ans avant la guerre contre Pyrrhus. Ce furent des deniers d'argent, sept à l'once, dont chacun valoit dix livres de cuivre, ou dix *as*, d'où vint le nom *Denarius*. On fabriqua une autre monnoye plus menuë d'argent, qui n'étoit que le quart du denier, & fut nommée *sestertius*, sesterce, par abbreviation de *sesqui-tertius*, parcequ'elle valoit deux livres & demie de cuivre, ou la quatriéme partie du denier. C'est principalement le sesterce qu'il faut entendre, où le terme *Nummus* est employé par les Auteurs.

Dans les divers changemens que reçut l'*as* en son poids, le dernier conserva le sien constamment, tandis que les Consuls gouvernerent la

[redacted]

Republique. Mais dans la ſuite les Empereurs y donnerent atteinte ; enſorte que ſous Neron huit deniers n'en peſoient que ſept des prémiers. Pour la valeur, elle ne fut pas toûjours la même : car au tems de la ſeconde guerre de Carthage, quand l'*as* vint à une once, le denier fut élevé à en valoir ſeize, & conſéquemment le ſeſterce à en valoir quatre. Auguſte depuis fixa le denier à 12 *as*.

La livre Grecque des Athéniens, & Attique, eſt appellée Μνᾶ, *Mina*, *Mna*, mine, & diviſée en 100 drach-

[redacted]

la drachme Attique, en les compa-
rant ensemble. Budée, fondé sur l'au-
torité expresse de Pline * & de plu-
sieurs Auteurs, assûre que ces deux
monnoyes étoient égalles ; Cenalis
& Agricola y mettent de la diffé-
rence, en ce que l'once d'argent ne
fournissoit que sept deniers & don-
noit 8 drachmes, ainsi le denier étoit
plus fort d'une huitiéme partie.
Quoi qu'il en soit, dit le P. Beverini,
la différence est peu considérable, &
n'a pas empêché les Auteurs de pren-
dre indifféremment ces deux mon-
noyes l'une pour l'autre. En effet,
elles sont de si peu de valeur, que le
gain ne seroit pas grand, ni la perte
grande, à changer l'une contre l'au-
tre, mais, qui devant 8, ou 80 drach-
mes, auroit donné un pareil nom-
bre de deniers, se trouveroit avoir
trop payé de la huitiéme partie de
son dû, c'est à dire, d'un denier,
ou de 10. Or l'histoire ne fait gué-
re mention que de grosses sommes,
où il n'est pas indifférent de confon-
dre les deniers avec les drachmes,
supposé que la différence soit d'une

* *L.* 21. *c.* 34.

8e partie. Riccioli, comme le rapporte le P. Beverini, ayant pesé plusieurs deniers Romains dans le cabinet de Mr. Gui Torelli à Parme, les trouva huit à l'once, qui est le poids de la drachme Attique.

C'est le même poids, & par conséquent le même prix du Jule; monnoye maintenant commune à Rome, & qui a cours à Luque. Afin d'éviter les changemens fréquens auxquels nôtre monnoye est sujette, fixant le marc d'argent à 30 francs, le denier Romain vaut 9 sols & 4 ¾ de nos de- [redacted]

qu'il valoit 25 Jules ; qui fo
tre monnoye, selon qu'ell
aux Jules, 8 francs 17 sols
ques deniers.

La monnoye d'or qui avo
de cours dans la Gréce, ét
Philippes, du nom de Phili
de Macédoine & pere d'Al
Ils pesoient vingt drachmes
Romains n'en pesent que
Darique, du nom de Dariu
de même valeur que le Phili
ter Macedonicus est un Philipp
Persicus, ou *Daricus*, un Dari

Pour les Juifs, leur monno
gent étoit le sicle, appellé d
criture *Argenteus*, communé
quatre drachmes Attiques,
témoignage de Joseph, de
& de S. Jerôme. Mais les
drachmes Attiques n'en faisoi
deux des Juifs ; ainsi le sicle es

* *L.* 1. *hist.*

lé *Didrachme*, ou de deux drachmes; & vraiſemblablement il y avoit des ſicles d'une drachme Juive, ou de deux Attiques, & peutêtre d'une ſeule drachme Attique. Le P. Beverini rejette la diſtinction d'un ſicle ſacré, & d'un autre civil & commun, comme n'étant point autoriſée dans l'Ecriture, ni dans les anciens Auteurs.

Un ſicle d'or chez les Juifs valoit douze ſicles d'argent. La preuve ſe

CES MEMOIRES O
commencé au Mois de Jan
1701. & ſe vendent 15 ſ. le n
en blanc, & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	2. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU
Journaux de Verdun depuis leur comme
ment juſqu'à preſent , & tous les mo
debite les nouveaux.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1715.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Fevrier 1715.

A TREVOUX,
Chez Etienne Ganeau, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCC. XV.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1715.

ARTICLE XVI.

BARTHOLOMÆI BEVERINI Syntagma de ponderibus & mensuris, &c.

5^e de douze livres, en trente centuries. La derniere, qui étoit la plus nombreuse, comprenoit les pauvres.

On peut voir par cette distribution quels étoient alors les biens du peuple Romain. Les cent mines de ces riches de la premiere classe ne reviennent qu'à environ quatre mille francs de nôtre monnoye.

Servius Tullius distingua encore ces classes en les armant différemment, & ordonna que la moitié de chacune composée des jeunes gens serviroit en campagne, tandis que l'autre moitié demeureroit à la défense de la ville; mais il exempta la derniere, qui étoit celle des pauvres, de tout service militaire.

Sur ce plan de Tullius se formerent les Comices appellez *Comitia Centuriata*, qui se tinrent dans le champ de Mars hors la ville, où le peuple donnoit ses suffrages par Tribus & par Centuries. Le nombre des Tribus crut jusqu'à trente cinq, dont quatre étoient dans la ville, les autres dans la campagne des environs. Cette sorte de Comices l'em-

[redacted]

porterent dans la ſuite ſur les pré-miers.

Il y en eut une troiſiéme eſpece, nommez *Tributa*, par Tribus, & qui ſe tenoient auſſi dans le champ de Mars.

Le P. Beverini explique aſſez nettement tout ce qui concerne ces aſſemblées ; par quelle autorité, de quelle maniere, en quel tems, ſur quelles affaires elles étoient convoquées.

ARTICLE XVII.

[redacted]

Mr. Sichterman de faire une dissertation exprès sur le triste sujet des peines. Robortel s'étoit contenté d'en faire le Catalogue ; & Juste-Lipse n'en avoit parlé que par occasion, & comme à contre cœur, s'étendant davantage & avec plaisir sur les récompenses.

L'ouvrage est divisé en quinze chapitres. Dans le I. l'Auteur, après un éloge des Romains, qui firent fleurir leur République & augmenterent leur Empire par leur sagesse à décerner des récompenses & des peines, passe à l'étymologie du nom *Miles*, qu'il tire de *Mille*, qui anciennement s'écrivoit *mile*. Et comme dans les levées qui se faisoient à Rome chacune des trois Tribus fournissoit mille hommes pour former une Légion ; celui qui se trouvoit engagé dans ce nombre, se nommoit *Miles*. Les autres étymologies paroissent moins vraisemblables, & trop éloignées ; comme celle que rapporte Aulugelle, par antiphrase, *non mollis*, par ce qu'un homme de guerre ne doit pas être délicat & mol.

Le mot *pœna*, peine, vient de Ποινὴ,

& celui-ci de πόνος, dont une des ſignifications eſt, choſe fâcheuſe & pénible. Les peines étoient diſtinguées en celles qui étoient nommées *capitales*, comme la mort & l'exil, & en celles qui étoient ſeulement ignominieuſes.

La baſtonnade, mais une baſtonnade jusqu'à faire expirer le coupable ſous les coups, fait le principal ſujet du ch. 2. & des deux ſuivans : on dit, le principal ſujet, car l'Auteur y fait entrer un autre très-différent, & qu'il traite fort au long ; ſçavoir, s'il étoit défendu aux Romains de mener leurs femmes avec eux à l'armée ? Et contre le ſentiment ordinaire il ſoutient que non. Polybe l. 6. ch. 35. marque les crimes qui étoient punis de la baſtonade ; avoir manqué à faire ſa garde, avoir volé dans le camp, fait un faux témoignage, commis une action abominable, être retombé une troiſiéme fois dans une faute qui auparavant avoit merité châtiment, avoir abandonné ſon poſte à l'ennemi, jetté ſes armes dans le combat. Le Tribun, ou l'Officier qui préſidoit à l'exécution, donnoit

le premier coup : & les soldats en suite se jettant sur le criminel l'assommoient.

Si une Cohorte, ou une Légion entieres, dit l'Auteur au ch. 5. avoient commis une lâcheté, ou une violence, elles étoient décimées, c'est à dire, que les soldats tiroient au sort, & qu'un de dix souffroit la mort; les Centurions & les Enseignes, indépendamment du sort, y étoient condamnez : la peine de ceux qu'il avoit épargnez étoit la honte d'être exclus du camp tout le reste de la campagne, & de n'avoir que du pain d'orge. L'histoire Romaine fournit plusieurs exemples de ce genre de punition, qui aprés tout étoit sujette à un grand inconvénient, en ce que le sort aveugle pouvoit tomber sur un brave homme, qui n'avoit eû nulle part à la lâcheté & au crime des autres.

Couper la tête étoit un supplice usité parmi les Romains, dont l'Auteur traite dans le ch. 6. Du tems de la Republique c'étoit avec la hache ; sous les Empereurs avec l'épée. Lucain parlant de la mort de Pompée,

que Septimius fit miserablement languir en lui déchirant le col, dit.

Nondum artis erat caput ense rotare.

Mr. Sichterman soutient, contre Lipse, qu'il n'y avoit pas plus d'honneur de mourir de l'épée que de la hache, & qu'il ne fut jamais de l'office des Tribuns, ou des Centurions, de faire de pareilles exécutions.

La plus grande sévérité s'exerçoit contres les Déserteurs & les Transfuges qui prenoient parti parmi les ennemis. S'ils étoient repris, ils étoient attachez à un pôteau, & ainsi abandonnez à des bêtes féroces, ou mis en croix, ou brûlez vifs. C'est ce que l'Auteur décrit au ch. 8.

Dans les suivans il rapporte les autres peines qui n'alloient pas à la mort, comme la servitude, l'exil, la mutilation, qui étoit de couper le poing, ou la jambe : c'étoit être quitte à meilleur marché d'en'avoir qu'une saignée à souffrir; & c'étoit-là aussi la punition d'un soldat poltron, ou pour lui reprocher qu'il avoit besoin de se guérir de sa peur, ou pour lui faire entendre qu'il ne méritoit

pas d'avoir du ſang dans les veines, ou pour lui ſignifier que c'étoit lui faire grace de ne lui ôter qu'une partie de ſon ſang. Les Centurions portoient à la main un gros ſarment de vigne, dont ils frapoient les ſoldats qu'ils trouvoient hors de leur rang, ou qu'ils voyoient être lents & pareſſeux.

Outre ces ſortes de peines, il y en avoit qui n'étoient qu'ignominieuſes & infamantes, comme d'être dégradé de la milice, obligé de quitter les armes & le ceinturon : ce n'étoit plus alors des ſoldats, ils étoient appellez *Quirites*, *Pagani*, Bourgeois, Gens de villages. C'étoit une ignominie à une Cohorte & à une Légion, pour n'avoir pas fait leur devoir, d'être contraintes de demeurer hors du camp, ſans tentes & ſans retranchemens, de n'avoir point de quartier d'hyver, & de le paſſer ſous les tentes, d'être privées de la paye, de n'avoir que de l'orge au lieu de froment.

...ÆI BROUERII
Niedek Jurisconsulti de popu-
...um veterum & recentiorum
...rationibus dissertatio. C'est à
..., *Dissertation sur les adorations*
les peuples ont renduës ancienne-
, & qu'ils rendent maintenant.
...atthieu Broüer de Niedek. A
...erdam, chez Jean Obster-
1713. *In 8°. pages* 288.

...i un ouvrage où l'esprit ne
...e point, un recueïl de
...'Auteurs sur diverses pra-
... Gentils en adorant leurs
... Auteur remarque quel-
... les Juifs en avoient de
..., & que les Chr...

donc de quelques endroits, qu'on a jugé plus remarquables.

Les priéres & les sacrifices sont les principales parties du culte que les hommes rendent à la divinité. Giraldus, Stackius, Casalius, Saubert, Merula, Outrain, ont composé de sçavantes dissertations sur les sacrifices : Mr. Broüer se retranche à ce qui concerne les priéres.

Il dit que le verbe *adorare* ne vient pas, comme l'estiment plusieurs, de ce que les Anciens pour marquer leur respect en approchant des Dieux, mettoient la main sur la bouche, *ad os* ; mais du verbe *orare*, avec la préposition *ad*, & par une composition semblable à celle de *ad precari*. Ainsi ce vers d'Ovide,

Hac prece adoravi Superos ego.

doit se traduire : « J'ai addressé cette » priére aux Dieux. Le même verbe *adorare* a encore d'autres significations, de faire & d'agir, d'approcher, de salüer. Minucius Felix dit, des Chrétiens : *At enim nos exequias adoramus eâdem tranquillitate, quâ*

vivimus. « Pour nous, nous faiſons » les funerailles, nous y aſſiſtons » avec la même tranquillité, que » nous vivons. L'Auteur fait enſuite un Dictionnaire des mots Latins, Grecs, Hébreux, & des formules, qui ſignifient adorer, prier, ſupplier, invoquer. Il remarque Κύριε ἐλέησον dans le commentaire d'Arien ſur Epictete l. 2. ch. 2. Et il ajoute les termes d'honneur & de tendreſſe pour rendre les Dieux favorables. On ne croit pas devoir omettre un monument de l'impie Gentilité, c'eſt une Inſcription rapportée par Boxhorn dans la 12^e des queſtions Romaines.

DIIS. MAXIMIS.
BACHO. ET. SOMNO.
HVMANÆ. VITÆ.
SVAVISSIMIS.
CONSERVATORIBVS. SACRVM.

Mr. Broüer diſtingue cinq ſortes d'adorations, ou de priéres; ſçavoir, ſalutation, loüange, demandes, demandes accompagnées de vœux, actions de graces.

Il dit que c'étoit la coutume
crire sur des tablettes ce qu'on
mandoit & ce qu'on promettoit
Dieux, de cacheter ces tablet
de les attacher au genoüil de l
statuës, & de les déchirer a
avoir obtenu l'effet de sa pri
C'est là, poursuit-il, *vota solvere*,
vrir & déchirer ses tablettes. C
expression ne signifie-t'elle pas
tôt accomplir son vœu, ou sa
messe ?

Les Anciens, dans le désir d'
exaucez, répétoient souvent les
mes priéres : ils avoient surtout
fiance au nombre de trois. Quan
ne demandoient rien que de rai
nable, ils ne craignoient pas d'
entendus des assistans : & Marti
1. épigramme 39[e] loüe un hon
homme, de n'avoir jamais fai
priéres, qu'il fût obligé de pro
cer tout bas,

Et nihil arcano qui roget ore Deo.

C'étoit encore la coûtume de c
ter des hymnes; & l'avertissem
Favete linguis, étoit, selon l'Au

... par invoquer Janus, les Grecs
nvoquer Vesta. Ils les faisoient
atin & le soir. Ils devoient être
; & se lavoient, afin d'éffacer
üillures qu'ils pouvoient avoir
ıctées, ils gémissoient, ils pleu-

égard des statuës, ils tour-
autour d'elles, & faisoient
ıses en rond, leur mettoient
ronnes, les touchoient de la
roite au menton & aux ge-
les baisoient aux genoüils,
ieds, & même au visage. Ci-
pporte dans l'oraison 6e con-
ès, qu'il y avoit à Gergenti
ɔelle statüe d'Hercule qu'il
s vûë, dont le visage & la

ARTICLE XIX.

LETTRES CHOISIE DE Mr. BAYLE, avec des Remarques. A Rotterdam, chez Fritſch & Bohm, 1714. *Trois tomes in 8°. de 966 pages, ſans compter la table, contenant plus de la moitié du dernier tome.*

MOnſieur Bayle eſt ſi connu, & il en a été parlé ſi ſouvent dans ces Memoires, qu'il ſeroit inutile de renouveller ici les éloges & les reproches qu'il a méritez. Admirable dans le tour qu'il ſçavoit donner à ſes penſées, malheureux de n'en avoir pas eûës qui fuſſent plus conformes à la pieté & à la pudeur; il a été dans la République des Lettres ce que fut Alcibiade dans celle d'Athenes. L'Editeur de ſes lettres dit à ſa décharge, ſur le chapitre des obſcénitez, que s'il s'eſt échappé au delà des bornes de la bienſéance, c'eſt qu'il n'avoit pas d'uſage du monde poli.

Laiſſons Mr. Bayle, & venons au recueïl de ſes lettres. L'Editeur re-

.. communiquer des l
tres qui ne contiennent que des l
gatelles, ou qui sont écrites nég
gemment; que c'est exposer la r
putation des Auteurs de qui ell
sont. Il assûre qu'il a évité cet incon
vénient, en rejettant celles qu'il
jugé trop négligées, & plusieurs mê
me qui quoiqu'écrites avec soin, n'a-
voient rien pourtant qui méritât l'at-
ention d'un Lecteur raisonnable; il
aussi retranché de celles qu'il a
onservées, quantité de choses inu-
es, des complimens, des com-
ssions; des remercimens: en un
t, il s'est réduit à ce qu'il a esti-
capable d'instruire & de diver-
Après ce préambule il ...
on ne retr...

tre M, & c'est Mr. Marchand : il a fait le choix & mis des remarques en plus grand nombre, plus étenduës, & d'un homme entendu dans l'histoire Litteraire des Auteurs, des livres, des éditions.

Les lettres sont au nombre de 253, écrites depuis le 31^e de Janvier 1673. jusqu'au 29^e d'Octobre 1706. Elles font voir que Mr. Bayle n'étoit pas en commerce avec beaucoup de gens, & qu'il n'étoit nullement dans celui du grand monde : le Comte de Shaftesbury est la seule personne de considération dont il se glorifie d'avoir les bonnes graces. Il y en a une à la Reine Christine, qui s'étoit plaint que Mr. Bayle dans ses nouvelles de la République des Lettres avoit parlé d'Elle en termes peu respectueux : pour éviter quelque chose de pareil, on aime mieux se taire sur la réponse de la Reine. Il y a neuf lettres à Mr. de la Monnoye, quatre à l'Abbé Nicaise. Toutes les autres sont addressées à des personnes de même rang que Mr. Bayle, à un Mr. Minutoli Ministre & Professeur à Geneve, à un Mr. Constant

..., dont il éle-
. mérite bien haut : « ce ſont,
t l'Editeur, des loüanges exceſ-
ves, qu'on ne lui voit donner ſi
éralement qu'avec peine, & dont
n ne ſçauroit en aucune façon dé-
uvrir le fondement.
C'eſt toujours le ſtile coulant de
Bayle, mais ce n'eſt point la
cité qu'il fait paroître ailleurs.
emiere lettre ſeroit capable de
ûter : ce qu'il y a de plus connu
plus trivial ſur les diverſes ſec-
l'ancienne Philoſophie, de la
Ionique & de l'Italique, de
mie & du Licée, y eſt expoſé
une choſe rare & bien re-
e. Dans toutes les ſuivantes
ient ſes amis de ſ...

quelles de sa part finirent av
vie.

Tout cela est mêlé de nou
Littéraires, si l'on peut ainsi
mer des catalogues de livres &
belles nouvellement imprimez
aucun éclaircissement : & mêm
trompe assez souvent sur le nc
la qualité des Auteurs, sur le li
le tems des éditions ; à quoi l
teur remédie par ses remarques
fin, il y a quelquefois des nou
de guerre, écrites bien diversen
de Sedan, c'est d'un François
aime sa patrie ; de Rotterdam,
d'un fugitif qui la renonce.

On a tout lû, cherchant le
endroits où étoit ce qui pourroi
truire, ou au moins divertir les
teurs, & on ne les a pas trouvez
a consulté d'autres personnes
ont répondu qu'ils n'avoient pa
plus heureux.

On est donc réduit à faire pe
remarques generales. Dès la pre
re lettre, & dans les trois autre
est fait mention de Mr. de Roc
Continuateur du monde de Dav
& Auteur d'une introduction à l

toire, de sa retraite à Genéve, de son mariage sacrilege, de la misere où il fut réduit, errant en Brandebourg & en Hollande : ni Mr. Bayle, ni l'Editeur dans ses remarques, ne disent point qu'enfin Mr. Rocolles rentra en lui même pendant que la paix se traitoit à Nimegue, qu'il revint en France, & détesta son apostasie scandaleuse.

C'est une chose surprenante que Mr. Bayle, d'ailleurs d'un goût si délicat, en ait si peu pour la raillerie : il a deux lettres à Mr. Minutoli, la 3e & la 4e où il a voulu s'égayer, & ce sont peutêtre les plus agréables de ce recüeil. En voici un trait, sur ce que son ami trouvoit mauvais que nos Poëtes abusassent partout de la comparaison du soleil, & avilissent ce bel astre jusqu'à lui préferer de *miserables yeux*. Mr. Bayle lui écrit : „ Comme j'ai trouvé vôtre zele pour „ le soleil le plus raisonnable du mon„ de ; de même, Monsieur, je dés„ approuve la modestie que vous „ avez fait paroître, en rejettant l'é„ loge du soleil, que je vous avois „ justement donné. Je ne m'en dé-

„ dis pas, pour toute vôtre réflexion;
„ & je vous dis encore un coup, que
„ je vous reconnois pour mon ſoleil,
„ & que j'ambitionne l'honneur d'ê-
„ tre vôtre ſatellite. *Eris mihi magnus*
„ *Apollo.*

On s'attendoit ſur la promeſſe de l'Editeur, à lire des lettres *purgées d'hypocriſie*, & qui plairoient par la ſincérité: au contraire, ſans compter l'abondance des loüanges que Mr. Bayle, de l'aveu même de l'Editeur, répand ſur des ſujets, qu'il ſçavoit certainement ne les meriter pas, il uſe partout de diſſimulation. Il cache à ſon meilleur ami Mr. Minutoli, dans la lettre 32e, qu'il eſt l'Auteur de la lettre ſur les préſages des Cométes, ou des penſées ſur les Cométes; livre, dit-il, *qui fait du bruit à cauſe de quelques paradoxes dont il traite*: & étant reconnu, il s'explique autrement qu'il n'a fait dans la préface de la ſeconde édition, ſur la raiſon qui l'engagea à compoſer cet ouvrage.

Comme en continuant d'écrire il fit encore plus de bruit, c'eſt à dire, qu'il alarma de plus en plus les per-

...n d'imprimer. On leu attribue un Commentaire Philosophique sur ces paroles de S. Luc, *Contrains-les d'entrer*, qui en faisant semblant de combattre les persécutions Papistiques, va à établir la Tolérance des Sociniens; non seulement des Sociniens, mais des ...,
rsonne néanmoins n'ignore que Commentaire est sorti de sa plu-

.

Elle n'a été employée heureuseit qu'une fois, mais à un trèsllent livre, qui confondit ces vais cœurs qui sortirent de Franremplis de fureur contre leur, Mr. Bayle, sous le titre d'*Ax Réfugiez*, les avertit de ...

son style le découvrit, & l'exposa aux persécutions du Ministre Jurieu. Enfin, par une lâche complaisance pour ceux parmi lesquels il vivoit, il évita dans son Dictionnaire, & dans ses autres écrits, de rien dire à l'avantage de la France, du Roi, de ses Ministres, de ses Généraux. C'est ce qu'il assûre dans sa lettre 245^e^.

Il y a quelques fautes, même dans les remarques de l'Editeur, mais ou si visibles, ou si peu importantes, que ce n'est pas la peine de les relever. Par exemple, il y est dit, que Dictis de Crete est un livre plus nouveau que l'Annius de Viterbe; que la lettre contre l'histoire critique de l'Ancien Testament est de Mr. Spanheim Professeur à Leide, & elle est du Baron Spanheim son frere.

tribus, & insignioribus Theologis excerpta. C'est à dire, *Morale Chrétienne, tirée de l'Ecriture Sainte, des Conciles, des Peres, & des Théologiens les plus estimez; où la décision des Cas de conscience est déduite des principes généraux. Ouvrage du R. P. Jacques Besombes, Docteur en Théologie de la Congregation de la Doctrine Chretienne, & Provincial de la Province de Toulouse.* Imprimé à Toulouse chez G. Robert, *& se vend à Paris* Chez Jacques Estienne, *in* 12. *VII. Tomes. Tome premier pp.* 400. *Tome second pp.* 415. *Tome troisiéme* 485. *Tome quatriéme pp.* 543. *Tome cinquiéme pp.*388. *Tome sixiéme* 368. *Tome septiéme*

pas entré dans le détail presque infini des Cas particuliers ; il a donné plus d'ordre à ses décisions que la plûpart des Casuistes modernes, & il a mieux fait voir la liaison des regles particulieres de la morale Chrétienne avec ses principes generaux & avec ceux du droit Canon. Il rejette fort nettement les erreurs de Jansenius page 30. il admet, page 31. du même tome, & il prouve par S. Augustin, que la grace suffisante n'est pas refusée même aux plus endurcis: il s'explique très-Catholiquement sur les vertus des Payens page 42;. du second tome. Après cela on auroit tort de lui reprocher le silence qu'il a gardé sur le fameux Cas de conscience en faveur des Jansenistes, signé par quarante Docteurs, & condamné par toute l'Eglise. Les principes qu'il pose en parlant de l'obéïssance dûë aux Decrets du St. Siege & du serment sont directemeut contraires à cette décision hérétique. Le traité de l'usage des Conciles, qui remplit plus de la moitié du huitiéme tome, est quelque chose de plus que l'ouvrage d'un Casuiste, & peut

...... Ecclesiastique dont
ere Besombes a beaucoup facili-
étude, en profitant, comme il le
onnoît, du travail du Pere Labbe,
Mr. Baluse & de Mr. Duval. Il
ne ici un Catalogue des Papes &
Anti-Papes suivant l'ordre des
s, un Catalogue des Conciles gé-
ux, où il est marqué sous quels
s ils se sont tenus, & quel a été
ijet de leur convocation ; une
alphabétique de toutes les Vil-
à chaque Concile s'est assemblé;
, un abregé historique des Con-
L'Auteur convient que tous
ecours seront inutiles aux Ca-
, si ils ne se font des principes
quels ils jugent du degré d'au
...

nons ſont invariables : la derniere eſpece peut changer, quand l'Egliſe, toûjours ſage, juge à propos de ſe conformer au tems. Après s'être fait ces principes, il faut réduire les Canons qui appartiennent à la foi, au ſymbole des Apôtres: les Canons qui reglent les mœurs, aux Commandemens de Dieu ; & les Canons de diſcipline, aux Commandemens de l'Egliſe, ou plûtôt, à ce qu'il nous ſemble, aux titres des Inſtitutions du Droit Canonique. Un Recüeil de tous les Canons des Conciles rangez dans cet ordre, où l'on diſtingueroit ſoigneuſement ceux qu'une loi contraire ou un uſage différent commun & toléré ont abrogé, ſeroit un livre très-utile, & ſûrement agréable au Public.

ARTICLE XXI.

REFUTATION DU SYSTEME Réproductif. A Vannes, chez Chriſtophle Galles, ſur le Pont de Nôtre-Dame, 1713. *in* 12. *pp.* 82.

DIeu a créé le monde, & continuë de le conſerver. Les Phi-

...ment ils pen-
.. même de la conſervation,
disent n'être point diſtinguée
création, en ſorte que la créa-
ſt la conſervation commençan-
: que la conſervation eſt la créa-
continuée. Ce qui en effet eſt
nt, puiſque c'eſt le même mon-
& au moment de ſa création,
ns la ſuite de ſa conſervation.
ne donc le terme de l'une & de
eſt un & poſitif, ſçavoir, le
; c'eſt auſſi une même action
action poſitive.
expliquer leur penſée, ils
arder la conſervation, com-
réproduction continuelle du
qui ne ſubſiſtant pas de ſoi
chaque inſt...

d'être, il n'a pas besoin de conservation. Car ce monde, dit-il, étant de sa nature contingent, & indifférent à l'être, ou au non-être, s'il est dans le non-être, ou le néant, il y demeurera jusqu'à ce qu'une force étrangere, c'est à dire, la puissance de Dieu, l'en tire, & s'il possede l'être, il le gardera jusqu'à ce que la même puissance l'en prive.

On ne peut se dispenser de remarquer, que ce raisonnement n'est que captieux, & qu'il est fondé sur des absurditez, c'en est une de dire que le monde dans le néant, & qui n'est rien, est indifférent à l'être & au non-être, pour en conclure que de lui même il demeureroit dans cet état de non-être : c'en est une autre de prendre l'être & le non être pour des modes du monde. Il n'en est pas comme d'une figure à l'égard d'un morceau de matiére : l'être du monde est le monde même, un être contingent, & qui par conséquent dépend essentiellement de la puissance de Dieu pour sa conservation.

L'Auteur nomme le sentiment de Mr. Gassendi, systême Gassendique,

... ...a ...

...ue en etat de ſe paſſer de lui
e ſa conſervation. 2°. favoriſé
plusieurs paſſages de l'Ecriture ;
apable de renverſer le Spino-
...

n troiſiéme ſyſtême lui eſt venu
prit, & il le nomme ſuſtentatif,
equel Dieu ſans aucune action
ve ſoutient le monde, & l'em-
: de tomber dans le néant : de
, dit-il, qu'un homme travail-
ins à ſoutenir une priere en
qu'à l'y élever. Il ſuppoſe peut-
ie la pierre peſe moins en haut.
ifin ſi Dieu fait ainſi quelque
le terme de ſon action eſt le
; elle eſt donc poſitive, cette
& c'eſt revenir au ...

l'Auteur, que ce qui éxiste au
vant n'est pas produit. Voilà les
traditions & les incertitudes o
tées à Mr. Descartes.

Dans le ch. 3. l'Auteur entre
de montrer que le systême R
ductif est opposé à l'Ecriture,
vorable au Spinosisme. Il est
que Dieu aprés avoir tout créé,
septiéme jour, se reposa: ce
l'Auteur entend, que Dieu
alors tout aller; car continuer à
reproduire, dit-il, ce ne seroi
se reposer, ce seroit au contrair
meurer toujours en action, &
le systême Réproductif, en la n
action. L'Auteur trouve encor
Moyse dans le systême Réprod
auroit dû s'exprimer autrement
n'a fait; dire que Dieu créa p
premiere fois, & non pas sin
ment qu'il créa; qu'il approuva
vrage qu'il continuoit, & no
qu'il avoit fini.

Le dernier coup que porte
teur au systême Réproductif,
de le rendre complice du Spinos
Comment? Car on ne s'en sero
mais défié, & l'Auteur a raiso

... ... sont plus que
ilemens de la nature divine :
t le fondement de la doctri-
pinosa. De plus, dans le sys-
é productif, & de l'aveu de
artes, le mot de substance est
ue à l'égard de Dieu & des
réées ; Dieu seul est donc
e à sa maniere, & Spinosa
lire que Dieu est la seule
. On l'accordera, en ajou-
l'est à sa maniere, & on lais-
outer, si le mot de substance
que, ou analogue, ou équi-

4. l'Auteur passe à la con-
des êtres transitifs, & il
nombre, le mouvement,
lumiere, le ...

„ mier moment A de son action, „ n'existe pas dans le moment suivant B ; mais dans ce même moment B la cause motrice produit dans le mobile un nouveau mouvement semblable à celui qu'elle „ avoit produit daus le mouvement „ A ; & ainsi de suite. Ovide compare le tems à une riviére dont les eaux s'écoulent.

Tempora sic fugiunt, pariter pariterque sequuntur,
Et nova sunt semper.

C'est donc, poursuit il au ch. 5. sans raison que Mr. Descartes se sert de la comparaison du soleil conservant la lumiére, pour expliquer comment Dieu conserve toutes choses.

ARTICLE XXII.

DISSERTATION SUR LA découverte du lieu d'Epone, où a été tenu un Concile de ce nom.

C'Est un objet digne de la curiosité de ceux qui se plaisent aux recherches des antiquitez, que de

...ment de-
...ez, qu'on ne peut les reconnoître
qu'à la faveur de quelques traces
obſcures. C'eſt ainſi que le lieu d'E-
pone, où s'eſt tenu un Concile fa-
neux dans le 6. ſiecle, s'eſt dérobé
à la connoiſſance des Sçavans, & a
été juſqu'ici le ſujet de pluſieurs re-
cherches inutiles.

J'ai crû pouvoir avancer dans mes
memoires de Dauphiné p. 250. que
icus Epaonenſis étant le même que
rtilianum ſuivant un ancien titre, on
ouvoit en tirer une preuve certaine,
que le lieu de ce Concile devoit être
dans le voiſinage de Vienne, puiſ-
qu'on ſçait d'ailleurs que le lieu ap-
pellé *Tortilianum* ſe pouvoit découvrir
Vienne même, & étoit ...

un lieu nommé Eone, qui selon la conjecture du Pere Sirmond pouvoit avoir été formé du nom d'Epone par le retranchement d'une lettre.

Jean Jacques Chifflet, qui a traité ce sujet dans son histoire de Besançon, est persuadé que personne n'a trouvé jusqu'ici la veritable situation d'Epone. *Quâ verò Regni Burgundici plagâ constitutum olim illud Eponum sedulò inquirentibus nondùm occurrit, nec speramus facilè posse designari.* Mais il croit qu'on pourroit trouver là-dessus quelque éclaircissement dans l'ancien Poüillé de l'Evêché de Lausane, qui s'étendoit autrefois jusqu'à Soleurre, où l'on a découvert une inscription consacrée à la Déesse Epone, qui selon sa conjecture a été ainsi appellée du nom de la ville ou du lieu d'Epone, comme la Déesse *Aventica* de celui d'*Aventicum*. Il ajoute que les peuples ont souvent donné à leurs Divinitez le nom des Villes où elles étoient adorées.

Une foule d'Auteurs qui ont débité leurs conjectures sur ce même sujet n'ont pas été plus heureux, les uns trompez par la conformité du

appellée dans l'ancienne
hie *Epamanduo-Durum*, vel
durum civitas. Quelques uns
ue c'étoit Beaune, *Belna*.
l'ont placé à Saint Maurice
hablais, appellé ancienne-
num, & veulent qu'au lieu
, on lise *Agaunense*; il s'en
me qui le mettent dans la
, parce qu'elle étoit située
du Royaume de Bour-

e Chifflet, dans une dis-
osterieure à son histoire
on, s'est déterminé pour
lac de Geneve, *Necuidu-*
dit il, qu'elle étoit la Ca-
Province appellée *Eauss-*

lavier & Colombier, nommée
sent Ponas, à quatre lieuës de
ne, & à la même distance de l
on y voit encore quelques m
qui font connoître que ce lie
autrefois plus considerable.

Cette opinion, qui sembloi
quelque fondement, se trouv
lument détruite par un acte t
Cartulaire de l'Eglise de Vien
rapporté dans la Diplomatiq
Pere Mabillon; il y est fait m
d'un lieu dit *Tortilianum*, sa sit
y est marquée aux portes de V
& dans un territoire voisin *. A
dre Archevêque de Vienne v
acquerir à son Eglise en 926. l
prieté de ce domaine, qui étc
à sa bienséance, envoya deux
tez à l'Abbé de St. Martin d'
qui le possedoit alors, pour e
ter avec lui, ou par vente, e
échange. Cette proposition f
çûë d'autant plus volontiers p
Abbé, qu'il n'en joüissoit pas
blement, qu'il avoit été enlev
sieurs fois à son Monastere, &
ne lui étoit presque de nul usag

* Mabillon *de re Diplom. p. 566*

... possession de ce do-
fut maintenuë, par l'aban-
nt entier que l'Abbé de St.
 fit en sa faveur ; pour te-
le compensation à ce mo-
t pour la cession entiere de
, on convint de cent livres
Telle est la disposition de
qui n'a rien de contraire à
 titre de l'année 888. par
roît que l'Archevêque de
issoit de cette terre ; &
êtit le Comte Theutbert
ir sa vie durant. Mais ce
le plus d'attention, c'est
arque les noms d'*Epona*,
anum, employez à de-
me lieu. *Insuper quandam*
...

que incultes & abandonnez avoient paſſé en diverſes mains, que la poſſeſſion de l'Egliſe de Vienne avoit ſouvent été interrompuë, & que ce ne fut que par la réünion des droits de l'Abbaye de St. Martin qu'elle s'en aſſûra la proprieté. Il ne faut donc pas s'écarter des environs de Vienne pour trouver le lieu d'Epone, il eſt encore moins neceſſaire de recourir à des conformitez de nom, ou à des conjectures forcées.

On a ſuffiſamment établi que c'eſt dans le voiſinage de Vienne qu'on doit chercher le lieu où ce Concile s'eſt tenu, ſçavoir où il doit être placé à l'égard de cette ville pour être mis dans ſa veritable ſituation. C'eſt une recherche qui demandoit de nouveaux ſoins. On ſe flate d'y avoir pleinement ſatisfait par les preuves tirées des actes ſuivans.

Le Comte Abbon, qui tenoit à vie de la liberalité de Louïs le Débonnaire la ville d'Epone, ſur ce qu'il apprit que ce lieu appartenoit anciennement à l'Egliſe de Saint Maurice, en ſollicita lui-même la reſtitution auprès de l'Empereur. On voit

à la suite des Capitulaires de ce prince l'Ordonnance qu'il fit à ce sujet a. Il y rétablit l'Archevêque dans la possession de ses anciens droits, & remit en son pouvoir le village d'Epone, avec deux Eglises presque ruinées, qui étoient dans l'étenduë de son territoire, l'une étoit dédiée à St. Romain le Mirtyr, & l'autre à Saint André. Ce sont autant de caracteres qui désignent le lieu que nous cherchons; mais les changemens survenus dans la plûpart des Eglises apportoient encore sur cela beaucoup de confusion. D'ailleurs, la face des lieux renouvellée tant de fois dans un si long espace d'années n'offroit plus que des ruines & des masures au milieu desquelles il n'étoit pas possible de se reconnoître, si l'on n'avoit eû pour guide un terrier de l'Archevêché, qui conserve encore quelques vestiges de l'ancienne disposition du païs. L'article des cens qui appartiennent à l'Archevêque dans ce quartier est exprimé en ces termes b: *Item habet Dominus à porta sanc-*

a *Baluſ. app. ad cap. col.* 1433. b *Terrier de l'Archev. de Vienne.*

ti Martini, usque ad Pontem Episcopi, & exinde usque ad Ecclesiam sancti Romani, à parte dicti Pontis Episcopi, & à dicta Ecclesia sancti Romani usque à la Chalveteri sequendo metas Territorii Montis Salomonis, & exinde usque ad Brotias Sancti Andreæ Monachorum Viennens. quæ vocantur Brotiæ de Brianz.

Le lieu d'Epone, où étoient les Eglises de Saint André & de Saint Romain, suivant le Diplôme de Loüis le Débonnaire, doit ce semble retrouver son nom & sa situation auprès de ces deux Eglises, si l'on est assez heureux pour les découvrir. Celle de Saint Romain, qui n'étoit plus connuë depuis longtems, paroît dans ce Terrier sous le titre qu'elle avoit perdu; il ne s'agit plus que de chercher celle de Saint André. Mais les Brossailles énoncées dans le Terrier sous le nom de *Brotias Sancti Andreæ*, ne pouvoient être que des dépendances de quelque chapelle ruinée qui portoit ce nom, & dont le service a depuis été transferé ailleurs. C'est ce qui a été pratiqué à l'égard de Saint Romain & de plusieurs autres chapelles, qui étoient aux envi-

...ures qui paroissent près
une petite hauteur. Elles
perspective à l'Eglise de
au Palais de l'Archevê-
es découvroit au travers
n formé par deux coli-
l'une est le mont Salo-
les mêmes reconnoissan-
pour confin aux Bruye-
ndré & à la Chapelle de
: cette situation, qui est
désignée par les actes,
la vraisemblance dont
être susceptible.
ertation finira sans dou-
des sçavans sur la situa-
e. On a cru que les
oient ici avec plaisir les

C. XXXII.

Charta Commutationis factæ inter Ecclesiam Vienn. & Monasterium Æduense S. Martini de Villa Tortiliano.

Pro communi & congrua partium opportunitate solent &c. * *Idcirco comperiat tam præsentium quam & futurorum, quia cum apud Cænobium Æduensem, quod dicatum est in honorem Dei & summi Præsulis Martini, Aimo Religiosus Abbas cum Monachis sibi commissis ad determinanda suarum rerum negotia moraretur, per consensum & suasionem nobilis Principis & Marchionis Hugonis adierunt præsentiam ejus sanctæ Viennensis Ecclesiæ filii & legati, Gausbertus summa industria Abbas, & ego Lefredus admodùm probus vir, directi à Domno Alexandro Archiepiscopo, & Canonicis ejus nutui famulantibus, legatione fungentes & suadentes quatenus villam Tortilianum quæ oppido à nobis longè aberat, & quæ in vicinia & in prospectu ipsorum erat, aut terram pro terra commutare-*

* Mabillon de re Diplom. p. 566.

... nos cum consultu n
um & Monachorum vel Laicor.
siderantes quorumdam improboru
uentem loci substractionem, & fru
m in ea subeuntium enormem dev.as
onem, simulque itineris maxima dif-
lia, non levi utentes voluntate, nec
lo cupiditatis instinctu ducti, sed ob hu-
emodi necessitudinis arctati & consi-
ratione, decrevimus eorum annue-
luntati, eo tenore, ut secundùm
decretum est, & prout in litteris
catum est, utrarumque vel sanio-
partium compensetur offensio, ne
ut plus excedatur Lancis aequitas.
icitum siquidem pretium ab Eccle-
Praesule sedis accepto, id est, cen-
rarum pondere compensat...

dem mensis, feria quarta anno III. *Regnante* Rodulfo *glorioso* Rege, *Gererius humilis subdiaconus per Jussionem Aimonis Abbatis scripsi & subscripsi.* Ex Cartario *Ecclesiæ Viennensis.*

Donatio facta Comiti Theutberto per Archiep. Vienn. *

Insuper quandam aliam Villam Mantulam cum omnibus suis adjacentiis et refundo & condono, & insuper quandam aliam villam Ecclesiæ *nostræ nomine Ebaonem, sive Tortilianum, cum omnibus ad eam pertinentibus ejus dominationi concedo: insuper etiam Geniciacum villam sancti Mauricii cum omnibus ibidem pertinentibus atque adspicientibus, ea scilicet ratione ut quandiu ipse Comes Theutbertus, & uxor ejus carne vixerint easdem tres villas, Mantulam scilicet & Ebaonem, necnon Geniciacum, lege beneficiaria teneant, quæ deserta sunt restaurando, & quæ non sunt vestita vestiendo &c.*

* Specilege tom. 12. p. 143.

In nomine Domini Dei & Salvatoris ri Jesu Christi Hludovicus divina or- inte providentiâ Imperator Augustus Idcirco notum esse volumus cunctis ibus sanctæ Dei Ecclesiæ, & nostris entibus scilicet & futuris, quia spon- a voluntate adiens serenitatem cul- r nostri vir illustris Abbo Comes, qui cum qui dicitur Eppaonis qui erat ex re sancti Mauricii ex Episcopatu ensis, ubi nunc Auctore Deo Bernar- rchiepiscopus Præsul esse dinoscitur ciario munere ex nostra largitione at, ubi erant etiam Ecclesiæ des- & discoopertæ, quarum sunt voca- ancti Andreæ Apostoli & sancti Ro- nartyris precibus quibus valuit nos-

simus, per quos decernimus atque sancimus ut ipsum vicum & res quas ibidem hactenus præscriptus Abbo habuit, & ad eumdem vicum atque ad easdem Ecclesias, quæ ibi fuerunt dicatæ in honorem & venerationem sancti Andreæ Apostoli & sancti Romani martyris pertinent, ita Rectores supra nominatæ sedis teneant atque possideant sicut cæteras res quæ ad supradictum Episcopium pertinent, & faciant ex inde quidquid elegerint jure Ecclesiastico, & ut hæc autoritas confirmationis nostræ per futura tempora inviolabilem atque inconvulsam obtineat firmitatem &c. Data V. nonas Martias anno Christo propitio XVIII. Imperii domini Hludovici serenissimi Augusti. Ind. VIII. Actum Aquis-grani Palatio Regio in Christi nomine feliciter, Amen.

ARTICLE XXIII.

TRAITÉ DES DROITS honorifiques des Seigneurs dans les Eglises, par feu Mr. Maréchal Avocat. Traité du Droit de Patronage, par Mr. Simon. Nouvelles observations, & plusieurs nouveaux Arrêts & Reglemens sur les mêmes matiéres, par Mr.

... 4. Deux tomes in 8°. le de 618 pages, le second de

mier tome contient les
raitez des Droits honori-
| Droit de Patronage, &
par celui-ci, qui est di-
t-cinq titres.
de Patronage, dit Mr.
remier titre, est un té-
reconnoissance que l'E-
ien rendre à ses bien-
un attrait qu'elle pro-
citer de plus en plus la
Fidelles.
elon la définition qu'en
celot, à présenter des
ainist..

de Justinien & les Capitul
Charles-magne en font men
droit fut d'abord restreint a
pelles nommées *Oratoria*, &
il a été étendu.

Il s'acquiert en donnant
pour une Eglise, en l'édif
la dotant de revenus suffisans
te qu'il est divisible entre t
sonnes, qui auroient contr
versement à la perfection
l'ouvrage. Il peut même êt
muniqué à une quatriéme p
qui auroit réédifié l'Eglise
auroit notablement augmen
venus.

Là dessus il s'éleve divers
tions, que l'Auteur expos
tre second. Une des principa
sçavoir si le droit de *présenta*
être exprimé dans l'Acte d
tion ? Guy Pape l'assure : I
lin prétend au contraire q
qu'il est attribué par les ca
s'acquiére de plein droit. I
est du même avis, par rapp
lui qui a fondé, bâti & c
Eglise. Mais quant aux Egli
ventuelles, la présentation

...quis de plein droit. ...iques l...
...oncile de Trente le droit de Pa...
...onage doit se prouver par des ac...
... par écrit ; ce qui toutefois ne
...bserve pas en France, où la pos-
...ion immémorialle suffit, en re-
...ntant au delà du jour de Pâques
... afin de prévenir les usurpa-
...s que les Seigneurs ont faites
...uemment depuis ce tems-là. Mr.
...n explique ensuite ce qui con-
... la préscription & le transport
droit.

...x deux titres suivans il fait la
...ction des différentes sortes de
...ages, & rapporte ce qui est pro-
chacune. Ils se divisent en pa-
...s Ecclésiastiques ...

réditaires : ceux-là ſe diviſent par têtes, & ceux-ci par ſouches, de même que les héritages. Quelquefois un patronage eſt attribué à l'aîné d'une famille, quelquefois au plus proche deſcendant du Fondateur : & en ce dernier cas, dans les lieux même où la repréſentation a lieu, il va à celui qui eſt au degré le plus proche. Cependant le Parlement de Roüen a jugé entre le fils de l'aîné & ſon oncle, qu'ils préſenteroient comme Patrons concarrément. Quand le patronage eſt héré-

ſonne qui peut uſer du droit de Patron & préſenter au Bénéfice. Eſt-ce le Propriétaire du fief, le Poſſeſſeur de bonne ou de mauvaiſe foi, le mineur, le tuteur, l'uſufruitier, l'acheteur à condition de rachat, le fermier à bail emphytéutique, la femme en puiſſance de mari, ou ſéparée de biens, le Gardien-noble, le Seigneur pendant la ſaiſie féodale ou pendant l'an de relief après la mort du poſſeſſeur? Quoique le principe général pour décider entre tant de perſonnes, ſoit que l'exercice du droit de patronage n'eſt pas réputé un fruit utile, toutefois l'Uſufruitier & le Gardien-Noble en joüiſſent. Il eſt à remarquer que dans les aliénations & les engagemens du Domaine, le droit de patronage demeure au Roi, s'il ne l'a pas expreſſément cédé par l'acte d'adjudication.

C'eſt une égale abondance de queſtions dans les deux titres ſuivans, ſur les Collations faites par le Pape, ou par l'Ordinaire, au déſavantage du Patron, *ſpreto Patrono*, & ſur les Dévolus.

Février 1715.

Quarante ans de préscription suffisent pour anéantir le droit de patronage, si dans cet intervalle l'Ordinaire, sans opposition & sans faire mention du Patron, a conféré le Bénéfice, c'est ce que Mr. Simon explique au titre 12^e^,où il rapporte encore d'autres causes qui font perdre le même Droit. Au titre suivant il parle des actions actives & passives en ces matiéres.

Ensuite il passe aux droits honorifiques des Curez primitifs, des Patrons, des Seigneurs, Chastelains, Haut-Justiciers, & Féodeaux. Les Patrons Fondateurs ont la préscéance & les prémieres marques d'honneur. Il regle aussi les rangs entre les personnes d'Eglise, d'Epée & de Robbe. Les droits honorifiques sont, de la Procession, de l'Offrande, du pain béni & de l'eau bénite, de l'encens, de la sépulture, des titres & ceintures funébres, qui font autant de sujets de divers titres.

Quant au traité des Droits honorifiques par Mr. Maréchal, il est tellement multiplié par les éditions, qu'il est entre les mains de tout le

... encore que celles de ... après :
ndis qu'il s'en faisoit d'autres à
oulouse, à Roüen, à Caën & ail-
ırs. Après l'avoir lû, on n'est nul-
nent surpris d'une approbation si
ınde; mais il seroit inutile de fai-
'extrait d'un livre si connu.
On remarquera seulement la dé-
tion que donne Mr. Maréchal du
it de Patronage, « Qui consiste,
t-il, en nomination au Bénéfice,
éséance en l'Eglise & aux assem-
ées qu'on fait pour l'entretene-
ent & réparation d'icelle & du
vice divin, à précéder tous au-
s aux Processions & à l'offrande
nédiatement après les Prêtres,
voir le prémier de la ...

„ re funébre & de deüil autour de
„ l'Eglise.

Il estime que la nomination au Bénéfice n'appartient point au Patron, si elle ne lui est spécialement réservée par l'acte de fondation.

Le second tome commence par un long recuëil des Arrêts citez par Mr. Maréchal, auquel Mr. Danty a ajouté des observations & de nouveaux Arrêts, avec un Traité des Dixmes. A la fin sont plusieurs Arrêts & Reglemens touchant les préséances.

On ne croit pas devoir omettre deux exemples d'une modestie bien édifiante en deux grandes Princesses, dont Mr. Maréchal a été témoin, & qu'il rapporte ch. 1. & 3.

Le prémier est de Madame la Duchesse de Nemours, petite-fille de Louïs XII. par sa mere, Madame Renée de France : dans les Processions de sa Paroisse, qui étoit Saint André des Arcs, elle laissoit passer tous les hommes, & ne marchoit qu'après. Le second, de Madame la Duchesse d'Eguillon, de la Maison de Gonzague-Cleves, épouse du fils aîné du Duc de Mayenne, laquelle étant al-

...ou reçu de let-
e vous, je vous avois écrit,
vous seriez contenté d'en avoir
joye ; & moi, j'aurois été pri-
le celle que je souhaittois.
itenant que je vous ai piqué en
ous écrivant point, mon silen-
ait cesser le vôtre. Vous êtes,
vous, devenu barbare : c'est
mment se moquer & vouloir
er. Minerve certainement ne
pas abandonné. Comme je
ffrirois pas que les cigalles
ent dire qu'elles sont bar-
elles, qui ne sont cigalles
ise de leur admirable musi-
même Seleucus ne me per-
jamais qu'il a oublié à
ler. Car fai...

Dans la quarante-deuxiéme lettre Libanius s'excuſe à peu près de la même maniére à Anatolius, de ne lui avoir pas écrit le premier, mais en donnant à ſa penſée plus d'étenduë & un tour moins naturel.

La quarante-troiſiéme eſt à l'Empereur Julien, lorſqu'il n'étoit encore que Céſar. » Vous avez remporté » deux victoires, l'une par vos armes, l'autre par vôtre éloquence: » la premiere vous a érigé un trophée ſur les barbares, la ſeconde » ſur moi, qui ſuis vôtre ami, & content d'être vaincu; car il n'eſt » point de pere qui n'ait de la joye » de ſe voir ſurpaſſé par ſes enfans: » vous avez appris de moi l'art de » l'éloquence, & vous y réüſſiſſez » mieux que moi. Je dois maintenant » vous rendre raiſon de ma conduite » par rapport à mes lettres; moi qui » ſuis un Rhéteur, à vous qui commandez des armées, & ſçavez auſſi- » bien parler que combattre. Dès » que l'Empereur vous eut aſſocié à » l'autorité ſouveraine, je crûs qu'il » ne m'appartenoit plus d'uſer de la » même liberté qu'auparavant; &

Ecoles, comment il con-
parler à Periclés, à Cimon
tiade, nous oubliassions
ptes dans l'occasion de les
fectivement en pratique.
a dit que les lettres des
d'armée doivent être
vû la multitude des affai-
ils sont occupez, me fit
lre que je me devois res-
s les miennes, n'ignorant
elui qui n'a pas le tems
de longues, n'a pas aussi
n lire. Mais puisque vous
ındez d'en user autre-
ous obéïs. Et prémiére-
ıs félicite de ce qu'ayant
la main vous n'...

„ nez pas ſujet à celui qui vous a aſ-
„ ſocié à l'Empire de s'en repentir,
„ l'honorant comme vôtre oncle, vô-
„ tre collégue, vôtre ſeigneur, &
„ vôtre Maître, lui rapportant la gloi-
„ re de ce que vous faites, arrêtant
„ ceux qui voudroient que vous en
„ agiſſiez autrement, & leur deman-
„ dant comme ils parleroient en pré-
„ ſence de l'Empereur. Voilà ce que
„ je loüe en vous, & que dans vôtre
„ élevation vous n'avez pas oublié
„ vos amis. Je vous ſouhaite les plus
„ grands ſuccès, parce que vous fai-
„ tes voir que je ne trompois pas en
„ vantant vôtre beau naturel; ou plû-
„ tôt que je trompois, en n'en diſant
„ pas aſſez. Vous êtes tel de vous mê-
„ me, & ſans avoir devant vous des
„ exemples à imiter; car les autres
„ ne parviennent pas plûtôt à l'Em-
„ pire qu'ils ne penſent qu'aux ri-
„ cheſſes, ſoit que cette cupidité leur
„ naiſſe alors, ou qu'auparavant elle
„ n'eut pas eû occaſion d'éclater;
„ vous ſeul de tous ceux qui ont été
„ élevez à la puiſſance ſouveraine,
„ avez diſtribué vôtre patrimoine
„ aux perſonnes de vôtre connoiſſan-

ous en êtes devenu moins riche.
e pensez pas néanmoins, que par-
que je n'ai pas eû part à vos bien-
ts, je me crois aussi exclu de vô-
amitié. Je vois pourquoi je suis
eul à ne point me sentir de vô-
liberalité. Comme vous vous
liquez à procurer aux Villes
les avantages qui peuvent les
lre heureuses, & surtout celui
éloquence, sans laquelle nous
ommes plus distinguez des vil-
es barbares ; vous avez craint
si vous me mettiez à l'aise je
ndonnasse ma profession ; &
avez cru que le moyen de
retenir étoit de me laisser
ma pauvreté. C'est du moins

„ vous sont consacrées. Nous avons „ nôtre empire que nous ne déshonorons point, non plus que vous „ ne déshonorez point le grand Empire que vous possedez.

Libanius dans la lettre huitiéme à Celse raconte les honneurs & les amitiez que Julien lui fit à Antioche. Dans la septiéme à un nommé Aristophane il déplore la mort de Julien, & il lâche une parole par où il semble l'attribuer aux Chrétiens.

ARTICLE XXV.

OSSERVAZIONI NATURALI intorno al mare, ed alla grana, detta de Kermes. C'est à dire, *Observations Physiques sur la mer & sur la graine de Kermes. P. M. le Comte de Marsilli.* A Venise, chez André Poletti 1711. *In* 4°. *pp.* 72.

MOnsieur le Comte de Marsilli, à l'imitation de Ciceron, a sçû mettre à profit pour la Philosophie ses tems de loisir. La mer est un grand objet, qu'il s'est proposé d'examiner pendant son séjour en Proven-

. ... Noble Venitien, diſ-
ué par ſon amour pour les ſcien-

a été le premier à découvrir que
ral dans la mer ſe revêt de fleurs
ches, qui au moment qu'il en eſt
diſparoiſſent & ſe renferment en
écorce : il en donna avis à Mr.
é Bignon, comme à l'arbitre
ciences, par deux lettres du dix-
ème de Decembre 1706. & du
unième de Février 1707. qui
communiquées à l'Academie
iences. On a parlé de cette
lle découverte dans nos Me-
au mois de Juin 1713. où l'on
é l'Extrait de l'hiſtoire de l'A-
e.

couches, entre lesquelles il y a du sel & du charbon de terre, qui causent la salûre & l'amertume de l'eau de la mer : ce fond est couvert de vase, de sable, de coquillages, & de divers autres corps, liez par une matiére visqueuse, le charbon de terre étant une espéce de bitume.

Dans le second il examine l'eau de la mer, & la met à toutes les épreuves de la Chymie : il en fait d'artificielle, mêlant du sel & de l'esprit de charbon de terre dans de l'eau douce. Les differens mouvemens auxquels la mer est sujette, & les courants, sont la matiére du troisiéme livre. Le quatriéme est des plantes qui croissent dans la mer : elles sont d'une structure toute différente de celles qui s'élevent de la terre ; car au lieu que celles-ci tirent leur nourriture par une racine, celles-là étant enfantées dans la liqueur qui leur fournit leur subsistence, la succent selon toute leur longueur, & sont seulement attachées ou à des roches, ou à des coquillages, qui ne contribuent aucun suc pour leur accroissement.

A ces quatre livres que M. le Com-

te de Marſilli a envoyez à l'Academie des Sciences, qui lui en a fait des complimens par une lettre, il en a ajoûté une cinquiéme, ſur une ample matiére ; ſçavoir, ſur les poiſſons qui naiſſent & vivent dans la mer.

Une ſeconde diſſertation de Mr. de Marſilli eſt ſur la graine de Kermes, d'un grand uſage pour la Médecine, & d'un plus grand uſage pour les teintures en écarlatte. La France eſt redevable à Mr. Fagon, de l'avoir reconnüe, & trouvée abondamment en Provence & en Languedoc, où elle naît d'une eſpece de chêne verd qui ne monte qu'à la hauteur d'un arbriſſeau.

Selon les expériences chymiques que Mr. de Marſilli a faites à Montpelier dans le Laboratoire de Mr. le Préſident Bon, la graine de Kermes, de même que la noix de Galle mêlée avec le vitriol, fait de l'encre, avec de l'huile de tartre ou de l'eau de chaux ; ſa couleur, qui eſt ſemblable à celle de la brique, ſe change en un beau cramoiſi ; dans la décoction de mauves ou de tourneſols elle garde ſa premiére couleur.

Février 1715.

Il n'a pas été possible d'en tirer un sel fixe essentiel ; mais à l'alembic elle donne beaucoup de sel volatil alkali, qui, au sentiment de M. le Comte de Marsilli, auroit un meilleur effet en Medecine pris dans quelque liquide, qu'enveloppé dans des conserves & des confections qui ne font qu'empêcher son action.

ARTICLE XXVI.

AURELII CORNELII CELSI de Medicina libri octo &c. C'est à dire, *huit livres de Celse sur la Medecine, avec de courtes Notes de Constantin, de Casaubon & des autres. Nouvelle édition, plus ample & plus correcte, par les soins de J. d'Almeloven Docteur & Professeur de Médecine.* A Amsterdam, chez Jean Wolters, 1713. *In 8°. pages* 574.

CElse ne nous est connu que par ses livres sur la Médecine, & c'est par un endroit qui lui fait honneur : car ils sont d'un style pur & élegant. Aussi croit-on communément, que Celse composa cet ou-

...... plus vaste, de
; arts ; Columella parle de
es livres sur l'Agriculture,
de ses livres sur la Rhé-
: sur l'art militaire, & il
nême tems, que c'étoit un
'un génie médiocre : tout
erdu, & il ne reste de lui
il a écrit de Medecine. Il y
s'il l'a jamais exercée, ou
ent recüeilli ce qu'il en
s par ses lectures : les Mé-
ettent de leur profession.
en soit, il suit presque par-
crate ; & le plus souvent
e l'abreger & le traduire
tire aussi quelque chose
, & des autres Méde-
Verone ...

dont Mr. d'Almeloven comptoit déja trente deux ou trente trois éditions avant la ſienne, la prémiére de toutes *in folio* à Florence en 1478. eſt preſque dès la naiſſance de l'Imprimerie. Comme les fautes en Médecine ſont de conſéquence, & que néanmoins les manuſcrits de Celſe en avoient beaucoup, divers Sçavans ſe ſont appliquez à les corriger, Cæſarius, Conſtantin, Pantin, Rubens, Rouſſeus, Lommius, Pavius, Caſaubon d'autres. Vander Linden a beaucoup contribué, en comparant pluſieurs manuſcrits, à rendre le texte correct, & ſon édition à Leide en 1657. eſt eſtimée. Mr. d'Almeloven a ajouté à celle-ci les notes des Commentateurs précedens, auxquelles il a mêlé les ſiennes, & il y a mis une table des matieres: l'Imprimeur de ſa part n'a rien épargné pour la propreté de l'édition.

Pendant qu'il y travailloit à Amſterdam, une autre ſe faiſoit à Iene à moindres fairs, chez Jean-Felix Bielckius, qui a employé du papier tel qu'on le voit ordinairement en Allemagne. L'Editeur George-Wolff-

...es plus an
... celle de Mr. d'Almelowen.
Celſe dans la préface du prem
re décrit élégamment les prog
la Médecine. Eſculape en fut
emier Auteur, il fut mis par cet
ſon au nombre des Dieux. Poda
e & Machaon ſes fils l'apprirent d
i, & l'exercerent dans le Camp de
ecs au ſiége de Troye, mais ſeu-
ment à la cure des playes, ſans
Homere faſſe mention qu'ils
nt été d'aucun ſecours contre la
e & les autres maladies. Le mal
les hommes faiſoient, croyoit-
alors pouvoit ſe guérir par les
nes : & c'étoit des Dieux qu'il
attendre le reméde aux maux
envoyent. Les Ph...

ſippe ; Herophile & Eraſiſtrate vinrent enſuite. Ils diviſoient la Médecine en trois parties, ſçavoir, la diéte, ou la maniere de ſe conduire pour le vivre ; les médicamens, ou la Pharmacie ; la Chirurgie.

La Médecine eut le même ſort que la Philoſophie, dont elle avoit pris naiſſance : les conteſtations y ſurvinrent, & la partagerent en trois ſectes. Les Dogmatiques lui donnoient un arrangement ſemblable à celui des ſciences ; poſant des principes, uſant de diviſions & de diſtinctions, tirant des concluſions : ils s'appliquoient à rechercher les cauſes des maladies & la nature des remedes. Eraſiſtrate alloit ſi loin en ces ſortes de recherches, que non content d'éventrer des chiens & des animaux, il demandoit aux Magiſtrats des criminels condamnez à mort, les ouvroit tout vivans, & foüilloit dans leurs entrailles.

Spiridion, & après lui Glaucius, Apollonius, Heraclide de Tarente, s'arrêterent à ce qu'apprend l'expérience de la vertu des remedes, & furent nommez Empiriques. Qu'im-

... l'hyper
... à ces spéculations. La scien
. Médecin consiste à connoît
qu'ils agissent, & à distinguer l
aladies qu'ils guerissent. Quell
humanité, disoient-ils encore, d
chirer un homme vivant, & quel
indignité à un Médecin, de faire
fonction de bourreau ? D'ailleurs,
ajoutoient-ils, les causes naturelles
t si abstruses, qu'il n'est pas pos-
e de les pénétrer ; & comme les
imens sont si partagez, les uns
buant les maladies aux esprits,
autres au sang & aux humeurs,
utres aux parties solides ; les-
faut-il croire, & à quel syste-
onner la préférence ?
reste, les Dogm...

Que s'ensuit-il ? Que quant à la pratique il importoit peu à un malade de choisir son Médecin de l'une ou de l'autre secte : mais à un malade ignorant il falloit un Médecin dogmatique, qui lui débitât de la doctrine. Quand on considére qu'après ces belles découvertes de la circulation du sang, & du chemin du chyle pour arriver au cœur, qu'après tant d'examens du sang par les analyses chymiques & par le microscope, un Médecin n'en est pas plus avancé pour ordonner à propos une saignée, & qu'il en est ainsi des autres remedes, on se sent incliné vers le parti des Empiriques. L'essentiel, c'est l'expérience : l'ornement, pour ainsi dire, d'un Médecin, c'est la science que vantent les Dogmatiques.

La troisiéme secte étoit celle des Méthodiques, dont on a parlé au mois de Décembre de l'année derniere, à l'occasion de Celius Aurelianus.

Celse se déclare pour les Dogmatiques, sans pourtant qu'on le voye fort curieux de ce qui distinguoit

... en parle pas.
le premier objet de la Mé-
ſt de conſerver la ſanté &
r les maladies, il com-
r là, & donne pluſieurs
régime de vie. Un hom-
l, qui ſe porte bien, ne
penſer aux Médecins, ni
à une vie ſi reglée; mais
de toutes choſes, com-
préſentent; manger de
nême s'inquiéter de faire
un peu d'excès, non
ſouffrir quelque autre
prendre autant de nour-
on eſtomac en peut di-
t travailler, & tantôt ſe
s, ſe donner un exerci-
& ainſi ...

qu'on se charge l'estomac, & sont de difficile digestion ; se retrancher le dessert, & si l'on veut goûter des fruits, que ce soit avec modération & au commencement du repas, le terminant par un verre d'eau froide pour avancer la digestion.

Dans les avis généraux qu'il donne en grand nombre, par rapport aux différences d'âge & de tempérament, il recommande de ne pas passer d'une extremité à l'autre, d'un air grossier & humide à un air subtil & sec, d'un grand travail à un grand repos, & d'un grand repos à un grand travail. Les bains & les frictions du corps avec de l'huile étoient alors d'un grand usage, & il en parle souvent. C'étoit aussi un usage fréquent de se provoquer à vomir, les uns le faisoient tous les jours, les autres mettoient quelques jours d'intervalle : Celse veut que ce soit après avoir avalé de l'eau chaude, y jettant un peu de sel & d'huile pour se provoquer.

A ceux qui sont sujets aux maux de tête, il ordonne de la frotter tous les matins, de ne point la couvrir,

 de

...jonctions, c'est à ... tout vers le
ouvelles lunes : rien, dit-il, ne leur
ra plus utile que de se mettre la
e en été sous un robinet d'eau froi-
. Il conseille à ceux qui ont l'es-
nac foible, de lire à haute voix,
près la lecture de se promener,
uis jouer à la paume, ou de fai-
es armes, ou de s'occuper de
que autre semblable exercice,
endre à jeûn, non pas de l'eau,
de bon vin chaud ; de faire
repas de viandes aisées à digé-
& d'attendre à la fin du repas à
que ce soit peu de vin, mais
& qu'il soit froid.
le second livre se sont enco-
bservations géné...

de toutes-parts que des malad
attendre & à craindre.

Ce feroit encore un nouveau &
pétuel fujet de trouble, à qui vou
obferver en foi les indications
rapporte d'une maladie procha
à quoi il ajoute celles qui font o
préhender qu'une maladie foit
gue & mortelle, ou efpérer le re
de la fanté.

Il paffe à des remedes génér
comme la faignée, les ventoufe
purgation & les clyfteres, l
miffement, les frictions, la d
les fueurs, la geftation ou le
vement. Il dit que faigner n'
pas de fon tems une pratique
velle, mais que c'en étoit une d
gner à tout âge & en toute mala
au lieu que les anciens épargn
le fang des jeunes gens, des

violence de la fiévre, c'eſt égorger un homme. Il ſemble marquer qu'avant que d'appliquer les ventouſes, ils faiſoient les inciſions de la peau, & on ne voit point qu'il faſſe mention de ſcarifications profondes.

Les purgatifs des anciens étoient, dit-il, l'ellebore noir, la petite fougere, *filicula*, l'écaille de cuivre, le tithymalle, le petit lait, ou d'aneſſe ou de chevre, ou de vache, avec un peu de ſel. Aſclépiade faiſoit peu de cas des clyſteres, ſans pourtant les bannir abſolument : Celſe témoigne que de ſon tems ils n'étoient guére en uſage, & il ne les ordonne que rarement, & avec bien des façons : le vomiſſement y ſuppléoit. Mais Aſclépiade, cet ennemi des clyſteres, avoit mis en vogue les frictions & la geſtation : celle-ci n'étoit proprement que pour recouvrer les forces & après que la fiévre étoit paſſée ; elle conſiſtoit à faire marcher un malade, ou à le promener dans un char, ou en batteau, ou du moins à le bercer dans ſon lit, s'il ne pouvoit pas ſouffrir une plus grande agitation.

de toutes-parts que des maladies à attendre & à craindre.

Ce ſeroit encore un nouveau & perpétuel ſujet de trouble, à qui voudroit obſerver en ſoi les indications qu'il rapporte d'une maladie prochaine: à quoi il ajoute celles qui font ou appréhender qu'une maladie ſoit longue & mortelle, ou eſpérer le retour de la ſanté.

Il paſſe à des remedes généraux, comme la ſaignée, les ventouſes, la purgation & les clyſteres, le vomiſſement, les frictions, la diéte, les ſueurs, la geſtation ou le mouvement. Il dit que ſaigner n'étoit pas de ſon tems une pratique nouvelle, mais que c'en étoit une de ſaigner à tout âge & en toute maladie; au lieu que les anciens épargnoient le ſang des jeunes gens, des vieillards & des femmes enceintes. On voit Celſe, ſi appliqué à donner des leçons de prudence & à recommander la précaution pour la ſaignée, qu'il eſt aiſé de conclure qu'elle n'étoit pas alors ſi fréquente qu'aujourd'hui: il eſtime que ſaigner dans la

... les ventouses,
ent les incisions de la peau,
voit point qu'il fasse men-
arifications profondes.
gatifs des anciens étoient,
lebore noir, la petite fou-
ila, l'écaille de cuivre, le
, le petit lait, ou d'anes-
evre, ou de vache, avec
el. Asclépiade faisoit peu
clysteres, sans pourtant
absolument : Celse té-
de son tems ils n'étoient
ge, & il ne les ordonne
t, & avec bien des fa-
missement y suppléoit.
ade, cet ennemi des
oit mis en vogue les

Celſe finit ſon ſecond livre par les qualitez & le choix des alimens.

Au troiſiéme livre il entre dans le détail des maladies. Il n'approuve pas la diviſion qu'en faiſoient les Médecins Grecs, en aiguës & en longues, parcequ'il y en a de peu de durée, & qui ne ſçauroient être appellées aiguës, n'étant ni fort douloureuſes, ni fort preſſantes; & qu'il y en a d'une même eſpece, qui quelquefois ſont longues, quelquefois courtes. Il aime donc mieux les diviſer, ſelon qu'elles affectent ou tout le corps, ou une partie. Aſclépiade diſoit qu'il eſt d'un habile Médecin de guérir les malades ſûrement, promptement, agréablement: cela eſt bien vrai, reprend Celſe, pourvû que ſa précipitation & ſa complaiſance ne deviennent pas préjudiciables aux malades. Auſſi le même Aſclépiade, ajoute Celſe, qui avoit une condeſcendance exceſſive dans la ſuite d'une maladie, étoit un bourreau les quatre premiers jours, ôtant le ſommeil, la nourriture, & la boiſſon, juſqu'à ne permettre pas même les gargariſmes.

. p... les attenuer par une
use diete de quatre ou cinq
es laissant sans manger & sans
qu'ils leur interdisoient le
ns l'ardeur de la fiévre ; que
cours d'une fiévre ils ne leur
nt à manger & à boire qu'u-
e deux jours en deux jours. Il
qu'il avertit de considérer les
u malade, & de prendre
ne voulant les abbattre, ce
s ruiner.

le livre suivant il continuë
sujet, c'est à dire, de trai-
rticulier de la cure des ma-

e la pluresie est une des plus
s & des plus dangereuses on

» sang : quelquefois elle est séche,
» & c'est pis que si elle poussoit de-
» hors de la pituite, & mieux que si
» elle faisoit jetter du sang.

» Le remede, quand la douleur
» est grande & récente, c'est la sai-
» gnée ; mais c'est un secours super-
» flu, ou qui vient trop tard, si la
» maladie est légére ou invéterée. La
» ressource en ce dernier cas sont les
» ventouses, après avoir fait des in-
» cisions sur la peau. Il est bon d'ap-
» pliquer sur la poitrine de la mou-
» tarde de vinaigre, jusqu'à ce
» qu'il s'y forme des ulceres & des
» pustules, & puis une emplâtre
» pour attirer les humeurs ; de met-
» tre sur le côté où est le mal, un ca-
» taplâme de laine ensouffrée, & en-
» suite un emplâtre ; & si la dou-
» leur continuë, de la résine.

» Il faut user de nourriture & de
» boisson chaude ; & éviter le froid.
» Il sera encore utile de faire des
» frictions avec de l'huile & du souf-
» fre, aux extrémitez du corps.
» Quand la toux sera cessée, il faut
» lire doucement, prendre des ali-
» mens âcres, & boire du vin pur,

ians ſe guérir avec la german-
e, ou le petit chêne, qu'ils boi-
t dans de l'eau.
i le mal devient aigu, la cure
ent auſſi plus difficile : alors,
ce qui a été dit, il faut ob-
r, que la nourriture ſoit la
egere & la plus douce, qu'el-
coulante, ou de l'orge mon-
u du boüillon de poullet cuit
n porreau, & n'en prendre
deux jours l'un, pourvû
s forces le ſouffrent : pour
e ſera de l'eau avec du miel,
quelle on aura fait boüil-
hyſſope ou de la ruë; le
boire eſt lorſque la fiévre

» vin, pourvû que ce qu'on n
» ne soit pas rafraichissant, &
» te pas le gosier. Si la toux r
» core dans la convalescence
» bon de passer un jour sans n
» & au repas qu'on fera, d
» un peu plus de vin; & d'e
» encore davantage, si la to
» mente, le choisissant do
» du moins sans âpreté. En
» toux s'enracine, il faut fo
» corps par une nourritu
» lete.

Telle est la Médecine d
ou plûtôt des Médecins de
point de saignées réïterées
dorifiques, ni de clystere
purgations, contre la ple

... ecine,
a indiquer les drogues avec
alitez, la compoſition des
& leur uſage, par rapport
rentes maladies. Chacun
e aſſez que maintenant les
s d'Apoticaires en ſont
plus abondamment. Entre
ifs, dont il donne le cata-
h. 5e. il ne parle ni de man-
caſſe, ni de ſené, ni de

ivre contient la cure des
rticuliéres de chaque par-
s.
ations chirurgiques ſont
des deux derniers livres.
la guériſon des fiſtules à
maniére d'abb...

ARTICLE XXVII.

TRAITÉ DES METAUX & des mineraux, & des remedes qu'on en peut tirer, avec des dissertations sur le sel & le soufre des Philosophes, & sur la goutte, la gravelle, la petite verole, la rougeole, & autres maladies, avec un grand nombre de remedes choisis. Par Mr. Chambon, ci-devant Premier Médecin de Jean Sobieski Roi de Pologne. A Paris, Quai des Augustins, chez Claude Jombert, vis-à-vis la descente du Pont-neuf, à l'image Nôtre-Dame, 1714. *In* 8°. *pages* 547.

ON revient avec plaisir à Mr. Chambon, qui donne cet ouvrage comme une suite de ses principes de Physique rapportez à la Médecine, dont on a parlé dans ces Memoires au mois passé.

Il commence sa préface par une réflexion sur la maniére qui lui paroît bizarre, dont les hommes reglent leur estime : ils décernent les

grands honneurs à l'art de la guerre qui les détruit, & n'en donnent point à la Médecine qui les conſerve. « Les
„ Romains, dont l'adreſſe politique
„ inventa tant de couronnes pour le
„ ſoldat, n'en inſtituérent aucune,
„ de quelle nature qu'elle pût être,
„ en faveur du Médecin. Celui qui
„ tire ſon concitoyen du bord du
„ précipice, qui trouve le reméde
„ contre des douleurs atroces, ne
„ merite-t'il pas bien une couronne
„ de chêne, autant que celui qui a
„ ſauvé ſon concitoyen du fer de
„ l'ennemi?

Mais comme il ne lui appartient pas, dit-il, de réformer ſur cela l'opinion du monde, il s'attache à remédier aux abus qui ſe ſont gliſſez dans l'art dont il fait profeſſion: s'il y a eû, dit-il, des Médecins plus doctes & plus habiles que lui, il n'en a jamais paru un plus ſincere & plus laborieux.
„ Faiſons voir, pourſuit-il, à la poſ-
„ terité qu'il y a eû des hommes, à
„ qui au milieu de tant d'erreurs &
„ de tant de préventions la verité n'a
„ pas été inconnuë. Faiſons voir que
„ nous avons eû aſſez de courage,

„ pour mettre au jour des principes,
„ qui ont été de tout tems, que la
„ malice ou l'ignorance des hommes
„ auroient peutêtre laissez dans un
„ oubli perpétuel. Il les a découverts plûtôt par l'étude de la nature en elle même, que par celle des Auteurs les plus accréditez dans les Ecoles. Et comme il ne reconnoît que trois principes, le sel, le soufre, & le mercure; aussi il ne distingue que trois sortes de maladies, " mala-
„ die de sel, ou de soufre, ou de
„ mercure, sans s'amuser au dénombrement que font les anciens Médecins, de tant de maladies prétenduës différentes. " N'avoir que trois ma-
„ ladies à étudier, que trois reme-
„ des à prescrire, sont des moyens
„ assez pressans pour se faire recevoir
„ favorablement. Quel échec pour
„ les Bibliothéques de Médecine, si
„ celles que nous tenons de la natu-
„ re, se trouvent préférées à celles
„ que le caprice & l'opinion des hom-
„ mes ont fabriquées ? De combien
„ de volumes je vois déja le malheu-
„ reux sort !

Après la préface Mr. Chambon

Février 1715.

. ..e de S. Sulpi-
y en a deux du Prince Jacques
ski de Pologne.

second ouvrage est, comme le
dent, si varié, si rempli de
ine & d'expressions non vulgai-
u'il est impossible de le suivre.
ra donc ce qu'on pourra.

esprit astral & magnétique, à
dit Mr. Chambon, est ré-
dans toute la nature, & l'ani-
baguette divinatoire, & mil-
s expériences, en sont une
reuve. Il agit même sur l'a-
elquefois d'une maniére si
ptible, que l'ame attribuë à
: industrie ce qui est un ef-
esprit astral; de là lui vien-
nclinations & ..

fession : C'eſt lui qui a pû découvrir les métaux à l'homme le plus ignorant, ce qui a été mal à propos attribué au hazard.

Après ce prélude, qui eſt plus étendu dans le livre, Mr. Chambon traite en particulier de chaque mineral & de chaque métal.

Il dit que le vitriol a une vertu magnétique reconnuë, & une grande conformité avec les humeurs de nos corps. Il expoſe ainſi la maniére de faire la poudre de ſympathie & l'huile odoriférante de vitriol. Prenez du vitriol le plus cryſtallin, que vous ferez diſſoudre dans une quantité convenable d'eau : & après avoir filtré la diſſolution par le papier gris, & l'avoir miſe dans un baſſin de cuivre rouge, faites évaporer l'humidité : étendez ſur une planche la poudre qui reſte, & expoſez la à l'air jour & nuit, prenant garde que la pluye ne tombe deſſus ; une quarantaine de jours ſuffit dans le grand Eté. C'eſt alors ce qui s'appelle poudre de ſympathie, laquelle étant miſe dans une cornuë, avec un feu par degrez, rend une huile odorife-

qui a une grande vertu con-
lissolutions du sang, les maux
ıac, la difficulté d'urine, pour-
il n'y ait point d'ulceres. La
st de quatre à cinq gouttes
n à jeûn, dans un petit verre
ucrée, & après l'avoir buë,
demeurer deux heures sans
r.
ui est remarquable, c'est que
hambon ayant enterré dans
re de la poudre de sympathie
ıée dans une bassine de cui-
t couverte de même, la trou-
t ans après convertie en une
: verte & résineuse, qui pous-
· la cornuë rendit une huile
rès-douce & très-odoriferan-
ıt il donna à Mr. le Marquis
sne. Ce Marquis attendoit le
ıain Mr. Collot pour se faire
. mais se sentant délivré de ses
rs, il s'épargna celle de la tail-
depuis il n'a senti aucun re-
: son mal, pendant la nuit il
t trois pots de chambre d'u-
:ce de plâtre. Mr. Garnier,
ıire du Roi, usa du même re-
ıvec le même succès.
ier 1715.

On rapportera encore une préparation de fer. Prenez une once de limaille de fer, que vous mettrez dans un matras, & verserez dessus deux pintes de la plus forte eau de vie : ajoutez-y les matiéres suivantes en poudre & parties égalles, cloux de girofle, canelle, fleurs de noix muscade, du tout ensemble demie once, avec une livre de suc candi. Tenez le matras dans une chaleur moderée pendant quinze jours : & vous aurez une teinture noire comme l'encre, & fort agréable à boire. La dose est d'une cueillerée ou deux, ne contraint à rien, & arrête les fiévres d'accès plus sûrement que le Quinquina.

Mr. Chambon communique plusieurs autres préparations, & s'en réserve aussi quelques-unes, le tems n'étant pas venu de s'en expliquer.

Il dit *page* 72. qu'étant allé par curiosité voir une mine d'or & d'argent, les ouvriers lui raconterent ce qu'ils sçavoient par tradition, & dont ils ne doutoient pas, que trois figures humaines y avoient été trouvées de la même matiere dont les fi-

conservées. ...ules, elles auroient é...

En parlant de l'or, il avertit de n...pas se laisser tromper par ces gen...ui se vantent d'en sçavoir faire, &...'avoir trouvé la Pierre Philosopha...: il a pensé lui même être surpris, ...il en raconte quelques histoires.

Comme on a vû qu'il réduit tou...les maladies à trois seulement, il...tine la suite de ce volume à traiter...la maladie du sel & de celle de...re, ayant dans le volume préce...suffisamment parlé de la mala...lu mercure, sous le nom d'apo...e.

...commence donc *page* 157. par...du sel, ou du tartre, à laq...Médeci...

nom de goutte, ce sera goutte de cerveau, des poumons, du foye, ou des autres endroits qu'elle aura attaquez. C'est, dit-il, la maladie la plus fréquente & la plus difficile à guérir. « Quand on ne connoît que „ les remedes des boutiques, c'est „ une foible ressource pour lier, em„ barrasser & embaumer ce tartre: „ ce ne peut être que par la connois„ sance de nos principes, que cet ou„ vrage peut se faire. Ce sont eux „ qui enseignent la maniére de lier „ & de délier, de coaguler & de fon„ dre. La foiblesse des principes des „ végétaux & des animaux est assez „ connuë en pareil cas: les soufres „ qu'ils renferment ne sont pas assez „ puissans pour corriger les défauts „ d'une grande salûre, & pour la „ rendre huileuse & balsamique. „ C'est le remora de nos fourneaux „ qui peut seul arrêter la rapidité de „ ce mouvement: c'est le soufre seul „ & le fiel de ce petit poisson, qui „ peut tirer les Médecins de l'aveu„ glement où ils sont, & les condui„ re par les bonnes voyes.

Il continuë dans ces expressions,

... traite d'i-
...ique & d'imagination
Il soutient *page* 215. que c'est
...ment par la regle des fer-
, & par la loi du superieur
ux fortes, à faire la résolution
te sorte de tartres fixes; com-
st aux tartrés fixes à lier & ga-
tous les tartres résouts. En-
' met quelques remedes con-
xité du tartre, & pour la ré-

de conserver la bonne consti-
marque cette préparation.
n poudre de la cochenille,
ine de Kermes & de safran
alles: tirez en avec de l'eau
iple, ou avec de l'esprit de
teinture forte ...

de l'eau de vie.

Venant aux maladies du *page* 246. il distingue deux soufre, l'un pesant, visibl flammable ; l'autre invisib flammable. C'est de celui-c s'agit, qui est le soufre du & que les Philosophes ont momie & baume. Dans les sur lesquelles la nature a l travaillé, & qu'elle a perfect ce soufre invisible se conse perfectionne par le feu : autres il se détruit, & un sou me en détruit un autre ; ai

pourſuit-il, « que l'expérience nous
„ fait voir que le ſoufre inviſible
„ qui ſort des yeux a une grande
„ puiſſance. Combien de gens n'a-
„ t'on pas vû mourir, pour n'avoir
„ pas été regardez favorablement ?
„ Combien n'en a-t'on pas vû revi-
„ vre, pour avoir reçû des regards
„ gracieux ?

Le ſang eſt le ſujet où réſide ce ſoufre magnétique ; & le ſang n'eſt qu'une quinteſſence viſible & materielle extraite par l'*Archée*, ou par les agens de la nature qui ne ſont qu'un feu. Cette quinteſſence eſt un compoſé de ſoufre viſible & inviſible des alimens & de l'air, portant avec ſoi les mêmes ſoufres des matiéres dont le Vulcain intérieur l'a fabriquée. L'inflammation de ce ſoufre, ou de cette réſine, peut arriver dans toutes les parties du corps : & ſi elle arrive dans les canaux du ſang, c'eſt ce que le vulgaire appelle fiévre, la circulation devient précipitée, le ſoufre ou la réſine s'évapore & ſe conſume par la rapidité du mouvement, enſorte que le baume & la momie de nos corps ſe détrui-

ſant, il ne reſte que la cendre & le cadavre.

Quelquefois il s'engendre en certains endroits des ſoufres ſi dangereux & ſi arſenicaux, qu'ils deviennent poiſon, s'ils pénétrent dans le ſang: ils agiſſent tantôt en coagulant & fixant; tantôt en fondant, évaporant, volatiliſant. D'où il eſt aiſé de conclure qu'il faut leur oppoſer des remedes fondans & coagulans: car la nature en tous ſes mouvemens ne tend qu'à la fonte & au coagul. Mr. Chambon continuë d'une maniére qui n'égayera pas moins ſon Lecteur, qu'elle l'inſtruira.

Entre pluſieurs remedes qu'il donne enſuite pour arrêter l'inflammation du ſoufre, c'eſt à dire, contre les fiévres, on remarquera une préparation de Quinquina, qu'il met au deſſus de toutes les autres. Mettez une pinte d'eau de vie dans un matras, ou dans une bouteille, qui en puiſſe contenir trois, mêlez y deux onces de Quinquina en poudre, & laiſſez-les en infuſion ſur la cendre chaude pendant vingt-quatre heures: enſuite paſſez l'infuſion par

un linge, dans lequel vous presserez le marc. Remettez ce marc avec une bonne poignée d'absynthe à boüillir dans trois demi-septiers d'eau jusqu'à ce que l'eau soit consumée à moitié : passez encore la décoction, & la pressez dans un linge, ajoutez y une demie livre de sucre pour faire un syrop, que vous mêlerez avec la teinture, ou la premiere infusion. La dose est de trois cueillerées trois fois par jour pour les grandes personnes, & moins pour les personnes délicates.

Il raconte deux histoires sur le témoignage de Paracelse. La prémiere, d'un homme qui vécut six mois sans prendre de nourriture, & qui mettoit seulement de la terre fraîche sur son estomac, la renouvellant de tems en tems ; l'autre est encore plus curieuse, un oiseau renfermé & calciné dans une bouteille bien bouchée, reprend vie, si la bouteille est mise au feu de fumier. Deux Philosophes, Virgile & Hermés, crurent que la chose succederoit de même en leur personne, & se sentant vieux & caducs ils ordon-

crieroit pas au miracle.

Il déclare qu'il n'a point
crets, & qu'il n'en veut point
toutefois on le voit se rése
composition de certains remé
plus efficaces. Il a fait, dit-il
tes les démarches possibles, a
le public en profitât : & le pub
pas répondu à son bon cœur.
tout il n'a pas lieu de se pla
puisqu'il avouë qu'en l'année
où la cherté du pain fut sui
fiévres malignes, un de ses r
lui valut vingt-cinq mille
C'est un reméde admirable
seulement contre les fiévr
lignes, mais aussi contre la pe

...lon lui, ...

ARTICLE XXVIII.

ESPRIT DES SAINTS EVANGILE*u le véritable dessein que chaq* *Evangeliste se propose. Par le P. La* *ignant de la Compagnie de Jesus.* A aris, chez Laurent Rondet ruë int Jacques 1714. *In* 12. *pa*- r 550.

Auteur s'est fait connoître par *s Pseaumes réduits en meditations* s & suivies. Voici un nouveau e son application constante à de l'Ecriture Sainte. Ce n'est paraphrase, ni ...

but que chaque Evangeliste s'est proposé. Le Cardinal Pierre Oriol est le premier qui ait bien connu ce dessein, l'Auteur est le premier qui l'ait entiérement dévelopé & mis dans son jour.

Saint Matthieu a écrit son Evangile pour les Juifs qui attendoient le Messie, & qui consultoient les Propheties pour le reconnoitre; il s'est attaché à faire remarquer dans Jesus-Christ les caracteres du Messie, & à convaincre ses Lecteurs de l'accomplissement des Propheties qui le regardoient. Le P. Lattaignant découvre tout l'art du Saint Evangeliste, & sans presque déranger l'ordre de sa narration, il y fait appercevoir que tout se rapporte à démontrer que Jesus-Christ est le Messie promis, en lui appliquant dix-huit caracteres du Messie tirez des Propheties anciennes: il faut avoüer que cette découverte remplit d'une joye sainte & d'une tendre dévotion, & qu'on est charmé de la parfaite correspondance des Propheties & de l'histoire Evangelique.

Saint Marc a écrit pour les Ro-

nains , & propose aux Maîtres du
nonde le Dieu qu'il veut leur faire
ecevoir comme le Souverain de tou-
es choses, le tout-puissant, seul di-
gne des adorations d'un peuple si fier.
On ne doutera pas que ce ne soit-là le
lessein du Saint Evangeliste, quand
en suivant l'ordre des faits qu'il rap-
porte on verra que ce sont autant de
preuves que JESUS-CHRIST est
Maître des hommes, des Anges, des
cœurs, des esprits les plus indomp-
tables, des choses inanimées, des
maladies du corps & de l'ame, de la
vie & de la mort, de la nature, des
tems.

Saint Luc a écrit dans l'Asie pour des nations qui avoient mieux conservé que les autres la tradition de la promesse que Dieu avoit faite aux hommes de leur donner un Sauveur, ou qui voisines des Juifs, & mêlées avec eux, avoient appris d'eux ce secret de la providence. Le but du St. Evangeliste est de leur montrer dans JESUS-CRHIST, le sauveur qu'ils attendoient, qui vient satisfaire à leurs besoins, & soulager leurs miseres. Dans cette vûë il a marqué fort

exactement les témoignages des personnes inspirées de Dieu qui l'ont reconnu pour le sauveur du monde; il a marqué avec le même soin combien parfaitement Jesus avoit rempli toutes les fonctions de sauveur.

Pour Saint Jean, tout le monde sçait qu'il n'a écrit son Evangile que pour confondre les ennemis de la divinité de Jesus-Christ. Le P. Lattaignant fait voir dans la suite de cet Evangile dix-sept preuves démonstratives de la divinité de Jesus-Christ : il expose chacune de ces preuves, il en fait sentir toute la force, sans y employer d'autre art que de peser toutes les expressions de l'Evangeliste au poids du Sanctuaire.

L'Auteur a fait lui-même le caractere de son livre, en disant, *qu'il donne l'idée juste de Jesus-Christ, & une pleine conviction de ce qu'il est.* Pour parvenir à une connoissance si nécessaire & si sublime, il confronte d'abord l'ancien Testament avec le nouveau, les siécles les plus reculez avec ceux qui les ont suivis, & il fait reconnoître que les évenemens de cette longue suite d'années, sont si bien liez,

ensemble, que les derniers rendent témoignage à la verité des premiers, & qu'il se trouve une parfaite conformité entre JESUS-CHRIST promis & JESUS-CHRIST donné.

On voit ensuite éclater en lui l'autorité qu'il a sur la terre & dans le Ciel; autorité qui s'étend sur les Anges comme sur les Démons, sur les êtres animez & sur les choses inanimées, sur la vie & sur la mort; autorité qu'il conserve dans le tombeau.

On est frapé ensuite des déclarations les plus autentiques de sa qualité de Sauveur du monde : on est charmé de le voir en remplir toutes les fonctions, avec autant de bonté que de puissance.

On s'éleve ainsi comme par degrez jusqu'à la connoissance de la divine grandeur de JESUS-CHRIST. Combien de preuves invincibles n'en découvre-t'on pas? ensorte qu'on ne peut s'empêcher de s'écrier avec Saint Thomas, *Voilà mon Seigneur & mon Dieu.*

Le but de l'Auteur est donc de fixer les regards de ses Lecteurs sur la

charges, fut l'aîné de sa famille. Il nous est impossible de sçavoir son nom, la pierre ayant été martelée pour faire cet autel, l'an MCCLXXII.

2°. *Papiâ*, de la Tribu Papia, selon Sertorius Ursat, & tous les autres Commentateurs des mots abregez des Romains. Cette Tribu, qui tiroit son origine de Q. Æmilius Papus, ou Papius, qui fut deux fois Consul en 472. & 476. de Rome, 282 & 278 avant l'Ere Chrétienne, & forma la branche des Papiens, fut une des plus illustres & des plus distinguées de Rome.

3°. *Rufo*, Rufus, c'est à dire, Roux, ainsi surnommé de la couleur de son visage & de son tein qui tiroient sur le rouge, c'est ainsi que l'interprete Alexandre Napolitain *Gen Diev. lib.* I. *cap.* IX. Plusieurs hommes illustres, dont Ciceron, Jule Cesar, Seneque, Tite-Live, Corneille, Tacite &c. font mention, ont porté ce surnom.

4°. *Anuleiano*, Anuleïen. On peut conjecturer avec fondement que ce second surnom lui fut donné de quelque alliance qu'il avoit contractée avec la famille des Anulins qui floris-

[redacted]

ſoit en ce tems là, car elle fut très-illuſtre & très-diſtinguée à Rome ſous l'Empire de Septime Severe, élevée du depuis au Conſulat, & dont le Pere de Diocletien avoit été eſclave, puis qu'Aurelius Victor nous aſſûre qu'il étoit fils d'un afranchi d'Anulin Senateur Romain.

5°. *Tertium Ædili*, Edile pour la troiſiéme fois. On peut mettre *quartum* ſi l'on veut, pour moi j'y lis *Tertium*, & non pas *ſecundum*, parceque tous les autres marbres qui nous reſtent des Ediles, ont *bis Ædili*, pour dire, Edile pour la ſeconde fois. On ſçait que les Ediles étoient des Magiſtrats qui avoient l'intendance des bâtimens, tant ſaints que profanes, des Temples, des Bains &c.

6. *Præfecto Provinciæ*, Préfet de la Province, c'eſt à dire, Gouverneur ſous les Empereurs. Car ces Gouverneurs ont porté ſouvent dans l'Italie le tître de Propréteurs, & dans les Provinces éloignées celui de Préfets, ſelon la remarque de du Boulay dans ſon Tréſor des antiquit. Rom. liv. VI. ch. XIV. & celui-ci l'étoit de la Gaule Narbonoiſe.

7°. *Duoviro*, pour *Duumviro.* Les Duum Virs étoient les premiers Magistrats de la Colonie de Narbone, élus de cinq en cinq ans de l'illustre Corps des Décurions qui en composoient le Senat, ainsi appellez parcequ'on n'y en élisoit que deux pour la gouverner, comme Rome étoit gouvernée par deux Consuls.

On conjecture avec fondement que cette inscription n'est pas trop ancienne. Elle ne précéde pas le regne des Empereurs, parcequ'il n'y a eû des Préfets dans l'Empire Romain que depuis Auguste; elle n'est pas non plus postérieure au Grand Constantin, parceque depuis lui la Province de la Gaule Narbonoise ne fût plus gouvernée que par un Président, ce qu'on prouve par la notice de l'Empire d'Occident; de sorte que je me suis déterminé de fixer son époque vers la fin du troisiéme siécle, tant parceque le mot de *Duoviro* fait assez connoître qu'elle est d'un tems où la belle Latinité commençoit à décliner, & à perdre cette noblesse d'expression, & cette délicatesse de style qu'elle s'étoit acquise

ſous Auguſte, que parce que les Lettres y ſont incruſtées de plomb, comme on en trouve encore ſur les tombeaux des Chrétiens des ſiécles ſuivans, ce qui ſent le bas Empire.

L'Auteur nous permettra de ne pas convenir de la preuve qu'il apporte que ce Rufus Anuleïen fut l'aîné de ſa famille, les cadets par leur merite s'élevent ſouvent auſſi haut que leurs aînez.

Nous ne pouvons croire que *Pap.* dans l'inſcription ſignifie *Papia*; on n'a jamais mis le nom de la Tribu au milieu des noms propres. D'ailleurs il n'y auroit point de conſtruction; il faut lire *Papius.*

L'inſcription nous apprend que les Gouverneurs de province ne dédaignoient pas d'accepter les charges électives des villes de leur province qu'ils gouvernoient; cette remarque ne devoit pas échaper à Mr. De la Font.

Il pouvoit encor remarquer que ce Rufus n'étoit que par adoption de la famille des Anulins, ou qu'il n'en deſcendoit que par les femmes;

puiſqu'il ne prend pas le nom d'Anu-lin, mais celui d'Anuleïen.

Article XXX.

JUSTIFICATION DE LA Tranſlation de Saint Firmin Le Confeſſeur, Troiſieme Evêque d'Amiens, par Monſieur De L'Eſtocq, Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Egliſe d'Amiens, & Vicaire Général de Monſieur l'Evêque d'Amiens. A Amiens, chez Charles Caron Hubault, MDCCXIV. *In 12. pages* 293.

ON a vû dans nos Mémoires du mois de Mai de l'an mil ſept cens douze le commencement de cette diſpute, nous y rendons compte, & de la ſçavante *diſſertation de Mr. de L'Eſtocq*, & de la réfutation qui en parut alors ſous le titre *d'ombre de Mr. Thiers*, fameux Critique, qui ſur la fin de ſa vie étoit entré dans cette conteſtation. Mr. de L'Eſtocq répond, dans l'ouvrage dont on vient de lire le titre, à *l'ombre de Mr.*

- que le tombeau qu
ligieux de Saint Acheul re
it comme celui de Saint Fir
Confesseur ne sçauroit être le
tablit dans la seconde la solic
preuves de la translation
ps de ce saint Evêque. La tro
ne prouve qu'il ne s'est fait auc
ouverture de la chasse en 169
uteur examine dans la quatriém
ques points étrangers au fonc
ette dispute.

nsieur de L'Estocq pousse rude-
son adversaire, qui en effet est
dans des mécomptes fort
rs. Il lui fait voir dans la pre-
partie, que les lettres qui pa-
sur le tombeau ne sçau...

ce tombeau eſt celui d'un payen, ou d'un chrétien.

Dans la ſeconde partie il rapporte un grand nombre de tranſlations de Saints Confeſſeurs faites dans les premiers ſiécles, pour réfuter ce que l'ombre avoit avancé légerement, que ces tranſlations étoient alors fort rares ; il prouve enſuite l'ancienneté de la vie de St. Salve ; il montre qu'elle eſt une preuve ſuffiſante de la tranſlation, dont il apporte beaucoup d'autres preuves très-fortes ; & il conclut que cette tranſlation eſt mieux établie que l'inhumation de St. Firmin dans l'Egliſe de St. Acheul. On ſera ſurpris en liſant la troiſiéme partie qu'on ait oſé ſoutenir les faits dont la fauſſeté eſt démontrée.

La quatriéme partie roule ſur des faits perſonnels, ou peu eſſentiels. Nous ne nous y arrêterons pas, & nous avons même crû que la vérité étant aujourd'hui manifeſte, & la diſpute finie à l'avantage de l'Egliſe d'Amiens, nous ne devions avoir la même exactitude à rapporter les preuves de Mr. de L'Eſtocq dans toute leur étendüe, que nous aurions fait ſi la

dispute duroit encore. Nous dirons seulement, que Mr. de L'Estocq paroît toujours un Critique sçavant & judicieux; que ce second ouvrage est, comme le premier, écrit avec beaucoup de force & de netteté ; qu'on est étonné de la multitude des méprises de son adversaire. Mr. de L'Estocq découvre le peu de fondement qu'a une raillerie très-indécente de cet anonyme ; on expose dans la partoisse de Saint Michel un reliquaire en forme de bras qui renferme des reliques de Saint André ; en étoit-ce assez pour autoriser l'anonyme à dire qu'on expose dans cette Eglise à la vénération publique un bras de Saint Michel ?

ARTICLE XXXI.

REMARQUES CRITIQUES SUR LE livre de Mr. de L'Estocq, qui a pour titre, Justification de la Translation de St. Firmin le Confesseur. MDCCXIV. *In 12 pages 99.*

L'Adversaire de Mr. de L'Estocq devoit se taire, il n'avoit que ce

parti à prendre ; il ne l'a pas pris : il a fait comme on fait dans la chaleur de la dispute, il s'est attaché à ce qui lui a paru plus foible dans l'écrit du Théologal d'Amiens ; il a dissimulé ce qu'il y a de plus fort, il a repeté des raisons réfutées ; il a parlé avec la confiance d'un victorieux ; il s'est flatté d'imposer, il a du moins voulu qu'on dît qu'il avoit répondu : cela suffit pour le peuple. Il s'attache fort à décrier la vie de Saint Salve ; il y montre des fourrures ; il soutient que ce qu'on y lit de la Translation de Saint Firmin en est une ; il s'appuye de l'autorité de Baillet & de Dom Ruinart.

Monsieur de L'Estocq ne répondra pas, la cause est finie, comme on va le voir dans les Actes authentiques qui suivent cet extrait. La châsse de Saint Firmin a été ouverte, on y a trouvé son corps, & l'authentique, dont on se vantoit d'avoir démontré la fausseté. La verité combattuë avec toutes les armes qu'employent les Critiques outrez de nôtre siécle triomphe enfin, & les confond. Cet exemple éclatant de la fausseté des re-

ROCE'S VERBAL DE L'OUVERTU de la Châsse de Saint Firmin le Confe seur faite dans l'Eglise Cathedra d'Amiens, le 10. Janvier 1715.

Ierre, pat la grace de Dieu & du Saint Siége Apostolique Evêque miens, sçavoir faisons, que ce rd'hui Jeudi, dixiéme du mois Janvier 1715. sur ce que nôtre moteur nous auroit représenté par nôtre Ordonnance du 2. de ois, nous aurions résolu, après voir communiqué avec nos Veles Freres, les Doyens, Chanoi Chapitre de nôtre Eglise, de der aujourd'hui à l'...

peller les Abbé & Religieux de Saint Acheul, par exploit de Biberel Appariteur, du 4. de ce même mois, pour être preſens à cette ouverture, attendu que l'Auteur Anonyme de pluſieurs libelles imprimez depuis quelques années, auroit temerairement avancé que le Corps de ce Saint étoit encore dans l'Egliſe de Saint Acheul; & que la Châſſe conſervée dans nôtre Egliſe étoit vuide; nous nous ſerions tranſportez ſur les neuf heures du matin dans nôtre dite Egliſe, accompagnez de nos Officiers, & étant revêtus de nos habits Pontificaux, ſerions entrez dans le Chœur, où nous aurions trouvé Meſſieurs du Chapitre, Monſieur le Lieutenant de Roi, Meſſieurs du Préſidial, & Meſſieurs les Maire & Echevins, tous placez, ainſi qu'il eſt d'uſage dans les cérémonies publiques; & le reſte du Chœur entierement rempli par les perſonnes de la Ville les plus notables, tant du Clergé ſéculier & régulier, que des autres états: la Châſſe poſée au milieu ſur une table, devant laquelle, nous étant placez dans un Thrône préparé à cet effet, nous au-

rions exposé aux assistans les raisons que nous avions eû de les convoquer, par un discours que nous leur avons fait sur ce sujet, lequel étant fini nous aurions examiné la Châsse, qui est longue de trois pieds quatre pouces & demi, haute de deux pieds & demi sur seize pouces & demi de large; le Coffre d'un bois fort épais, couvert de feüilles de vermeil doré, où sont marquées en bas reliefs les principales actions du Saint, d'un ouvrage qui paroît être du treiziéme siécle, comme il est aisé de le connoître par les habillemens des personnages qui y sont représentez. Nous en aurions ensuite fait faire l'ouverture par Firmin de Bray, serrurier ordinaire de l'Abbaye de St. Acheul assisté de Jean Durocq, Serrurier de nôtre Eglise, & de Damien le Quien, Orfevre, où nous aurions trouvé les precieuses reliques de ce Saint, qui consistent partie en ossemens entiers, partie en fragmens des os & differentes parties du Corps, & partie en cendres, enveloppées dans un Suaire fort blanc, & couvert d'une moire d'Angleterre rayée de

blanc & de bleu, le tout faisant ensemble un volume de la forme d'un cylindre d'environ deux pieds de long, & cinq pouces de diametre, lesquelles étant exposées sur une table qui étoit préparée devant nous, nous nous serions prosternez avec toute l'assemblée pour les honorer, aurions fait chanter pour cela l'hymme des Saints Confesseurs en musique, & dit l'oraison propre de ce Saint : après quoi ayant pris ces sacrez ossemens les uns après les autres, nous les aurions fait nommer & désigner à haute voix par les Sieurs Jean Baptiste Mauret, Docteur en Medecine, Doyen des Medecins de cette Ville, & Jean Baptiste Jolibois, Maître Chirurgien Juré, qui ont déclaré que nous avions dans cette Châsse les ossemens suivans : L'avant-bras tout entier, dit en Latin *Humerus*. Un autre avant-bras. L'os de la cuisse, dit *femur*. Plusieurs fragmens des côtes, l'omoplate, ou paleron ; le petit os du bras. Deux fragmens du *femur*. Un autre os de l'omoplate en fragment. Un fragment de la côte. Deux autres fragmens du *femur*. Un fragment de

l'omoplate, avec une quantité conſidérable d'autres fragmens, entre leſquels il y en a de toute la tête, notamment du crâne, des vertebres, de l'épine du dos, & des lombes, des os des iſles ; & l'on peut conjecturer qu'il y en a de toutes les parties du corps, ce qui n'eſt pas aiſé à diſtinguer, à cauſe que ces fragmens ſont briſez, & ainſi défigurez : laquelle dénomination étoit en même tems écrite par Maître Denis la Pierre, Chanoine de St. Firmin, nôtre Secretaire, & par Maître Adrien Dehen, Secretaire du Chapitre, dans deux mémoires ſéparez, qui enſuite ont été ſignez d'eux & deſd. Srs. Mouret & Jolibois. Et dans ledit Suaire où étoient ces oſſemens ſe ſont auſſi trouvez deux autres paquets de toile, dans l'un deſquels, & le plus petit, étoient pluſieurs fragmens d'oſſemens humains, & une bande de velin large d'un demi doigt, avec cette inſcription : *Hæ ſunt Reliquiæ ſancti Firmini Confeſſoris.* Et dans l'autre beaucoup plus grand, contenant quantité de cendres, ou pouſſiere, & des petits fragmens, avec une bande de ve-

lin ſemblable à l'autre, où étoit cette Inſcription. *Pulvis Sancti Firmini Confeſſoris.* Ces deux Inſcriptions d'une écriture fort ancienne. Nous y avons enfin remarqué un paquet de grains d'Encens, que nôtre livre Pontifical ordonne de mettre avec les reliques dans la Conſécration des Autels; ce qui nous a fait voir avec quelle circonſpection on avoit renfermé ce St. Corps dans cette nouvelle Châſſe, dans laquelle nous avons auſſi trouvé une boëte de bois de bouleau, avec un couvercle de hêtre, attaché avec une ficelle, dans laquelle étoit un acte en parchemin, ſain & entier, de huit pouces moins trois lignes de hauteur, ſcellé de ſix ſceaux auſſi entiers, pendants en lacs de ſoye verte, que nous avons fait lire à haute voix par nôtre Secretaire, dont voici la teneur: *Univerſis præſentes literas inſpecturis: Guillelmus Archiepiſcopus Rothomagenſis, Philippus Ebroicenſis, Reginaldus Belvacenſis, Guido Lingonenſis, Robertus Bathonienſis, & Guillelmus Ambianenſis, Dei gratiâ Epiſcopi æternam in Domino ſalutem. Noveritis quod anno Incarnationis Dominicæ milleſimo ducente-*

...issimus Pater & Dominus ... anno secundo , Rev.
...imon, etiam Dei gratiâ tituli Sanctæ ... Dom.
...liæ Presbyter Cardinalis , Apostolicæ
...s Legatus, Excellentissimis Philippo ...
...atiâ Franciæ & Edouardo Angliæ Re...
...r , Karolo Principe Salerni, filio exce...
...issimi Regis Siciliæ & nobis præsent...
... nec non multis aliis Principibus Reg...
...m Franciæ & Angliæ, Abbatibus, Mag...
...us & Cleri, & populi multitudine co-
... , Corpus Beati Firmini Confessoris
... Pontificis Ambianensis quondam in
...ti theca reposuit , illa solemnitate
...â qua consuevit in talibus adhibe-
...jus rei testimonium ad perpetuam
...oriam præsentes literas sigillorum
...n munimine duximus roborand...
...ut suprà

Le ſecond repréſente un Evêque avec la Croſſe & la Mitre auſſi en Chaſuble, avec une fleur de lis à chaque côté, & cette legende, *S. Philippi Dei gratiâ Ebroicenſis Epiſcopi*; & au contreſcel une Vierge tenant l'Enfant Jeſus, avec ces mots, *Ave Maria. Gratia. plena.*

Le troiſiéme, une pareille figure d'Evêque, avec trois fleurs de lis de chaque côté, & cette legende, *S. Reginaldi de Nantolio. Dei gratia..... Luacenſis*, & au contreſcel, un écuſſon chargé d'une Croix cantonnée de quatre clefs, avec ces mots, *Secretum. R. Epi. Comitis. Belvaen.*

Le quatriéme avec une ſemblable figure d'Evêque, & cette legende, *S. Guidonis: Dei gratia. Epi. Lingonenſis*; & au contreſcel un Evêque priant à genoux, & ces mots, *Secretum. G. Epi: Lingonenſis.*

Le cinquiéme, un Evêque de même, avec deux clefs adoſſées d'un côté, & une eſpece de Croix de S. André de l'autre, & cette legende, *Robertus. Dei. gratia. Bathonienſis. & Welienſis Eps.* Il n'y a pas de contreſcel.

.., & cette legende,
Dei. Gratiâ. Ambianensis Epi.;
ontre-Scel la Vierge tenant
int, avec ces mots, *Contra*
ian. Epi.

urions ensuite permis aux
'approcher pour éxaminer
ns & les écritures, aussi
ladite Châsse ouverte, à
ous avons reconnu avec
a eû deux trous faits en
bas avec un vilbrequin,
ont été rebouchez avec
s de bois frapées à force,
l'on n'a pû faire entrer
bâton, pour en connoî-
r, sans qu'il ait été pos-
voir, d'y rien ôter, ni
ttre...

y aurons remis un nouvel acte signé de nous, & scellé de nôtre Sceau, pour transmettre à la posterité la mémoire de ce qui s'est passé en ce jour, auquel il a plû à Dieu de justifier la verité des reliques de ce Saint, & confondre la témerité de ceux qui l'ont osé attaquer; & pour l'en remercier nous avons chanté le *Te Deum* au son de toutes les cloches, & fait mettre la Châsse auprès de l'Autel, pour satisfaire la dévotion du peuple jusqu'à Dimanche, vingt de ce mois, auquel nous avons résolu de la faire porter dans une procession generale. Après quoi nous nous serions retirez pour dresser le present procès verbal, que nous avons signé & fait signer par tous ceux de nôtre Chapitre, du Présidial, du Corps de ville, des Curez, des Superieurs, des Communautez, & autres personnes notables, qui étant presens avec Monsieur le Lieutenant de Roi ont souhaité de le signer. Ce qu'ils ont fait.

Et le Vendredi dix-huitiéme du même mois, à la Requête de nôtre dit Promoteur, nous nons serions

tranſportez à l'iſſuë des Vêpres dans le Chœur de nôtre Egliſe Cathedrale revétus d'une Etolle ſur le Camail & le Rochet; aſſiſtez de Meſſieurs Alexandre le Scellier de Riencourt Doyen de ladite Egliſe, François Moreau Chanoine, Ecolâtre, & Official, Nicolas de l'Eſtocq, Chanoine Théologal & Commiſſaire du Chapitre, nos Vicaires Generaux; & en preſence des ſieurs Loüis le Caron Pénitencier, Joſeph Fournier, Charles le Mercier, Jean-Baptiſte Pingré, tous Chanoines de nôtre Egliſe, & de Meſſieurs Denis la Pierre Chanoine de Saint Firmin, nôtre Secretaire, Antoine Adrien Vilman Chanoine de Saint Nicolas, nôtre Aumônier, & des officiers de nôtre Tréſorerie, où étant arrivez, après avoir adoré le S. Sacrement, & fait nôtre priere devant la Châſſe, où nous aurions trouvé nôtre Sceau & celui du Chapitre ſains & entiers, nous l'aurions fait ouvrir par les mêmes ouvriers qui l'avoient déja ouverte, & après en avoir tiré des reliques que nous aurions expoſées ſur une table préparée à cet effet, nous

aurions pris de l'avis de nos Venerables Freres les Doyen & Chanoines presens, une partie de l'os appellé *femur*, dans le dessein de le mettre dans un reliquaire particulier, pour le pouvoir exposer plus facilement dans nôtre Eglise à la dévotion des fidelles, qui en ont tant fait paroître dans cette occasion. Nous aurions aussi pris environ une cueillerée de cendres mêlées de quelques fragmens d'ossemens pour en faire part à l'Abbaye de Corbie, dont le Prieur & les Religieux nous auroient demandé une petite portion, pour la mettre dans le trésor de leur Eglise, & en faire part aussi à la paroisse de Saint Firmin le Confesseur de cette ville, dont le Curé & les paroissiens nous ont demandé encore une petite portion, pour ajouter à celle qu'ils ont depuis plusieurs siécles ; après quoi nous aurions rangé tous les ossemens dans le même suaire où ils avoient été trouvez, dans lequel nous aurions aussi enfermé tous les fragmens avec la bande de velin sur laquelle est écrit : *Hæ sunt reliquiæ Sancti Firmini Confesso-*

... laquelle est écrit :
ancti Firmini Confeßoris, & le
d'encens que nous y avions
, le tout décemment enve-
ans un voile de ſoye de Da-
d, couſu de tous côtez, au
celui de moire d'Angleterre
trop uſé, & nous les au-
iiſes dans la Châſſe dans le
it où elles étoient; nous y
ſuite remis l'acte authenti-
79. dans la même boëte où
ermée avec un ruban de
, auquel Acte nous en au-
té & renfermé pareille-
une boëte un autre ſigné
ont la teneur s'enſuit : *Pe-*
anctæ Sedis Apoſtolicæ gratiâ
Epiſcopus

tionis memoria quotannis renovatur, hanc capsam in qua Corpus prædicti Sancti Firmini Confessoris & Ambianensis Episcopi asservatur, quodque abesse ausu temerario mentita fuerat iniquitas, in choro jam nominatæ Cathedralis Ecclesiæ nostræ ut obstrueretur os loquentium iniqua aperuimus: ejusdem Sancti Reliquias quæ ex aliâ humiliori thecâ extractæ anno millesimo ducentesimo septuagesimo nono in hâc nobiliori condita sunt, debitâ cum veneratione, servatis ritibus, primariis hujus urbis spectantibus Clero & populo incredibili gaudio exultante, inspeximus, recognovimus, & in eâdem capsâ reposuimus. Datum ut suprà, sub signo sigilloque nostris. Petrus Episcopus Ambianensis. Auquel nous aurions fait apposer le Sceau de nos armes en cire rouge, & suspendu avec des rubans de soye verte, après quoi nous l'aurions fait fermer à demeure comme elle étoit auparavant, par les mêmes ouvriers, & nous l'aurions laissée encore exposée à la vénération des fidelles jusqu'après la procession ; & ayant fait encore nôtre priere, nous nous serions retirez pour dresser le present procès verbal, deposé dans

IERRE Evêque d'Amiens.

TICLE XXXIII.

MENT DE MONSEIGNEUR
issime & Reverendissime Evê-
miens.

ture de la Châsse de Saint Fir-
fesseur, troisiéme Evêque d'A-
faite dans l'Eglise Cathedrale,
ation des Reliques de ce Saint,
issement de l'office de sa trans-
10^e de Janvier, & portant
ation des libelles qui ont été
pour combattre la vérité de
es.

ar la grace d...

tems si nous le devions faire; mais voici les motifs qui nous y ont enfin déterminez : Nous n'avons jamais douté un moment que nôtre Eglise ne fût en possession depuis plusieurs siécles des précieuses reliques de Saint Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens. Nous avions vû dans les Archives de l'Evêché & du Chapitre la copie de l'acte qui fut fait l'an 1279. par le Cardinal Simon, Legat du Saint Siege en presence de plusieurs Prélats, des Rois de France & d'Angleterre, du Prince de Salerne & de toute leur Cour, lorsqu'on transfera les reliques de ce Saint, d'une Châsse sans doute fort commune, dans celle que nous voyons maintenant. Mille raisons également solides & convaincantes justifient la tradition de nôtre Eglise, & la dévotion des fidelles sur ce sujet.

Cependant l'Auteur de la lettre à un curieux, faisant semblant d'ignorer une verité qui ne lui devoit pas être inconnuë, *ignorans cæcitate mirabili* (comme dit S. Augustin) *vel animositate damnabili, se scire dissimu-*

... sur cette translation ;
it avancé dans cet écrit des
ons fausses, temeraires, &
ises, ayant emprunté le
angage des plus bas Ecri-
tre les Protestans, & s'é-
peu judicieusement sur
lieux communs dont ils
e de se servir pour com-
ge des saintes reliques, il
ement condamné par nô-
prédécesseur.
ur confondu, mais non
, appella à son secours
iers, Curé de Vibray,
oya la plume pour sou-
auvaise cause, & il eut
leur & la confusion de

repandoit encore dans le monde que les condamnations ne ſont pas des preuves, & que l'autorité eſt le refuge ordinaire de ceux qui ont tort, on donna au public une diſſertation où la juſteſſe & la ſincerité ne paroiſſent pas moins que l'érudition, & l'éloquence, & qui a mis entre les mains de tout le monde les preuves qu'on avoit voulu inutilement infirmer.

C'eſt pour lors que l'autorité étant jointe à la raiſon, la démonſtration devoit paroître aſſez évidente pour diſſiper toutes les tenebres qu'on avoit voulu répandre ſur cette Tranſlation, & qu'on pouvoit dire avec S. Auguſtin, *Quid ad hæc reſponderi poteſt, niſi pertinacia pugnaces nervos adverſus conſtantiam perſpicuæ veritatis intendat*? Mais il n'eſt rien d'aſſez évident pour un Auteur qui fuit la lumiere.

En effet, on vit ſortir du prétendu tombeau de Mr. Thiers, une ombre qui tâcha en vain d'obſcurcir la verité, car n'ayant rien de ſolide, elle fut bientôt diſſipée par l'ouvrage que l'Auteur de la *diſſertation* lui oppoſa pour la juſtifier.

ſaint Auguſtin ... , comme
menſonge & à la vanité ; mais
comme elle ſe flatte toujours d'avoir
du à tout dès le moment qu'on
la forcer à ſe taire, & qu'elle
ine même de l'emporter ſur la
, parce qu'elle peut crier plus
'elle ; *Facile eſt cuiquam videri
ſe ſi tacere noluerit. Quid enim
is vanitate quæ non ideò poteſt
itas, quia ſi voluerit etiam plus
mare quàm veritas*, on s'atten-
la juſtification ne ſeroit pas
s ſans replique, & on ne
rompé, car on vit paroître
après *des remarques critiques*
ur toujours caché, qui pré-
éduire toute la ...

n'ayent pas plûtôt paru qu'elles ont été confondües, & que par là cette demande fût toûjours plus temeraire, nous avons crû néanmoins, mes très-chers Freres, la devoir accorder, non pas pour contenter le goût bizarre de cet Auteur, qui pour se dispenser de croire ce qu'il a refusé de voir, s'est préparé à ce qu'on dit, une indigne ressource, en repandant dans le public qu'on peut mettre tout ce qu'on veut dans une Châsse, & qu'il n'est point de titre, ni si ancien, ni si authentique, qu'on ne puisse falsifier. Discours (s'il étoit vrai, ce que nous voulons bien ne pas croire : *Solet quippe fama mentiri*, comme disoit Saint Augustin) qui seroit également temeraire, impie, & calomnieux, qui ne trouvera jamais de créance dans le monde, pour peu qu'on y connoisse la probité, la religion, & le désinteressement des personnes qui sont dépositaires de ce sacré Trésor, & qui causeroit autant d'indignation aux gens de bien, qu'il pourroit donner de joye aux libertins & aux hérétiques.

C'est uniquement pour satisfaire

...... & le respect qu'on
oir pour un Saint qui a été
er du nom, du zele, de la
: du siege du grand Saint Fir-
Martyr, c'est pour reparer
qu'il sera en nous l'honneur
lui a voulu ravir, en faisant
our un culte superstitieux ce-
on a rendu jusqu'à present à
ques, qu'on croyoit avec
aison dans la châsse que nous
d'ouvrir.

, mes très-chers Freres, ce
s y a déterminé. Vous ap-
: par la lecture de nôtre
erbal ce qui s'est passé dans
nte & auguste cérémonie,
t de personnes distinguées
ang & ...

qui juſtifient ce que nous avior
jours crû, & que nous avons
vé atteſté par un Acte authen
ſcellé des Sceaux de ſix Evé
que cette châſſe renfermoït le
de Saint Firmin : & nous ſc
perſuadez que ſi après des pre
évidentes de nôtre tradition o
loit encore vous inſpirer qu
doute, nous n'aurions qu'à v
re pour le diſſiper, ce que S
guſtin diſoit à ſon peuple à l'oc
des Donatiſtes : Voyez ſi vou
mez pas mieux vous en rapp
des témoins ſi reſpectables, &
Juges ſi éclairez, qu'à des Cri
opiniâtres & des plaideurs ir
ſez, qui n'oppoſent que des
mures à la perte de leur procès
gant ergò utrum malint credere qu
nunciaverint Eccleſiaſtici cognitore
quod murmurant victi litigatore
que vous n'héſiterez pas un m
à ſuivre le parti de vos peres
ont toujours honoré dans cette
ſe les reliques de ce Saint C
ſeur.

A ces Cauſes, pour éloig
vous tout ce qui pourroit com
Février 1715.

... vous deffendons
& de garder les libelles qui
titre *l'Ombre de Mr. Thiers &c.*
es critiques sur la Justification
nslation &c. qui ont paru sans
ion, ni privilege, sans nom
r ni d'Imprimeur, quoi-
itent des matieres qui regar-
eligion ; ce qui est contrai-
ecrets des Conciles & aux
nces du Royaume ; & après
neurement examinez, pris
nt des Docteurs sur ce su-
qué le saint nom de Dieu,
ondamnons comme con-
faits faux & calomnieux,
urieux à la mémoire de
esseurs, & au Clergé de
e tendant à ...

avec des ossemens, il baisseroit la lance, & viendroit lui-même les révérer avec nous. Nous le conjurons de se souvenir que si un Ancien a dit qu'il est honteux de changer de sentiment, Saint Augustin lui répond que cela n'est vrai que lors qu'on est assez heureux pour bien penser, & pour n'avoir que des sentimens justes, pieux & orthodoxes, mais qu'il n'est rien de plus salutaire & de plus glorieux que de changer lors qu'on a eû le malheur de soutenir l'erreur & le mensonge. *Turpe est mutare sententiam, sed veram & rectam; nam & stultam & noxiam & laudabile & salubre est.* Nous esperons que comme il n'ignore pas que c'est le privilege des Auteurs sacrez, dont les expressions sont dictées ou conduites par le Saint Esprit, de ne souffrir point de changement dans leurs ouvrages, il ne voudra pas mettre le sien au même rang, & qu'il condamnera avec St. Augustin l'orgüeil insensé de ce Philosophe, qui se flattoit de n'avoir jamais rien dit dont il se crût obligé de se dédire: *Nullum unquam verbum quod revocare vellet, emisit*; & nous l'assûrons que quoique St. Jerô-

ours tranquille, & ne cessera jamai l'être à son égard, comme dit Sain Gregoire, une veritable & sincere harité, *Recedere ab amore etiam chatas læsa nescit.*

Nous Ordonnons qu'à l'avenir on sse dans tout le Diocese l'Office de Translation de St. Firmin le Conseur, comme il se faisoit autrefois 10. de Janvier, selon le Rit que us prescrivons dans le Bref de l'an: prochaine.

Nous avons aussi résolu, pour reparl'honneur qu'on avoit voulu raà ce Saint, pour remercier Dieu la gloire qu'il possede, & des ids bienfaits que nous avons reçûs son intercession, de l'avis

séculier & régulier, & où les C
de cette Ville seront invitez,
Châsse de ce Saint portée à la m
re accoutumée.

Nous vous exhortons de tou
tre cœur, mes très-chers Frere
assister, non pas comme ces pers
à qui St. Augustin reprochoit
n'alloient à l'Eglise que comme
espece de spectacle, où la rel
a bien moins de part que la cu
té, & où il y a bien plus de di
tion, & d'immodestie, que d
cüeillement & de dévotion,
theatricâ consuetudine magis ad s
culum ..... quàm ad instructio
mais avec des dispositions si sa
& si religieuses, que vous pu
dire veritablement avec Saint
broise, que vous ne venez dan
Auguste Sanctuaire où l'on con
ce sacré dépôt que pour honor
restes précieux, qui tout foibles
paroissent, ne laissent pas d'êt
terreur des Démons, & l'objet
vénération des fidelles : pour h
rer dans ces reliques la mémoire
Saint Evêque, qui sera éter
ment en bénédiction, à caus
vertus dont son ame étoit enri

... par les onctions du
& du sacerdoce, & encore
Confession de la foi: *Hono-*
fti Confessionem sacratos cine-
honorer dans ces cendres
s & la corruption ont res-
:s semences de cette éter-
:ureuse qui les mettra au-
:ous les tems : *Honoro in*
nina aeternitatis, pour ho-
rps qui nous a appris à
par ses prédications & par
s, & qui étant encore
près sa mort, nous ap-
pas craindre de mourir
on Maître : *Honoro corpus*
n meum ostendit diligere,
r Dominum mortem docuit
ifin

choses de la terre qu'il a mérité cette grande gloire qu'il possede dans le Ciel, & tous les honneurs que nous lui rendons sur la terre, si nous n'étions pas dans ces mêmes dispositions, il nous diroit sans doute intérieurement ce que Saint Augustin disoit à à son peuple dans son troisiéme sermon sur S. Cyprien: Comment peut-on faire tant d'état des choses de la terre, & avoir tant d'attachement pour les plaisirs, les honneurs, & les biens du siecle, quand on loüe, quand on admire & quand on révére ceux qui les ont méprisez? *Quare vos invenio earum rerum amatores, quarum veneramini contemptores?*

Et sera nôtre présent Mandement lû & publié aux Prônes des Paroisses & par les Prédicateurs, & affiché par-tout où besoin sera. Donné à Amiens, dans nôtre Palais Episcopal, le douze Janvier 1715.

PIERRE EVESQUE D'AMIENS.

Par Commandement de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evêque d'Amiens.

LA PIERRE

[redacted]

ARTICLE XXXIV.

DECLARATION DE MONSIEUR l'Abbé de Saint Acheul, Touchant l'ouverture de la Châſſe de Saint Firmin le Confeſſeur, faite dans l'Egliſe cathederale d'Amiens, le 10. Janvier 1715.

PArdevant les Notaires Royaux & Apoſtoliques demeurant à Amiens, ſouſſignez, eſt comparu Meſſire Pierre de L'Etoile, Abbé de St. Acheul lez Amiens, lequel a déclaré

[redacted]

mil deux cens soixante dix-ne
en justifie la vérité, scellée des
des six Evêques qui ont assisté
position de son corps dans cett
se , il est persuadé qu'il n'y
lieu de révoquer en doute
corps de ce Saint n'y soit co
lequel Sieur comparant a de
claré qu'il désavoüe dans le
qui ont été faits à ce sujet, les
les termes qui y peuvent in
l'honneur de Messieurs du
tre , de la dite Eglise Cat
d'Amiens & du Clergé de ce
se ; que bien loin de les appr
il voudroit qu'on ne les y eût
dont & de tout ce que dessus
Sieur Abbé comparant a req
auxdits Notaires, qui lui ont
le present , qui fût fait &
l'Abbaye du dit Saint Ache
vingt-trois Janvier mil sept ce
ze, pour rester ès minutes &
de Dehangest , l'un des
soussignez , & a ledit Sieur A
gné avec lesdits Notaires ;
Messire François du Fresne
valier , Seigneur D'Epagny
dent Trésorier de France en

Février 1715.

neralité d'Amiens, à ce present, & étant lors en la dite Abbaye de Saint Acheul, signé de L'Etoile, Abbé de Saint Acheul, du Fresne, Dehangest, & Denis, avec paraph.

L'an 1715. le 25. Janvier, la presente déclaration a été insinuée & registrée au Greffe des Insinuations Ecclésiastiques du Diocese d'Amiens, & controllée par moi soussigné Tavernier.

ARTICLE XXXV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOVIE, DE PETERSBOURG.

ON a imprimé ici magnifiquement l'histoire des guerres que le Tzar a entreprises, ou soutenües. On y voit les plans des villes, des campemens, des batailles fort bien gravées.

Trudi Marsa Rosiis Kago. Les travaux de Mars de Russie, ou les expeditions du Tzar Pierre Alexieuvicz contre ses ennemis. In folio.

Février 1715.

Le peuple à qui nous donnons le nom de Moſcovite rejette ce nom, il veut qu'on l'appelle *Ruſſien*.

D'OLS EN SILESIE.

Feu Mr. Godefroy Rhenius avoit entrepris de tirer de l'obſcurité des bibliotheques pluſieurs manuſcrits qui concernent l'hiſtoire de Sileſie. Mr. Chretien Rungius a repris le même deſſein. Mr. Rhenius avoit rendu public ſon projet par trois lettres imprimées. Mr. Rungius a intitulé l'ouvrage où il expoſe le ſien, & où il fait connoître les manuſcrits qu'il veut joindre à ceux dont Mr Rhenius a parlé.

Miſcellanea literaria. Mélanges de literature, *in* 4°. Les manuſcrits dont ils parlent l'un & l'autre ſont,

Joannis Longini chronicon de Epiſcopis Vratiſlavienſibus. Chronique des Evêques de Breſlau, par Jean Longin.

Nicolai Henelii Sileſio-graphia renovata. Nouvelle deſcription de la Sileſie par Nicolas Henelius.

Henrici Venceſlai à Neudorf Diarium Sileſiticum. Journal de Sileſie, par Henri Venceſlas de Neudorf.

 Friderici

lavienses. La Silesie & les origines de Breslau de François Faber.

Ce sont là les Historiens de Silesie non imprimez que Rhenius a connus.

Mr. Rungius y ajoutera,

Rudolphi Episcopi Vratislaviensis statuta Capituli Cathedralis. Les Statuts donnez au Chapitre de la Cathédrale de Breslau par l'Evéque Rodolphe.

Nicolai Polii annales Vratislavienses. Les annales de Breslau, par Nicolas Polius.

Godofredi Fernandi de Buchisk & Leuvensds acta Ecclesiastica. Les actes Ecclesiastiques de Godefroi Ferdinand de Buchisk & Leuvensds.

tilité. II. *Une défense du droit Romain.* III. *Des recherches sçavantes sur les loix de l'Empereur Frideric Barberousse, premier du nom.* IV. *Une dissertation sur l'autorité & l'utilité du Droit Canonique.* V. *L'éloge du manteau.* VI. & VII. *Deux dissertations sur les sept Sages de la Grece*, dont il ne fait pas grand cas. VIII. *Des remarques sur les proverbes Flamands.* IX. *L'explication des fragmens de Julius Paulus* conservez dans le Digeste. X. Une dissertation où il tâche de prouver que selon le droit naturel un mari n'a pas un pouvoir despotique sur sa femme, & que le mariage n'est pas une Monarchie : il s'efforce d'expliquer le verset 22. du Chapitre V. de l'Epitre de S. Paul aux Ephésiens.

Alexandri Arnoldi Pagentstecheri Jurisconsulti & Antecessoris sylloge dissertationum, Bremæ, in 12.

D'HANOVRE.

L'histoire de la langue Latine par rapport à l'Allemagne est de Mr. Burokard de Sulsbach, c'est un *in* 8°.

De lingua Latina fatis in Germania

. p.. le com.
.e, & servans dans leurs trou.
, furent dans la néceſſité d'ap.
idre le Latin ; cependant il fut
: inconnu dans la haute Ale.
ne, malgré le ſoin que prit Char.
igne de rétablir les lettres. L'ig.
nce & la barbarie regnerent juſ.
u quinziéme ſiécle. L'Auteur
orte des traits réjoüiſſans des
vains de ces tems tenebreux
hart & Lambert de Schaffna.
ſe ſentent moins que les autre.
barbarie de leur ſiecle. Il brils
is Strabus, Villeram, Roſui.
Gunther, quelques étincelle.
x poëtique.
t ce que l'Auteur nous ap-s
dans les premiers ..'

DE HALL,

PRÈS DE MAGDEBOURG

Mr. Spener va nous donne histoire complette de l'Allem en Latin ; le premier tome qu roitra incessamment contient toire de l'ancienne Germani des guerres des Germains con Romains.

Historia Germaniæ antiquæ pa loque liberæ & Romani Imperii æqu libros octo distributa.

Le premier des huit livre partagent cette histoire est un cription de l'ancienne Germani second explique les mœurs, le des Anciens Germains. L'Hist recherche dans le troisiéme l' ne de ces peuples. Le quatrién conte les entreprises que les miers Césars ont faites sur l berté. On voit la suite de ces res dans les trois livres suivan dernier montre l'Empire R détruit par ces mêmes peuple avoit tâché vainement de subju & l'origine des Royaumes qu'i

Février 1715.

age. L'Auteur prétend con-
ſon hiſtoire juſqu'à nos jours.
bi Speneri hiſtoria Germaniæ vete-
dia, recentioris, hodiernæ.
Herman, qui a paſſé de l'U-
é de Padouë à celle de Franc-
l'Oder, pour enſeigner les
atiques, va faire imprimer
du mouvement des ſolides &
s, les Connoiſſeurs qui l'ont
arlent avec beaucoup d'élo-
diſent qu'il a démontré d'u-
ére plus ſimple & plus uni-
tout ce qu'on lit ſur cette
dans les principes de Phi-
de Mr. Neuton, & qu'il a
é quelquefois plus loin que

chiridium & Cebetis tabulam summo polyhistori Joanni Alberto Fabricio sacrata à Levino Joanne Schlichtio schola Saldria qua est Palao Brandenburgi in mesomarchia Rectore, Hala, in 12.

DE HALL EN SAXE.

Le cours des Mathematiques de Mr. Volfius traduit par lui même en Latin, paroît en deux tomes *in* 4°. orné d'un grand nombre de planches. On en loüe la méthode, la netteté. L'Auteur n'a omis aucune des parties de cette vaste science : il explique avec assez d'exactitude dans le premier tome l'Analyse des infinimens petits.

DE LIPSIC.

Mr. Olearius, connu par l'édition des deux Philostrates, a donné au public des observations sur l'Evangile de S. Matthieu sçavantes & judicieuses. Il y explique en passant plusieurs passages difficiles de l'ancien & du nouveau Testament.

Gottfridi Olearii sacra Theologia in Academia Lipsiensi Professoris observatio-

...tions du même Aut

es Commentaires de Procope de G. ur l'Heptateuque & sur le Cantique antiques en Grec, & l'histoire du l'légorique tirez des monumens sacr profanes.

Mr. Kettner, dont vous avez inseré dans vos Memoires *la d. se du 7e verset du Chap. Ve. de la pr. re Epître de S. Jean*, a fait impr r une histoire de ce verset, où i ntre qu'il a été originairemen s le texte; il recherche quel hé. que l'en a ôté, & il rapporte tou- dispute que ce verset a excitée.

istoria dicti Joannis de Sanctissima ate 10. v. I. Authore D. Friderico o Kettnero. Lipsiæ, in 4°.

trouvent, il est vrai, dans l'édition de Bemberg de l'an 1510. mais on les a omis dans les éditions suivantes. Le P. Dom Janvier Benedictin les a traduits & fait imprimer à Paris, mais cette édition étoit devenuë très-rare. Mr. David Grunhut en a procuré une nouvelle, dont la préface est de Mr. Jean Jacques Schudt.

David Kimchii Commentarius in Psalmos, operâ & studio Davidis Grunhut Francofurtensis cum præfatione Joh. Jacobi Schudt. In 8°.

DE NUREMBERG.

Feu Le R. P. Steiger, Jesuite, & Professeur de Droit Canon dans l'Université d'Olmuts, a passé pour un homme consommé dans la science qu'il enseignoit. On a imprimé après sa mort un abregé du Droit Canon selon l'ordre des matieres, que les Protestans mêmes estiment.

Repertorium Juris Canonici, ipsa Corporis Juris medulla, opus posthumum R. P. Venceslai Steiger è Societate Jesu in alma Casarea Regiaque ac Episcopali Universitate Olmucensi quondam sacro-

[redacted]

rum Canonum Professoris publici & ordinarii. In folio.

DE VIRTZBOURG.

La grande reputation que Thomas Sanctius s'est faite par son ample *traité du mariage*, n'a pas empêché un autre Jésuite d'entrer dans la même carriere, & de mériter les applaudissemens des Protestans même. Le Pere Kugler, qui a enseigné le Droit Canon dans l'Université de Breslau avec un grand éclat, a composé sur la même matiére un ouvrage impri-

[redacted]

D'ITALIE, DE ROME.

* L'Abbé Jean-Charles de Stadel Alleman a fait imprimer ici en Latin un *abregé de Chronologie & de Geographie Ecclesiastique*, qui contient les catalogues des Papes, des Cardinaux, des Empereurs, l'état present des Patriarchats, des Archevêchez, des Evêchez, des Monasteres & des Paroisses de l'Eglise Catholique, leurs revenus, leurs droits. Il est aussi Auteur d'un Dictionnaire Italien & Alleman.

DE GENES.

Le R. P. Aurele de Genes, Capucin, a donné au public un traité de Chronologie tiré, à ce qu'il avouë, de la chronologie reformée de Riccioli, de l'Atlas des tems du P. Loüis d'Amiens Capucin, de deux ouvrages de Mr. Bianchini, l'un *De Cyclo Cæsaris*, l'autre, *Solutio problematis paschalis*, & des Institutions chronologiques de Beveregius, l'ouvrage le plus achevé & le plus utile

ier, ni ceux du P. Petau, il ... crit, dit-il, que pour les co... encans. Son livre est divisé ... eux parties : dans la premiere il e... ose les principes de la Chronologi... ns la seconde il en fait l'applic... on.

Tractatus chronologicus ex variis Au... ribus compilatus, studio Fratris Au... à Genua, Capucini, & ab eoden... uos libros distributus, in quorum pri... lectionibus quinquaginta quinque ea... a habentur quæ ad variam tempo... divisionem pertinent. In secundo verò ... ntur facta insigniora quæ à mundi ... ione ad hæc usque tempora accide... addito etiam indice rerum memora... necnon brevi chron...

ception immaculée de la Sainte Vierge, & d'en tirer de nouvelles démonſtrations de cette verité.

Sacra univerſal Filoſophia dell immaculata Concezione di Maria ſempre Virgine Matre di Dio, devote ſpeculazioni dell Conte Giò Battiſta Diana Paleologo, in 4°.

DE PISE.

Le P. Grandi, Camaldule, & Mathématicien célébre, a répondu à Mr. Varignon. Vous ſçavez qu'ils diſputent ſur les eſpaces plus qu'infinis de Vallis, ce n'eſt pas la ſeule querelle qu'ait le P. Grandi; il eſt aux priſes avec M. Marchetti, & ils écrivent vivement l'un contre l'autre en Italien.

Proſtaſis ad exceptiones Clariſſimi Varignonii libro de infinitis infinitorum ordinibus oppoſitas, circa magnitudinum pluſquam infinitorum Vallıſii defenſionem & Anguli contactus cum infinitè parvo ad centrum oſculantis circuli conſtituto comparationem, Authore Domno Guidone Grandi Camaldulenſi M. P. Hetruriæ Theologo & Mathematico in Piſana Univer-

teſta a imprimé une deſcrip-
; fiefs du Duché de Milan.
iptione dell entrate Camerali di
tato di Milano.

end chez le même Libraire
.tion curieuſe de Moſcovie.
iſtre du Tzar l'a compoſée
. Mr. Chriſtophle Vartis l'a
en Italien, les deux parties
iſſent ſeront ſuivies d'une
:.

one geografica ſtorico politica,
io della gran Ruſſia, con le
zioni piu memorabili de Paſ-
ti ſino al tempo di S. M. Pietro
grand Czar e Duca dell

L'histoire des Empereurs Romains est imprimée. On imprimera bientôt *l'histoire Ecclésiastique.*

On a imprimé pour la troisiéme fois les dissertations de M. Ray sur la création du monde, sur le déluge, & sur l'incendie qui détruira l'Univers. Le sçavant Auteur traite dans cet ouvrage de l'origine des fontaines, des inondations, des volcans, des tremblemens de terre. Une traduction Françoise de cet ouvrage seroit bien reçûë. *Three phisico theological discourses concerning. I. The primitive chaos ad creation of the vorld. II. The general deluge its causes ands effects. III. The dissolution of the vorld and future conflagration.*

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Pierre Humbert a commencé d'imprimer *la traduction du nouveau Testament par Messieurs Lenfant & de Beausobre avec leurs notes.* L'un & l'autre de ces Ministres François réfugiez s'est fait connoître par d'autres ouvrages.

M. David Vilkius fait imprimer

'a paraphrase Caldaïque sur les Paralipo-menes tirée d'un manuscrit de l'Universi-'é de Cambridge, avec une version La-:ine de sa façon.

Messieurs Vestein imprimeront bientôt *le second tome de feu M. le Ba-'on de Spanheim sur les medailles.*

Bernard a fait une nouvelle édi-ion *de la pratique du théatre de l'Abbé l'Aubignac* , livre excellent en son genre , qui ne se trouvoit plus chez les Libraires. On y a joint ses disser-

Henry du Sauzet, jeune Libraire Suisse qui a de l'esprit, a entrepris de donner toutes les semaines *une gazette literaire*. Il en a paru quatre qui ont été bien reçûës.

DE TOULOUSE.

Aucune Ode n'a mérité cette année le prix des Jeux Floraux, les Juges deviennent plus difficiles. Si l'on compare quelques-unes de celles qu'ils ont imprimées avec les Odes couronnées les dernieres années, on plaindra les Poëtes rebutez. Un Poëme du P. Debonnaire, Prêtre de l'Oratoire, *sur l'esperance*, a merité le prix du poëme. Mr. de Chaudebec a eû le prix de prose *sur les avantages de la paix*, & Mr. le Marquis de Fourquevaux le prix de l'Eglogue; ils les méritent.

DE PARIS.

Boudot, qui veut succeder à l'habileté de son Pere dans la Librairie, va donner *une nouvelle édition de la science des medailles* beaucoup plus

au livre. On y trouvera beau-
de sentimens corrigez par les
elles découvertes qu'ont fait les
çavans Antiquaires, depuis la
ere édition, qui fut en 1692.
eur promet d'y joindre un petit
il de ces nouvelles découvertes.
ndra l'ouvrage plus curieux.

Moreau de Mautour a procu-
quatriéme édition du livre de
. Melique son ami, *sur le ca-
des vrais Chrétiens*, il a eû soin
rendre plus correcte, & d'en
ier le stile. Tant d'éditions
veritable éloge d'un livre.
vons du même Auteur *la tra-
les meditations de Jerôme Savon-
r l'Oraison Dominic...*

... une
de l'Eſpag
Elle eſt d
cian ; on g
penſer pro
tructive. L
trop conſer
Ganeau
nuyer. Le d
ingénieux : l
noit à ce de
trop.

Mr. l'Abb
qu'il n'a rien
tâcher de reſ
de Henri le G
perpetuelle en E
travailler conti
ſa vie à ...

é que par de ſemblables éclairciſſe-
ɔens. Or comment attendre d'un
ıuteur tous les éclairciſſemens ne-
eſſaires, s'il ne peut parvenir à ſça-
oir tout ce qui doit être éclairci ?

FIN.

tacles que trouvent contre l'exécution du projet ceux qui ont quelque connoissance des affaires générales de l'Europe, & d'avoir en même tems beaucoup d'observations détaillées sur les intérêts de chaque Souverain en particulier pour signer les articles fondamentaux de l'arbitrage.

Il supplie donc ceux qui par zele pour le service de leur Prince & de leur patrie voudront lui communiquer leurs difficultez, ou celles de leurs amis, ou bien leurs observations sur les intérêts de quelque Souverain, ou de quelque Etat, de les lui envoyer à Paris, chez Mr. Coignard Imprimeur de l'Academie Françoise, ou du moins de les faire insérer dans quelqu'un des Journaux qui s'impriment en François à Paris, à Trevoux, à Verdun & à la Haye.

Si l'on juge du *projet de paix perpétuelle* par l'approbation d'un grand nombre de gens d'un esprit excellent & habiles dans les affaires publiques, l'ouvrage mérite mieux qu'aucun autre d'être porté à sa derniere perfection, & il ne peut jamais y être por-

e peut parvenir à ſça-
ii doit être éclairci ?

I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1715.

ART. XVI. Bartholomæi Beverini Syntagma de ponderibus & mensuris &c. *Ouvrage du Pere Beverini sur les poids & les mesures.* Page 187

ART. XVII. Gerardi Sichterman J.U.D. de pœnis militaribus Romanorum dissertatio. *Dissertation de Mr. Sichterman sur les peines militaires en usage chez les Romains.* p. 201

ART. XVIII. Mathæi Brouerii de Niedek de populorum veterum & recentiorum adorationibus dissertatio. *Dissertation sur les adorations que les peuples ont renduës anciennement, & qu'ils rendent maintenant. Par Matthieu Broüer de Niedek.* p. 207

ART. XIX. *Lettres choisies de Mr. Bayle, avec des remarques.* p. 212

ART. XX. Moralis Christiana &c. *Morale Chrétienne tirée de l'Ecriture Sainte &c. Par le P. Besombes.* p. 221

ART. XXI. *Refutation du systême réproductif.* p. 224

ART. XXII. *Dissertation sur la découverte du lieu d'Epone, où a été tenu un Concile de ce nom.* p. 252

ART. XXIII. *Traité des Droits honorifiques*

Seigneurs dans les Eglises, par feu Mr.
'échal Avocat. Traité du droit de pa-
age, par Mr. Simon. Nouvelles obser-
ions & nouveaux reglemens sur les
es matieres, par Mr. Danty Avocat.
e 249
XXIV. Libanii Sophistæ epistolarum
editarum centuria selecta. *Cent let-*
choisies de Libanius, qui n'avoient
encore été imprimées. p. 257
XXV. Osservazioni &c. *Observations*
iques sur la mer & sur la graine de
mes. p. 262
XXVI. Aurelii Cornelii Celsi de Me-
na libri octo &c. *Huit livres de Celse*
la Medecine, nouvelle édition faite
[redacted]

de la Châsse de St. Firmin.

ART. XXXIII. *Mandement de Mo*
l'Evêque d'Amiens, sur l'ouver
Châsse de St. Firmin.

ART. XXXIV. *Declaration de M*
de St. Acheul, touchant l'ouver
Châsse de St. Firmin.

ART. XXXV. *Nouvelles Literair*
De Moscovie, de Petersbourg.
D'Ols en Silesie.
De Breme.
D'Hanovre.
De Hall près de Magdebourg.
De Hall en Saxe.
De Lipsic.
De Francfort.
De Nuremberg.
De Virtzbourg.
D'Italie, de Rome.
De Genes.
De Luques.
De Pise.
De Milan.
D'Angleterre, de Londres.
D'Hollande, d'Amsterdam.
De Leyde.
De la Haye.
De Toulouse.
De Paris.

Fin de la Table.

EMOIRES

POUR

HISTOIRE

S SCIENCES

ET

BEAUX ARTS.

Mars 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	13. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	3. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1715.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1715.

ARTICLE XXXVI.

la table, avec beaucoup de

MONSIEUR Kem
donne ici qu'un es
qu'il a rapporté d
rient. La seule cu
& non l'envie de s'enrichir, l
fait entreprendre un voyag
nible & si long ; il n'a po
d'autre fruit de ses travaux
pouvoir contenter la curios
autres ; il promet *l'état presen*
pon en Aleman, *in* 4°. *l'hist*
plantes de l'Inde au delà du G
folio ; enfin, *la relation de ses*
divisée en trois parties, dont la p
re fera connoître *la Moscovi*
Tartarie, la seconde décrir

le Roi de Suede envoyoit en Perſe ; ils traverſerent la Finlande, la Livonie, s'arrêterent quelque tems à Moſcou, pour y négotier avec le grand Czar, & ſe rendirent à la mer Caſpienne par le Cazan & le païs des Tartares Nogais : arrivez dans la Médie ils furent obligez de ſéjourner trois mois à Shamachie, d'où ils paſſerent à Hiſpahan. L'Auteur y quitta l'Ambaſſadeur, & parcourut enſuite l'Inde & le Japon : il décrit éxactement toutes ces contrées dans ſon grand recüeil ; ce

plus entiere & plus respectée : la fidelité naturelle des Persans pour leur Prince & la religion. Leur soumission pour leurs Rois est en effet une espece de culte religieux : ils honorent ces Princes comme la postérité du Prophete Mahomet, d'Ali & d'Houssein, qu'ils regardent comme des martyrs, & leur prévention va jusqu'à croire que l'eau dont le Roi s'est servi pour se laver guérit de toutes les maladies ; ils lui accordent un plus bizarre privilege, ils le croyent exempt d'observer la loi de Mahomet. Condamnez à mourir, ils bénissent le Roi qui les condamne, & des peres ont eux mêmes massacré leurs enfans, & des enfans leurs peres, pour obéïr au Roi; leur obéïssance va jusques là.

Les titres qu'ils lui donnent expriment la haute idée qu'ils ont de sa Majesté : ils le nomment *Vaali naamet, le vicaire de la grace*; *Aalem pennaah, Gehun pennaah, l'asile du monde, le refuge du genre humain, l'ombre sous laquelle il est à couvert*; *Padischah alem, l'Empereur du monde, Eckades, le très-saint*; *Beraderri Aafftaab, le collegue*

du ſoleil; *Sepehr rekaab*, *le Prince qui a le ciel pour marchepied*; *Saheb Kerani*, *le dominateur de la conjonction des aſtres*, c'eſt-à-dire, *le maître de la fortune.* Les plus modeſtes & les plus ordinaires titres qu'il prend ſont, *Vaali Iroun*, *Lieutenant de Dieu dans la Perſe*, & *Scha*, *Roi par excellence.* Nous l'appellons *Sofi*; c'eſt le nom d'un Ordre de Religieux Mahométans, grands contemplatifs; ils l'ont pris d'une eſpece de camelot groſſier dont ils s'habillent, nommé

pas que selon la coutume ils
gnissent l'épée, il choisit le C
Docteurs de la loi pour faire c
rémonie. Ce mépris qu'on a p
Sofis depuis quelque tems fai
n'en donne plus le nom au
Perse. Mr. de la Croix avan
preuve qu'il ne l'a jamais po
que les Européans ont cru qu'
pelloit Sophi, parce qu'on l'ap
Sephevi Sefien, descendant d
Les voyageurs les plus habile
plus estimez, & même les Ec
Persans, le démentent sur ce

Les Rois de Perse se glo
avec beaucoup de raison de le
gine, il n'en est point de plu
tre dans l'Orient. Ils descend

tans donnent des titres ſi magnifiques, entre autres celui de *Mourtaz*, ou *d'homme agréable à Dieu*, Ali, dont certaines ſectes de Mahométans font preſque un Dieu. Le Califat, c'eſt à dire, la ſuprême puiſſance Eccléſiaſtique & civile ſur les Mahométans, appartenoit de droit à ſes deſcendans, comme aux ſeuls héritiers de Mahomet : elle leur fut enlevée par Moavie, cinquiéme Califе, elle rentra dans leur maiſon par les Califes Fatimites : les Edriſſites

* Scheik Isaac, Religieux de l'Ordre des Sofis, qui est plus connu par son surnom *de Sefi Eddin*, *l'homme d'une religion pure*, ou de *Sefi*, *l'homme pur & irréprochable*, étoit le vingt-troisiéme descendant d'Ali, il vivoit du tems de Tamerlan, qui eut pour ce solitaire une considération particuliere.

Son fils Schadreddin fut pere de Khoüageh Ali, & Scheik Ibraim fils de Khoüageh Ali fut pere de Giuneid, Giuneid fut pere de Scheik Haidar, qui épousa Marthe, fille d'Usun Cassan Roi de Perse & de Catherine Comnene, qui par les Paléologues, les Comtes de Savoye & de Bourgogne, descendoit d'Ermentrude de Vermandois, Comtesse de Roucy, Princesse du sang Royal de France; la mere d'Ermentrude étoit fille du Roi Loüis d'Outremer, & elle avoit pour Ayeule Wildebrante de France, tante de Hugues Capet.

Ismaël fils d'Haidar & de Marthe est le premier Roi de Perse de sa

* Scheik *signifie* Reverend. *C'est un titre qu'on donne aux Religieux distinguez.*

famille, Houſſein fils du grand Ali, Chef de cette maiſon, avoit acquis depuis longtems à ſa poſtérité des droits ſur la Perſe, par ſon mariage avec une fille d'Iezdegerde, dernier Roi de Perſe dépoüillé par les Arabes. Iſmaël commença d'y regner l'an mil cinq cens quatorze.

Tachmas ſon fils lui ſucceda en MDXXIV. & a eû pour ſucceſſeurs,

Iſmaël ſecond ſon fils, en MDLXXVI.

Mahomet Chodabende, frere d'Iſmaël ſecond, en MDLXXVII.

Emir Hemza.

qu'à la ville de Candahar, & au fleuve Indus. Sa longueur est de sept cens cinquante lieues de France, sa largeur de quatre cens cinquante. Ce vaste païs est coupé du levant au couchant par une chaîne de montagnes, comme l'Italie par l'appennin. La partie éxposée au midi souffre des chaleurs excessives, la partie exposée au nord est plus temperée : il s'en faut beaucoup que tout le païs ne soit habité ; le mauvais air de quelques cantons, la disette d'eau, en sont la cause. Pour remédier à ce dernier inconvénient, les Persans détournent les rivieres en plusieurs canaux, & rendent ainsi leurs terres fertiles ; mais les rivieres ne sont plus navigables ; le blé qui vient dans ces terres arrosées par art ne se garde point.

Le Royaume est divisé en plusieurs provinces. Les principales sont la grande Armenie, *Ermenik*, la Mésopotamie, *Diarbek*, l'Assyrie, *Curdistan*, la Chaldée, *Hierak arasi*, la Parthie, *Hierak agemi*, la Médie, *Kirvan*, l'Hircanie, *Guilan* & *Mazanderan*, la Margiane, *Estarabad*, une partie de

[redacted]

la Bactriane, *Lesusbeks*, occupent le reste, & la Sogdiane, l'Arie, *Corassan*, le Paropamise, *Sablestan*, la Drangiane, *Sigistan*, l'Aracosie, païs desert, la Gedrosie, *Makran*, la Carmanie, '*Kerman*, la Perse, *Farsistan*, la Susiane, *Lusistan*. Hispahan, Capitale du Royaume, est dans la province de Hierak Agemi, presque au milieu du Royaume. Le commerce de mer se fait par le Golfe Persique dans deux ports, Bander-Congo & Bander-Abbassi.

La politique Persanne manque au point le plus important ; la volonté du Prince est la seule loi, il auroit donc fallu penser avant toutes choses à former des Princes propres à regner absolument, & cependant l'éducation qu'on donne aux enfans des Rois ne peut être plus mauvaise : enfermez dans l'intérieur du palais *haraam*, ils sont livrez aux femmes ; aux Eunuques, ils ont pour Gouverneur, pour Précepteur des Eunuques ; on les éleve dans la mollesse, dans les plaisirs, on se contente de les instruire un peu de la religion, & on ne leur donne aucune connoissan-

ce de l'hiſtoire, ni des autres ſciences propres à former l'eſprit ; on ne leur fait faire aucun des éxercices propres à former le corps, il dépend du Roi de choiſir parmi ſes enfans ſon ſucceſſeur, ſans avoir aucun égard au droit d'aîneſſe : s'il meurt ſans le choiſir, les Eunuques élevent au thrône qui il leur plaît : l'aîné eſt préféré ordinairement, & on aveugle les autres, ſi on ne leur ôte pas la vie.

Le Roi gouverne par un premier Miniſtre, ou Grand Viſir, en Perſan, *Athemaad Dauleth* ; il paſſe tout le jour au Palais, reçoit les requêtes, expedie celles qui ſont de peu de conſéquence, propoſe au Roi les affaires importantes, par le moyen de la Sultane mere, ou des Eunuques ; il ne voit le Roi que lorſqu'il ſort pour ſe promener à cheval, ou dans des feſtins que le Prince donne aſſez ſouvent a ſes Officiers. L'Athemaad Daulet y eſt à la gauche du Prince, & prend cette occaſion pour lui parler des affaires d'Etat. Le Roi, qui n'apprend rien que par lui, par les femmes, ou par les Eunuques, igno-

re ſouvent ce qu'il devroit connoître; il croit avoir gagné des batailles qu'il a perduës ; l'Auteur en cite des exemples.

Le revenu fixe de la charge de premier Miniſtre eſt de ſix cens mille livres : ce qu'il tire des preſens va beaucoup plus loin. L'Athemaad Dauleth eſt le premier des ſix grands Officiers de la Couronne. Les autres ſont le Kurtzibaſchi, ou Connétable, les trois principaux Officiers militaires dont nous allons parler

Iſmaël avoit crû qu'une milice étrangere lui étoit neceſſaire pour empêcher des peuples conquis de remüer ; mais ces troupes étrangeres ſe rendirent formidables à ſes ſucceſſeurs. Abas le grand leur oppoſa deux corps, l'un composé d'eſclaves, & l'autre des naturels du païs, qu'on appelle *Tat*. Ces deux nouvelles milices balancent le pouvoir de la premiere, & la tiennent dans le devoir : l'ancienne milice, appellée *curtchi*, *armez*, conſiſte en cavalerie, c'eſt la nobleſſe du Royaume, & la poſtérité des Conquerans Turcs d'origine qui mirent Iſmaël ſur le trône. Ils portent un turban rouge à douze plis, d'une forme particuliere, qui leur fut donnée par Iſmaël, comme une preuve de leur attachement à la Religion & à la famille d'Ali : les douze plis rappellent le ſouvenir des douze Imans, ou Prédicateurs du Mahométiſme, deſcendus en droite ligne d'Ali, & ſi fameux dans la ſecte : le turban eſt rouge, pour animer ceux qui le portent à venger ſur les Othomans le ſang d'Ali & d'Huſſein, répandu

par les chefs des Sunnis, dont les Turcs ſuivent la ſecte.

C'eſt ce turban qui a fondé le nom que les Turcs donnent aux Perſans, & particuliérement aux cavaliers Perſans. Ils les appellent *Kiſilbaſchi*, *têtes rouges*. Ces nobles Perſans adoptent ce nom avec un leger changement, & ſe nomment eux-mêmes, *Keſilbaſchi*, *têtes d'or*. Ce corps eſt d'environ dix-huit mille hommes ; leur Commandant Kurtchi Baſchi étoit autrefois la premiere dignité

levé dans le païs, ils sont au nombre de cinquante mille : ils marchent à cheval, & combattent à pied, comme nos dragons, ils ont pour armes des fusils & des sabres; ils se servent quelquefois de boucliers; le Général de l'infanterie, *Jesanchi ugasi*, est la quatriéme personnè de l'Etat.

Le Grand Maître de l'artillerie, *Toptchi baschi*, est la cinquiéme, il fait aussi les fonctions d'Amiral, mais ces deux charges ne l'occupent gueres. Les Persans n'ont point de vaisseaux de guerre, point de pieces de campagne, peu de gros canon, & ils entendent fort peu l'artillerie.

Toutes les troupes entretenuës par le Roi monteroient à quatre vingt dix mille hommes, si les corps étoient complets, mais ils ne le sont jamais, l'interêt des Gouverneurs & des Officiers rend inutiles les revûës fréquentes, ils gagnent les Commissaires, & partagent avec eux la paye des soldats qui leur manquent. La garde du Roi est de deux mille fantassins, qui n'obéïssent qu'au grand Portier, *Tesiik-agasi-baschi*.

Mars 1715.

a paye des troupes eſt inégale;
iye d'un Curtchi eſt par an de
tomans *, c'eſt-à-dire, de quatre
ſoixante livres, les Officiers ſub-
rnes ont quinze tomans, le Ca-
ine a trente tomans, le Colonel
ante dix, le Curtchi-Baſchi cent
uante. La paye des eſclaves eſt
ndre que celle des Curtchi, &
: de l'infanterie moindre que
: des eſclaves. On les paye en
nations, & la difficulté d'être

nemi vient à eux, pour l'affamer; à se mettre en embuscade dans des bois, des montagnes, des défilez, à le surprendre à forces inégales. Ces stratagemes militaires qu'ils pratiquent depuis longtems leur ont souvent réüssi; c'est ainsi qu'ils ont fait périr de grandes armées Romaines, Turques & Mogoles.

La Perse a pour voisins au midi les Arabes, au septentrion les Moscovites, au couchant les Turcs, au levant les Usbegs & les Mogols. *Elle* n'a jamais de guerre, ni avec les Moscovites, ni avec les Arabes. Les Turcs & les Mogols l'ont attaquée en vain, & ne rompront pas facilement avec elle. Les Usbegs partagez en plusieurs petits Etats ne feront pas de conquêtes sur elle, mais ils en ravagent de tems en tems la frontiere. En tems de guerre le Roi nomme un General, *Sardaar*, dont la commission finit avec la guerre; on lui donne quelquefois le titre de Generalissime, *Sipah Salaar*, & alors il commande toutes les troupes du Royaume. Le Sardaar ne commande que l'armée qui le suit.

Les revenus du Roi de Perſe conſiſtent dans ſon domaine : il donne à vie à des laboureurs les terres dont il a la proprieté à certaines conditions aſſez équitables ; il y a même beaucoup de terres du domaine qui paſſent aux ſucceſſeurs de celui qui a ſoin de les faire valoir, en payant un droit reglé par le grand Coſroes avant l'invaſion des Arabes. Cette dixme Royale rapporte à peu près dix-huit ou dix-neuf millions. La

payent quatre grains d'or par tête, les enfans au dessous de douze ans en sont exemts, le loüage des maisons, des bains, des hôtelleries qui appartiennent au Roi, & les confiscations, augmentent encore le fond de ses finances. Mais comme ces fonds sont d'une valeur incertaine, on ne peut déterminer précisément le revenu de ce Prince. Deux Secretaires des finances tiennent les Registres, l'un des revenus du Roi, l'autre des dépenses auxquelles il est obligé. Le Surintendant des finances signe les ordres de payer, le Controlleur general revoit les comptes. Quatre tribunaux jugent les affaires des finances, les affaires qui regardent la recepte sont portées au *Tausibeb*; celles qui regardent l'emploi au *Cholaseh*, les requêtes de ceux qui demandent quelque chose au Roi, debte ou recompense, sont jugées au *Leschernuvis*, le tribunal du *Nazir* revoit & reforme les décisions des trois autres tribunaux; le *Daroga* juge des membres de ces tribunaux accusez de prévarication.

La maison du Roi est très-nombreuse.

, . ..nnuvus ; il eſt auſſi
›riographe de la Cour , & il
ire en preſence des Grands au
ıencement de chaque année
ire de l'année précedente, le
ıine des Gardes , ou grand
r, *Teſuk-agaſi baſchi*, le grand
bellan , *Mehter* , le premier
'in , *Hakimbaſchii*, ſouvent il
leux, le premier Aſtrologue,
chinbaſchi. L'entêtement du
& du peuple Perſan pour l'aſ-
ɛ eſt extrême. On conſulte à
ımens les Aſtrologues ſur les
:ureux, ou malheureux, ſur
favorable ou funeſte, & leurs
ſont reçûës comme autant
;. En vain les Docteurs de la

pli toutes les fonct

Pour Saint Jean
sçait qu'il n'a écrit
pour confondre les
vinité de JESUS-CH
gnant fait voir da
Evangile dix-sept
tratives de la divi
CHRIST : il expo
preuves, il en fait
ce, sans y employ
de peser toutes l
l'Evangeliste au po

L'Auteur a fait l
tere de son livre
donne l'idée juste de
pleine conviction de c
venir à une connoi

, .. commandent dans une
de la province, & les *Visirs*,
ouvernent les domaines du
& ne dépendent que de lui.
ouvernemens se distribuent par
, & souvent à de mauvais su-
n les obtient, ou plûtôt on les
des femmes des Eunuques
iis, du premier Ministre. Les
rneurs vivent avec une mag-
ce royale : il en coûte cher
ples qu'ils pillent sans discre-
: châtiment de plusieurs de
its tyrans n'intimide point
ccesseurs.

Magistrats de châque ville
Daroga, ou le Juge criminel,
ou Juge civil, le premier

parce qu'il a le soin de défrayer les ministres des Cours étrangeres pendant tout le tems qu'ils demeurent en Perse. *Miiri schikaar baschi*, ou le grand Veneur : il a sous lui plus de mille personnes. Le Roi de Perse nourrit huit cens faucons, qui non-seulement volent les oiseaux, mais qui sont dressez à arrêter les liévres. *Miir achour baschi*, le grand Ecuyer; *Nasir Davaab*, l'Intendant des haras du Roi ; *Miir aab*, le grand Maître des eaux ; *Maamar baschi*, le grand Architecte ; *Tchi aart tchi baschi*, le Herault du Roi, qui proclame ses ordonnances ; *Tchi abeb tchi baschi*, le Surintendant de la Musique. Le nombre des bas Officiers partagez en plus de cinquante classes est prodigieux.

Les Provinces sont gouvernées par les *Vaali*, ou Princes sortis des maisons Royales ; dont les Rois de Perse ont conquis les Etats, ils y laissent ces Princes comme Viceroís, ou comme Rois tributaires; il n'en reste que trois. *Les Beglierbegs*, à qui plusieurs provinces sont soumises, *les Chans*, qui n'ont d'autorité que sur une pro-

vince & dépendent d'un Beglier-beg, *les Sultans*, qui dépendent des Chans, & commandent dans une partie de la province, & les *Visirs*, qui gouvernent les domaines du Roi, & ne dépendent que de lui. Les Gouvernemens se distribuent par faveur, & souvent à de mauvais sujets ; on les obtient, ou plûtôt on les achete des femmes des Eunuques du Palais, du premier Ministre. Les Gouverneurs vivent avec une mag-

a plus d'autorité qu'il n'en a dans nos villes : il a ſous lui des Quarteniers ; le *Michtaſſib* a ſoin de taxer chaque ſemaine le prix des danrées ; les *Radhari* ſont chargez de pourvoir à la ſureté des chemins ; mais les voleurs ne ſont pas plus à craindre aux pauvres voyageurs que ces prétendus défenſeurs.

On parle Turc à la Cour de Perſe ; le Perſan que le peuple parle eſt fort mêlé d'Arabe. Le Turc eſt de toutes les langues la plus ſimple & la plus facile à apprendre, elle eſt ſtérile, mais grave & majeſtueuſe, parce qu'elle exprime beaucoup de choſes en peu de mots. La langue Perſane eſt difficile, abondante en expreſſions ingénieuſes, parceꝗu'elle a été cultivée pas des Poëtes excellens, qui l'ont beaucoup enrichie.

Par une rencontre bizarre on ne parle que Perſan à la Cour du Mogol, tandis que la Cour de Perſe mépriſe cette langue. Les Perſans n'ont point d'autres caracteres que l'alphabet Arabe.

Le peuple Perſan eſt un beau peuple, ils ont de l'eſprit, du talent pour

manier les affaires ; ils ſont doux, paiſibles, civils ; mais ils ſont ruſez, envieux, & vindicatifs, fort adonnez au plaiſir, & ſupportant néanmoins la fatigue aſſez aiſément. *Les Kiſil baſchi*, ou les nobles Turcs d'origine, ſont braves, mais fiers & violens.

La Religion dominante eſt le Mahométiſme, tel que le profeſſent les ſectateurs d'Ali. Les autres ſectes du Mahométiſme ont Ali en horreur, comme un rebelle qui a excité une guerre civile entre les Muſulmans. Les Perſes honorent Ali comme le légitime ſucceſſeur de Mahomet, & maudiſſent Omar uſurpateur du Califat. Cette queſtion de fait n'eſt pas la ſeule cauſe de la diviſion, chaque ſecte explique différemment l'Alco-

plus de magnificence que les nôtres, mais c'est le seul avantage qu'ils ayent sur les nôtres, un seul Professeur, qui est en même tems Recteur du College, nommé *Moudarris*, y enseigne la Grammaire & la poësie Arabe, la Philosophie d'Aristote, la Théologie & la morale Mahométane, les Mathematiques. Leur maniere d'enseigner n'est pas propre à faire de sçavans écoliers, ils sont deux heures en classe, & ne donnent qu'un quart d'heure ou une demie heure au plus à chaque leçon un écolier lit quelques lignes d'u Auteur classique; le Professeur fa sur ce qu'on a lû quelque raison ment vague & peu médité, & p à une autre science, les livres de l thematiques qu'ils expliquent les Elemens d'Euclide, l'Alma de Ptolomée, les Sphérique Menelaüs & de Theodose, Auteur moderne né dans la Ba ne, *Godtchianessir*. Chaque C entretient un certain nombre d sionnaires; & les Professeurs se faire reputation, ont ou pensionnaires d'autres écoli

... on eſt r

... A l ...

... Kempfer décrit ſoigneu

rent la ville d'Hiſpahan, ſes m
uées, ſes marchez , ſes ponts ,
alais & les jardins du Roi , la por
e avec laquelle le Roi marche lor
u'il ſort du palais. Nôtre extrait e
éja long, & nous croyons qu'il ſu
a de communiquer aux lecteurs c
e l'Auteur raconte des audience
bliques que le Roi donne aux Mi
ſtres étrangers.

On prend l'occaſion d'un feſtin
blic, que le Roi donne aux Grand
ſa Cour, l'Ambaſſadeur traverſe
cours remplies d'élephans, de
nocerots, de tigres, de lions

ſymphonie nombreuſe ſe fait entendre, le buffet préparé pour le feſtin ſurprend, par la multitude & la beauté des vaſes d'or & d'argent qui y paroiſſent ; l'Ambaſſadeur fait ſon compliment, le Roi répond en peu de mots, & on ſe place pour manger ; les napes ſont à terre, & on ſe met autour les jambes pliées ; en ſorte que tous les conviez ont en vûë le Trône du Roi.

On ne fait en Perſe aucune différence entre l'Ambaſſadeur, le Réſident, & l'Envoyé, on leur fait les mêmes honneurs ; il faut qu'ils notifient leur arrivée au Gouverneur de la Province par laquelle ils entrent en Perſe. Il en donne avis à la Cour, & cependant il défraye le Miniſtre étranger & toute ſa ſuite : ſitôt qu'il a reçu l'ordre de l'envoyer à la Cour, il le fait partir avec un Maître des cérémonies, les Gouverneurs de province viennent au devant de lui & lui font des préſens, l'Ambaſſadeur leur en fait à ſon tour ; le grand-Maître des cérémonies vient le recevoir hors d'Hiſpahan, il a ſoin de le loger commodément, & on lui laiſſe

e prendre sa dépense en es-
en argent. Quand il a eû
, on met des gardes à sa
seulement pour lui faire
& le Roi ne donne plus
à Cour sans l'inviter. On
die pas promptement, &
as rare qu'on retienne un
eur plusieurs années, mais
ıx dépens du Roi ; il doit
grande attention à ne pas
etrer les causes de sa ve-

qui la remit au premier Miniſtre; on fit paſſer les preſens ſous les yeux du Roi. La Cour de Perſe rend toujours au double les preſens qu'elle reçoit. Comme on donnoit en même tems audience à pluſieurs Ambaſſadeurs, on fut trois heures devant les napes miſes dans une poſture aſſez incommode; on ſervit enſuite du ris préparé en diverſes maniéres, des oignons, des herbes, des fruits, des confitures ſeches, des liqueurs: l'Auteur ſe plaint agréablement du peu de durée du feſtin. Les Audiences de congé ſe donnent avec moins de cérémonie. On met la réponſe du Roi de Perſe ſur la tête de l'Ambaſſadeur, & on ne lui fait point de feſtin.

Nous donnerons dans les mois ſuivans un extrait *des voyages de Chardin*, où nous nous arrêterons ſur ce que Mr. Kempfer a omis de curieux touchant la Perſe, nous donnerons enſuite un *abregé de l'hiſtoire de Perſe* promis par Chardin, qui n'a pas rempli ſa promeſſe, & éxécuté par le Père Tournemine, à qui il a coûté quelques recherches, & un extrait du *Mars* 1715.

des mœurs anciennes des Perſes ,
ſçavant Préſident Briſſon. Nous
arerons ces mœurs avec *les*
anciennes de la Grece , & l'on
par cette comparaiſon qui des
nations a dû vaincre l'autre.
donnerons auſſi un *extrait des*
Relations de Mr. Kempfer. Nos
urs perdroient beaucoup s'ils
oient privez.

s que les Rois de Perſe deſcendent
les femmes des Maiſons de

Comtesse de Roucy, femme d'Otte Guillaume, Comte de Bourgogne & de Nevers.
5. Renaud premier Comte de Bourgogne, Alix de Normandie, fille du Duc Richard II. petit-fils de Guillaume, dit Longue-Epée, Duc de Normandie, & de Sprota de Senlis, petite fille de Pepin Comte de Vermandois, qui avoit pour ayeul l'Empereur Charlemagne.
6. Guillaume deuxiéme, Comte de Bourgogne, dit Teste Hardie, Gertrude de Limbourg.
7. Wille, ou Gisle de Bourgogne, Humbert Comte de Maurienne, dit depuis de Savoye.
8. Amedée, Comte de Savoye, Mahaud d'Albon.
9. Humbert, Comte de Savoye, Béatrix de Vienne.
10. Thomas I. Comte de Savoye, Béatrix de Genéve.
11. Thomas II. Comte de Savoye, Béatrix de Fiesque.
12. Amedée, Comte de Savoye, Sibille de Bugey.
13. Jeanne, ou Anne de Savoye,

épousa Andronic Paléologue le jeune, Empereur de Constantinople.

14. Jean Paleologue 6e du nom, Empereur de Constantinople, épousa la fille de Jean Cantacusene, Empereur d'Orient.

15. Emanüel Paléologue, Empereur de Constantinople, épousa Helene, fille d'Alexis, Roi de Trebisonde.

16. Constantin Paléologue, dernier

ARTICLE XXXVII.

EXPLICATION NOUVELLE *de l'Apothéose d'Homere représentée sur un marbre ancien, de l'usage du Trepied de Delphes, & de l'emploi des Engastrymithes. Par M. Schott Conseiller, Bibliothécaire & Antiquaire de S. M. le Roi de Prusse.* A Amsterdam, chez Jean Boom 1714. *In 4°. pages 132.*

HOmere, dont Ciceron & Longin se plaignent, qu'il a ravalé les Dieux à la condition des hommes, a été élevé à celle des Dieux, pour avoir égalé les Muses & Apollon même.

> * *Meruit Deus ipse videri,*
> *Qui cantu Musas & Phœbum æquavit honore.*

Son Apothéose est représentée sur un marbre ancien, travaillé par un Apollonius de Priéne. Le marbre est à Rome dans le Palais des Princes Colonnes, & exposé à la curio-

* *Silius l.* 14.

age entier, Messieurs ... compose un
las Heinsius, Spanheim, Wett-
en on dit leur sentiment : &
après ces habiles Antiquaires
. Schott en a inventé une nou-
xplication.

de donner une juste idée de
ivrage, il faudroit pouvoir
sous les yeux le dessein du
: mais on est réduit à dire
omprend vingt huit figures
s en trois étages. Il y en a
s le premier, la plus élevée
s, semble être un Jupiter
appuyé contre une monta-
ant un long sceptre, ou une
main, & ayant un aigle
ds : mais Mess...

arc & un carquois : la derniére place de ce second étage est occupée par un homme debout sur un piédestal, tenant un rouleau à la main, & ayant derriere lui une machine que le P. Kirker & M. Cuper prennent pour le Tau des Egyptiens accôté de deux flambeaux, & que M. Schott regarde comme un trepied. Le dernier étage porte son explication sur le marbre même : c'est Homere assis avec un sceptre ou une haste à la main, l'Iliade & l'Odissée à ses côtez, des rats à ses pieds pour marquer la Batrachomyomachie, selon Messieurs Wetstein & Kuster; ou selon M. Schott, pour signifier les Zoïles & les mauvais Critiques qui veulent ronger les ouvrages du divin Homere ; les autres figures sont la terre habitée, le tems, la fable, l'histoire, la poësie, la Tragédie, la comédie, la nature représentée par un enfant, la vertu, la mémoire, la fidelité, la sagesse ; toutes designées par leur nom ; au milieu d'elles est un autel, avec un bœuf prêt à être sacrifié.

Toutes les explications convien-

nent que les neuf premiéres figures, après celle qu'on a dit être Jupiter, ſont les Muſes : M. Schott croit qu'elles délibérent ſur les moyens d'obtenir qu'Homere ſoit admis parmi les Dieux, & que Calliope porte la parole à Jupiter.

L'antre repréſenté dans le ſecond étage eſt, ſelon lui, l'antre de Delphes, & à l'entrée ſont Apollon & la Pythie. Mais parce qu'il eſt viſible que ce qu'il prend pour Apollon eſt la figure d'une femme, il

dédié, comme Elien [a] l'assûre. Lors donc que les Dieux, par la crainte qu'ils eurent des Titans, se métamorphoserent en animaux, Phœbus se cacha sous la forme d'un corbeau [b], *Delius in corvo latuit*. Et Stace désigne le corbeau, en ce qu'il est toujours auprès du Trepied; [c] *Nec comes obscurus Tripodum*; honneur que lui a procuré la faculté divinatrice dont il est doüé pour annoncer les changemens de tems. Messieurs Tristan & Vaillant ont de même reconnu Apollon déguisé en femme sur diverses medailles. Aux medailles M. Schott ajoute les Poëtes, qui décrivent ce Dieu avec une longue queüe trainante. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que sa sœur Diane couroit sur les montagnes & au travers des bois en chasseuse & en habit d'homme, tandis que lui, vétu comme une femme s'arrêtoit à joüer des instrumens. Que ces figures soient donc Apollon & la Pythie, entre elles est la Cortine à terre, *Cortina* ὅλμος, c'est à dire, le

[a] *L.* 1. *c.* 47. & 48. & *l.* 7. *c.* 18. [b] *Metamorph. l.* 5. [c] *Thebaid. l.* 2.

du chaudron qui étoit
le ſacré Trepied. Toute-
oëtes mettent ſouvent le
Cortina, pour ſignifier tout
divinatoire, trepied, chau-
uvercle : ce qui a trompé
Sçavans, & Scaliger même,
pris pour termes ſynoni-
pied & la cortine, & n'ont
ingué des choſes très-dif-
M. Pireſt, Giphanius, &
Cerda, ne ſont pas tom-
te erreur. » Le couvercle du

au long, que ce qui se découvre derriére la derniére figure, est un trepied à anses, avec son chaudron & son couvercle. Il prouve par l'autorité de Diodore & d'Athénée, qu'un trepied à trois pieds, & par l'autorité d'Homere; qu'un chaudron, est creux, & s'appelloit un ventre.

Ce qu'il ajoute de l'usage de cette machine prophétique mérite plus d'attention. Pour rendre les oracles elle étoit placée sur une ouverture de l'antre de Delphe, d'où sortoit un vent qui s'insinuant par un trou fait au fond du chaudron, & appellé nombril, & étant arrêté par le couvercle, excitoit un grand bruit dans cette cavité, ou dans ce ventre. Le vent sortant de l'antre étoit le souffle, ou l'haleine d'Apollon, dans le ventre du chaudron & de la cortine c'étoit la voix de Dieu. La Pythie étoit assise sur la cortine, peutêtre pour empêcher que le vent ne l'emportât, peutêtre aussi y avoit il dans la cavité quelque ressort caché que la Pythie sçavoit faire joüer, pour augmenter ou diminuer le bruit: quoi qu'il en soit, ce n'étoit pas elle,

ıais Apollon, qui répondoit à ceux
ui alloient consulter l'oracle. Mr.
chott conclut pour Mr. Van-Dale
u'en tout cela ce n'étoit qu'un ma-
ége & une fourberie, pour tirer de
argent des gens crédules & curieux
e sçavoir l'avenir.

Comme Apollon ne pouvoit for-
ner qu'un bruit confus & inarticulé
ntre ces bassins, plus ressemblant à
ın mugissement qu'à une voix, il
ıvoit besoin d'interprete pour se fai-

Mr. Schott croit que c'est un de ces Engastrymithes, qui est représenté par l'homme élevé sur un piedestal, & que le rouleau en sa main est l'interprétation d'un oracle. Le P. Kirker l'a pris pour un Prêtre d'Homere divinisé ; M. Cuper, ou pour Homere lui-même, ou pour Linus, ou pour Lycurgue, qui le premier apporta d'Ionie en Grece les poësies d'Homere, ou pour Pisistrate, qui les mit en ordre : Mr. Spanheim, pour Bias, le plus sage des sages de la Grece, & auquel fut déféré le trépied que l'oracle avoit ordonné de présenter au plus sage. Bias étoit de Priéne, & l'ouvrier aura voulu faire honneur à sa patrie ; M. Gronovius a pensé que c'étoit un sçavant Egyptien, & le précepteur d'Homere. Ces deux derniéres conjectures paroissent bien tirées.

M. Schott finit par examiner un medaillon qui porte la tête d'Homere ; & sur le revers six figures. Le P. Petrusi le rapporta dans le cinquiéme tome du Cabinet du Duc de Parme, & explique le revers d'une Apothéose d'Homere. M. Schott a trou-

la main des fameux fabri-
medailles, Jean Cauvin
; la preuve est incontest.
que les coins sont dans le
e Sainte Geneviéve. De
vers n'a nul rapport à Ho-
... d'un medaillon
que Goltzius & Mezza-
rtent.
que l'étage d'en bas du
e son explication, en ce
de chaque figure y est
s il est à propos de faire
exions sur la disposition
s que l'habile Sculpteur
La Scéne est un tem-
lonnes, ou de pilastres

REMARQUES
prophetie du
Jansenistes f
petit traité
Conjectura
bus, Conje
tems, *qui c*
cens trente a
primées à Bâ

LEs Jansén
le coup d
que vient de l
plus de ressour

[illegible] Protestans
incipe, que dans le corps
royance. Le *livre du Témoi-*
t vérité dans l'Eglise Catholi-
iement dévoilé ce myſtere,
éguiſent plus, ils avancent
que l'Egliſe eſt tombée
que le corps des Paſteurs a
é.

lles, nourris dans la con-
promeſſes de JESUS-
, pleins de la ſolide eſpe-
eur donnent l'Ecriture &
n, qu'ils ne verronnt ja-
rtes de l'Enfer prévaloir
liſe, que le centre de ſon
imobile, les fidelles ont

a ſoin de relever par les éloges les plus magnifiques la doctrine & la pieté du prétendu Prophete ; on le repréſente comme un homme choiſi de Dieu pour reveler les Myſteres obſcurs des derniers tems.

Quand on aime l'Egliſe, on eſt vivement touché du péril des fidelles : ſerions-nous aſſez lâches pour ne pas avoir autant de zele à les préſerver de la ſéduction, que les hérétiques ont d'obſtination à corrompre leur foi, ne nous laſſons point de confondre leurs impoſtures, puiſqu'ils ne ſe laſſent point d'en inventer de nouvelles. Il ne ſera pas difficile de développer la derniere avec tant d'évidence qu'on ne puiſſe plus y être trompé.

Remarquons d'abord qu'ils ne produiſent que quelques lignes détachées de divers endroits de l'Ecrit du Cardinal de Cuſa : affectation qui ſuffit pour faire ſoupçonner quelque artifice. Remarquons encore qu'ils donnent pour une Prophetie, ce que l'Auteur ne donne que pour une conjecture, & ce que la lecture de ce petit traité leur a ſans doute fait

[redacted]

onnoître n'être qu'une conjecture
rès-frivole ; autre preuve sensible de
:ur mauvaise foi. Achevons de dissi-
er l'illusion, par un extrait fidelle
t complet de cet écrit, après avoir
ait connoître le caractere de l'esprit
e l'Auteur, tel qu'il paroît dans ses
utres ouvrages. Il en a laissé sur les
Mathématiques, sur la Théologie
cholastique, sur la Métaphysique,
ine refutation de l'Alcoran, un écrit
n faveur du Concile de Bâle ; des
raitez de pieté : partout singulier
ans ses sentimens, ou dans ses ex-
pressions, subtil jusqu'à devenir in-
ntelligible : c'étoit un de ces esprits
aux, qui dominez par une imagina-
on dereglée, poussent toujours au-
e-là du vrai, à qui le simple, le na-
urel, ne peut jamais plaire ; dans
'explication de l'Ecriture ils ne s'at-
achent qu'à l'allégorie.

Venons aux conjectures sur les
erniers tems, le dessein est temerai-
e. Pourquoi vouloir connoître un
ecret que Dieu s'est réservé, comme
ESUS-CHRIST le déclare, un secret
ue JESUS-CHRIST a refusé de décou-
rir à ses Apôtres, qui ne sera pas

connu lors même qu'il sera sur le point de s'accomplir, & sur lequel par conséquent on ne peut que se tromper soi même, quand on croit le deviner? Mais quelles regles pour le deviner a suivies nôtre Auteur? les plus fautives qu'on puisse suivre, des rapports allégoriques, des principes purement arbitraires. Il suppose qu'il doit y avoir une parfaite convenance entre la destinée de l'Eglise & la vie de Jesus-Christ. Pourquoi cette convenance? Quelle preuve en a-t'il dans l'Ecriture, dans la tradition?

Nous avons entre les mains un manuscrit composé par un Janséniste, dans les mêmes vûës qui ont fait répandre la prétenduë Prophétie du Cardinal, c'est à dire, pour rendre probable la chûte de l'Eglise. L'Auteur de ce manuscrit tire ses conclusions d'un autre principe que celui du Cardinal, mais aussi arbitraire, aussi peu solide. Il prétend qu'il doit y avoir un parfait rapport entre la destinée de la Synagogue & celle de l'Eglise; quelle preuve a-t'il dans l'Ecriture & dans la Tradition de la

néceſſité de ce rapport? Il a fallu qu'il y eût entre la deſtinée de la Synagogue & les myſteres de la vie de JESUS-CHRIST un rapport ſenſible, tout ce qui lui arrivoit figuroit JESUS-CHRIST, Saint Paul nous le déclare, l'hiſtoire du peuple de Dieu étoit une prophetie continuelle du Meſſie : chaque cérémonie, chaque évenement, avoit avec ſa vie des traits de reſſemblance auxquels on devoit le reconnoître; mais le tems des ombres eſt paſſé, nous ſommes

dit-il, est le tems du Jubilé, de la rémission, il faut donc compter pour chaque année de la vie de Jesus-Christ un Jubilé de cinquante ans, afin de déterminer la durée de son Eglise; or Jesus Christ a vécu trente quatre ans, l'Eglise durera donc mille sept cens ans, que l'Auteur commence à la mort de Jesus-Christ; supposition frivole & incertaine. Le Jubilé, dit-il, est la figure du tems de Jesus-Christ, parceque le tems de Jesus-Christ est le tems de délivrance & de rémission. La seule derniere année du Jubilé étoit un tems de liberté & d'indulgence, les quarante neuf précedentes étoient des années de servitude & de rigueur: pourquoi donc compte-t'il cinquante ans pour chaque année de la vie de Jesus-Chrit? Il ne faut compter qu'année pour année, & l'Eglise, si cette allégorie a lieu, ne devoit durer que trente quatre ans. Un autre Allégoriste voudra qu'on compte une année pour chaque jour de la vie de Jesus-Christ; il se fondera sur ce que Dieu dit à Ezechiel: *Je vous ai donné des années*

sous la figure de jours : Dedi tibi annos numero dierum. Chap. iv. Ainsi sa conjecture, quoique légere, sera mieux appuyée que celle du Cardinal de Cusa, qui compte un Jubilé pour chaque année, sans éxemple dans l'Ecriture. Que si l'on compte une année pour chaque jour de la vie de Jesus-Christ, le monde devra durer plus de douze mille quatre cens ans, depuis la mort de Jesus-Christ. Voilà la détection des Pasteurs bien reculée, & les Jansénistes loin de leur compte. Disons mieux, voilà le ridicule des allégories, qui n'ont pour fondement que des conjectures arbitraires, bien démontré.

Nous n'arrêtons pas ce faiseur de conjectures sur le nombre des années du Jubilé, ni sur le nombre des années que le Sauveur a vécu, l'un & l'autre est fort contesté, nous lui passons tout ce qui ne choque pas le sens commun. Suivons-le, il va nous débiter des visions encore plus mal concertées : la persécution d'Herode, dans laquelle Jesus-Christ ne souffrit point, figurera selon nôtre

Auteur, les terribles perſécutions des Empereurs Romains contre l'Egliſe,& le ſilence de JESUS-CHRIST, ſera la figure de la prédication de l'Evangile,puis qu'il prétend que le tems où il vivoit avoit rapport au commencement de la prédication de Jean Baptiſte. Selon lui, il ne doit plus y avoir de païs dans l'Univers où JESUS-CHRIST ne ſoit connu, l'Antechriſt doit être venu, & avoir éxcité contre l'Egliſe la plus cruelle des perſécutions, figurée par la paſſion de JESUS-CHRIST.

On s'eſt bien gardé de marquer ces deux articles dans les copies qu'on fait courir des paroles qui ſuivent immédiatement: *Videbitur ipſa Eccleſia extingui*, l'Egliſe ſemblera s'éteindre, *quia ſancti Apoſtoli ſatores verbi Dei eam deſerent & fugient, nec ſtabit Petri aut cujuſquam Apoſtoli ſucceſſor, omnes ſcandalum patientur.* L'Auteur, toujours attaché à ſon parallele, prétend que comme tous les Apôtres abandonnerent JESUS-CHRIST dans ſa Paſſion, que Saint Pierre le renia; de même dans la derniere perſécution de l'Egliſe le Pape & tous les Evêques tra-

hiront la foi ; l'Eglise ressuscitera bientôt comme Jesus-Christ; alors le Pape & les Evêques, témoins de sa victoire, rentreront en eux-mêmes. Pierre pleurera amerement, toutes les nations se convertiront; l'Eglise tranquille & glorieuse n'attendra plus que la venuë de son époux, il viendra juger les vivans & les morts, & enlever son Epouse dans le Ciel. L'Auteur en cet endroit ne paroît pas exempt de l'erreur des Millénaires, il en approche au moins de trop près; il n'est pas étonnant qu'il y tombe, dans un écrit qui n'est qu'un égarement perpétuel.

Examinons encore la justesse des rapports qu'il a imaginez. D'où conclut-il la défection du Pape ? C'est du reniement de Saint Pierre : n'a t'il pas vû que Saint Pierre n'étoit qu'un particulier quand il commit ce crime ? Jesus-Christ vivant encore sur la terre gouvernoit son Eglise par lui-même, Saint Pierre n'en fut le chef qu'après la mort du Sauveur ; mais devenu un autre homme, c'est lui qui affermit la foi des Apôtres sur la resurrection du fils de

Dieu. Le Cardinal de Cusa manque donc de justesse, dans l'endroit même de sa conjecture que l'on fait tant valoir.

Il n'en demeure pas à des conjectures vagues : il détermine précisément le tems de ces grands évènemens ; ils arriveront, si on l'en croit, après l'an 1700, & avant l'an 1734. *Et hoc erit post annum nativitatis Domini millesimum septingentesimum, ante annum millesimum septingentesimum trigesimum quartum.* L'Auteur confirme ses visions par une autorité d'aussi grand poids qu'elles : la Chronologie faussement attribuée à Philon est la seule qui l'accommode, il en adopte les fables. Voilà l'ouvrage dont le parti veut s'appuyer dans sa revolte contre toutes les puissances Ecclésiastiques. Après tout, dira-t'on, on ne peut nier que le Cardinal de Cusa n'ait crû que le Pape & le corps des Pasteurs peuvent trahir la foi ; il a poussé jusque là l'illusion, j'en conviens. En conclurra t'on que l'Eglise n'est pas infaillible ? Préferera t'on un visionaire à tous les saints Docteurs ? Se défiera-t'on des promesses solem-

[redacted]

elles de JESUS-CHRIST, plutôt que e mépriser des allégories ridicules? on sans doute.

Que de nouveaux fanatiques marient sur les pas des Cocceïus, des ledes, des Jurieu, des Allix, qu'ils ustent leurs Prophéties à leurs dé-s, à leurs desseins: la foi les conimne, le bon sens les reprouve. Ils duiront quelques femmes, & quelues hommes aussi foibles que les mmes: mais leur honte éclatera entôt.

N'oublions pas que Mr. Du Pin rlant du Cardinal de Cusa, dans le emier tome du quinziéme siécle de Bibliotheque, fait en ces termes xtrait de l'Ecrit dont nous parlons: *Auteur y rapporte ce qui est dit dans criture des derniers tems, sans rien déminer de précis sur le tems que le monde it durer.* Il falloit dire tout le conire, pour donner une idée juste cet écrit; il paroît que Mr. Du Pin l'a pas seulement parcouru, avant le d'en faire l'Extrait.

ARTICLE XXXIX.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE *Royale des Sciences, année* 1711. *Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirez des Registres de cette Académie.* A Paris, aux dépens de Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, 1714. *In* 4°. 111. *pages pour l'histoire*, 323. *pour les Mémoires.*

L'Académie en communiquant tous les ans au public ses curieuses recherches & ses découvertes, entretient dans les esprits le goût & l'amour des sciences.

Physique générale.

On ne sçauroit en lisant cet article ne pas admirer l'application de ces Messieurs à tout observer. Cent choses tiennent bien leur place dans le livre, qu'on se croit néanmoins obligé d'omettre, de crainte de leur ôter de leur mérite : *Pudet. ... culpa deterere ingeni.*

La variation du Barometre, ſelon
ıe le tems eſt ſec ou humide, a
onné lieu à bien des conjectures :
lle de M. Leibnitz eſt ingénieuſe,
on l'a rapportée dans ces Mémoi-
s dès le mois de Novembre 1712.
t. 159. où l'on renvoye ; M. de
eaumur l'a confirmée par des ex-
ériences.

Il ne manque rien au détail où deſ-
end M. de Reaumur, en examinant
cauſe de l'adhéſion de divers co-
uillages, qui demeurent auſſi conſ-

Journal des Sçavans en 1686. apprit que les côtes d'Angleterre portent une eſpéce de coquillages du genre appellé *Buccinum*, qui fourniſſent même teinture. Nos côtes de l'Océan ne manquent point auſſi d'une autre eſpéce de *Buccinnum* propre à teindre en pourpre : M. de Reaumur, étant ſur celles de Poitou, remarqua des tas de ces ſortes de coquillages ramaſſez autour de certaines pierres, & ſous des arcades de ſable, qui étoient couvertes de certains grains à peu près de la figure d'un ſphéroïde, pleins d'une liqueur blanche tirant ſur le jaune, comme eſt celle du *Buccinum* qui fait le pourpre. Il en écraſa quelques-uns ſur ſes manchettes, qui peu de tems après prirent une belle couleur de pourpre : & cette découverte inopinée l'engagea à la pouſſer plus loin par diverſes expériences. Ce qui y eſt remarquable, c'eſt que dans une chambre fermée la liqueur exprimée de ces grains, ne donne point la couleur de pourpre, mais ſeulement au grand air. Ils ſont attachez par un pédicule à la pierre, ils ont au bout opposé une ouverture fer-

ſe par un bouchon , & ſous une
uverture membraneuſe & aſſez
nblable à du parchemin, ils con-
nnent deux ſortes de liqueurs ,
ne claire , l'autre jaunâtre. M. de
eaumur eſtime que ce ſont des
ıfs de poiſſon.

Selon les obſervations de M. de la
ire la quantité d'eau de pluye & de
ige fonduë , qui eſt tombée pen-
nt l'année 1710. eſt comme dans
table ſuivante , où le chiffre mar-
e des lignes.

froid le 11. de Janvier :
cendu à 14. $\frac{1}{2}$ parties ; 8
grand chaud le 3 d'Août ét
à 71 $\frac{1}{2}$ parties : le tems tem
le chaud & le froid met l
du thermometre à la 48e
qui montre que le froid
grand que le chaud.

Le Barométre placé dans
salle de l'Observatoire a ét
haut à 28 pouces 3 $\frac{1}{6}$ ligne
vier, & le plus bas à 26 p
lignes le 7 de Mars : en c
tuations le vent étoit Suc
fort extraordinaire, qu
étant Sud, le Barometre m

M. Scheuchzer, qui
Zuric la quantité de pluve

Anatomie.

M. Winflow donne un nouveau jour à une opinion qui depuis quelque tems s'eſt miſe en crédit, touchant la maniére dont les diverſes humeurs de nôtre corps ſe filtrent dans les glandes. Il conſidere les glandes comme autant de floccons ou de pelotons d'une eſpéce de vaiſſeaux, qu'il a trouvez, dit-il, veloutez en dedans, ou remplis d'une matiére ſpongieuſe & ſembla-

rement trouvée. Parce qu'elle purge lentement & modérément, elle a cessé d'être en usage, & cedé la place au jalap. Mr. Boulduc a reconnu qu'elle contient douze fois plus de sel que de résine, & qu'elle est encore plus efficace par sa substance, telle qu'elle est & sans préparation, que par ses principes ainsi séparez.

Un Mémoire de Mr. Lemery le fils sur les précipitations Chymiques paroit curieux. Il distingue d'abord de faux précipitez & de vrais: ceux-là proviennent de la calcination, & ceux-ci de la dissolution. Ainsi les précipitez rouge & noir de Mercure sont faux, ceux d'or, d'argent & des autres métaux par l'intermede des acides sont vrais. Après plusieurs remarques sur les dissolutions en général, sur celles du soufre commun & du camphre, il passe à ce qui concerne les métaux, & il observe que la dissolution de l'or & de l'argent ne se fait que par des acides particuliers, au lieu qu'il n'est guére de liqueur qui ne cause celle du cuivre & du fer: si les alkalis y sont employez, alors le précipité se fait en

orme de *coagulum*, c'eſt à-dire, en
ne maſſe viſqueuſe & épaiſſe, la li-
ueur demeurant abſorbée.

On ſçait que le propre diſſolvant
e l'or eſt l'eſprit de ſel, comme ce-
ui de l'argent eſt l'eſprit de nitre;
ue ces deux eſprits mêlez enſemble
ont encore plus d'effet ſur l'or, &
'en font point ſur l'argent: ce qui
onne occaſion à Mr. Lemery d'a-
oûter pluſieurs réflexions. Il dit que
ous les acides, quant à leur nature
t conſidérez en eux mêmes, ſont
emblables; & qu'ils ne différent les
ns des autres qu'à raiſon qu'ils ſont

de volume & plus de force en s'u-nissant les acides de l'esprit de nitre, & par là opérent plus promptement la dissolution de l'or : mais d'autre part les acides de l'esprit de nitre liez à ceux de l'esprit de sel ne sçauroient plus pénétrer ni entamer l'argent. Ce raisonnement conduit Mr. Lemery à assûrer, que l'or a les pores plus ouverts, que l'argent : & pour sauver la plus grande pesanteur de l'or, il dit qu'il a moins de pores. Il reste encore à sauver la ductibilité.

Mr. Lemery a aussi essayé l'art chymique sur le corail. Cette plante marine se dissout par le vinaigre distillé & par l'esprit de Venus, mais avec une plus grande effervescence par les esprits acides de vitriol, d'alun, de nitre, de sel. Etant précipité ou seulement broyé, le couteau aimanté y découvre des particules de fer en assez grande quantité, qui ne se trouvent point dans les yeux ou pierres d'écrevisses, dans les perles, la nacre de perles, la corne de cerf même après la calcination, quoique ces matiéres par les analyses chimyques ressemblent assez au corail.

Mr. Homberg rapporte en deux Mémoires les opérations qu'il a faites sur la matiere fécale, dans l'espérance d'en tirer une huile blanche & sans odeur, propre à fixer le mercure & à le convertir en argent. Il parvint enfin après diverses tentatives à avoir cette huile, mais une huile absolument inutile. La suite de ses opérations lui produisit une poudre, qui au grand air s'enflamme d'elle même, & met le feu aux matieres combustibles qu'elle touche.

çoivent de
ſéparez les
me être la
lyſe chymic
qu'elles abo
mêlé d'huile.
La végéta
core une me
qui s'eſt cacl
ches des Phyſ
ce de la partie
qu'elles tirent
accroiſſement
din des Tuill
dans le jardin
dépoüillez de l
laiſſé de pouſſe

.. ormes dépoüillez un reste
: agité par le mouvement de
oit produit des feüilles, mais
périssoient : celui des Tuille-
bientôt arraché; & dans un de
: Luxembourg qu'il a consi-
l a encore vû une continuité
ques fibres de l'écorce. De
n'est pas rare de voir des ar-
ièrement cariez en dedans,
une moëlle & avec peu de
ui se soutiennent verds pen-
sieurs années. Ce qui semble
plus d'attention, c'est la ma-
nt on presse en Provence les
viers à porter plus de fruit

ve d'autres m
va donner en
velle idée qu
ne explique d
Mémoire de l.
res, & on ſe f
la tulippe. Au
leve le piſtile
placées les ét
leurs ſommets
ou de pourpre
renfermées les
mets des étami
ſe réduiſent e
menuë. Or M.
que les grains
répandant & s'a

produiſent de la pouſſiére : & en différentes fleurs la pouſſiére différe en figure, en couleur, en groſſeur; mais en toutes elle eſt d'une nature huileuſe & ſulfureuſe plus ou moins, celle de lis engraiſſe le papier, & y laiſſe des marques d'huile. En quelques plantes les fleurs qui portent le piſtile & la graine, ſont diſtinguées de celles qui portent les étamines & la pouſſiére. Ainſi le blé d'Inde a ſes étamines & ſes ſommets au haut de

le voisinage de la plante mâle, dont la poussiére puisse être portée par le vent. A ce propos Mr. Geoffroy rapporte de Jovianus Pontanus l'histoire de deux palmiers, l'un mâle, & élevé à Brindes, l'autre fémelle, dans les bois d'Otrante, à plus de quinze lieuës : celui-ci ne donna point de dattes ; tandis qu'il fut caché sous les autres arbres, & il en donna quand il se fut élevé au dessus d'eux, le vent lui avoit apporté de la poussiére au travers de ce long espace.

Monsieur de Reaumur donne une longue description de la plante marine, nommée *Fucus*, ou *Alga*. Cette plante a des fleurs sur toute l'étenduë de ses feüilles, & ces fleurs sont en forme de petites houppes, ou de petites aigrettes composées de filaments extrêmement déliez, & longs au plus d'une ligne, la graine est renfermée dans une matiére visqueuse, & seulement à l'extrémité des feüilles.

Algebre & Géometrie.

Messieurs Bernoulli, Rolle, & Varignon, ne parlent qu'aux plus sçavans dans leur art; & il n'est pas possible de mettre à la portée du commun, ce que ces profonds Géometres disent de la maniere de trouver les forces centrales dans des lieux résistans de la construction des égalitez des mouvemens primitivement retardez. Ce qui peutêtre se concevra plus aisément, c'est la Tractrice examinée par Mr. Bomie. Imaginons-nous un batteau premiérement arrêté à une certaine distance dans la riviére par une corde qui soit perpendiculaire au bord & au batteau; & qu'ensuite le batteau soit tiré le long de la riviére à la longueur de la même corde. Il est évident qu'il approchera de plus en plus du bord, sans jamais le toucher, du moins par son centre de gravité, qu'après un espace infini. La ligne qu'il décrira, est donc une courbe qui est nommée Tractrice, dont l'asymptote est le bord de la riviére, que nous suppo-

…e present, &

…aye de Saint

…ille, Abbé de

…Ine, Debar-

…araph.

…, la pre-

…

XXXV.

…

…OVIE,

…BOURG

…

ſons être en ligne droite : & la corde toujours égale en ſes diverſes ſituations forme autant de tangentes, & de tangentes conſtantes. D'où il s'enſuit que le rapport des ordonnées entre les arcs égaux à leurs infiniment petits ſera auſſi conſtant : d'où il s'enſuit encore que les arcs de la Tractrice pris en proportion arithmétique, ſont les logarithmes des ordonnées correſpondantes ; qui par là ſont néceſſairement en progreſſion Géometrique.

Pour la rectifier, c'eſt-à-dire, pour trouver une ligne droite égalle à un de ſes arcs quelconques, il n'y a qu'à choiſir une logarithmique dont la ſouſtangente conſtante ſoit égalle à la tangente conſtante de la Tractrice, qui ait le même axe & la même origine avec une ordonnée quelconque égalle. L'abſciſſe correſpondante de la logarithmique, & l'arc de la Tractrice, ſeront également le logarithme de cette ordonnée ; & par conſéquent ces deux lignes, l'une droite, l'autre courbe, ſeront égalles.

L'eſpace compris entre la Tractri-

ce & son asymptote, quoiqu'étendu à l'infini, n'est que fini, & égal à celui du quart de cercle qui auroit pour rayon la tangente de la Tractrice. De même le solide formé par la révolution de cet espace autour de l'asymptote, quoiqu'étendu à l'infini, n'est égal qu'au quart de la sphére dont le rayon seroit la tangente de la Tactrice : merveilles dont on ne daigne plus presentement s'étonner, & qui sont en effet de la progression géometrique des ordonnées.

Astronomie.

Mr. Maraldi ayant observé la parallaxe de la lune dans ses conjonctions aux étoilles des Pleïades, la trouva de 54'. 55". le 3e. de Decembre 1710. & de 58'. 10". le 23e. de Septembre 1709.

Mr. de la Hire décrit une ligne pour déterminer les diverses densitez de la pénombre.

Il y a plusieurs observations astronomiques faites par Mrs. de la Hire, Cassini, Maraldi, & par le P. Fueillée dans l'Amérique.

Acoustique.

Cet article consiste en un mémoire de Mr. Sauveur, pour soutenir son systême temperé de Musique, par lequel il divise l'octave en 43 parties. Un sçavant Alemand, nommé Mr. Hensling, a prétendu le détruire, ce systême, & en introduire un autre qui divise l'octave en 50 parties.

Mecanique.

C'est un préjugé commun, que des fils séparez ont moins de force, que s'ils étoient joints & tortillez en une corde; que plusieurs petites cordes ont moins de force, qu'une grosse corde composée de ces petites. Car comme elles sont pressées les unes contre les autres dans la corde qui en est faite, elle résiste par leur frottement mutuel; d'ailleurs les tours qu'elles sont forcées de prendre pour former la grosse corde augmentent son diametre; & par là même elles deviennent inclinées, & donnent moins de prise. Voilà des raisons as-

ſez ſpécieuſes pour appuyer le préjugé. Il y a pourtant lieu de s'en défier, ſi l'on fait attention que ces petites cordes ſe tendent déja en tournant les unes ſur les autres, & que c'eſt déja autant de perdu pour leurs forces, juſque là que quelquefois elles ſe caſſent : de plus, le poids ne tire pas ſur chacune à proportion de leur forces ; & les plus foibles cedant, les autres ont ſeules tout l'effort à ſoutenir. L'experience doit ici

de ſuppoſer chaque fil
ſoutenir un poids de ſix li
ce calcul une corde de ſix
dû ſoutenir 36 livres, & e
pit par un poids de 31. l
corde de dix fils par un p
livres, une corde de vingt
poids de 80 livres. Une
chanvre compoſée de tr
porta 72 livres, & ſe rom
poids de 75 livres : enſu
Reaumur ayant détortillé
cordes, trouva que l'une
livres ſans ſe rompre, l'a
derniére 35 ; ce qui fait 95
donne 20 livres plus que
avoit pû ſoutenir.

L'experience la plus cu

totale de leur force étoit de 832 ... , ou de six livres & demie, cependant le brin de soye ne portoit ... linairement que cinq livres, & al... t ... rarement à une demie livre de ... is sans se rompre.

L'histoire finit par les éloges de Mr. ... rré & de Mr. Bourdelin. Celui de ... Bourdelin donne l'idée d'un par... tement honnête homme ; celui de ... Carré est singulier : la principa... occupation de cet Académicien ... d'enseigner en secret aux *Dames ... lumineuse & la brillante Philosophie*, *le* R. P. Malebranche l'avoit trans... rté tout d'un coup.

ARTICLE XL.

...OURNAL DE LA FRANCE, ou Calendrier historique, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable depuis l'origine de la Monarchie jusqu'à present, avec une histoire abregée de la vie des Rois de France, & des remarques sur les divers établissemens qui se sont faits de leur Regne, dédié à Monseigneur le Dauphin. A Paris, chez

Claude Tibouſt place de Cambray, MDCCXV. *in* 12. *pages* 100.

MOnſieur l'Abbé Valerot nous donne ici ſous l'apparence d'un Almanac la méthode la plus ingénieuſe & la plus facile pour apprendre aux jeunes gens l'hiſtoire de France; elle conſiſte en deux parties. Dans la premiere on a marqué, ſuivant l'ordre des jours de l'année, les évenemens les plus remarquables de l'hiſtoire de France qui ſont arrivez chaque jour.

La ſeconde partie eſt une hiſtoire abregée de nos Rois, qui contient les dates préciſes de leur naiſſance, de leur couronnement, de leur mort, leurs caracteres, & ce que chaque regne a de plus remarquable. Qu'on faſſe apprendre aux enfans cet abregé par cœur, un mois au plus ſuffira; qu'ils apprennent enſuite l'évenement de chaque jour; & qu'ils le rapportent au tems & au regne ſous lequel il eſt arrivé dans une année, ils ſe rendront ſans peine, & preſque ſans étude, fort habiles dans l'hiſtoire de

'DESIA SACRA MYSTICIS
ılis copiosè inſtructa, cujus
ſſus primus ſunt prolegomena
univerſam Scripturam ſacram
pliſſima, in quibus I. De Scrip-
ı ſacra in genere, ejuſque pro-
'tatibus. II. De Metabolica; &c.
De Exegetica interpretatione
ur. Miſſus ſecundus. Commen-
ıs in Pentateuchum, reddens
ım litteralem anagogico-alle-
:o tropologico-ſymbolicum,
ıuæſtiones utiliſſimas, pièque
ſiſſimas, & diſcurſus ...

bus, seu Convivis apparata. A Joanne Laurent. Helvig Sacrosanctæ Theologiæ Doctore, Capituli ruralis Munnerstadiani Decano, & Parocho in Kissingen. Aut profer meliores epulas, & me convivâ utere, aut qualicunque nostrâ cœnulâ contentus esto. S. Hieronymus ad Pammachium Tom. I. Epist. 50. in Apolog. pro libris adversus Jovinianum. Tomi primi pars prima. Coloniæ, sumptibus Wilhelmi Metternich, Bibliopolæ, ann. M. D. CCXIII. Cum licentia & permissu Superiorum. C'est à dire, *Festin public & sacré, fourni abondamment de mets mystiques, dont le premier service offre des prolegomenes très amples sur toute l'Ecriture Sainte, où l'on traite. I. de l'Ecriture Sainte en général & de ses proprietez. II. de la Traduction III. de l'Interpretation de l'Ecriture. Le second service est un Commentaire sur le Pentateuque, où l'on explique le sens litteral, le sens anagogique, allégorique, tropologique & symbolique, par des questions très utiles, & pieusement curieuses, & où l'on distribuë*

liberalement aux Prédicateurs dans des digressions morales la matiere qu'ils doivent employer pour prouver les dogmes & pour instruire sur les mœurs. Tout est disposé selon un ordre nouveau & une methode singuliere. Le troisiéme service est la conclusion de tout l'ouvrage, où l'on a inferé diverses instructions, comme les confitures qu'on donne à la fin du repas aux Convives, c'est à dire, aux Pasteurs des ames. Par Jean Laurent Helbig Docteur en Théologie, Doyen du Chapitre rural de Mennerstad & Curé de Kissingen. A Cologne, chez Guillaume Metthernich 1713. *In folio, Et se vend à Paris,* chez Guillaume Cavelier ruë Saint Jacques au Lys d'or. *Premiere partie du premier tome, les prolegomenes, pages 116.*

MOnsieur Helbig, persuadé du besoin qu'ont les Prêtres d'entendre l'Ecriture Sainte, & touché de la voir négligée par plusieurs, sous prétexte qu'ils n'ont ni le tems de l'étudier, ni assez de revenus pour acheter le grand nombre de livres que cette étude demande, forma

dès le tems qu'il étoit au Séminaire l'ouvrage qu'il n'a exécuté que dans un âge avancé. Ce qu'il raconte de l'ignorance d'un Prêtre Alemand ne seroit pas croyable, si l'Auteur, témoin digne de foi, ne l'assûroit. Ce Prêtre, avec qui il faisoit voyage, l'ayant entendu parler des vertus du Pere des Fidelles, Abraham, de l'obéïssance courageuse qu'il avoit fait paroître en voulant sacrifier son fils : Je ne m'étonne pas, dit le Prêtre, que l'Empereur l'ait choisi pour son Prédicateur. Le bon homme, qui ne connoissoit nullement le Patriarche Abraham, crut que M. Helbig lui parloit du Pere Abraham de sainte Claire Prédicateur de l'Empereur Leopold.

Le zele que l'Auteur conçut de rendre l'étude de l'Ecriture sainte plus facile, eut de grands obstacles à surmonter : un mal d'yeux, une migraine continuelle, le manquement de livres ; il les surmonta. L'impression de ses sermons Allemans le mit en état d'acheter les livres necessaires, il emprunta les autres, & commença enfin, quoique tard, l'ouvra-

qui lui donnoient ces avis,
n pouvoit en entendant bien la
vulgate avoir une parfaite
sance de l'Ecriture, & qu'il
us sûr de la chercher dans cet-
te ouverte par l'Eglise & scel-
on sceau, que dans des sour-
rompuës par la mauvaise foi
s & des heretiques. Il prétend
x qui parlent avec plus d'em-
e la néceſſité d'étudier les lan-
ientales pour entendre l'E-
ſont des demi-ſçavans, qui
mployé tout leur tems à la
de quelques Grammaires &
ques dictionnaires voulant

teur au reste n'a pas négligé en
ment les autres versions, & il
massé au commencement de l'e
cation de chaque chapitre de la
gate, les autres manieres do
Traducteurs Grecs & Orientau
traduit le même verset.

Voici la méthode qu'il a s
Après les questions préliminair
le livre sacré & l'Auteur du
il met au commencement de cl
chapitre qu'il explique le som
de ce qu'il contient, les differ
des versions, & une courte ex
tion du texte. Ensuite il éclairc
différentes questions les diffi
qu'on forme sur ce chapitre, &
nit par les interprétations myst
& par les reflexions morales.

Il préfere dans l'exposition le
nions communes aux autres; il
che quelquefois dans les que
aux sentimens les moins ordinai
l'égard des sens allégoriques, il
tit sagement qu'ils n'ont d'au
qu'autant que le suffrage des S
Peres leur en donne.

La premiere partie du premi
me contient des Prolegomenes:

teur y traite des dispositions que demande l'étude de l'Ecriture Sainte. Il a raison d'exiger la pureté de cœur pour la prémiere : sans elle cette céleste nourriture de l'ame se change bientôt en poison. Ce qu'il dit du respect que l'on doit avoir pour les livres sacrez suffit pour couvrir de confusion les hérétiques, qui osent accuser l'Eglise Catholique de ne les pas assez reverer. Les regles generales qu'il donne pour réüssir dans cette étude sont tirées des Peres. La

cette verité, & c'est un des plus funestes *périls de ces derniers tems.*

Après quelques observations sur la définition de l'Ecriture sainte, & les differens noms qu'on lui donne, il s'arrête à prouver la divine autorité des livres sacrez : il fait sentir habilement les difficultez auxquelles cette preuve est exposée : la raison seule ne peut la découvrir, elle prouve invinciblement qu'il y a un Dieu, mais comme il a été libre à Dieu de parler ou de ne leur pas parler, on ne peut inférer la certitude de la révélation de la certitude de son existence. Le témoignage des Auteurs sacrez n'est pas suffisant pour établir leurs qualitez d'hommes inspirez de Dieu ; il est ridicule de recourir, avec quelques Protestans, à je ne sçai quel goût imaginaire, à un veritable fanatisme.

Si l'on se borne aux préjugez, on rend très-vraisemblable l'inspiration de l'Ecriture sainte, mais on ne peut par cette voïe seule ôter tout scrupule sur sa divine origine, ni sur son intégrité. Il est vrai que le

ysteme de religion qu'elle propose
st d'un côté si élevé au dessus des
dées humaines, & de l'autre si pro-
ortionné à ce que la raison nous
ait connoître des perfections de
Dieu, & à ce que l'experience nous
ait sentir de nos miseres & de nos
esoins ; que les loix que Dieu
ous y impose sont si pures, si uti-
es pour établir entre les hommes
n societé ferme & heureuse ; que
es prédictions que les saints livres
ous ont conservées sont si exacte-
nent accomplies, le rapport de l'an-
ien Testament au nouveau si juste,
u'on ne peut douter que la matie-
e de ces volumes respectables ne
ienne de Dieu ; rien n'y ressem-
le aux inventions humaines.

Les effets admirables que ces li-
vres ont produits, tant de nations
enlevées à l'idolatrie, & à la volup-
té, l'orgueil de tant de Philosophes
humilié, tant de cœurs changez,
tant d'ames sanctifiées, d'une ma-
niere excellente & visiblement sur-
naturelle, sont encore un argument
de leur céleste origine : ce qu'on
sçait des Auteurs éloigne toute idée

les artifices
imaginez pou
esprits.

Il faut cepe
témoignage d
re pour rendr
plete. Seule
qu'elle a fidell
pôt qu'elle a
dépôt n'est alt
ses parties ; se
les miracles qu
der ce livre si d
les autres. Les
de l'ancien Te
Chrétien nous
plus on consider

plus il paroît impoſſible qu'on les ait corrompus.

L'Auteur ne propoſe pas tout à fait de cette maniere les preuves qu'il a tirées de Salmeron & de Serarius, nous avons crû devoir les développer, & même les rectifier en quelque choſe.

M. Helbig n'a pas de peine en ſuivant ces principes à refuter la calomnie des Proteſtans. Ils imputent aux Catholiques d'enſeigner que toute l'autorité de l'Ecriture lui vient de l'Egliſe. L'Auteur propoſe fort nettement le veritable ſentiment des fidelles que les Proteſtans déguiſent.

La parole de Dieu a d'elle même ſon autorité divine ; mais cette autorité ne peut ſoumettre nos eſprits qu'autant qu'un témoignage infaillible nous la fait connoître. Dieu l'a manifeſtée par des marques indubitables, & aux Ecrivains ſacrez à qui il l'a inſpirée, & à l'Egliſe de leur tems, qui l'a reçûë en dépôt. Nous ne pouvons plus la connoître infailliblement que par le moyen de l'Egliſe, elle eſt toujours parole

tat, le ſceau
giſtrement c
Cours ſupérie
la volonté du l
font connoîtr
niere ſûre que
Roi. En vain
fauſſe ſubtilité
baraſſer les fid
vitieux qu'ils n
connoiſſons av
tude la divinité
criture, que p
l'Egliſe, mais
obligez d'attenc
tainement l'Ecr
connoître l'exiſt
lité de la veritab

vation, n'ont rien que de divin ; unité, son universalité, sa sainte- sa perpétuité, la rendent si visi- , qu'on ne la méconnoît que par faute.

Dans la suite l'Auteur traite les estions ordinaires sur le Canon livres sacrez ; il croit que plu- rs livres véritablement inspirez péri, mais il est embarrassé and il veut faire valoir les raisons en apportent les Interpretes qui ensent comme lui ; elles sont pro- s à persuader le contraire.

Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans toutes ſes obſervations : il n'omet rien de ce qu'on examine ordinairement. Dans les Prolégomenes il enſeigne que le S. Eſprit a inſpiré aux Auteurs ſacrez non ſeulement les choſes, mais encor les expreſſions ; que les paſſages d'Ecrivains profanes citez dans l'Ecriture ne deviennent pas parole de Dieu par la ſeule approbation qu'elle leur donne ; mais qu'ils le deviennent quand l'Ecrivain ſacré les adopte. Il examine s'il n'y a rien de faux ou de ſuperflu dans l'Ecriture ; il parle de l'éloquence & de l'obſcurité des livres ſacrez ; il remarque toutes les irrégularitez de grammaire qui ſont dans la verſion Vulgate, & les figures dont les Auteurs ſacrez ſe ſont ſervis.

Dans la ſeconde partie des Prolégomenes il réfute Vitaker, qui a prétendu que l'Ecriture ſainte traduite n'étoit plus la parole de Dieu ; il montre l'utilité des verſions, & il convient qu'on peut reconnoître ſans danger qu'il y a dans le texte original & dans les verſions

(e legeres fautes de copiſtes qu'on
loit corriger : il ſoutient que les
extes originaux n'ont point ceſſé
l'être authentiques ; il donne une
egere connoiſſance de la Maſſore &
le la Cabale, du Ketib & du Keri,
'eſt à dire, des mots mis à la marge
les bibles Hébraïques, *Keri* qu'il
aut lire à la place de quelques au-
res mots qu'on a retenus dans le
exte *Ketib*. Il raporte les principaux
Hébraïſmes, il raconte bonnement,
ur la foi du prétendu Ariſtée, l'hiſ-
oire de la verſion des Septante ; il
orte ſa crédulité juſqu'à défendre
es Septante cellules, où chaque In-
erprete travailla, dit-on, ſéparé-
nent. Ce qu'il dit de l'autorité de
ette ancienne verſion eſt plus ſoli-
le : il croit qu'elle eſt encore au-
hentique, & il apporte quelques
aiſons de la différence qu'on re-
narque en certains endroits entre
lle & le texte Hébreu : il rejette
omme une fable la corruption de
ette verſion par les Juifs. Il parle
ſſez brievement des autres verſions
Grecques, il s'étend davantage ſur
a Vulgate. Il traite, mais en peu de

mots, des autres versions, du Pentateuque Samaritain, des Paraphrases Chaldaïques.

La troisiéme partie contient la doctrine la plus commune sur les divers sens de l'Ecriture & les manieres différentes de l'expliquer, tout y est exposé clairement & méthodiquement.

ARTICLE XLII.

COMMENTARIUS IN librum Genesis, Auctore Joanne Laurentio Helbig sacræ Theologiæ Doctore, C'est-à-dire, *Commentaire sur la Genese, par Jean Laurent Helbig, Docteur en Théologie. Seconde partie du premier Tome. In folio, pages* 879.

L'Auteur suit dans ce Commentaire la méthode qu'il s'est prescrite, & que nous avons indiquée après lui. Il nomme dans la sixiéme question préliminaire les Interpretes qu'il a compilez, Josephe, Saint Augustin, S. Jérôme, S. Chrysostome, S. Julien de Tolede, S. Tho-

nas, Origene, Rupert, la glosse or-
linaire & la glosse interlineaire, Ni-
olas de Lyra, Paul de Burgos, Mat-
hieu Dornick, Tostat, Seraphin
Capponi, Caïetan, Oleaster, Sixte
le Sienne, le Pere Alexandre, Cu-
niranus, Berchorius, Pererius, Bac-
a, Benoît Fernandés, Stengeius,
Laurent de Sainte Françoise, Jean
le la Haye, Lorichius, Oliva, Ti-
inus, Estius, Kirker, Denis le Char-
reux, Moyse-Bar-Cepha, le P.
Henry de Bukentop, Cornelius à
Lapide. Il dit dans sa préface géné-
ale qu'on lui a reproché de n'être
ue le Copiste de ce dernier, il n'en
onvient pas, mais il répond ce que
aint Jérôme répondit à ceux qui lui
eprocherent de copier Origene : Je
egarde ce reproche comme une
rande loüange. *N'en merite je pas
uand je copie cet excellent Interprete,
ue tous les sages estiment, & que je
ai que vous estimez ?*

ARTICLE XLIII.

COMMENTARIUS IN Exodum. Tomus ſecundus.

Tome ſecond,

Commentaire ſur l'Exode, pages 276.

Commentarius in Leviticum. Tomus tertius.

Tome troiſiéme, Commentaire ſur le Levitique, pages 168.

Commentarius in Numeros. Tomus quartus.

Quatriéme tome, Commentaire ſur les Nombres, pages 236.

Commentarius in Deuteronomium. Tomus quintus.

Tome cinquiéme, Commentaire ſur le Deuteronome, pages 268.

NOus n'avons rien trouvé de ſingulier dans ces Commentaires. L'Auteur, toujours ſemblable à lui même, rapporte en peu de mots les opinions différentes, en choiſit une, donne des éxplications allégoriques, fait des reflexions morales. Il ſera utile à ceux qui ne peuvent pas lire beaucoup de livres,

Mars 1715.

vingt sept pages *in folio*.

ARTICLE XLIV.

UVEAU COMMENTA[illegible] r la Coutume de Chartres. Pa[illegible] erre de Merville Avocat en P[illegible] ent. A Paris, chez Henri C[illegible] ntier en la grande salle du [illegible]s, au bon Charpentier, & c[illegible] oël Pissot sur le quai des Au[illegible] is à la Croix d'or. *In* 4°. *pag.* [illegible]

Ne affaire importante qui voit se décider par la cou[illegible] e Chartres, & qui fut con[illegible]

ils ne s'étoient pas avisez, ou ne s'étoient pas donné la peine de creuser les questions & de lever les difficultez. M. de Merville les divise en toutes leurs parties, & les décide par les dispositions du droit Romain & du droit François, par le sentiment des meilleurs Auteurs, & par la jurisprudence des arrêts. Après de tels éclaircissemens y a-t'il lieu d'espérer qu'il n'y aura plus de procès dans le païs Chartrain ? Si l'intérêt invente encore des moyens détournez pour en susciter, il sera plus aisé de les juger.

La Coutume de Chartres fut réformée en 1508. Elle contient 116 articles, divisez sous vingt-trois titres, dont les sept premiers reglent ce qui concerne les fiefs : les autres traitent des cens, du doüaire, de la communauté de biens, des mariages & de la puissance des maris, du retrait féodal & lignager, des servitudes & de la prescription, des decrets & criées, des donations mutuelles, des donations & contracts entre vifs, des legs & dispositions par testament, des successions, des

tutelles & curatelles, des amandes des fiefs & cens, des amandes de champars & terreaux, des amandes pour bêtes prises en dommage, & pour n'avoir pas observé les arrêts & mains mises.

Tant de matiéres différentes en elles mêmes, & qui sont la source d'une infinité de questions, n'entrent point dans un extrait: on rapportera seulement quelques points touchant les fiefs; & c'est choisir ce qu'il y a de plus noble dans la Coutume.

Tout possesseur de fief est obligé de rendre au Seigneur Féodal foi & hommage, & de lui faire serment de fidélité: il n'y a là-dessus nulle exception de qualité, de dignité, ou Ecclésiastique, ou laïque, de sexe. Le terme pour s'acquitter de ce devoir, n'est que de quarante jours; lesquels expirez, le Seigneur féodal peut saisir & mettre en sa main le fief, & en faire ses profits, en usant néanmoins comme un bon pere de famille, c'est à dire, qu'il ne doit point y causer de dommage, comme abattre ou ruiner les bâtimens,

couper des arbres, ou faire choses semblables, par où le fief dépérisse. La possession d'un fief peut venir, ou de succession, ou par une autre voïe, comme par achapt, donation, leg, échange, transport, saisie pour des dettes; les successions se divisent en directes & collatérales: ce qui produit différens cas.

Le fils aîné peut du consentement de ses freres & de ses sœurs faire foi & hommage des fiefs qu'ils doivent partager, & le Seigneur Féodal est obligé de s'en contenter. Mais la prestation de foi & hommage faite par l'aîné après le partage, exempte-t'elle ses freres & ses sœurs, de s'en acquitter pour la part qui leur est échûë? Coüart s'attachant à la lettre de la Coutume, & l'interpretant favorablement pour eux, les en a crû exemts: M. de Merville, plus favorable au Seigneur, lui donne droit d'exiger de chacun la foi & hommage.

Si le fils ainé étoit mort avant son pere, & eut laissé des enfans, l'aîné de ceux-ci par représentation de son pere, entrant en la succession de son

ayeul, devroit être reçu à la foi & l'hommage pour ſes oncles, & ſes tantes ; de même pour ſes couſins & ſes couſines qui auroient auſſi perdu leur pere ou leur mere, une fille née de l'aîné auroit par répréſentation le même avantage.

Comme il faut être majeur pour prêter foi & hommage, c'eſt pour les fils à vingt & un an, pour les filles à quinze : en attendant cet âge, le Seigneur féodal eſt dit donner ſouffrance.

Quant au partage des fiefs, il ſe fait de cette ſorte. Dans les ſucceſſions directes, le fils aîné par droit d'aîneſſe prend le principal manoir, c'eſt à dire, la principale maiſon, ou le château, & trois mines de terre autour : la mine eſt de quarante perches, dont cent ſont un arpent, & la perche eſt de vingt pieds. Outre ce préciput, s'il n'a qu'un frere, ou qu'une ſœur, les deux tiers de tous les fiefs lui appartiennent ; & il ne lui en appartient que la moitié, ſi le nombre d'enfants eſt plus grand. Les ſucceſſions Collatérales ſe partagent également, & ſans nul avantage pour l'aîné.

La foi, l'hommage, le serment de fidelité, ne sont qu'un droit honorifique au Seigneur féodal : le rachapt est un droit utile, qui lui est dû autant de fois que les fiefs qui relevent de lui changent de maîtres & passent d'une main en une autre. Le nouveau Vassal qui entre en possession d'un fief, est obligé pour s'acquitter du rachapt, de faire trois offres au Seigneur féodal, ou d'une somme d'argent, dont ils conviendront de gré à gré, ou d'une somme, selon l'estimation du fief par les experts, ou des fruits & du revenu d'une année avec le marc d'argent, le marc estimé trente franes. Un reste de l'obligation qu'avoient anciennement les Vassaux de suivre leur Seigneur à la guerre, c'est qu'ils lui doivent encore un cheval de service ; mais ils s'en acquittent en payant Seulement une fois soixante sols, qui peut-être autrefois étoient le prix ordinaire d'un cheval.

Comme un fief n'est pas censé changer de main par une succession directe, aussi il n'est point sujet au rachapt: il n'en est pas de même d'une succes-

les transportoient le fief à

ıge de Chartres est d'une
duë, & contient le Per-
avec cinq Baronies, sça-
e, Brou, Auton, la Baso-
miral, où la coûtume est
en ce qu'elle assujettit les
lirectes au rachapt.

TICLE XLV.

ICE DE LA MARINE DU
ût 1681. commentée, &
vec les anciennes ordonnan-
it écrit & les nouveaux re-
par Mr. Pierre de Merville

mier de nos Rois qui semble y avoir donné quelque attention, est Charles VI. qui fit sur cette matiére une Ordonnance en 1400. Loüis XI. en fit une en 1480. François I. deux en 1517. & 1543. Henri III. une en 1584. Loüis XIII. deux en 1634. & 1635. outre plusieurs reglemens & arrêts qui émanerent de son Conseil sous son autorité, depuis principalement qu'il eut donné la surintendance de la navigation & du commerce de France au Cardinal de Richelieu.

Pour remonter plus haut, après plusieurs loix des Empereurs Romains touchant la marine, qui sont répanduës dans le Digeste & dans le Code, les plus anciens reglemens dont ont ait connoissance, sont ceux qui furent publiez sous le titre de *Rolle d'Oleron*, par Eléonor Duchesse de Guyenne & Comtesse de Poitou, qui ayant été répudiée par Loüis VII. avoit épousé Henri II. Roi d'Angleterre. Ils furent même reçus en France, comme il paroît par la compilation de Fontanon, & ils servirent aussi de modéle aux villes Anséatiques pour dresser *les Ordonnances*

[redacted]

Visbui , ainsi nommées de Visbui
ns l'isle de Gothland.

Ce n'étoit encore, pour ainsi dire,
ie des ébauches & comme des es-
s de ce que Louïs le Grand a mis
ns la derniére perfection, par son
rdonnance de la Marine , qui en
nq livres régle ce qui concerne la
risdiction de l'Amiral, les gens de
er, les contracts maritimes, la po-
e des Ports, & des rivages de la
er , la pêche qui se fait en mer.

Mr. de Merville s'acquitte parfai-
nent bien dans son Commentaire
ce qu'il a promis dans le titre. Sur
aque article il marque ce qui est
nforme aux anciennes Ordonnan-
s, & ce qui est nouvellement éta-
i. C'est un détail qu'il faut lire dans
uteur. On verra dans le premier
re de cet ouvrage ce qui concer-
les Officiers de l'Amirauté , &
ir jurisdiction. Le second livre
ite des gens & des bâtimens de
er. Le troisiéme explique les Con-
cts maritimes. On parle dans le
atriéme de la police des ports, cô-
, rades & rivages de la mer ; &
ns le cinquiéme de la pêche qui se

SECONDE L
au Pere To
de Jesus ,
de Saint Cy
prépare.

PAr la let
de vous
tems (Memo
sept cens quat
nouvelle éditi
œuvres de St. C
nai à entendre,
que je pourroi
dire davantage
eu quelque

Chancellier Seguier, il eſt à preſent
lans la Bibliotheque de M. le Duc
le Coiſlin Evêque de Mets ſon petit-
ls. Il a au moins mille ans d'antiqui-
é ; mais il eſt fâcheux qu'il ſoit dé-
ectueux, n'y ayant qu'un petit nom-
re des ouvrages de ce Pere. Néan-
noins les principaux traitez y ſont,
t encore les lettres à Donat & à
Demetrien, qui ſont, comme vous
ſavez, mon Reverend Pere, de très-
elles pieces. Il y a auſſi les actes du
Concile qu'il tint à Carthage, au ſu-
t du differend qui étoit entre lui &
Pape Etienne, touchant le baptê-
ne des hérétiques. Il y a encore le
vre *de laude Martyrii*, lequel on a
ccoutumé de mettre avec les ouvra-
es qu'on croit fauſſement attribuez
ce Pere. L'antiquité du manuſcrit
emble éxiger qu'on examine ſi le
yle de cet ouvrage peut convenir
u ſtyle de Saint Cyprien, Eraſme
yant dit dans ſes remarques ſur ce
vre : *Opinor neminem eſſe tam obeſæ
aris, quin illicò ſenſurus ſit ſtylum hu-
s operis longè latèque diſcrepare à dic-
one Cypriani.* J'ajoute, mon Reverend
ere, que ce livre ſe trouve mêlé

dans cinq anciens manuscrits parmi les traitez qui ne sont pas disputez à S. Cyprien, & que Florus Diacre de l'Eglise de Lyon en rapporte plusieurs fragmens dans le beau manuscrit de la grande Chartreuse dont je parlerai plus bas.

Le second manuscrit que j'ai reçû m'est venu de Grenoble, & m'a été communiqué par Mr. Bon, ancien Avocat au Parlement de cette ville. Il n'est pas bien ancien. Il m'a été néanmoins bien agréable & bien utile, y ayant trouvé plusieurs bonnes diverses leçons, qui ne contribuent pas peu à rétablir le texte de St. Cyprien. Il y a encore cela de considérable dans ce manuscrit, que l'on y trouve les lettres de Celerin à Lucien, & de Lucien à Celerin, dont les manuscrits sont très-rares. Je ne les ai trouvées que dans ce manuscrit, & dans un autre plus ancien qui est à moi.

Le troisiéme manuscrit est celui que Mr. le Président de Lamoignon m'a confié. Il est de la même antiquité que celui de Grenoble. Je l'ai trouvé très-correct en beaucoup

[redacted]

ndroits confidérables. J'y ai trou-
ıne chofe que je n'ai trouvée dans
un autre manufcrit, & dont je
is qu'il eft à propos de vous infor-
r, & d'en faire part au public par
re moyen. Il y eft donc dit en
fieurs endroits, & principalement
s le Concile tenu par S. Cyprien,
les hérétiques & les fchifmati-
s qui reviennent à l'Eglife Ca-
lique, doivent y être reçûs *bap-
to pœnitentiæ*; ce qui femble fe rap-
ter à ce que Tertullien appelle
ctionem pænitentiæ, que les Com-
ıtateurs expliquent du baptême
Saint Jean. Pour moi, qui fçais
dans les endroits du manufcrit
Mr. le Préfident où il eft parlé du
ifmus pœnitentiæ, il y eft auffi fou-
t parlé de l'impofition des mains,
impofitionem manûs, je n'aurois pas
peine à croire que celui qui a
ıté ce gloffeme à St. Cyprien, a
lu infinuer que St. Cyprien & les
es Evêques qui avoient été de fon
au fujet du baptême des héré-
ıes, s'étoient retractez, & avoient
raffé le fentiment du Pape Ef-
ıne, de même que St. Jérôme a

manuscrit, je peux dire que je les ai conferées avec trente-quatre manuscrits. Et d'autant que Pline nous a appris il y a longtems que *benignum & plenum ingenui pudoris est fateri per quos profeceris*, je marquerai éxactement dans mon édition tous les endroits d'où me sont venus ces manuscrits, n'y en ayant aucun, que je sçache, dans le Royaume, qui ne m'ait été envoyé très-obligeamment, excepté celui de l'Eglise Cathédrale de Tours, dont je n'ai pû avoir la communication, quoique j'aye fait un long séjour en cette ville, où j'aurois eû le moyen de le conferer à mon aise, sans que Messieurs les Chanoines eussent lieu de craindre qu'il s'égarât en mes mains. J'ai pourtant la principale obligation de ce refus à Messire Victor d'Avane, lequel s'opposa à la proposition qu'on fit en Chapitre de me le prêter; & ces Messieurs voulant marquer leur soumission aux volontez de leur confrere, furent tous de son avis. Ainsi c'est le seul manuscrit du Royaume que je n'ai pas vû.

' Messieurs les Chanoines de la ce-

Mars 1715.

... depuis mon re
ris, ils me l'ont envoyé d'ab
donnant la permission de le
tant que j'en aurois besoin.
e dois encore vous parler,
erend Pere, du livre des
es, dont les manuscrits sont
s. Je n'en ai vû que deux, &
êque d'Oxford remarque
dition qu'il n'a trouvé ce l
aucun ancien manuscrit. Il
ques Sçavans qui ont est
n'étoit pas de S. Cyprien,
cette raison ils l'ont mis pa
ivrages supposez. Mais le R
ond, lequel, comme tou

La foi, l'hommage, le ferment de fidelité, ne font qu'un droit honorifique au Seigneur féodal : le rachapt eſt un droit utile, qui lui eſt dû autant de fois que les fiefs qui relevent de lui changent de maîtres & paſſent d'une main en une autre. Le nouveau Vaſſal qui entre en poſſeſſion d'un fief, eſt obligé pour s'acquitter du rachapt, de faire trois offres au Seigneur féodal, ou d'une ſomme d'argent, dont ils conviendront de gré à gré, ou d'une ſomme, ſelon l'eſtimation du fief par les experts, ou des fruits & du revenu d'une année avec le marc d'argent, le marc eſtimé trente franes. Un reſte de l'obligation qu'avoient anciennement les Vaſſaux de ſuivre leur Seigneur à la guerre, c'eſt qu'ils lui doivent encore un cheval de ſervice ; mais ils s'en acquittent en payant Seulement une fois ſoixante ſols, qui peut-être autrefois étoient le prix ordinaire d'un cheval.

Comme un fief n'eſt pas cenſé changer de main par une ſucceſſion directe, auſſi il n'eſt point ſujet au rachapt: il n'en eſt pas de même d'une ſucceſ-

lebre & illuſtre Egliſe de S. Martin de la même ville en ont uſé bien différemment ; car dès que je leur eus demandé leur manuſcrit en l'année 1703. ils me l'envoyerent ; & le leur ayant redemandé depuis mon retour à Paris, ils me l'ont envoyé d'abord, me donnant la permiſſion de le garder tant que j'en aurois beſoin.

Je dois encore vous parler, mon Reverend Pere, du livre des ſpectacles, dont les manuſcrits ſont très-rares. Je n'en ai vû que deux, & M. l'Evêque d'Oxford remarque dans ſon édition qu'il n'a trouvé ce livre dans aucun ancien manuſcrit. Il y a quelques Sçavans qui ont eſtimé qu'il n'étoit pas de S. Cyprien, & pour cette raiſon ils l'ont mis parmi les ouvrages ſuppoſez. Mais le R. P. Sirmond, lequel, comme tout le monde le ſçait, étoit un très-bon Critique, n'étoit pas de cet avis, l'ayant cité deux fois comme de S. Cyprien dans ſes notes ſur Sidonius. Il n'a pas été le ſeul de cet avis. Mr. Herault le cite auſſi comme de S. Cyprien, dans le Commentaire qu'il a fait ſur l'Apologetique de Tertul-

lien. Peutêtre que l'avertissement que je donne ici au public produira des preuves certaines que ce livre est de S. Cyprien. Je suis avec respect, &c.

A Paris le 19e Février 1715.

ARTICLE XLVII.

ELOGE HISTORIQUE DU ROI, sur la conclusion de la paix générale, par Mr. l'Abbé de Bellegarde. A Paris, chez Jacques Collombat ruë S. Jacques, *in 12. pages* 450.

IL est peu d'Auteur à qui nôtre langue doive plus qu'à Mr. l'Abbé de Bellegarde; il a donné des regles pour la parler élégamment, il en connoit, & en fait connoitre par ses écrits toute la pureté, toute la délicatesse ; il a fait servir ces heureux talens à l'enrichir par un grand nombre de traductions, par des traitez de morale & de pieté, par des reflexions sur l'Ecriture, & le Public a reçu favorablement tous ses ouvrages, quoique leur multitude étonne; mais un esprit aisé, une vie

reglée , un grand zele de ſervir le public , rendent poſſible ce qui ne le paroît pas à de beaux eſprits négligens & dérangez. La concluſion de la paix eſt un ſi grand évenement de la vie du Roi, qu'un ſujet , auſſi tendre que Mr. Bellegarde l'eſt pour ſon Prince, n'a pû ſe taire. Le Roi, ſorti des nuages que la providence ne lui avoit oppoſez que pour l'éprouver , lui a paru plus grand que jamais , il a voulu faire ſentir à tout [redacted]

ARTICLE XLVIII.

TRAITÉ UNIVERSEL DES *drogues simples, mises en ordre alphabétique, où l'on trouve leurs différens noms, leur origine, leur choix, les principes qu'elles renferment, leurs qualitez, leur étymologie, & tout ce qu'il y a de particulier dans les animaux, dans les végétaux & dans les minéraux. Par Nicolas Lemery de l'Academie Royale des Sciences, Docteur en Medecine, seconde édition, revûë, corrigée, & beaucoup augmentée.* A Paris, chez Clement D'Houry, au bas de la ruë de la harpe, au S. Esprit 1714. *In* 4°. *pages* 922.

CE seroit certainement une imprudence très-condamnable dans un Medecin, d'ordonner un remede composé de drogues dont il ne connoîtroit pas les qualitez, & dans un Apothicaire, d'employer des drogues sans sçavoir les distinguer, & selon leur espéce & selon leur bonté. Il ne suffit pas à celui ci

de les acheter d'un Droguiſte, ou Epicier; il y va de ſa conſcience & de ſon honneur, de ſe rendre capable d'en faire le diſcernement par lui même. Et le Droguiſte eſt auſſi dans une ſemblable obligation, oûtre que l'interêt de ſon commerce l'y engage; ſçavoir auſſi l'hiſtoire particuliére de chacune des drogues, le païs d'où elles nous viennent, la maniére dont elles y naiſſent & s'y préparent: c'eſt peutêtre une connoiſſance de ſurérogation, mais qui convient fort aux perſonnes qui les manient. Ce traité de Mr. Lemery les inſtruira pleinement, & de ce qui eſt de néceſſité pour eux de ne pas ignorer, & de ce qu'ils peuvent regarder comme n'étant que de curioſité. La lecture en eſt même agréable & amuſante pour ceux qui ſont de toute autre profeſſion: ils n'ont qu'à le prendre en main, comme une des plus conſiderables parties de l'hiſtoire naturelle.

En effet, M. Lemery y a compris tout ce que la terre & les eaux nourriſſent d'animaux, d'arbres & de plantes; tout ce qu'elle renferme

d'une multi
& qui n'on
eux, c'eſt c
Mr. Lemery
le nom Latin
que choſe,
ſous celui-là i
dont ſe ſont
pour la ſignifi
nom François
deſcription, a
des qualitez q
& à toutes les
ſent, marque
Chymie en tire
les préparation
avant que de n
glige pas mêm

..., &

rablement augmentée en plu
res. Les corrections & les
ns moins importantes y sont
ées par une étoile, les addi
s importantes par cette figu
n en a compté jusqu'à quinze s
re A, & il y en a autant à pro
n sur les autres. On en a obse
la comparaison qu'on a faite
x éditions, en assez grand no
qui ne sont distinguées par
: marque. Cette derniere édit
erminée par vingt-quatre pl
, chacune divisée en seize co
mens, qui représentent aut
iverses plantes, ou de div
aux.

toutes les additions la plus...

des Sciences de l'année 1710. Il s'agit dans ces piéces principalement de la soye des araignées ; & on en a donné des extraits dans ces Memoires au mois de Mai 1710. & au mois de Juin 1713.

L'addition touchant le castor est curieuse, & faite sur une rélation de Mr. Sarrazin, Medecin à Quebec, également recommandable pour sa vertu & pour sa capacité ; & sur quelques observations de l'Academie des Sciences.

On se contentera d'en rapporter trois ou quatre. Sur le mot *Crystallus*, Mr. Homberg a observé qu'on peut teindre le crystal de roche taillé, en le mettant dans une teinture ou dissolution de sandragon en lame faite dans l'esprit de vin : le crystal se fend par petites crevasses imperceptibles en tous les endroits ; & la teinture y pénétrant fait prendre à tout le crystal une teinture rouge. On peut donner aux crystaux par la même méthode diverses autres couleurs, pourvû que les teintures ayent été faites avec de l'esprit de vin.

ou pendant l'intermissio
re heures en quatre heure
avant que d'en commence
avoir fait les remedes généi
sont les saignées & les pu
. Comme elles retiennent
leur effet ordinaire, qui e
rer beaucoup le ventre, l
: est d'avoir recours au l
. On a l'obligation de la
erte de ce febrifuge à Mr.
ne de l'Académie des Scien
en prend occasion de ren
que Mr. Lemery n'a mis
ion sur le Quinquina qu'a
emoires qu'il devoit tenir p

de-quoi se faire du pain, il en cuit pour toute sa vie ; & après cela il passe le reste de ses jours en repos, sans craindre la famine. Ce pain est fait de farine d'orge & d'avoine, qu'on paîtrit ensemble, & qu'on fait cuire entre deux cailloux creux. Il est presque insipide au goût, & plus il est vieux, plus il est agréable, de sorte qu'en ce païs-là on est aussi friand de pain dur, qu'ailleurs on aime le pain tendre. Aussi a-t'on soin d'en garder très-longtems pour les festins : & ce n'est point une chose extraordinaire, qu'au festin qui se fait à la naissance d'un enfant, on mange du pain qui a été cuit à la naissance de son grand-pere. Mais on n'est pas assez heureux de trouver partout de quoi faire ce pain ; car en quelques endroits on ne trouve ni orge ni avoine ; & l'on est contraint de broyer de l'écorce de sapin, & d'en faire une autre sorte de pain, qui se conserve aussi fort longtems. En d'autres lieux on fait du pain de gland.

Sur le mot *Moschus*, on ne peut convenir de ce que Mr. Lemery dit

du muſc ; par l'inſpection même de la peau de l'animal qui porte le muſc, & que le F. Du Soleil a reçûë de Bengale, on eſt obligé de penſer autrement. Mr. Rondeau, Marchand Epicier à Roüen, garde une peau toute ſemblable, qu'un de ſes amis lui envoya du Tonquin. C'eſt une eſpece de chevreil fort leger, qui eſt aſſez commun dans les Royaumes du Tonquin & de Boutan, & dont Mr. Tavernier a donné la figure dans ſes voyages du Mogol. Il eſt

tiennent au nombril de l'animal, est couverte d'un poil tourné en rond & conservant la figure du nombril: la même base, ce qui est extraordinaire, a aussi du poil en dedans, plus court & plus fin, qui quelquefois se mêle dans le musc. Les secondes sont oblongues, à peu-près de la figure d'un œuf coupé obliquement en deux; dans l'animal elles paroissent comme une tumeur, s'allongeant du nombril vers la partie postérieure du ventre: le dehors est couvert de poil, le dedans est uni.

La différente position des vessies dans le chevreil mâle & dans la fémelle fait aussitôt comprendre que le musc du mâle est cuit, & par conséquent plus odoriférant & meilleur. Les Marchands Droguistes n'ont pas eû raison de l'appeller musc du Tonquin, & de donner à l'autre le nom de musc de Bengale. Ce qui les distingue n'est pas le païs dont ils sont apportez: il seroit plus juste de les nommer musc noir, ou mâle, & musc blanc, ou fémelle.

... en sa plus grande per-
, où l'on réduit à des principes
ux les opérations qui regardent
alement les arts & le commer-
nt en entiers qu'en parties usuel-
aussi en logarithmes, en frac-
mmunes, & en fractions déci-
avec des démonstrations indé-
es de la Géometrie & de l'Al-
A Paris, chez J. de Nully
Jacques, & C. Jombert
es Augustins. Janvier 1715.
Parent de l'Academie R.
ofesseur de Mathématique
ysique.

... des T...

seconde est composée de regles dont l'usage est moins étendu, & qui conviennent particuliérement, ou à l'art militaire, ou à l'arpentage, ou au commerce.

On trouve dans la premiere les quatre opérations ordinaires, sçavoir, l'addition, la soustraction, la multiplication & la division, tant en entiers qu'en parties, avec leurs abregez & leurs démonstrations simples & naturelles expliquées dans les neuf premiers chapitres. Dans les quatre suivans il traite des regles de proportion simples, ou composées, droites ou inverses; & des regles conjointes droites & inverses; & donne des abregez, des explications & des démonstrations nouvelles & familieres de toutes ces regles, d'ailleurs assez embroüillées dans les Auteurs. Les chap. 14. & 15. sont employez aux pratiques & théories des regles de societé simples & composées. Il explique dans le 16. les regles d'estimation; dans le 17. il donne tous les différens usages des regles d'alliage. Il traite dans le 18. des progressions arithmetiques & géome-

triques ; & fait voir à cette occaſion une nouvelle application de la progreſſion géometrique triple à la pratique de la Statique ; ſçavoir, qu'avec les ſeuls poids de (1 liv. 3 liv. 9 liv. 27 liv. &c.) on peut peſer juſqu'à la valeur de leur ſomme, qui eſt ici 40 liv. en mettant des poids à propos des deux côtez de la balance, comme les Marchands le pratiquent dans le beſoin ; au lieu qu'avec les cinq premiers (1, 2, 4, 8, 16,) de la progreſſion géometrique dou-

en entiers qu'en parties. L'Auteur prend de là occasion de résoudre, pour servir d'exemples, quelques problêmes de l'art militaire assez curieux, & qui peuvent avoir leur utilité. Il suppose qu'on veüille former un quarré avec 2378 hommes, ensorte qu'il reste un quarré vuide au dedans du premier qui contienne dix hommes de front, & de file; & trouve que le côté du premier quarré doit contenir 49 hommes, & qu'il en reste encore 41 pour le besoin. Il suppose aussi que l'on est obligé par la nature du terrein qu'il faut occuper, de ranger 3781 hommes sous la figure d'un quarré long, dont la longueur est à la largeur, comme 5 a 3; & qu'il faut de plus laisser au dedans un quarré long & vuide qui ait 12 hommes en longueur & 8 en largeur, & trouve que la longueur du quarré long proposé doit contenir 80 hommes, & sa largeur 48, & qu'il reste encore un homme. Il fait la même chose à l'égard d'un triangle équilateral, & d'un éxagone régulier. Il trouve (par exemple) que pour former un tel éxagone avec

[redacted]

ooo hommes, laiſſant autour du entre un pareil éxagone vuide dont : côté ſoit de 12 hommes, il faut ue le côté du premier contienne 1 hommes, & il reſte encore 10 ommes pour le beſoin.

Tout le ſecond chapitre eſt emloyé aux regles des fractions vulaires, dont il fait l'application à elles de proportion compoſées & onjointes, & aux regles teſtamenaires. Il donne les théories de toutes es différentes regles. Il en déduit enre autres choſes, pour ſervir d'éxemle, la réſolution d'un problême les plus intéreſſans, dans lequel il ait voir qu'il eſt impoſſible de trouer une fraction qui marque le rapport de la circonférence d'un cercle ſon diametre, & cela en ſe ſervant le la célebre progreſſion Leibnizienne, qui ſe trouve démontrée en quantité d'Auteurs : car il fait voir que les ſommes des termes de cette progreſſion, à commencer depuis le premier juſqu'à un terme quelconque, ont toujours leur numerateur & leur dénominateur premiers entre eux, & par conſéquent irréduc-

tibles, & que cela se continuë même dans l'infini ; & comme on ne sçauroit trouver ce rapport exact qu'en prenant une suite indéfinie de termes de cette progression, il est manifeste que les exposans du rapport de la circonférence à son diametre, sont indéfinis en grandeur, & cependant toujours irréductibles entre eux. D'où s'ensuit l'impossibilité démontrée de ce fameux problême cherché depuis si longtems, aussi bien par les plus sçavans Géometres, que par les commençans ; & cela par une proprieté que l'Auteur de la progession, aussi bien que tous ceux qui l'ont démontrée depuis lui, ont apparemment ignorée ; puisqu'ils n'auroient pas manqué d'en tirer la conséquence que M. Parent en a déduite.

Il ne reste plus que de trouver assez de docilité, de raison & de lumiere, dans les Géometres encore entêtez de ces problêmes, pour vouloir bien ouvrir les yeux & reconnoître la chimere après laquelle ils courent, & l'on ne doit pas tenir moins de compte à Mr. Parent d'a-

voir délivré la Géometrie de cette chimere, que si le problême eût été possible & qu'il l'eût découvert; d'autant que s'il eût été possible, le chemin qu'il a pris lui auroit donné des fractions toutes réductibles, dont la derniere auroit été finie, & par conséquent connuë.

Il explique l'arithmétique décimale dans le ch. 3. & y donne un essai de multiplication, de division, & de regles de proportion en entiers & parties, par le moyen de tables de réduction, qui sauvent la connoissance & la pratique des parties; ce qui réduit l'arithmétique aux seuls entiers, à peu près comme dans celle des Chinois, & ce qui abrege beaucoup le travail & le tems.

Dans le 4e. il fait un parallele de la soustraction, multiplication & division en entiers & parties, avec les plus usitées des différens Auteurs; & pour cet effet il donne toutes les différentes maniéres de faire les dernieres opérations, ce qui se monte à 6 pour chacune; & fait voir que celles qu'il a suivies dans la premiere partie sont les plus abregées. Il

cette nouvell
dernier chap
d'additions a
derniere part
regles d'eſcor
& banquiers ;
vent ils ſe trou
de ces ſortes d
fréquentes pa
En un mot ,
que ait été trai
nombrable d'
pas de trouver
de pratiques ,
bregez nouvea
les reconnoître
coup d'œil , l'A
d'une étoile

de toutes les pratiques de l'Arithmetique, qu'on ne trouve ailleurs que dépendamment de la Géometrie ou de l'Algebre, ce qui engage ceux qui veulent entendre cette ſcience à en apprendre au moins deux au lieu d'une ſeule, & à avoir recours à des maîtres, ce qui double la peine, le tems & la dépenſe, au lieu qu'il eſpere qu'avec un peu de diſpoſition & d'application, chacun pourra déſormais entendre de ſoi-même cette premiere partie de Mathématique.

Il ajoute à la ſuite de la table 27 axiomes, ou principes de raiſon, d'où toutes les Théories de ce traité ont été tirées, & qui ſont comme un ſecond tableau où l'on voit tout le traité en raccourci. L'Auteur en promet autant ſur la Géometrie dans le cours de cette année; & afin que les Sçavans trouvent de quoi profiter dans la lecture de ce volume, de même que les commençans, il a joint à la fin la réſolution de pluſieurs problêmes phyſico-mathématiques, auſſi utiles que curieux, qu'il n'avoit, pour ainſi dire, qu'ébauchez dans ſes eſſais de Mathématique & de

Physique des deux éditions. Dans le premier de ces problêmes il détermine la situation, route & vitesse d'un vaisseau poussé par le vent, d'une maniere plus générale que celles qu'il a publiées en 1705. & 1713. & qui les comprend toutes deux. Il reprend la question dès les fondemens, & descend dans le dernier détail. Et afin que sa théorie soit plus complette, il adjoute à ce premier problême, un second sur les résistances des figures mûës dans l'eau. Ce problême en renferme près d'une vingtaine d'autres; car il y examine les cercles, les figures paraboliques, elliptiques & hyperboliques; les pyramides, les cônes, les spheres, les sphéroïdes oblongs & aplatis, les conoïdes elliptiques & hyperboliques, tant sur les axes que sur les bases & sur les tangentes &c. On trouve dans tous ces problêmes quelque chose de singulier, par éxemple, la résistance du demi cercle & les deux tiers de celle de son diametre, & les quatre tiers de celle de son triangle rectangle isoscele inscrit; la résistance d'un cône droit & rectangle n'est que la moi-

 tié

tié de celle de ſa baſe ; ſi l'angle du ſommet eſt de ſoixante degrez, elle n'en eſt que les trois quarts ; & ſi cet angle eſt de 30 degrez, elle n'en eſt qu'un quart. Il trouve encore que la réſiſtance d'un hemiſphére n'eſt que la moitié de celle de ſa baſe ; mais ce qui paſſera pour un veritable paradoxe, c'eſt que cette réſiſtance de l'hemiſphére ſoit préciſément égale à celle de ſon cône droit rectangle inſcrit. Toutes ces réſolutions ſont tirées d'une formule très-générale qu'il a donnée dans ſes élémens de Méchanique & de Phyſique en 1699. 4^e^. partie chap. 20. Entre autres choſes il entre dans un grand détail ſur la réſiſtance du vaiſſeau à plat & varangues, propoſé par Mr. Neuton, & conſtruit par Meſſieurs Fabio & De l'Hôpital, & trouve une eſpece de nouveau paradoxe dans la comparaiſon de la réſiſtance de ce ſolide avec celle de ſa baſe, ſçavoir, qu'elle n'en eſt que la 67^e^ partie. Les nouvelles méthodes par leſquelles on a trouvé pour ce vaiſſeau la figure de moindre réſiſtance n'auroient-elles point erré par trop

de bonté ? C'eſt ce qu'il laiſſe à examiner aux Sçavans.

Dans le 3e problême il calcule le vol des oiſeaux en toute ſorte de circonſtance, par une méthode beaucoup plus courte & plus générale que celle dont il s'eſt ſervi dans les eſſais de la 2e édition. Il ſe fonde entre autres choſes ſur un principe d'Hydroſtatique, tiré de quantité d'experiences conſtantes, lequel paroît ſingulier par ſon extrême ſimplicité, ſçavoir, que toujours 22 fois le quarré de la viteſſe de l'air multiplié par la baſe contre laquelle il choque, donne le poids en grains qu'il peut ſoûtenir à pareille diſtance de l'axe.

Dans le 4e problême, il réſout les queſtions préliminaires de la perſpective dans leſquelles on tombe lorſqu'on veut commencer un tableau, fondé ſur des principes différens de ceux qu'il avoit employez dans nos Memoires d'Octobre 1713. & plus convenables à cet art. Enfin, dans le 5e il réſout entre autres choſes une objection fort curieuſe, & qui a déja été propoſée contre le ſyſtême de Deſcartes ſur le flux & re-

flux de la mer. Sçavoir, comment il eſt poſſible que la lune étant dans le tropique du Capricorne, agiſſe auſſi fortement ſur les eaux de la mer pour les pouſſer vers les côtes de l'Europe, que quand elle en eſt plus voiſine de 47 degrez dans le tropique d'Eté. De plus, en perfectionnant la démonſtration de Mr. Mariotte ſur la diminution des jets d'eau verticaux par la rencontre de l'air, & ſuppoſant que DE ſoit la hauteur du réſervoir d'un jet d'eau par experience, DH celle de ce jet, que DA eſt la hauteur d'un ſecond reſervoir dont on veut connoitre celle de ſon jet DG, il trouve ($DG = \frac{AD \times DE \times DH}{DE \times DH + DA \times EH}$) au lieu de la raiſon doublée de celle des reſervoirs que Mr. Mariotte conclut, & fait voir par les experiences même de Mr. Mariotte, que cette regle eſt auſſi exacte que nous en ayions en Phyſique, & beaucoup plus que celle de M. Mariotte.

de Nôtre-Seign
A Lyon, chez
4°. *Tome prem*

TOut le m
l'Auteur
des Prédicateur
teres, après a
tomes tous les
le ſouhaitoit,
d'un homme de
ans. L'Auteur
extraordinaire
tie de ſon ouvra
édition eſt venc
que d'être finie
ce qu'on n'oſoit

mysteres, a des diffi-
ne Bibliotheque de Pré-
ir les sujets de morale
ir préparer les Orateurs
traiter dignement les
l faut éclaircir les ques-
Théologie les plus abs-
ut rabaisser la partie la
de cette divine scien-
portée du peuple. Il
ude la plus rigide dans
expressions, parceque
itieres importantes la
e dans le langage jette
urs de dogme. L'Ecri-
Peres fournissent beau-
les Predicateurs mo-
ssent peu. Un mauvais

mysteres de petits détails de morale, ornez d'un stile fleuri, & de portraits où le pécheur se reconnoît sans se déplaire, où la politesse de l'Orateur frape seule, sermons qui n'instruisent ni ne touchent, & qu'on pourroit réciter dans une Académie, dans une Mosquée, dans un temple d'idoles, sans presque y rien changer; discours où ces Rhéteurs Grecs, qui corrompirent l'éloquence à force de la farder, reconnoîtroient tout leur art; sermons également éloignez de la simplicité convaincante des Apôtres & du sublime des Prophetes; discours qui ne demandent dans l'Orateur, ni connoissance de la Théologie, ni lecture des Peres, ni étude de la religion, ni communication avec Dieu; sermons dont on prend le stile dans les Romans, & la matiere dans les cercles des Dames. Est-ce ainsi que les saints Peres instruisoient leurs peuples ? On veut être éloquent, il suffiroit de vouloir être instructif & édifiant; mais qu'on veuille être éloquent, j'y consens; les mysteres de la religion, ces chefs

d'œuvres de la ſageſſe, de la puiſſance, de la juſtice, de la bonté de Dieu, n'ouvrent-ils pas un vaſte champ à l'éloquence, ne la ſoutiennent-ils pas par le merveilleux, n'élevent-ils pas l'eſprit, n'intéreſſent-ils pas le cœur ? Les modeles divins que les actions de JESUS-CHRIST nous préſentent, les exemples de ſa ſainte mere, s'ils étoient propoſez avec art, ne ſeroient-ils pas plus propres à reformer les mœurs, que des regles de morale propoſées froidement & des peintures ſatiriques ? Ne le cachons pas, cette maniere de prêcher les myſteres a été introduite par les Janſéniſtes, & ce n'eſt pas la moins dangereuſe des nouveautez dont ils ont infecté l'Egliſe. Le Pere Bourdalouë a retenu en ce genre, comme dans les autres, la véritable maniere de prêcher chrétiennement. Ceux qui voudront l'imiter trouveront dans le livre dont nous parlons, tous les ſecours neceſſaires pour le faire : l'Auteur y a recüeilli avec ſoin tout ce que les ſermons & les traitez de pieté les plus eſtimez ont de propre à éclaircir les

mysteres, & à en faire sentir la grandeur & l'importance.

ARTICLE LI.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très puissant & excellent Prince, Monseigneur Charles de France Duc de Berry, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denys en France, le 16. Juillet 1714. Par Monsieur l'Abbé le Prevost, Prédicateur du Roi.* A Paris, chez Estienne Papillon ruë Saint Jacques, 1714. *In* 4°. *pages* 46.

CE n'est pas ici le coup d'essai de M. l'Abbé le Prevost, on l'entend depuis quelques années avec plaisir dans les principales Eglises de Paris; la Cour l'a entendu cet Avent & l'a fort applaudi. Son premier panégyrique de S. Loüis, prononcé devant l'Académie Françoise, a été rendu public, & ce Corps célebre, ces Juges souverains de l'éloquence, lui en ont demandé un second, qu'ils n'ont pas moins estimé que le premier. Ses Oraisons

rt & veritablement Chréı
ıteur nous y représente D
.oyant tour à tour la bonté
ité, les faveurs & les cl
, pour nous rappeller à lu
egarder la mort de l'aim
e dont il est le Panegyri
ne un coup de rigueur
devons profiter pour en év
us rudes, comme une voix
qui I. *instruit les grands, pa*
s qu'il nos ôte, à s'attach
: qui II. *instruit les peuples,*
inces qu'il nous ôte, à chérı
ı plus les Princes qu'il nous l
mmencement de la prem

„ tient ; qu'à ce Roi immortel, „ qui leur prête son autorité pour „ maintenir l'ordre dans l'Univers ; „ qu'à ce Dieu seul puissant par lui „ même, seul grand sans mesure, „ seul sage sans mélange d'imper- „ fection, qui les a mis sur nos têtes ; „ non pour eux, mais pour sa gloire, „ & qui les doit juger avec plus de „ rigueur, parcequ'il les a prévenus, „ ornez, enrichis avec plus de mi- „ séricorde. Ecoutez-le donc, ce „ Maître, Grands du monde : c'est „ lui qui nous parle dans la triste cé- „ rémonie qui nous assemble ; il „ faudroit que frappez du plus cri- „ minel aveuglement vous eussiez dit „ dans vôtre cœur, comme l'insensé, „ il n'y a point de Dieu, si vous ne „ reconnoissiez pas sa voix suprême „ dans tous ces lugubres évenemens, „ qui ont jetté parmi nous la surpri- „ se & l'effroi, la tristesse & la cons- „ ternation ; mais à nous borner à la „ mort de Monseigneur le Duc de „ Berry, quelles leçons Dieu ne nous „ fait-il pas ? Il l'enleve dans toute la „ vigueur de la jeunesse, dans un „ tems où il étoit la consolation du

: , a ne point compter fi
:ce de l'âge, à ne point dif
le ſervir ; & à vous atta
ıi ſeul, parceque tout ce
us en écarte n'eſt que vai
ſere, abomination.
édification des Auditeurs
le but de tous ceux qui pa:
face des ſaints Autels, la v
être la meſure des loüanges
ıe un Orateur Chrétien. M.l
Prevoſt peut leur ſervir de
dans l'accompliſſement de
irs ; il ne donne à ſon Pr
des éloges avoüez, il le p
ı'il étoit, l'image de ſon v

dit d'une maniere à instruire & à toucher ses Auditeurs. Voici un endroit où ce talent paroît, & cet endroit suffira pour exciter l'envie de lire toute l'oraison. " Helas ! que l'état des Puissances merite, selon » Dieu, de compassion, & que les » peuples leur sont redevables, non » seulement quand elles édifient; » mais encore quand elles ne scan» dalisent pas ! Tout ce qui les en» vironne les invite à s'égarer, & » cherche à les amollir : c'est à eux » que s'attache, & autour d'eux que » se répand la séduisante volupté ar» mée de ses funestes attraits ; quel» les formes ne prend-elle pas pour » les vaincre, & de quels artifi» ces n'use-t'elle pas pour assûrer » sa victoire ! Admirons ici la divi» ne providence, & rendons lui gra» ces, d'avoir secouru le jeune Prin» ce, & de lui avoir épargné au mi» lieu des fragilitez humaines, des » chûtes éclatantes, & plus fatales » encore à la foi & à la Religion, » qu'à la reputation & à l'honneur ; » cependant quoiqu'il n'eût point » à se reprocher certains vices scan-

... les plaisirs, & ...
l'usage, quoique naturel, d...
sa prospérité, sans en faire u...
fréquent du calice & de la ...
fication de JESUS-CHRIST ? ...
bien de fois a-t'il reconnu qu...
choit contre l'esprit du Ch...
nisme, & s'en est-il affligé ...
e secret ? La régularité du ...
phin son frere lui étoit su...
ne source féconde de rem...
! Messieurs, quel nom vie...
prononcer, & pourquoi fa...
e je reveille le souvenir d...
ort si funeste à nôtre pat...
is que dis-je, ce souveni...
Foibli...

» vôtre cult
» consolé d
» pieux, équ
» ce n'est qu
» vertement
» gile, & qui
» tien par la
» dale : ou bi
» à prévoir
» pour en pro
» qui bâtissen
» tenebres sur
» de la rapine
» s'il leur éto
» créer la dise
» bondance, p
» mainement d
» de leurs con

„ les ſont ſes diſpoſitions ? Quel eſt
„ ſon langage ? *Je croyois*, répond-il ;
„ *être mieux : mais Allons, puiſque Dieu*
„ *le veut.... Allons puiſque Dieu le veut.*
„ Edifiantes, mais lamentables pa-
„ roles, trop éxactement verifiées
„ peu après. Helas ! Prince, il eſt vrai,
„ vous irez, & vous n'irez que trop
„ rapidement au terme fatal où nous
„ vous voyons aujourd'hui, & où
„ nous vous perdons pour toujours.
„ *Allons, puiſque Dieu le veut.* Dans un
„ Prince de vingt huit ans, attendiez-
„ vous, Meſſieurs, cette ſoumiſſion ?
„ Le fidelle Iſaac ſe préſenta-t'il au
„ ſacrifice avec plus de docilité ? Se
„ plaignit-il moins de la rigueur de
„ ſon ſort ? oublia-t'il plus parfaite-
„ ment ſon âge tendre, & ſon état
„ heureux & paiſible ? *Allons, puiſque*
„ *Dieu le veut.* Dans cette réponſe gé-
„ néreuſe & chrétienne, toute la re-
„ ligion du Prince ſe développe ;
„ toutes ſes vertus s'éxpriment. N'eſt-
„ ce pas, comme s'il diſoit : Dieu eſt
„ trop grand, pour refuſer d'obéïr :
„ trop bon, pour ne pas eſperer en ſes
„ miſericordes, ſoutenu de ces ſenti-
„ mens, il ſe lave juſqu'à trois fois

„ *dans les fontaines du Sauveur*; il reçoit
„ en victime préparée au coup mor-
„ tel, l'Agneau divin qui donne l'im-
„ mortalité ; il ouvre lui-même son
„ sein, & présente son corps à l'onc-
„ tion sacrée, il répond aux prieres
„ de l'Eglise d'un ton plus ferme que
„ le sacré Ministre qui les prononce.
„ Touché des attentions & des assi-
„ duitez du Roi son grand pere,& son
„ maître, sa reconnoissance va jusqu'à
„ la délicatesse, & sa délicatesse jus-
„ qu'à l'inquiétude : il craint de n'a-
„ voir pas eû, pour le satisfaire, assez
„ d'ardeur & d'application ; mais il
„ se reproche encore tout autrement
„ d'avoir négligé de plaire à Dieu. Je
„ ne vous dirai donc point ici qu'il
„ regarde la mort avec l'intrépidité
„ dont les Héros regardent les dis-
„ graces : ce seroit la loüange d'un
„ Philosophe, & je loue un Chré-
„ tien. Mr. de Berry s'humilie com-
„ me pécheur, sous la main puissan-
„ te du Très-Haut : il sent tout le
„ poids de ses iniquitez : sa foi est
„ trop éclairée, pour lui permettre
„ d'être tranquille,& de ne pas trem-
„ bler dans la terrible attente des Ju-
„ gemens de Dieu.

ne pouvons refuser à nos
le plaisir de lire ici les mo-
consolation que l'Orateur
u peuple François en finis-
discours.

étiens, nous sommes encore
nalheureux que coupables.
nel se souvient toûjours de
iennes miséricordes, & quel-
gitime que soit nôtre dou-
ious pouvons en adoucir l'a-
ne, en nous disant les uns
tres, comme les enfans de
le disoient dans leur infor-
ivec quelque sorte de com-
:e : *Pater adhuc vivit* : Nôtre
t encore. Oüi, Messieurs, ce
ii nous a vû naître ; ce Roi
ritéroit de vivre toûjours,
voit ici bas des recompenses
de lui, ce Roi qui ne peut
rop long-tems pour nôtre
, que lui seul peut rétablir
re durable, ce Roi dont la
vation fait le bonheur de
& la consolation de l'Eglise,
ncore, Messieurs, le Ciel
serve, & nous épargne en

„ le conſervant, *Pater adhuc vivit*; „ non ſeulement il nous eſt donné „ de le voir ſurvivre à tant de revo„ lutions, ce Monarque, l'objet de „ vos vœux; mais il ſe prépare un „ autre lui-même dans le jeune Dau„ phin, unique & précieux reſte d'un „ ſang qui doit perpétuer nôtre bon„ heur : *Eſt nobis Pater & puer parvu„ lus* : il croît, il ſe fortifie, ce ten„ dre Prince que la mort menaça, en „ nous arrachant ſon aimable frere : „ il charme déja par ſes maniéres, & „ par ſes réponſes, il fait toute la „ joye de nôtre pere commun : *Eſt „ nobis Pater & puer parvulus, cujus „ frater mortuus eſt.*

ARTICLE LII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, très-puiſſant & excellent Prince, Monſeigneur Charles de France Duc de Berry & d'Alençon, prononcée à Alençon dans l'Egliſe de Nôtre-Dame, le trentiéme du mois d'Août 1714. *Par Mr. l'Abbé Favier, de l'Ordre de Cluni, Prieur Titulaire de Sainte Croix de* Mars 1715.

Provins. A Paris, chez Etienne Papillon, ruë S. Jacques, 1714. *in* 4°. *pp.* 36.

MOnſieur l'Abbé Favier emprunte les paroles de Jeremie, *Helas, helas, Seigneur mon Dieu, s'écrie-t'il, après le Prophete, avez-vous donc trompé ce peuple & la ville de Jeruſalem, en leur diſant vous aurez la paix; & voilà que l'épée vient de les percer juſqu'au cœur.* Ainſi, continuë l'éloquent Orateur, „pouvons-nous „parler dans le triſte évenement qui „nous a fait répandre tant de larmes „depuis pluſieurs mois. La paix après „laquelle nous avions ſi longtems „ſoupiré, deſcenduë enfin des „Cieux, ſembloit nous annoncer un „heureux avenir. Nous la regardions „comme le ſigne favorable, & le „gage certain, d'une alliance qu'il „avoit plû au Dieu des miſéricor„des de contracter avec nous; & „loin de toute allarme, nous eſpe„rions que toute chair qui a vie, ne „périroit plus déſormais par le glai„ve des vengeances.

„Mais idées trompeuſes! vaine

„ confiance ! un coup mortel vient
„ de nous percer jusqu'au cœur: *Ecce*
„ *pervenit gladius usque ad animam.* La
„ mort impitoyable a étendu encore
„ une fois sa main. Elle nous a enle-
„ vé un Prince qui faisoit nos déli-
„ ces, qui étoit l'objet de nos vœux,
„ sur qui nous fondions une partie
„ de nos plus belles esperances ; un
„ Prince que nous respections, que
„ nous aimions, un Prince qui par
„ l'égalité de son esprit, par la droi-
„ ture de son cœur, par la bonté de
„ son naturel, par la douceur de son
„ caractere, par son affabilité, son
„ équité, sa probité, étoit de ces
„ hommes dont parle l'Apôtre, que
„ la providence n'a placez au dessus
„ des autres, qu'afin qu'ils contri-
„ buassent à les rendre heureux, & à
„ leur faire passer des jours doux &
„ paisibles.

„ Ah ! grand Dieu, nous oublions
„ volontiers tous les maux que nous
„ avons soufferts pendant une guer-
„ re longue & opiniâtre ; mais, *Er-*
„ *gòne decepisti*, ne nous avez vous
„ donc accordé la paix avec nos en-
„ nemis, que pour nous faire vous

„ même une guerre plus cruelle ?
„ Falloit-il étendre ainſi vôtre cole-
„ re de génération en génération ?
„ Après tant de nobles victimes que
„ vous aviez déja ſacrifiées à vôtre
„ courroux, vôtre épée ne devoit-
„ elle pas ſe repoſer, & n'étoit-il pas
„ tems qu'elle ceſſât de fraper ?

„ Rendons, Meſſieurs, rendons
„ l'honneur qui eſt dû à la grandeur
„ de nôtre Dieu. Ses œuvres ſont
„ parfaites; ſes voyes ſont pleines d'é-
„ quité. Il eſt rempli de juſtice

Toutes les parties de son discours répondent à l'exorde. Il y a beaucoup d'art dans le commencement de la premiere partie.

„ S'il ne nous étoit jamais permis „ d'honorer de nos éloges que ces il„ lustres morts qui ont été les prin„ cipaux mobiles des plus grands „ événemens ; que ces maîtres du „ monde, qui ont rempli l'Univers „ du bruit de leurs actions éclatantes, „ en présence desquels toute la terre „ est demeurée dans le silence, & „ dont la vie a été comme une espece „ de tissus de prodiges ; j'en conviens, „ Messieurs, je ne me présenterois „ pas ici avec autant de confiance „ que je le fais. L'éloge de Monsei„ gneur le Duc de Berry n'est point „ susceptible de ces récits qui atti„ rent d'abord l'admiration, & qui „ jettent tout d'un coup de la surpri„ se & de l'étonnement dans les es„ prits.

„ Mais quand je fais reflexion que „ ce sont les occasions qui lui ont „ manqué, & non pas lui qui a man„ qué aux occasions ; qu'il a paru „ avec toute la distinction d'un Prin-

de son rang dans celles où son
voir l'a engagé, que la mort lui
vi celles que le tems auroit pû
faire naître ; que les exploits
erriers dépendent souvent plus
hazard & de la fortune, que de
trépidité & de la valeur ; & sur
t que ce n'est point là, comme
is l'enseigne Saint Augustin, ce
distingue le Prince Chrétien de
olâtre : quand je pense que dans
Prince Chrétien on doit plutôt
tacher aux qualitez du cœur
à tout le reste, que pour meri-

„ cheat du Trône, que d'aimer la „ justice ; & que leur principale at„ tention doit être d'éloigner d'eux „ le mensonge & la vanité : quand, „ dis-je, je fais toutes ces reflexions, „ alors je m'anime d'une sainte liber„ té, & plein de l'esprit de vérité „ qu'exige de moi mon ministere, je „ dis que nous avons raison de pleu„ rer le Prince que nous avons perdu: „ *Suprà mortuum plora.*

„ En effet vit-on jamais un esprit „ plus doux & plus affable ; un cœur „ plus universellement bon & bien„ faisant ; une ame plus remplie de „ droiture & d'équité ? Et ne fut-ce „ pas par ces traits de ressemblance „ que la Providence acheva de for„ mer dans le fils cette image du pe„ re, déja commencée au dehors & si „ bien marquée, que les yeux ne „ pouvoient l'y méconnoître ? L'é„ ducation les fortifia, ces aimables „ traits ; l'âge & la raison les perfec„ tionnerent.

Il faut nous arrêter, nous transcririons insensiblement tout le discours ; égal par tout, il se fait lire tout entier avec le même plaisir.

Mars 1715.

ARTICLE LIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HAMBOURG.

E traité de Mr. Botticher, Me-
decin de Copenhague, sur la
te, est le fruit des éxpériences
'il fit lui même dans cette Capita-
de Dannemark en 1711. Il croit
[illegible] une fievre ma-

que, sont, selon lui, d'éxcellens préservatifs contre cette funeste maladie ; mais la thériaque est un remede dangereux, parcequ'il contient beaucoup d'alcalis & qu'il augmente la dissolution du sang.

Joannis Gottlieb Botticher Medicinæ Doctoris Hafniensis morborum malignorum, inprimis pestis & pestilentia, brevis & genuina explicatio, sanis principiis & propriis observationibus superstructa, cui pestis per sex menses anno 1711. Hafnia savientis brevissima & vera historica descriptio hinc & indè est adjuncta. Hamburgi, ann. 1713. *in* 8°.

DE ROSTOCK.

On a imprimé ici le cours de Philosophie de Mr. Æpin en six volumes.

Francisci Alberti Æpini introductio in Philosophiam, 6 volumes.

On a aussi imprimé un volume des lettres de Mr. Garman.

Christiani Friderici Garmanni Epistola.

DE BERLIN.

Mr. Paul Ernest Jablonski a choisi la langue Lycaonienne, dont il est parlé dans le ch. 14[e]. des Actes, pour le sujet d'une dissertation sçavante, où il éxamine si c'étoit un dialecte du Grec, ou une langue differente, il se détermine à en faire une langue étrangere aux Grecs : il développe à cette occasion l'histoire de toutes les langues qu'on parloit dans l'Asie mineure. Selon lui les Phrygiens étoient Thraces, c'est ce qu'on aura de la peine à lui accorder :

a lui passera plus aisément que les Lycaoniens parloient la même langue que les Cappadociens, & que la langue des Cappadociens étoit mêlée de Syriaque.

Disquisitio de lingua Lycaonica ad locum Actorum XIV. v.11. speciminis loco placido eruditorum examini oblata, à Paulo Ernesto Jablonski. Berolini, in 4°.

DE BRESLAU.

M. Ebert a publié les vies de cent Silésiens distinguez dans la Republique des Lettres.

Gasparis Eberti centuria Silesiorum eruditione celebrium, in 4°.

D'OSNABRUG.

M. Cohausen flatte les hommes en leur faisant esperer de prolonger leur vie, mais c'est par le moyen des Apoticaires qu'il leur promet de la prolonger : le moyen

[redacted]

tion des Septante. C'est à un Docte de Brunswik, nommé Mr. Biel, qu'on doit cet utile travail, intitulé *Hesichius sacer.*

M. Mayer Jean-Frideric a prétendu critiquer les sages regles que l'Eglise Catholique observe quand elle permet la lecture de l'Ecriture Sainte aux Laïques. Voilà encore un Luthérien qui vient au secours du Pere Quesnel.

Joannis Friderici Mayeri tractatus lectionem Scripturæ Sacræ laicis esse concedendam. Lipsiæ, in 4°. 1714.

DE NUREMBERG.

M. Schamski a augmenté le nombre des abregez de Medecine.

Alexandri Schamski promptuarium Medico practicum, in 4°.

DE FRANCFORT.

C'est une opinion assez répanduë, qu'il est utile de se faire saigner & de se purger au Printems & dans l'Automne. M. Verloschnig a attaqué cette opinion, comme une erreur dangereuse, & comme il n'ignoroit pas qu'il est difficile de l'emporter sur des préjugez populaires, il s'est fortifié de l'autorité des plus fameux Medecins d'Alemagne, dont il produit les lettres.

Joannis Baptista Verloschnig curationis Verno-Autumnalis lunæ sectioni, purgationi, vomitioni, innitentis abusus, in 8°.

DE STRASBOURG.

M. Nenter, persuadé qu'on ne peut être habile Medecin sans connoître le sujet sur

n travaille, & que la vraye manie-
aiter les maladies eſt de ſe propoſer
blir le corps humain dans ſon état
, a crû qu'une deſcription du corps
n en ſanté ſeroit un ouvrage utile
edecins.

rgii Philippi Nenteri Theoria hominis
in 8°. *Argentorati*, 1714.

D'ITALIE, DE ROME.

n acheve l'édition d'un *nouveau tome*
continuation des Annales de Baronius.
e Pere Airoli a rempli l'engagement
il s'étoit fait, de donner une *nouvelle*
... *Prophétie de Daniel ſur les* ... l'endroit

teur la préface & la vie de l'Auteur.

Nicolai Calliachi de ludis scenicis Mimorum & Pantomimorum syntagma posthumum, quod è tenebris eruit, recensuit, ac præfatione auctum Petro Garzonio Senatori amplissimo dicavit Marcus-Antonius Madero, Veneta Divi-Marci bibliotheca Curator. Patavii, typis Seminarii, apud Joannem Mamfré, in 4°.

Le Pere Alexandre de Burgo, de l'Ordre des Mineurs Conventuels, régente ici la Métaphysique dans le College public. Le discours qu'il a prononcé en prenant possession de sa Chaire, est une *défense de la Métaphysique en général, & de la Métaphysique d'Aristote en particulier.* L'éloquence de l'Auteur, déja connuë par le *panégyrique de Léon X.* & un discours *où il prouve que la religion se sert utilement de l'éloquence, & que les sciences Ecclésiastiques en ont besoin*, son éloquence, dis-je, ne paroît pas seule dans la défense de la Métaphysique; son bon goût, la justesse de son esprit, son discernement, y paroissent autant qu'elle. Il n'est pas de ces Commentateurs entêtez, qui ne voyent rien que d'admirable dans l'Auteur qu'ils daignent commenter. Il justifie sçavamment Aristote de la plûpart des accusations que Patrizi & Gassendi ont intentées contre ce grand Philosophe, mais il reconnoît des défauts véritables dans ses livres, & entre autres dans sa Métaphysique; défauts qui ne doivent pas diminuer

la haute estime que tous les Philosophes sensez ont pour le Précepteur d'Alexandre, quand il l'étudie dans ses propres écrits, & non pas dans ceux d'une foule d'Interpretes qui l'ont étrangement défiguré. Il ne faut pas confondre dans cette foule d'Interpretes mal habiles le celebre Fonseca ; personne n'a mieux entendu la Métaphysique d'Aristote, personne ne l'a mieux fait entendre.

Alexandri de Burgo, Messanensis Ordinis Minorum Conventualium Theologi, & publici Metaphisices Professoris, Oratio pro studiis primæ Philosophiæ. Patavii, typis Seminarii, in 4°.

DE VENISE.

Polleti vend la troisiéme édition des observations d'anatomie & de Medecine de feu M. Fantoni. Cet ouvrage estimé est devenu plus digne de l'attention du public, par les additions que Mr. son fils y a faites, & par deux dissertations de Mr. Lancisi, prémier Medecin du Pape, imprimées à la fin du volume. M. Lancisi, aussi grand Physicien qu'habile Medecin, éxamine dans la premiere si la Chiromancie & la Metoposcopie, c'est à dire, les présages que l'on tire des lignes de la main & de celles du front, ont quelque fondement dans les principes physiques. Le même Auteur recherche dans la seconde dissertation dans quelle partie du corps réside l'ame.

Joannis Baptistæ Fantoni, Sabaudiæ Ducis

Medici & Bibliothecarii, observationes Anatomico-Medicæ, hac tertia editione recensuit, notis & observationibus illustravit & auxit Joannes Fantonius filius, in Taurinensi Universitate Anatomiæ Professor, ad amplissimum virum Joannem Mariam Lancisium Clementis XI. Pontificis Maximi Archiatrum. Accedunt ejusdem Domini Lancisii dissertationes duæ, quarum prior est de Phisiognomia, posterior de sede cogitantis animæ. Venetiis, in 4°.

Le schisme des Grecs n'a point eû de plus habile défenseur que Dosithée Patriarche de Jérusalem, son ouvrage contre l'Eglise Latine parut en Moldavie il y a quelques années. M. Andruzzi Cipriot, Professeur de la langue Grecque dans l'Université de Bologne, n'a pû souffrir que cet ouvrage artificieux imposât plus longtems à sa nation : il a opposé l'ancienne Grece Chrétienne à la moderne, les saints Docteurs que les Grecs honorent comme leurs maîtres, au Patriarche qui vient les confirmer dans l'erreur.

Vetus Græcia de Sancta Romana sede præclarè sentiens, sive, responsio ad Dositheum Patriarcham Hierosolimitanum, Authore Aloysio Andruzzi Cyprio. Venetiis, apud Balthazarem Julianum, in 4°. *pages* 310.

Le Pere Antoine Marie Borromée, Théatin, a donné au public *la vie du Cardinal Tommasi*, mort en odeur de sainteté le premier de Janvier 1713.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

L'histoire du College Anglois de Doüay, pleine de calomnies, vient d'être *refutée.*

La liberté de penser qui regne ici sans obstacle produit une bizarre revolution d'opinions. On se lasse d'en proposer de nouvelles, on revient aux anciennes les plus abandonnées. Le Chevalier Floyer a entrepris de justifier l'authenticité des livres Sybillins, & la verité des Oracles qu'ils contiennent : dans ce dessein il en a donné une traduction.

Les Oracles des Sybilles traduits sur les meilleurs exemplaires, & comparez avec les Propheties sacrées, particulierement avec celles de Daniel & de l'Apocalypse, avec des remarques historiques, qui montrent qu'une grande partie des prédictions des Sybilles sont accomplies à la lettre, & où l'on répond à toutes les objections que l'on fait ordinairement contre ces Oracles, par le Chevalier Floyer.

Les deux *réponses du Docteur Bentley au livre de Mr. Collins, Gentilhomme Anglois, sur la liberté de penser*, sont superficielles. Le Docteur s'arrête à contester le sens de quelques citations. M. Edoüard a réfuté Mr. Bentley.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Il ne faut pas regarder une Grammaire comme un ouvrage de peu de conséquence ; une Grammaire sûre dans ses principes, & claire dans sa méthode, qui facilite

l'étude d'une langue étrangere, est un livre qui fait honneur au jugement & au travail de son Auteur, & d'un grand usage pour ceux qui se donnent aux belles Lettres, où sans la connoissance de plusieurs langues, on ne fait qu'un médiocre progrès. La langue Grecque est une des plus necessaires, parceque la Grece nous a fourni d'éxcellens modeles pour tous les genres d'éloquence. Nous avons beaucoup de Grammaires Grecques, les unes exactes, mais trop amples, les autres courtes, mais défectueuses. La Grammaire de Veller a eû du succès en Hollande, parce qu'elle joint assez d'exactitude avec la brieveté; Teller y a fait des additions; Mr. Bos vient d'y ajouter de nouvelles observations, & les Vesteins en ont fait une nouvelle édition.

Jacobi Velleri Grammatica Græca nova, ante ab Abrahamo Tellero quoad dialectos attinet completa, post autem ab ipso Auctore indicibus locupletata; in hac verò novissima editione syntaxim & accentuum rationem breviter & dilucidè proposuit Lambertus Bos. Amstelodami, apud Vetstenios. 1715. *in* 8°. La Republique des Lettres doit beaucoup à ces habiles Imprimeurs, ils ont sous la presse *l'histoire de la Medecine de M. le Clerc*, Medecin de Geneve, personne n'a plus approfondi les antiquitez de cet art que Mr. le Clerc, ni donné de plus justes idées de l'origine, du pro-

ès de la Medecine, & des sectes ancien-
s de Medecins.

C'est chez les Vesteins que Mr. Har-
an, ci-devant Professeur de Mathema-
ques à Padouë, & maintenant Professeur
e la même science dans l'Université de
Francfort sur l'Oder, imprime son traité
du mouvement des corps, *de motu corpo-
rum*, dont nous avons parlé dans les nou-
velles litteraires du mois passé.

Halma imprime *l'histoire de l'Eglise par
le Sueur Ecrivain Calviniste, avec une
continuation.*

... a fait une nouvelle édition
... *du fameux*

Pour le prouver on n'a qu'à en nommer les principaux Auteurs, Ménage, Adrien Valois, Sarrasin, Balsac, Charles Feramus, Scarron, Fureriere &c. A la tête de l'ouvrage il y aura une longue préface, dans laquelle on rendra un compte fort exact des pieces qui le composent: la préface sera suivie de la vie de Mont-Maur, qui outre plusieurs Anecdotes singulieres, contiendra l'histoire de ses démêlez avec les Sçavans de son tems.

DE FRANCKER.

Toute la Frise a applaudi au choix de M. Muys, pour remplir la Chaire de Medecine de nôtre Université; il a fort augmenté la reputation que ses ouvrages de Physique lui ont si justement acquise par un discours sur l'usage de la spéculation dans la Medecine, *De Theoria Medicæ usu & recto illum excolendi ratione*, qu'il a fait en prenant possession de cette Chaire.

DE PARIS.

Nous n'avons point en prose de *traduction Françoise de Virgile* qui ne défigure ces merveilleux poëmes; mais nous allons en avoir une qui en conservera les beautez autant qu'une traduction peut les conserver; c'est au Pere Catrou, Jesuite, connu par *l'histoire du Mogol, l'histoire des Anabaptistes, & une traduction des Bucoliques de Virgile*, qu'on doit cette traduction. Sa version des Bucoliques, accompagnée de remarques, a eû l'approbation

de tous les Connoisseurs ; on a fort goûté les conjectures ingénieuses par le moyen desquelles il a heureusement éclairci des endroits qu'on n'avoit point entendus jusqu'à present, parce qu'on n'avoit pas pénetré dans le secret des allusions historiques cachées dans ces endroits : des conjectures aussi plausibles, l'ont conduit au vrai sens de plusienrs endroits obscurs des Georgiques & de l'Enéïde : il s'est principalement attaché dans l'Enéïde à découvrir tout l'art de cet admirable poëme, & à faire reconnoître l'héroïsme d'Enée. Barbou imprime cette traduction en cinq to-

La nouvelle édition *des conférences de Paris sur le mariage*, qu'Etienne vient d'achever, est fort augmentée, & revûë avec soin : il va imprimer *des conférences sur l'usure & sur la restitution* ; on sçait que le fond de ces conférences est de Messieurs du Seminaire de S. Nicolas, que le R. P. Le Semelier de la doctrine Chrétienne les a mises dans l'état où elles paroissent, que d'habiles Théologiens & de fameux Avocats l'ont aidé dans ce travail. Nous n'avons point en France d'ouvrage plus complet sur le mariage, matiere si importante, & embarrassée d'une infinité de difficultez.

Le traité des Excommunications, que vend le même Estienne, est de Mr. Du Pin ; les Jansénistes n'en sont pas contens; ils esperoient que l'Auteur serviroit dans cet ouvrage aussi vivement qu'il l'a fait en tant d'autres : mais Mr. Du Pin est las de s'attirer des affaires fâcheuses pour un parti dont la doctrine ne lui a jamais plû. Il n'est rien moins qu'Augustinien : il a crû qu'un traité des Excommunications se vendroit bien ; il a transcrit les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere, Cucillon entre autres, & il en donne un abregé, qui aura son utilité.

Etienne vend aussi *trois Epitres en vers du Pere du Cerceau à Monseigneur le Dauphin* : elles sont de nouvelles preuves que le P. du Cerceau possede entre autres ta-

lens, le talent rare & précieux de badiner avec grace, & même avec noblesse, sur les sujets les plus grands, & de donner de ces loüanges fines & délicates qui ne coûtent pas moins & qui plaisent davantage, qu'un panégyrique.

Giffart a imprimé *le Journal des observations de Physique, de Mathématiques, de Botanique, faites sur les côtes de l'Amerique & dans les Indes Occidentales par le P. Loüis Feuillée Minime, en deux volumes in* 4°. Si toutes les observations étoient aussi exactes que celles de ce sçavant Religieux, le progrès des sciences seroit plus rapide. Les deux volumes qu'il publie sont remplis de mille découvertes curieuses, & font connoître des contrées qui ont été jusqu'à present un païs perdu pour les Géographes, & pour les Ecrivains de l'histoire naturelle.

Le traité des vanitez du siecle, par le R. P. Martianay Benedictin, est une traduction du commentaire de S. Jerôme sur l'Ecclésiaste.

Le projet du Mandement imprimé furtivement sous le titre *de Mandement de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix*, & que ce Prelat n'a point désavoüé, avoit scandalisé l'Eglise : le Jansénisme y étoit proposé sans ménagement. On l'a réfuté, & la réfutation est imprimée avec approbation & privilege ; les falsifications dont on convainc l'Auteur aussi clairement que de

ses erreurs, doivent lui causer une extrême confusion. La réfutation se vend chez le Clerc.

Ne soyez pas trompé au titre du nouveau livre de Madame Dacier, elle parle peu *des causes de la corruption du goût* : elle est toute occupée à réfuter autant qu'elle le peut, & à décrier, si elle le pouvoit, Mr. de la Motte, & quiconque a osé le loüer, même avec quelque tempérament. Les honnêtes gens sont choquez des injures dont ce livre est plein, mais il est difficile d'avoir autant d'habitude avec les Héros d'Homere que Madame Dacier en a, sans prendre leurs manieres. Des personnes zelées pour l'honneur du siécle prétendent qu'il falloit prouver que le goût de nôtre siécle est corrompu, avant que de chercher les causes de cette corruption. Madame Dacier n'a pas crû qu'il fallût d'autre preuve de la corruption du goût de nôtre siécle, que son peu de conformité avec le sien ; ces personnes diront qu'il est certain que le goût du siécle n'est pas conforme à celui de Monsieur & de Madame Dacier ; mais qu'il n'est pas également certain que le goût de Mr. & de Madame Dacier soit la regle du bon goût.

La critique du théatre Anglois, que Simart vend, est traduite de l'Anglois : Mr. Colliers, une des meilleures plumes d'Angleterre, en est l'Auteur, il se reconnoîtra dans la traduction, & il s'y reconnoîtra

avec plaiſir. On apprend dans ce livre autre choſe que la corruption & l'impieté du theatre Anglois, on y apprend les veritables regles du théatre, l'uſage des ſpectacles; & ce qu'en a penſé l'antiquité payenne & Chrétienne.

Mr. des Barrieres de Robigny a entrepris *la traduction entiere des Oraiſons de Ciceron.* L'entrepriſe eſt grande; pour y réüſſir il faut une parfaite connoiſſance des deux langues, aſſez de diſcernement pour ſentir, aſſez d'éloquence pour faire ſentir tout l'eſprit & tout l'art de Ciceron. Des Connoiſſeurs qui ont vû le premier tome de la

[redacted]

n'eſt plus glorieux a
France, que de vo
perſonnes de leur no
plus noble & le plus
le monde Chrétien,
de ſes Chevaliers ſe
cinq ſiécles à l'Empir
te, le public doit ſça
de n'avoir rien omis
ces deux cartes, par
veure, l'exactitude, le
choſes qui font le m
d'ouvrages; puiſque
Malthe ſemblent être m
peu le théatre d'une gu
une grande partie de l'E

FIN

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1715.

ART. XXXVI. Amœnitatum Exoticarum Politico-Physico-Medicarum fasciculi V. &c. *Les délices de la Politique, de la Physique & de la Médecine étrangere, partagées en cinq livres, qui contiennent plusieurs relations de la Perse &c. Par Mr. Kempffer Docteur en Medecine.* Page 373

ART. XXXVII. *Explication nouvelle de l'Apothéose d'Homere représentée sur un marbre ancien, de l'usage du trépied de Delphes, & de l'emploi des Engastrymithes. Par Mr. Schott Bibliothécaire du Roi de Perse.* p. 410

ART. XXXVIII. *Remarques sur la prétenduë prophétie du Cardinal de Cusa, que les Jansénistes font courir.* p. 420

ART. XXXIX. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences, année* 1711. p. 432

ART. XL. *Journal de la France, ou Calendrier historique, dédié à Monseigneur le Dauphin.* p. 455

ART. XLI. Pandesia Sacra &c. *Festin public & sacré, fourni abondamment de mets mystiques, dont le premier service offre des prolégomenes amples sur toute l'Ecriture*

Sainte &c. Par Mr. Helbig Docteur en Théologie. p. 459

ART. XLII. Commentarius in librum Genesis. *Commentaire sur la Genese par le même Auteur.* p. 472

ART. XLIII. Commentarius in Exodum &c. *Commentaire sur l'Exode &c. du même Mr. Helbig.* p. 474

ART. XLIV. *Nouveau Commentaire sur la Coutume de Chartres. Par Mr. de Merville, Avocat en Parlement.* p. 475

ART. XLV. *Ordonnance de la marine, par le même Auteur.* p. 481

ART. XLVI. *Seconde lettre de Mr. Baluze au P. Tournemine, sur une nouvelle édition de S. Cyprien.* p. 484

ART. XLVII. *Eloge historique du Roi, sur la conclusion de la paix générale, par Mr. l'Abbé de Bellegarde.* p. 492

ART. XLVIII. *Traité universel des drogues simples &c. par Mr. Lemery de l'Academie Royale des Sciences, Docteur en Medecine.* p. 494

ART. XLIX. *Traité d'Arithmétique Théori-pratique. Par Mr. Parent.* p. 503

ART. L. *La Bibliotheque des Prédicateurs. Seconde partie, contenant les Mysteres de Nôtre-Seigneur & de Nôtre-Dame.* p. 516

ART. LI. *Oraison funebre de Monseigneur le Duc de Berry, prononcée à St. Denys par Mr. l'Abbé le Prevôt Prédicateur du Roi.* page 520

ART. LII. *Oraison funebre du même Prince*

ncée à Alençon par Mr. l'Abbé Fa-
de l'Ordre de Cluny. p. 530
III. *Nouvelles Literaires.*
lemagne, d'Hambourg. p. 539
Roftock. p. 540
Berlin. ibid.
Breflau. p. 541
Inabrug. ibid.
ipfic. ibid.
Turemberg. p. 542
rancfort. ibid.
trafbourg. ibid.
alie, de Rome. p. 543
adoüe. ibid.
enife. p. 545